

L'état de siège et le couvre-feu dans la capitale

L'armée s'efforce de rétablir l'ordre à Alger où les émeutes ont fait de nombreuses victimes

Turbulent Maghreb

A l'heure que leur presse restait très discrète sur les événements d'Alger, le roi Hassan II, le président Ben Ali et le colonel Kadhafi ont exprimé leur sympathie et leur solidarité à M. Chadli Bendjedid. Lors de récentes consultations pour l'édification d'un Maghreb uni dans lequel seraient oubliées les querelles du passé expliquent ces attentions. Mais il y a aussi la solidarité naturelle de chefs d'Etat qui peuvent redouter l'effet contagieux des troubles, comme l'a déjà montré une flambée de violence au Maroc. Juste après les « émeutes du pain » qui ébranlèrent la Tunisie de Bourguiba en janvier 1984.

Les régimes maghrébins ont des institutions politiques différentes, mais les problèmes socio-économiques de la région sont comparables. La jeunesse, dont la scolarisation, même superficielle, coûte très cher, n'a pour toute perspective qu'un chômage bien plus dramatique que dans la vieille Europe. La réaction naturelle de bien des déçus est de chercher une raison de vivre chez les islamistes.

Un autre dérivatif est l'imitation de l'Occident : boîte « disco » contre mosquée. La proximité de la France, mais aussi de l'Espagne et de la Tunisie, si présentes par leurs moyens audiovisuels, engendre des frustrations supplémentaires en même temps qu'elle permet de régler certains problèmes d'approvisionnement. A cet égard, la suppression récente des allocations de devises aux voyageurs algériens était sans doute une mesure courageuse sur le plan de la saine gestion, mais elle comportait des risques politiques évidents.

L'immigration - deux millions d'Algériens en Europe, dont huit cent mille en France - constitue une soupape de sécurité sur le plan financier, mais elle empêche le pouvoir de faire totalement le silence sur les réalités grâce à une presse officielle asservie.

Le recours au français pour s'informer, pour s'exprimer, voire pour trouver un bon travail dans son pays, pose un problème supplémentaire dans une société à la recherche d'identité culturelle.

Au moment des « émeutes du pain » en Tunisie, l'avenir de ce pays, conditionné par la succession de Bourguiba, paraissait des plus sombres. Le Maroc semblait lancé dans une guerre ruineuse au Sahara. L'avènement du général Ben Ali, la réconciliation du roi Hassan et du président algérien, en raison précisément de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts, ont levé certaines inquiétudes pour l'avenir de la vie quotidienne. L'Algérie de M. Chadli Bendjedid n'avait pas connu de grandes convulsions. Comme il arrive souvent, la révolte survient après un début d'ouverture politique. Il serait navrant que ce soit un encouragement pour les tenants de la ligne dure.

L'armée s'efforce de rétablir l'ordre à Alger. Notre correspondant confirme la mort de cinq manifestants. Plusieurs témoignages, pour l'instant invérifiables, font état d'autres victimes. Le commandement militaire chargé de l'état de siège a reconnu vendredi « des pertes de vie humaines », tant du côté des forces de l'ordre que parmi les manifestants. Air Algérie a annulé, vendredi 7 octobre, tous ses vols, intérieurs et internationaux, notamment ses liaisons avec la France.

ALGER de notre correspondant

Alger s'est réveillée dans le calme vendredi 7 octobre. Les rues étaient désertes, quelques automobiles circulaient en slalomant entre les carcasses de voitures calcinées et les tas d'immondices en train de se consumer. Les seuls attroupements visibles se font devant les rares boulangeries ouvertes, qui sont prises d'assaut



par des Algérois encore sous le choc. Les derniers de la file ne sont pas assurés de trouver du pain quand leur tour viendra. La sympathie que la majorité d'entre eux vouaient pour les manifestants a peu à peu évolué vers une désapprobation teintée de stupeur : l'ampleur des dégâts a frappé les esprits.

La présence des forces de l'ordre a été renforcée dans les quartiers résidentiels. Des gen-

darmes et des militaires en armes ont pris position aux points de passages obligés. Des chars patrouillent en roulant au ralenti sur les autoroutes et les boulevards périphériques. Les hélicoptères militaires ont repris leur survol à basse altitude de la capitale, où des incendies mal maîtrisés jeudi soir se sont rallumés spontanément sous la brise du matin.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.
(Lire la suite page 4.)

Le chef de l'Etat chilien entend terminer son mandat

L'éviction inachevée de M. Pinochet

Les résultats pratiquement définitifs du plébiscite au Chili donnent 54,68 % pour le « non » et 43,03 % pour le « oui ». Le général Pinochet a reconnu sa défaite, mais indique qu'il entendait rester à la tête de l'Etat, dans le cadre de la Constitution, jusqu'à l'élection présidentielle prévue l'an prochain. Deux personnes ont été tuées au cours de manifestations vendredi 7 octobre.

SANTIAGO de nos envoyés spéciaux

« Il est tombé ? » Ce cri a parcouru Santiago toute la journée du jeudi 6 octobre. Par dizaines de milliers, des manifestants ont envahi le centre de la capitale pour célébrer la défaite du général Pinochet. Comme celui-ci est toujours en place, l'autre cri de la journée a été : « Qu'il s'en aille ! ». Mais le général-président est apparu à la télévision le soir même pour dire qu'il resterait à son poste, comme le

prévoit la Constitution, encore plus d'un an. Il a affirmé aussi qu'il respecterait le verdict des urnes, ce que plusieurs chefs militaires avaient déjà annoncé.

Les Chiliens s'étaient endormis mercredi soir sans être assurés de l'issue du scrutin. Ils se sont réveillés en lisant dans les journaux que le « non » avait triomphé. Alors, la ville, qui avait été étrangement silencieuse, toute la nuit, vide de voitures et de gens, a commencé à s'agiter. Des groupes de jeunes se sont promenés à petit matin, avec des drapeaux, et ont fraternisé avec les carabiniers. « La guerre est finie », disaient-ils. La guerre que le général Pinochet aura jusqu'au bout prétendu livrer contre les « marxistes » et tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui.

L'Alameda est la principale avenue de Santiago : c'est là que, spontanément, les premiers manifestants sont arrivés.

GILLES BAUDIN et CHARLES VANHECKE.
(Lire la suite page 3 et nos informations page 36.)

La fronde des gardiens et l'impasse des négociations

Les prisons en panne

Plus de dix jours après le début du mouvement des gardiens de prison, les négociations ont été une nouvelle fois interrompues jeudi soir 6 octobre entre le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison, et l'intersyndicale. Aucun nouveau rendez-vous n'a été pris. Sur le terrain, le mouvement continue à se durcir.

C'est un dessin un peu grossier, malhabile comme une caricature de potache : un homme est allongé, il a de grosses chaussures et porte un uniforme. Dans une bulle, il dit : « Ne me réveillez qu'en cas d'augmentation ». Un peu plus loin, à gros traits noirs, on a dessiné une scène de genre : un gardien de prison ouvre la porte d'une cellule et dit à un détenu : « Nous quittons la prison ». Le détenu, placide, répond : « N'oubliez pas de fermer la porte ».

La façade de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, ressemble au hall d'une université en grève. On y a collé des articles de presse, des tracts et un grandiloquent appel à « la mobilisation géné-

rale ». En cas d'intervention des forces de l'ordre dans l'une quelconque des prisons de la région parisienne, « les personnels seront invités à quitter les locaux de détention et à se regrouper dans la cour d'honneur ». Ils s'y mettront tous, surveillants, personnels techniques, administratifs.

Depuis dix jours, la Santé vit au rythme des assemblées générales, deux, trois, quatre par jour. Dans les couloirs, des surveillants ont disposé des matelas et dorment sur place. « Ils squattent », disent les gradés. « Ils occupent, comme dans une usine en grève ».

Jamais les photocopies n'ont aussi bien marché. Le téléphone d'intersyndicale à intersyndicale fonctionne à plein régime : la solidarité s'installe, et les gardiens de prison, de la base aux premiers surveillants, entraînés dans leur vertigineux succès, découvrent les modalités d'action depuis longtemps rodées par tous les contestataires du monde.

AGATHE LOGEART.
(Lire la suite page 22.)

JEAN-FRANÇOIS REVEL

La connaissance inutile

Jamais autant d'hommes n'ont eu accès à une telle masse de connaissances.

Le monde devrait, par conséquent, ne s'être jamais mieux porté.

Chacun sait qu'il n'en est rien. Pourquoi ?

GRASSET

Une visite européenne

Jean-Paul II à Strasbourg

Jean-Paul II est attendu à Strasbourg samedi 8 octobre, à 9 h 45. Il doit y être accueilli, à sa descente d'avion, par M. François Mitterrand. Cette quatrième visite du pape en France - après celle de 1980 à Paris et à Lisieux, celle de 1983 à Lourdes et celle de 1986 dans la région Rhône-Alpes - s'achèvera mardi 11 octobre à Mulhouse, après des étapes à Metz, à Nancy et au monastère du mont Sainte-Odile. Mais ce sera surtout une visite en Europe. Jean-Paul II ayant l'intention de s'adresser solennellement aux institutions européennes siégeant à Strasbourg.

Lire page 22 l'article de LAURENT GRELSAMER

Le Monde

SANS VISA

■ L'empire botanique d'un roi d'Espagne
■ Gastronomie ■ Escapes ■ Jeux

Pages 17 à 20



M 0147 - 1008 0 - 4,50 F
3790147004500 10080

Débats

ENTRETIEN

M. Théo Klein : pour un « dialogue direct entre les Israéliens et les Palestiniens »

« **N**ous avons voulu dire, essentiellement, nous déclare le président du CRIF, que le temps n'était pas venu et qu'il ne fallait pas donner la parole au président de l'OLP avant de connaître la position de l'OLP, qui sera arrêtée lors de la réunion du Conseil national palestinien. Sinon sa rencontre avec le groupe socialiste et son entretien avec M. Dumas ne pouvaient être, pour M. Arafat, que des occasions de propagande. Et je crains qu'elles ne l'aient été. »

Il ne s'agissait pas, selon M. Klein, de récuser l'OLP en tant que représentant « éventuel » des Palestiniens. Aussi bien, la manifestation organisée à Strasbourg par le CJE et par la communauté juive de la ville était-elle dirigée non contre M. Arafat, mais contre le terrorisme.

« La fait que je dise, depuis plusieurs mois, que l'avenir de cette terre disputée ne pourra, à l'évidence, être réglé par une entente, un dialogue direct entre les Israéliens et les Palestiniens est largement accueilli dans la communauté, souligne M. Klein. Et nous savons bien que personne d'autre que les Palestiniens ne peut désigner celui qui les représentera. Notre attitude était, politiquement, une attitude de défiance face à une initiative qui nous paraissait plus médiatique que sérieuse. Effectivement, il nous était difficile de supporter que, au moment de nos grandes fêtes, alors que nos synagogues sont protégées contre des éléments de l'OLP, qui peuvent encore commettre des attentats, le chef de cette organisation soit reçu. »

Les organisations juives ont donné à leur protestation et à leur mobilisation une vigueur qui a surpris. Quel objectif poursuivaient-elles ? « Le CRIF n'a pas pour tâche de peser sur la politique du gouvernement français, déclare M. Klein. Cette politique se détermine à travers la vie

La récente visite de M. Yasser Arafat à Strasbourg, et l'entretien que le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a eu, au palais de l'Europe, avec le président de l'OLP, ont laissé un goût amer aux représentants de la communauté juive. Nous avons demandé au président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Théo Klein, son sentiment sur cette visite à laquelle le CRIF et le Congrès juif européen avaient tenté de s'opposer.

« Je n'ai pas eu le sentiment de faire pression sur qui que ce soit, continue le président du CRIF. J'ai voulu que l'on sache comment nous réagissons. Et comme je l'avais exprimé de nombreuses reprises avec toute la discrétion nécessaire pendant près de deux mois, et que, à aucun moment, aucune réponse ne m'avait été donnée, il est arrivé un moment où il a fallu que je l'exprime publiquement. Je regrette que l'on n'ait pas trouvé l'occasion de me dire quelles étaient les raisons qui guidaient le gouvernement. Peut-être que si ses intentions avaient été exprimées plus clairement, nous aurions réagi autrement. »

Une rencontre symbolique

M. Klein admet, toutefois, que les affrontements dans les territoires occupés ont probablement bénéficié davantage, auprès des opinions publiques, à la cause palestinienne qu'au gouvernement israélien. Il souligne la responsabilité qui incombe à l'Etat juif de maintenir l'ordre dans ces territoires, et la difficulté pour l'armée israélienne, qui n'est ni préparée ni équipée pour la répression de ce genre de manifestations, de faire face à « une volonté des Palestiniens, sinon de tuer, du moins d'atteindre physiquement les soldats israéliens ». « On pourrait souhaiter que les méthodes de répression des Israéliens ne provoquent pas de morts, dit-il, mais on ne peut pas comparer leur action à ce que nous faisons nous-mêmes. »

Aux yeux de M. Klein, la visite de M. Arafat à Strasbourg ne doit rien au soulèvement dans les territoires occupés par Israël et n'est pas significative d'une évolution en faveur de l'OLP. « Le gouvernement français, dit-il, a toujours attaché de l'importance à l'existence de l'OLP. Il a toujours apporté à M. Arafat un concours : il ne faut pas oublier les bateaux envoyés à Beyrouth en 1982 et à Tripoli en 1983. La seule nouveauté est que la rencontre entre M. Dumas et

M. Arafat se soit déroulée sur le territoire français. »

M. Klein relève que cette entrevue a revêtu un caractère symbolique, aussitôt souligné par l'OLP. Mais les organisations juives n'ont-elles pas contribué, par leurs protestations, à ce qu'il en soit ainsi ? « Non, répond-il. Nous avons simplement dit que, pour les populations du Proche-Orient, israélienne et palestinienne, cette rencontre avait valeur de symbole. Nous l'avions prévu et nous nous y attendions. »

« Je n'ai pas eu le sentiment de faire pression sur qui que ce soit, continue le président du CRIF. J'ai voulu que l'on sache comment nous réagissons. Et comme je l'avais exprimé de nombreuses reprises avec toute la discrétion nécessaire pendant près de deux mois, et que, à aucun moment, aucune réponse ne m'avait été donnée, il est arrivé un moment où il a fallu que je l'exprime publiquement. Je regrette que l'on n'ait pas trouvé l'occasion de me dire quelles étaient les raisons qui guidaient le gouvernement. Peut-être que si ses intentions avaient été exprimées plus clairement, nous aurions réagi autrement. »

M. Klein admet, toutefois, que les affrontements dans les territoires occupés ont probablement bénéficié davantage, auprès des opinions publiques, à la cause palestinienne qu'au gouvernement israélien. Il souligne la responsabilité qui incombe à l'Etat juif de maintenir l'ordre dans ces territoires, et la difficulté pour l'armée israélienne, qui n'est ni préparée ni équipée pour la répression de ce genre de manifestations, de faire face à « une volonté des Palestiniens, sinon de tuer, du moins d'atteindre physiquement les soldats israéliens ». « On pourrait souhaiter que les méthodes de répression des Israéliens ne provoquent pas de morts, dit-il, mais on ne peut pas comparer leur action à ce que nous faisons nous-mêmes. »

Surmonter la méfiance

Le président du CRIF souligne qu'il faut à M. Arafat, « s'il veut être l'interlocuteur d'une négociation avec les Israéliens, le temps de régler ses propres problèmes au sein de l'OLP », tandis que les Israéliens, lors de leurs élections de novembre prochain, doivent « faire un choix ». « A ce moment-là, dit-il, on pourra peut-être déboucher sur une solution politique. »

Quelle peut être la contribution des communautés juives de France et d'Europe à la recherche de cette solution ? « Nous devons d'abord, explique M. Klein, essayer de faire comprendre autour de nous les positions israéliennes et les raisons de ces positions. Nous devons, ensuite, faire comprendre aux Israéliens les réactions de nos

concitoyens des différents pays dans lesquels nous vivons. Nous devons aussi, de temps à autre, dire aux Israéliens quelles sont nos propres réactions par rapport à la situation. Tout cela doit être fait dans un esprit fraternel et avec une certaine discrétion. »

Le CJE a décidé d'organiser des rencontres culturelles judéo-arabes. « Nous voulons démontrer la possibilité d'un dialogue, dit M. Klein. Nous parlons de culture, mais la culture débouche, aussi, sur la politique. » A travers ces efforts pour instaurer un dialogue entre juifs et Arabes, le président du CRIF voudrait contribuer à « surmonter la méfiance, qui est la caractéristique de la situation actuelle ». Les difficultés ne sont pas minces. Les événements de Cisjordanie ont tempéré les ardeurs de part et d'autre, mais le projet de ces rencontres, différé depuis le printemps dernier, est maintenu. M. Klein espère, aussi, aboutir « dans un délai raisonnable » à la publication d'un livre auquel il participe avec l'ambassadeur de la Ligue arabe en France, M. Hamadi Essid.

Au dîner que le CRIF offre, annuellement, depuis trois ans maintenant, en l'honneur du premier ministre, M. Klein a invité, cette année, le cardinal Albert Decourtray, président de la Conférence épiscopale, le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, et le cheikh Abbas, recteur de la mosquée de Paris. « La communauté musulmane, en France, est importante, souligne M. Klein, et je suis assez fier d'être le premier, peut-être, à prendre une initiative de ce genre. Ce sera l'occasion de rappeler que, s'il existe une civilisation judéo-chrétienne, cette civilisation est marquée, aussi, fortement, par un apport islamique qu'il ne faut pas oublier. »

M. Klein se félicite des réactions provoquées par le calembour antisémitique de M. Jean-Marie Le Pen. « Moi-même, je ne suis ni, fait-il remarquer, car j'ai tendance à penser que l'antisémitisme est le problème des non-juifs. Que voulez-vous que nous fassions, nous ? L'antisémitisme nous offre de disparaître. Nous n'y sommes nullement disposés... » Le président du CRIF n'est pas de ceux qui s'alarment facilement d'une possible résurgence des vieilles haines. « Je me méfie énormément, dit-il, de l'accusation d'antisémitisme. Je préfère, à la limite, manquer de réaction envers un antisémite que de traiter d'antisémite quelqu'un qui ne le serait pas. »

Propos recueillis par PATRICK JARREAU.

AUDIOVISUEL

Le bon plan pour le câble

par RICHARD BRICAIRE (*)

Le pessimisme ambiant autour du câble n'est pas de mise. Certes, la presse évoque la faible pénétration commerciale (moins de 10 %), les retards dans la construction des réseaux, l'insuffisance des programmes et des savoir-faire professionnels. Mais ces maladies infantiles, dont la réorption est déjà engagée, ne doivent pas masquer les deux conditions du succès, qui sont réunies : des investissements massifs, pour atteindre rapidement les seuils critiques de décollage (rappelez-vous que les Etats-Unis ont mis trente ans à atteindre ces seuils) — et un cadre juridique libéralisé qui permet aux forces du marché de s'exprimer, dans la concurrence. Fini en effet le monopole de France Télécom ou des SLEC. La dérégulation est d'autant plus indispensable au câble que ce secteur est émergent (donc instable), de haute technologie (donc en rapide évolution) et de communisation (donc visé par le pouvoir politique).

En vérité, l'avenir du câble dépend de la faculté des acteurs à investir pour poursuivre la dérégulation. Notamment en effaçant la séparation entre les deux marchés du câble en France, celui d'un secteur à investissements massifs non dérégulé (les cinquante villes du Plan Câble) et celui du secteur libre, mais encore embryonnaire avec des investissements faibles. Si l'on peut combiner les investissements du premier marché avec le statut plus libre du second, alors le câble français connaît le succès. Si la situation actuelle se perpétue, l'ensemble du secteur en pâtirait pour des lustres.

Car le problème majeur est bien celui des restes du Plan Câble, ce programme de câblage des cinquante grandes villes françaises, financé et réalisé par France Télécom aux prises avec les trois grands opérateurs qui se partagent l'exploitation : la Caisse des dépôts, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux.

Pour douloureuse qu'elle soit dans l'immédiat, une opération chirurgicale serait bénéfique

pour les deux ex-conjoints sans qu'aucun d'eux soit trompé. Il faut faire de chaque protagoniste un investisseur-constructeur-exploitant, selon le schéma classique adopté dans les autres pays du monde. France Télécom deviendrait exploitant, et les opérateurs, investisseurs et constructeurs, chacun sur ses sites. Chacune des cinquante villes du Plan Câble serait confiée à une seule entité responsable du câblage, du financement et de l'exploitation. L'efficacité de chacun en serait immédiatement décuplée, quitte à fixer des limites aux parts de marché détenues (en Grande-Bretagne, ce seul est de 30 %).

Le chirurgien de l'opération ne peut être que le gouvernement, le futur Conseil supérieur de l'audiovisuel fixant pour sa part les règles de la concurrence.

Tous les responsables du câble ne sauraient manquer de s'inquiéter du quasi-monopole de Canal Plus dans le domaine de la télévision payante, des rentes de situation qui en résultent, des tentatives diverses de Canal Plus de se soustraire aux règles générales de l'audiovisuel et de freiner l'émergence diversifiée de la télévision payante en France. En d'autres termes, Canal Plus vampirise le câble-enfant et, avant d'être exsangue, celui-ci doit se réveiller et procéder à l'exorcisme. L'industrie du câble doit faire taire ses discordes et témoigner de sa maturité en créant — comme ses homologues en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis — une grande association professionnelle. Réunissant les industriels, les responsables de programmes, les investisseurs, France Télécom et les exploitants, elle jouerait un double rôle interne (formation, concertation...) et externe (représentation dans le grand public et auprès des autorités diverses), tout en se donnant les moyens d'empêcher Canal Plus d'exercer abusivement les prérogatives d'une situation dominante.

Le câble doit trancher dans le vif et faire son unité.

(*) Consultant.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAF 850672 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wouss.

Rédacteur en chef : Daniel Verdet.

Corédacteur en chef : Claude Salas.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montparnasse, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-35-91-22 ou 45-35-91-71
Télex MONDPUB 286 136 F

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Taper LEMONDE

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

Reproduction sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-98-81.

ABONNEMENTS
BP 507 09 75422 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS VOISINS
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, RENVoyer CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois 6 mois 9 mois 1 an

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____ Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Offre exceptionnelle Salon de l'Auto :
votre 205,
votre 309
en livraison immédiate*
avec l'intérieur en CUIR
GRATUIT
du 1^{er} au 31 octobre



NEUBAUER
* En fonction des options choisies.

227, bd. Anatole France 93200 ST-DENIS ☎ 48.21.60.21
4, rue de Châteaudun 75009 PARIS ☎ 42.85.54.34
Minitel 36-15 code NEUBAUER

Au courrier du Monde

PÉNURIE
Les « privilèges » des enseignants

Une campagne de publicité va être lancée pour recruter des enseignants. Quels pourraient être les arguments efficaces ? La rémunération ? Professeur certifié, titulaire d'un diplôme de niveau bac 4 (plus une maîtrise) obtenu à l'issue d'un concours dont le taux de réussite était de 15 %, mon salaire net s'élevait en juin 1988 à 10 036,14 F. Alors que je vais entamer ma quinzième année d'enseignement. Si j'étais en fin de carrière mon traitement avoisinerait les 12 000 F net. Quant aux primes, je perçois une indemnité forfaitaire de 13,33 F par mois, montant qui n'a pas varié depuis mes débuts professionnels. Les vacances ? Certes, aucune profession n'en a d'aussi longues. Mais dans le tertiaire certains salariés ont 6 voire 7 semaines et ce, sans compter les « ponts ». Beaucoup de salariés ont un treizième mois (parfois davantage) pour compenser la durée de leur congé payé. La sécurité de l'emploi ? Elle n'est pas supérieure à celle des autres fonctionnaires. Et quand notre poste est supprimé nous devons accepter la nouvelle affectation sous peine de perdre notre emploi. Les conditions de travail ? Peut-on utiliser toutes les méthodes de travail dans une classe de trente élèves non dédoublée (partagée en deux) ? Peut-on travailler efficacement pour tous quand le coté-jour dans une classe de sixième un futur ingénieur et un élève sachant à peine lire ? Bien entendu, ce métier a des aspects positifs, sinon il n'y aurait plus d'enseignants. Mais je crains qu'une campagne de publicité ne suffise pas à résoudre le problème de la pénurie d'enseignants.

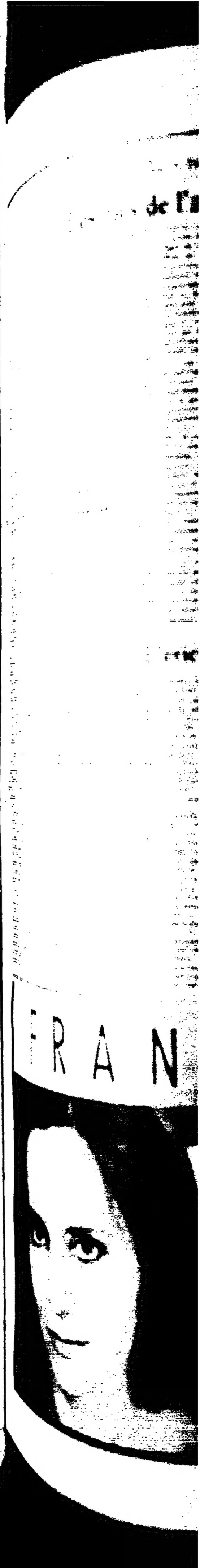
M. FISCHER,
(Roches, Nord.)

PROTESTANTS
Les missionnaires du Lesotho

A propos du voyage du pape en Afrique australe et de sa visite au Lesotho, votre journal écrit : « L'ancien protectorat britannique a, depuis cent cinquante ans, été une terre d'élection des missionnaires européens, et principalement des français, qui furent les premiers, en 1833, à s'y installer. Le Père Joseph Gérard, originaire d'un village proche de Nancy (...) avait passé (...) sa vie à conquérir de nouvelles âmes avant de s'éteindre en 1914. » Cette information, par ce qu'elle dit, ne rend pas compte de la nature exacte des faits. A lire ce propos, les missionnaires français venus au Lesotho depuis 1833 étaient catholiques romains. Or ils étaient protestants. Voici les faits : Le 28 juin 1833 sont arrivés à Thaba-Bosiu, forteresse du roi des Basothos, Moshesh, les trois jeunes missionnaires protestants français, Arbousset, Casalis et Gosselin. Ils étaient venus à la demande du roi Moshesh, qui avait envoyé comme présent un grand troupeau de gros bétail. En 1862, deux missionnaires catholiques français, de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, les Pères Allard et Gérard, sont venus demander au roi Moshesh l'autorisation d'établir une mission catholique romaine, et furent bien accueillis. Actuellement, il y a au Lesotho environ six cent cinquante mille catholiques, cinq cent soixante dix mille protestants et cent vingt mille anglicans.

PASTEUR PIERRE COUPRIE
(Nîmes).

سكوا من الاصل



Etranger

Après la victoire du « non » au Chili

Les clés de l'avenir

Inconcevable il y a quelques mois, le problème de la succession du général Pinochet se pose aujourd'hui. Bien sûr, il a annoncé qu'il resterait au pouvoir jusqu'à l'échéance prévue par la Constitution, en janvier 1990. « Le Chili poursuivra son chemin jusqu'à la pleine démocratie sans que rien ni personne puisse l'arrêter », a déclaré le chef de l'Etat. C'est bien sa personne qui est cependant en cause, et l'on voit mal comment les militaires prendraient le risque d'une dégradation de la situation après le camouflet reçu par leur chef. Il est vraisemblable qu'ils ne souhaiteront pas associer leur image à celle d'un perdant.

Cette situation soulève plusieurs interrogations. Les milieux politiques chiliens, bouleversés par quinze ans de dictature, peuvent-ils relever un autre défi que celui de désavouer, par un plébiscite, le dictateur ? Les forces armées acceptent-elles leur progressif effacement de la vie politique ? L'Eglise enfin, si discrète depuis quelques mois, est-elle en mesure de jouer un rôle dans cette nouvelle période ? Autant de questions auxquelles le résultat du plébiscite n'apporte pas pour l'instant de réponse.

Plusieurs constats s'imposent toutefois. D'abord le succès du « non » au général Pinochet, pour net qu'il soit, ne constitue tout de même pas une humiliation pour les forces armées. Le désaveu vise tout d'abord le chef de l'Etat lui-même, d'autant que des membres de la junte avaient publiquement souhaité un autre candidat. Ensuite le régime, après l'organisation d'un scrutin qui apparaît irrécusable, a publiquement reconnu sa défaite. Les milieux d'affaires ont annoncé leur intention de « continuer à travailler ». Enfin, l'opposition, loin de tout triomphalisme excessif, a su faire respecter pour l'essentiel jusqu'ici l'appel au calme qu'elle a lancé.

Cette modération partagée est plutôt de bon augure. Peut-être annonce-t-elle des négociations entre les différentes parties, à l'exclusion évidente du général ? Même si l'on dément, du côté du pouvoir, que des discussions aient eu lieu entre l'armée et l'opposition, il est de notoriété publique que certains généraux ont déjà pris langue par le passé avec quelques responsables politiques. Les « traités » dénoncés par M. Pinochet, qui, après avoir collaboré avec lui se sont prononcés en faveur du « non », peuvent, d'autre part, servir de « pont ».

Toute la question est de savoir à qui ils ont affaire. Seize partis se sont réunis dans la Coordination nationale pour le non, de la droite libérale et de la démocratie chrétienne jusqu'aux socialistes. En marge de ce rassemblement, le Parti communiste s'est, lui aussi, prononcé pour le « non », en affirmant

toutefois comme le Mouvement de gauche révolutionnaire (MIR) et le Front patriotique Manuel Rodríguez (FPMR, mouvement armé proche du PC) qu'ils ne reconnaissent pas le succès éventuel du général à cause de l'état de fraude dans lequel vit le pays. Un éventuel tiers large de sensibilités s'était ainsi engagé dans cette campagne du « non ».

La droite conservatrice qui représentait 25 % de l'électorat en 1973 se situe approximativement à l'ouest à 40 %. Dans l'opposition, deux grandes forces politiques se dégagent. Tout d'abord la démocratie chrétienne, qui dispose actuellement avec M. Patricio Aylwin, président du parti, et M. Gabriel Valdés, ancien responsable, d'au moins deux hommes d'envergure nationale. La DC représentait environ un tiers de l'électorat.

Difficile transition

Vient ensuite la gauche, dont l'audience est à peu près comparable. Les socialistes, dont les multiples divisions sont connues, disposent de deux grandes formations : le PS de M. Ricardo Nunez et celui de M. Clodomiro Almeyda. Ils rassemblent l'essentiel des forces de ce courant et entretiennent entre eux de bonnes relations. La libération éventuelle de M. Clodomiro Almeyda,

détesté depuis mars 1987 pour « entrée illégale » au Chili et « apologie du terrorisme », pourrait accélérer un rapprochement. Les communistes, et dans une moindre mesure le MIR, tiennent une place importante dans cette gauche. Ralliés au dernier moment à la campagne pour le « non », ils commencent de nombreuses difficultés liées d'une part à l'absence du dirigeant Corvalán, qui se trouve toujours en Union soviétique, et au débat sur la lutte armée entretenue par le FPMR.

L'une des vraies difficultés de la transition, quelle qu'en soit la forme, provient de la polarisation entretenue depuis quinze ans par le régime sur la gauche et le spectre de l'Unité populaire. Un autre homme de l'opposition pourrait toutefois aider à une éventuelle déblockage. M. Ricardo Lagos, dirigeant du Parti pour la démocratie (PPD), ne dispose certes pas d'une grande formation. Mais il a su, lors de la campagne du plébiscite, apparaître au premier plan des dirigeants de l'opposition. Il avait annoncé son intention avant le scrutin d'en appeler à « l'Eglise, dont le poids moral est énorme, et aux Etats-Unis qui réclament le retour de la démocratie et aux pays européens qui nous encouragent ».

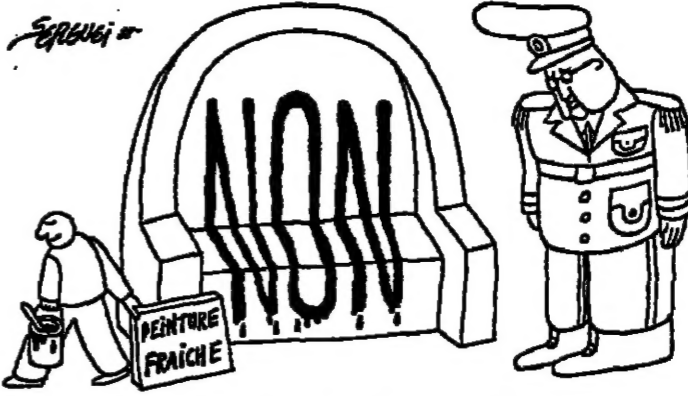
Les autorités religieuses peuvent à n'en pas douter jouer un grand rôle dans l'avenir. En prenant soin lors de la campagne de ne pas apparaître en première ligne, exception faite de certains évêques très liés à M. Pinochet, et de Mgr Hourton qui a quitté

le pays faute de pouvoir s'engager dans le soutien au « non », l'Eglise apparaît aujourd'hui comme un médiateur possible. La conférence épiscopale vient d'ailleurs d'appeler à un « large dialogue entre les principaux protagonistes » et à « une modification de certains articles de la Constitution » en concluant que « les adversaires politiques, qu'ils gagnent ou qu'ils perdent, ne sont pas des ennemis ».

La pression de l'étranger, et au premier rang bien évidemment celle des Etats-Unis, ne sera pas non plus négligeable. Washington avait déjà d'ailleurs mis en garde les autorités chiliennes à la veille du plébiscite, alors que des rumeurs de coup d'Etat circulaient lorsque le général Pinochet sentait venir le désaveu.

Mais la grande interrogation concerne avant tout les forces armées. Les positions du général d'aviation Fernando Matthei et du directeur général des carabiniers — tous deux membres de la junte militaire — sont connues. A maintes reprises, ils se sont prononcés d'une manière ou d'une autre pour le changement. Le cas de l'armée de terre est nettement plus obscur. Totale-ment sous le contrôle du général Pinochet, cette force détient en grande partie la clé de l'avenir. Une délicate négociation devra donc s'engager, mais le moindre faux pas pourrait remettre en cause la difficile et étonnante évolution en cours.

DENS HAUFIN-GURAUT.



Les réactions dans le monde

Satisfaction, mais vigilance

Vive satisfaction après la victoire du « non », vigilance pour l'avenir : telle est la teneur de la plupart des réactions enregistrées dans le monde après le plébiscite du 5 octobre au Chili.

En France, le président Mitterrand a exprimé sa « joie profonde ». Le premier ministre, M. Michel Rocard, se félicitait du résultat, a aussi exprimé, outre son « formidable espoir », l'idée que « la plus grande vigilance reste nécessaire ». Un communiqué du Quai d'Orsay (nos dernières éditions du 7 octobre) déclare : « Le gouvernement français se réjouit des perspectives qui s'ouvrent désormais pour un retour des institutions représentatives, fondées sur la libre expression, dans la tradition historique du Chili ». Le texte ajoute : « La France attend que cette volonté de changement soit respectée et que s'instaurent durablement le pluralisme et le dialogue, garanties de la paix civile ».

L'opposition n'est pas en reste. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a ainsi commenté, jeudi, les résultats en provenance de Santiago : « Chaque fois qu'une dictature disparaît dans le monde, c'est une bonne

nouvelle ». M. François Léotard, secrétaire du Parti républicain, a souhaité que « le processus, allé jusqu'à son terme et que les engagements pris par le gouvernement soient tenus ». A gauche, M. Georges Marchais, secrétaire du PC, a fait publier un communiqué déclarant : « Déjà, de grands objectifs se précisent : la garantie du respect de la volonté qui vient de s'exprimer, le départ de Pinochet, la mise en place des réformes démocratiques voulues par une majorité de Chiliens, la législation du parti communiste et des organisations de la gauche unie ».

En Europe occidentale, une des premières réactions a été celle de la CEE. La Commission de Bruxelles s'est aussitôt déclarée « à la disposition des forces de libération au Chili ». M. Claude Cheysson, commissaire chargé des relations Nord-Sud, qui avait par le passé qualifié Augusto Pinochet de « malédiction » pour son pays, s'est écrié : « Par un retournement merveilleux, cette malédiction a été conjurée ».

L'Italie, qui n'avait plus qu'un chargé d'affaires à Santiago depuis 1973, a annoncé, le jeudi 6, la nomination d'un ambassadeur.

Madrid a aussitôt appelé de ses vœux des élections libres, appuyé un « dialogue » entre gouvernement et partis politiques.

Pour le gouvernement britannique, le scrutin du 5 octobre est un « premier pas important vers un retour à la démocratie ». La presse dans son ensemble manifeste une certaine inquiétude pour la période à venir.

Les Etats-Unis expriment, eux, tant leurs félicitations au « peuple chilien » qu'à « l'armée » pour leur respect du « processus démocratique ». Les commentaires officiels manifestent le soulagement que le scrutin ait bien eu lieu, et de façon régulière et pacifique. Mais la défaite du général Pinochet n'est pas soulignée. « Ils sont sur la bonne voie », a seulement déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, M. Martin Fitzwater.

A Moscou, on salue, de façon inattendue, « le début de la fin du général Pinochet », qui était arrivé au pouvoir, rappelé-on, avec « le soutien des milieux de droite des Etats-Unis ».

En Amérique latine, enfin, la satisfaction est unanime. Le premier Cubain, Fidel Castro, a estimé que le général Pinochet était « tombé dans son propre piège » en organisant le plébiscite et que, désormais, « l'histoire du Chili sera différente ». Les présidents argentins Alfonsín et équatorien Borja se sont déclarés satisfaits du progrès ainsi enregistré par la démocratie dans le sous-continent.

GILLES BAUDIN et CHARLES VANHECKE.

L'éviction inachevée de M. Pinochet

(Suite de la première page.)

Bannières nationales, drapeaux des partis, cocardes du « non » aux boutonnières, foulards ou serre-têtes avec des slogans imprimés : c'est tout cela qu'on a vu dans la foule qui a grossi au fil des heures, et qui s'est heurtée, d'abord, aux jets d'eau et aux gaz lacrymogènes des policiers.

Toute la matinée, les jeunes ont tenté d'occuper le terrain. Les carabiniers les ont dispersés sans grande conviction. Le palais présidentiel de La Moneda était à quelques jets de pierre : il était protégé, mais sans déploiement policier ostentatoire. Au début de l'après-midi, les forces de l'ordre, tout à coup, ont cessé de réprimer. Les carabiniers sont descendus de leurs cars et se sont postés aux coins des rues. L'Alameda appartenait à l'opposition : c'était la première fois depuis quinze ans.

Ainsi ont commencé de longues heures de fête, comme l'annonçait le slogan du « non ». Tout le centre de la capitale a été paralysé. La consigne était de se diriger vers un parc situé au bord du río Mapocho, le fleuve qui traverse la ville. L'humour alternait avec les cris meurtriers : le général Pinochet était traité de « Pinochilio » et condamné — pour la rime — à disparaître dans les eaux du Mapocho ! Des jeunes sautaient en cadence, les mains

levées, puis s'arrêtaient pour chanter l'hymne national.

18 heures : la longue cohorte passe près d'un cinéma qui projette le Dictateur, de Chaplin, puis devant l'édifice Diego-Portales, siège de la junte militaire, sinistre et interminable bâtiment, en direction duquel les manifestants crient : « Ciao ! ». Quelques banderoles improvisées : « Liberté pour les prisonniers politiques ! ». Des ricanelements : « Huit ans, ah ! ah ! ah ! » (les huit ans supplémentaires que le « oui » aurait accordés au général-président). Des camécorps vendent pour 100 pesos le texte de l'hymne « La jote », autour duquel s'est ralliée l'opposition. Les camécorps et les cortèges se poursuivent dans la soirée, provoquant de nouveaux incidents avec la police.

A la Coordination du non, on trouve normal que le « peuple » manifeste. Mais on s'inquiète aussi de possibles débordements. Des éléments du « Lumpen », dit-on, sont descendus dans la rue et peuvent servir à des provocations. A La Moneda, les réunions se sont succédé depuis que la défaite a été évi- dente. A l'aube, le gouvernement a annoncé sa démission, événement habituel en Amérique latine quand le chef de l'Etat veut procéder à un

remaniement. « C'est significatif, mais ce n'est pas suffisant », dit M. Ricardo Lagos, président du Parti pour la démocratie, et l'un des leaders du « non ». Le démocrate-chrétien Patricio Aylwin, porte-parole de la Coordination, réaffirme devant les journalistes que la victoire du 5 octobre doit déboucher sur une réconciliation entre tous les Chiliens. « Nous ne voulons pas de vide du pouvoir, ni de rupture institutionnelle », dit-il. « Ce que nous voulons, c'est une transition pacifique vers la démocratie ».

Au ministère de l'intérieur, M. Sergio Fernández, qui fait office de premier ministre, affirme qu'avec 43 % des voix le général Pinochet a fait un score « impressionnant ». Ce n'est pas le sentiment, pourtant, que donne le chef de l'Etat, lorsqu'il s'adresse le soir même à ses compatriotes. La défaite se lit sur son visage et apparaît dans sa voix. Il n'est plus le président paternel de la campagne électorale, ni le chef militaire frappant du poing sur la table, bien qu'il ait revêtu pour l'occasion son uniforme de « capitaine-général ».

« L'honneur du soldat », « Les principes du 11 septembre 1973 », « La marche vers la démocratie », « La pérennité des institutions » : ces thèmes émaillent un discours dont

les Chiliens retiendront surtout qu'après sa défaite le président continuera son « itinéraire », tel qu'il est prévu par la Constitution. Il se maintiendra à son poste, mais en président intérimaire, jusqu'à de nouvelles élections, le général affirmant que seule sa personne, et non le régime, était en jeu dans le plébiscite.

M. Aylwin a eu beau jeu de démontrer que les 43 % de voix obtenues par le général auraient été bien moindres si l'opposition avait eu pendant quinze ans la possibilité de s'exprimer. Mais cette querelle appartient déjà au passé. L'important, c'est que les principaux dirigeants de la droite aient affirmé dès le soir du scrutin la nécessité d'un dialogue avec les leaders du « non ». En même temps que M. Jaime Guzmán, idéologue du régime, MM. Osorio Jarpa et Andrés Allamand, dirigeants du parti Rénovation nationale, ont été les premiers à admettre la défaite de leur camp. En outre, ils font un pas important en direction de l'opposition en acceptant une réforme éventuelle de la Constitution, pour aller plus vite vers le choix d'un nouveau président.

GILLES BAUDIN et CHARLES VANHECKE.

FRANCE HUSER

L'histoire d'un amour perdu. Plus grand que le ciel... Il y a dans ce roman étincelant plus qu'une part de vérité. Une part de nous-même.

Bernard Génies / Le Nouvel Observateur

Sensualité, impudeur, tourbillon de la passion qui ne se soucie jamais de l'ordre établi par les hommes.

Françoise Ducout / Elle

France Huser nous conduit au plus près du plaisir des sensations fugitives... Un peu plus de l'éclat d'une innocente perversité.

Jean-Louis Pradel / L'Événement du jeudi

79 F

Editions du Seuil

Afrique

Les émeutes en Algérie

Un pouvoir autoritaire mais pas monolithique

Que vont faire les responsables civils et militaires en Algérie si la jeunesse brave l'état de siège dans la capitale ou prend le relais en province ? Dans une telle conjoncture, au Maroc ou en Tunisie, la réponse serait simple : ce qu'aura décidé le roi ou le président.

Le paradoxe de l'Algérie encore si fermée à la contestation sur la place publique, considérée comme la « Prusse du Maghreb », est que le débat refusé aux citoyens semble de règle au sein de l'équipe dirigeante. Celle-ci se détermine en fonction d'un subtil rapport de forces, mouvant et bien peu perceptible au travers du discours officiel des parties prenantes.

On ne sait pas encore si les événements en cours profiteront au président Chadli — qui pourrait les invoquer pour justifier les réformes — ou à ses adversaires — qui pourraient souligner que cela fait vraiment scandale, — mais il est sûr que chacun se détermine en fonction d'arrière-pensées dans une partie serrée entre hauts dirigeants.

Autoritaire mais pas monolithique, le pouvoir s'exerce dans la cohabitation conflictuelle des « dinosaures » du parti et des techniciens réformistes, dans celle aussi des civils et des militaires, les choses étant compliquées par la présence de l'armée au sein du parti et de l'appareil d'Etat, une armée qui se trouve elle-même divisée.

Le président Chadli a été élu en janvier 1984 avec plus de 95 % des suffrages. On sait en Algérie qu'il vaut mieux présenter une carte d'électeur tamponnée pour satisfaire à certaines formalités administratives, et tout le monde n'a pas le courage de se singulariser en ne mettant pas le bon bulletin devant un bureau de vote attentif. Mais cette élection n'est pas totalement dépourvue de sens, dans la mesure où elle est la ratification du choix du candidat du FLN, au cours d'un congrès qui n'est pas une simple formalité même

si les discours unanimes d'ouverture et de clôture masquent l'âpreté des débats à huis-clos.

Entre deux congrès — tous les cinq ans, — le comité central et le bureau politique veillent au maintien de la « ligne ». C'est avec ces organes que le chef de l'Etat, de droit secrétaire général du parti, doit composer. La composition du bureau politique n'a pas subi de grands changements depuis longtemps. Cela peut signifier stabilité, mais aussi crainte d'engager l'épreuve en raison des tensions. Le numéro deux du FLN, M. Mohamed Chérif Messadia, passe pour le gardien de l'orthodoxie socialiste.

Les Marocains, qui ont en affaire à lui avant la normalisation des relations diplomatiques, le présentent pourtant comme un homme capable d'évolution, comme M. Khédiri, ancien chef de la sûreté nationale devenu ministre de l'Intérieur et artisan d'une certaine ouverture.

L'armée omniprésente... et inconnue

En dehors de ses fonctions de porteur infaillible de la bonne parole officielle, M. Messadia a été chargé de réfréner les velléités contestataires de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), l'unique syndicat, placé sous l'égide du parti. Comme les autres organisations « de masse » (femmes, moudjahidins, etc.), l'UGTA a vu son rôle diminuer, certains de ses membres marxistants se contentant de « petites phrases » dans les publications confidentielles, mais il est encore capable de coups de pied de l'âne si l'occasion s'en présente.

Trop longtemps, le syndicat officiel a eu pour principale utilité de décanter les tentatives de grève. Discrédité malgré lui, il peut trainer pour se mobiliser en vue de la défense d'une équipe qui a contribué à le rabaisser.

A l'heure où elle est appelée à prendre directement les choses en

main dans la capitale, l'armée demeure la grande énigme. On connaît son poids, mais on ignore les dispositions d'esprit de la majorité de ses cadres. Selon l'opposition en exil, des officiers d'état-major incarnant le courant « boumediéniens » — notamment au sujet du Sahara occidental — sont en conflit ouvert avec une ligne constituée par M. Khédiri et le colonel Larbi Belkheir, collaborateur direct de M. Chadli à la présidence.

Sur les trois mille deux cents délégués au congrès du parti chargé de désigner le candidat à la succession de Boumediène, mort en 1979, plus de six cents étaient des militaires (la proportion fut à peu près la même dans les congrès suivants, où les uniformes vert olive constituaient toujours des rangées bien visibles). Tout naturellement, ils désignèrent l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, coordinateur des affaires militaires pendant la longue agonie du président. Celui-ci ne peut oublier qui l'a fait roi, même s'il ne porte plus jamais l'uniforme.

Parce que beaucoup d'officiers ont été formés en URSS, ne serait-ce que pour savoir se servir d'un matériel qui, au début des années 80, était à 90 % d'origine soviétique, l'armée a longtemps passé pour pencher à gauche. Mais les quelque deux mille cinq cents conseillers soviétiques qui ont quitté l'Algérie depuis la mort de Boumediène n'ont pas laissé nécessairement que des bons souvenirs, et il semble bien que seules des considérations financières aient dissuadé l'Algérie de s'équiper davantage en Occident.

A l'occasion du coup d'Etat qui renversa le civil Ben Bella en juin 1965, le Conseil de la révolution proclama : « L'Armée nationale populaire, digne héritière de la glorieuse Armée de libération nationale, ne se laissera jamais couper du peuple dans elle et dans la mesure où elle puise sa force et sa raison d'être ». M. Chadli a cependant entamé une certaine tradition égalitaire et populiste en augmentant le professionnalisme des cadres. Il alla jusqu'à nommer des généraux dans un

état-major qui ne comptait traditionnellement que des colonels.

Dans un pays où les cadres compétents ne sont pas légion, de nombreux officiers ont été détachés à des postes civils, tel celui de wali (préfet), avec les tentations d'enrichissement que cela comporte. Il se peut que ces jeunes officiers supportent mal l'arrogance de certains colonels à la fortune trop rapide.

Des interpellations ont eu lieu récemment parmi les gradés. Elles concernaient en principe des officiers accusés de détournements de fonds, notamment dans la caisse de l'action sociale de l'armée. Selon l'opposition clandestine, il s'agissait moins de moralisation de la gestion publique que de règlements de comptes entre militaires. Des promotions brutales suivies de disgrâces non moins brutales — qui peuvent prendre la forme d'une affectation à un poste d'ambassadeur, voire de ministre dans un gouvernement qui ne dénie pas la réalité du pouvoir — ont en lieu ces dernières années.

La « démission », officiellement pour raisons de santé, du général Mustapha Benloucif, artisan de la modernisation de l'armée en tant que chef d'état-major, et son remplacement par le général Abdelhak Belhoucheh, par ailleurs vice-ministre de la défense nationale (le chef de l'Etat assumant la fonction de ministre), ont été interprétées comme un épisode majeur de la lutte des clans.

Fort de l'environnement cent mille hommes, l'Armée nationale populaire « participe, dans le cadre du parti, aux activités politiques ainsi qu'aux activités économiques et sociales du parti ». Le service national, de deux ans, est en principe obligatoire. Mais l'abandon des jeunes gens en âge de servir pose de sérieux problèmes d'intendance. Les conscrits sont surtout employés sur de grands chantiers nationaux : route transsaharienne, « barrage vert » de forêts destiné à arrêter l'avancée du désert. Il est peu probable que ces soldats silencieux posent un problème aux officiers si ceux-ci décident d'appliquer sans faille les consignes de fermeté.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

Le Mouvement démocratique algérien dénonce « la fuite en avant du régime »

Plusieurs partis d'opposition ont commenté les émeutes d'Alger à été le théâtre et condamné les mesures que le gouvernement a prises pour en venir à bout. Pour le Mouvement démocratique algérien (MDA), proche de l'ancien président Ahmed Ben Bella, il s'agit d'un « mouvement spontané qui traduit le ras-le-bol du peuple algérien face à la misère dans laquelle le régime algérien corrompu l'a plongé ». Le MDA « condamne fermement l'instauration de l'état de siège et l'usage de la violence qui traduisent la fuite en avant du régime algérien ».

De son côté, M. Ben Bella, dans un entretien accordé au Figaro, estime que « la révolte grandit à travers tout le pays » et que « des

manifestations ont été durement réprimées dans de nombreuses villes de province ». A son avis, le régime en place s'est « totalement discrédité » et « le moment est venu de lui offrir la parole unique ».

Quant au Parti du peuple algérien (PPA), qui rassemble d'anciens sympathisants de Messali Hadj, un des dirigeants nationalistes algériens à l'époque de la présence française, il estime que les émeutes d'Alger sont « la conséquence de vingt-six ans de dictature et de parti unique qui ont conduit l'Algérie à la faillite économique, sociale et politique ». Le PPA invite « tous les opposants à prendre leurs responsabilités pour soutenir et conduire le peuple algérien à arracher sa liberté et le droit à la vie ».

Les Algériens de Paris et les « émeutes de la semoule »

« Mektoub ! Mektoub ! »

« Venez-vous, monsieur, de ce que je vous ai dit il y a un mois quand mon frère m'a téléphoné d'Algérie pour me dire qu'il n'y avait plus de couscous au bled ? Cette fois, ça va péter pour de bon ! » La kiosquier algérien du quartier Clichy à Paris est tout excité. Ses clients français, interdits, l'écoutent un moment : « Il y a deux ans, c'était le pain, puis le café et le thé qu'il a fallu leur envoyer en Algérie. Le beurre et les bananes, n'en parlons pas, y a longtemps qu'ils ne savent plus ce que c'est, mais alors la semoule, le couscous, il faudrait que la France en envoie des avions pleins, là-bas. Nous, on peut pas, quand même, ça bloquerait le poste... »

Les gens rient et passent. Mais, lui, il continue, tout seul, à s'étrouffer d'indignation en parcourant pour la énième fois les titres de la presse parisienne sur ces événements d'Algérie qu'on pourrait, en effet, appeler comme lui les « émeutes de la semoule » (allusion de base du couscous), par analogie avec les « émeutes du pain », survenues à Tunis à la fin du régime de Bourguiba.

Plus corsés encore ou plus sobres, les propos entendus jeudi 6 octobre au soir dans les cafés de La Goutte-d'Or ou dans les restaurants de célébrations à Belleville,

font écho à ceux du kiosquier : « On s'y attendait. Mektoub ! Mektoub ! (c'était écrit). Il y a des années que ça couvait. Toujours des discours, des promesses du côté des ministres, et des « ça manque » chez la Mozabite (1). Si on a tenu si longtemps, c'est parce qu'on est fiers. »

Les troubles d'Alger ont profondément remué non seulement les Algériens de France et les Français d'origine algéro-musulmane — en tout deux millions de personnes environ, harkis et leur descendance inclus — restés le plus souvent proches de leur sol d'origine, mais encore l'ensemble des Maghrébins établis de ce côté-ci de la Méditerranée. Chez le primeuriste soussi (Berbère du Sud marocain), de Figalle, les femmes qui, d'habitude, restent dans l'arrière-magasin, étaient venues jeudi 6 octobre près de la caisse pour mieux écouter les nouvelles avec leurs hommes : « Ça s'est passé comme ça chez nous, il y a trois ans, et encore, on a toujours eu de quoi manger, au Maroc. Alors, pensez, quand les gens ne peuvent même plus nourrir leurs enfants ! »

Du poète kabyle en herbe birmé à Tidj-Ouzou dans sa culture et dans sa langue au vieil ouvrier arabe, jédia berbériste, et qui tra-

vaille en France depuis l'âge de seize ans pour nourrir les siens restés au pays, l'opinion populaire des secteurs nord-africains de la capitale ne dissimule généralement pas son soutien enthousiaste aux gamins algérois briseurs de vitrines, et estime bien des fois que « c'est le début d'une vraie révolution ».

Solidaires et inquiets

En revanche, les intellectuels, pour se montrer souvent tout aussi solidaires des émeutiers, n'en expriment pas moins de vives inquiétudes : « Vous pouvez faire confiance au régime, surtout après la peur qu'il a dû avoir, pour réprimer tout cela d'une main impitoyable, comme ça s'est passé il y a deux ans, lors des émeutes de Constantine. Tout ce qui bougeait a été broyé sans se soucier des droits de l'homme et autres balivernas », opine un universitaire qui, comme tous ses concitoyens interrogés, refuse de laisser dévoiler son nom « afin de pouvoir retourner tranquille en Algérie ».

Un écrivain connu, qui vit en quasi-permanence à Paris, pense, pour sa part, que « les choses ne sont pas claires du tout : est-ce qu'une des factions du régime mili-

taires sont réquisitionnés depuis trois jours. De nombreux coups de feu ont été tirés sur la foule. Des rafales d'armes automatiques ont été entendues tout au long de l'après-midi, qui faisaient écho à celles tirées dans d'autres quartiers de la capitale.

Balle perdue

Les autorités ont reconnu vendredi des « pertes en vies humaines » sans autre précision. Mais nous avons eu confirmation de la mort de cinq personnes et de nombreux jeunes blessés par balle ont été admis dans les hôpitaux de la capitale. Parmi eux, quelques enfants dans un état critique ont dû subir des interventions chirurgicales. Deux frères ont été tués à El-Biar à coups de revolver par un chef de char, un jeune est mort à Badjarah, un autre à Belfort, dans la banlieue d'Alger. Mais tous n'ont pas été atteints dans la rue. Un jeune garçon de 14 ans a été foudroyé, par une balle perdue, sur le balcon de l'appartement de ses parents à la cité Dar-Essada, à proximité de l'Office Ryad et Feth et du Maqam Achahid, le sanctuaire du martyr. Aucun bilan officiel n'a pu être obtenu non plus sur le nombre de interpellations. Mais des centaines de personnes ont été arrêtées, et bon nombre d'entre elles sont toujours incarcérées. Elles seront probablement déférées devant une juridiction d'exception siégeant en flagrant délit, comme ce fut le cas à Constantine, après les émeutes de novembre 1986.

Après le couvre-feu, un semblant de calme est revenu sur Alger. La nuit n'est plus déchirée que de loin en loin par le bruit sourd des lance-grenades ou l'éclat des rafales d'armes automatiques. Pour endiguer les flots très fluides de jeunes manifestants, l'armée a installé ses blindés aux carrefours stratégiques. Des barrages isolent les quartiers les uns des autres et des patrouilles d'hommes en armes sillonnent les quartiers résidentiels.

En décrétant l'état de siège pour la première fois de son histoire, l'Algérie indépendante a pris une mesure d'exception qui devrait rétablir l'ordre d'une part et de l'autre ramener l'armée sur le devant de la scène politique. A deux mois à peine du VI^e congrès du FLN qui désignera son secrétaire général, candidat de droit à la présidence de la République, l'exercice est périlleux. Bien sûr, le président de la République est le chef du parti et le chef des armées, mais il a choisi des orientations d'ouverture économique et de libéralisation de la société, conformes à son pragmatisme, qui ne conviennent parfaitement ni à l'appareil du parti, ni au vaste corps des officiers supérieurs. Une partie de bras de fer est engagée entre partisans et détracteurs des réformes chères au président Chadli. Il apparaît de plus en plus clairement, au fil des jours, que les événements dramatiques que traverse, en ce moment, l'Algérie peuvent être considérés comme un reflet, sinon comme un élément, du débat interne. A qui profitent les troubles ? La question vaut d'être posée.

FREDERIC RITSCHER.

De nombreux affrontements

Apparemment, les manifestants ne tiennent pas grand compte de l'état de siège nouvellement déclaré. Le face-à-face avec les forces de l'ordre s'est durci. De nombreux affrontements ont eu lieu un peu partout au centre ville, mais aussi en banlieue et surtout dans les quartiers populaires où la promiscuité familiale maintient un grand nombre d'adolescents dans la rue. La fermeté perçait déjà dans le communiqué du bureau politique rendu public mercredi. La décision du président de la République de décréter l'état de siège, jeudi midi, et de placer sous commandement militaire toutes les autorités civiles, administratives et de sécurité (nos dernières éditions datées 7 octobre) démontre la volonté du pouvoir de reprendre l'initiative et de ne pas laisser se dégrader davantage une situation qui a pu paraître momentanément compromise.

Le couvre-feu imposé par les militaires, de minuit à 6 heures, n'a été annoncé que bien plus tard dans la soirée.

L'armée est présente depuis le début des événements, bien qu'elle soit restée discrète jusqu'à jeudi midi. Des commandos parachutistes protégeaient déjà le siège du parti. En treillis camouflés, les Tchétchikoff baïonnette au canon, ils veillent depuis mardi soir. Des chars sont venus dans le courant de la journée prendre position au bas des escaliers conduisant à l'esplanade de l'AFRI, que domine par l'ancien Gouvernement général. De l'autre côté, trois automitrailleuses légères interdisent l'approche de l'entrée principale. De nombreux renforts ont été déployés. Les affrontements ont été extrêmement violents. Apparemment le mot d'ordre — s'il y en avait un — était, jeudi, de prendre le siège du FLN où

Le Marketing intégré

Camille Vert

Le Marketing Intégré

Cle de la compétitivité industrielle

« Le Marketing à la rescousse de l'industrie »

Loïc Grasset
Usine Nouvelle

« ... en tout point remarquable... Un livre qui ose s'attaquer à des croyances tenaces »

Lionel Bellenger
Action Commerciale

« Une méthode concrète pratique... »

Nicolas Finet
Les Echos

« Un bon livre qui apporte sa pierre à l'évolution du Marketing industriel »

Professeur J.P. Vella
Marketing Mix

234 pages
145F

سكوا من الاصل

Proche-Orient

IRAN

Le premier ministre, M. Moussavi, évoque les divisions au sein du régime

Le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a affirmé, jeudi 6 octobre, qu'il n'y avait pas de contacts directs entre Washington et Téhéran, reconnaissant toutefois, pour leur demander de « décamper »

et de laisser l'administration agir comme elle l'entend, que des « individus » prétendant représenter le gouvernement américain tentaient de négocier la libération des otages au Liban. L'un de ces prétendus

« intermédiaires », désigné comme tel par l'ex-président iranien Abolhasan Banisadr, M. Richard Lawless, un ancien de la CIA, a, quant à lui, démenti avoir eu des contacts avec l'Iran à propos des otages.

Un gouvernement iranien paralysé, court-circuité, divisé, privé de toute responsabilité dans l'action de l'Iran à l'étranger, concernant notamment deux dossiers de la plus grande importance — les contacts avec les Etats-Unis et le terrorisme — telle est l'image que donne de son propre cabinet le premier ministre, M. Mir Hossein Moussavi, dans une lettre au président Ali Khamenei expliquant les véritables raisons de sa démission, qu'il avait présentée début septembre et que le chef de l'Etat avait immédiatement rejetée, de même que l'imam Khomeiny. A l'époque, le premier ministre avait publiquement justifié son geste par la crainte de voir le Parlement récusé par ses ministres.

Datée du 7 septembre, cette lettre, dont une copie vient de parvenir clandestinement à Paris, confirme notamment — en dépit des démentis américains — l'existence de contacts suivis avec Washington, dont M. Moussavi se dit exclu. « M. Larijani [vice-ministre des Affaires étrangères] déclare que des contacts ont été noués avec les Etats-Unis par cinq canaux différents. Or, moi, premier ministre, je ne sais rien de ces canaux », écrit le chef du gouvernement à M. Khamenei, après de quoi il se plaint de ce que, « partout dans le monde, on parle de la nouvelle politique étran-

gère de l'Iran, sans que le gouvernement soit au courant de cette nouvelle politique ». Ces contacts avec les Américains paraissent d'ailleurs relever exclusivement de l'homme fort actuel du régime islamique, l'hojatoleslam Hachemi Rafsandjani, qui, président du Parlement, assure également le commandement des forces armées.

« Un coup contre le régime »

M. Moussavi évoque par la même occasion l'implication de l'Iran dans des actions de déstabilisation à l'étranger. « Des opérations sont menées à l'étranger sans que le gouvernement l'ait ordonné ou en ait eu connaissance. Vous savez que le résultat de cette situation a été catastrophique pour le pays. Nous n'apprenons le détournement d'un avion qu'après qu'il a eu lieu. Lorsqu'une mitrailleuse tire dans une rue du Liban, fait-on grand bruit partout, nous ne sommes au courant de l'affaire qu'après. Nous n'apprenons la découverte d'explosifs dans les bagages de pèlerins de La Mecque que postérieurement à cette découverte. »

M. Moussavi rappelle également un président, comme exemple de la façon dont il est « privé de tout pou-

voir en matière de politique étrangère », que « les affaires d'Afghanistan, de l'Irak et du Liban sont directement entre vos mains ». Le premier ministre regrette encore que des correspondances soient échangées avec des dirigeants étrangers sans que son gouvernement soit mis au courant, ou qu'il ne le soit qu'« exceptionnellement et accidentellement ».

M. Moussavi déplore, d'autre part, que l'autorité et la responsabilité des ministères soient déléguées à des conseils et comités de toutes sortes, qui ne cessent d'empiéter sur les prérogatives gouvernementales. Il constate enfin son « incapacité à répondre devant le conseil des ministres ou les députés sur des affaires qui sont menées au nom du gouvernement mais dont celui-ci n'a pas connaissance ».

« Trahison »

Dans sa réponse, le président Khamenei réagit vivement en estimant que cette démission « est un coup porté aux intérêts de la République islamique » en une période délicate. Et ce bien qu'il reconnaisse des « divergences » avec son premier ministre sur la façon dont celui-ci administre le pays, « surtout en matière économique ». Refusant la démission de M. Moussavi, le prési-

dent souligne que toute insistance de la part du chef du gouvernement « constituerait un coup contre le régime et même une trahison ».

Dans une lettre très sèche d'environ un demi-feuille, l'imam Khomeiny critique tout aussi vivement que M. Khamenei l'initiative du premier ministre, allant jusqu'à lui lancer un avertissement très clair : « S'il n'y avait pas eu vos huit années de travail, j'aurais dit que vous vous étiez opposé au régime, de façon à ce que le peuple clarifie votre situation ». Surtout, le guide de la révolution reproche amèrement à M. Moussavi de ne pas l'avoir consulté avant de présenter sa démission et d'avoir, en revanche, donné une large publicité à celle-ci.

Outre la faiblesse apparente du gouvernement face aux autres pôles du pouvoir, ces trois lettres mettent en lumière l'après de la lutte que se mènent les plus hauts dirigeants de la République islamique dans la perspective de l'après-Khomeiny. Certains de ces dirigeants, parmi lesquels MM. Rafsanjani et Khamenei, ont pu être ouvertement accusés, au sein même du régime, de chercher à éliminer les éléments radicaux du vivandier de l'imam Khomeiny en profitant d'un déclin de ce dernier.

YVES HELLER.

Diplomatie

M. Alain Decaux dans la fosse aux lions anglophones...

L'Association de la presse anglo-américaine à Paris avait invité à déjeuner, jeudi 6 octobre, M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la francophonie.

Arabes. Le scepticisme a laissé alors place à un décret étonnant; ou à une franche surprise quand M. Decaux a rappelé que l'Égypte, en raison de ses liens formels à la francophonie, avait volontiers adhéré à la francophonie.

Si nos confrères anglo-saxons ne trouvent rien à redire au Commonwealth ou aux sommets des pays les plus riches de la planète, l'organisation du mouvement francophone leur paraît une « assez étrange chose », sur la réalité de laquelle l'académicien s'est efforcé de les convaincre : « La français est le bien d'une quarantaine de nations qui, très souvent, entraînent la France plus que la France ne les entraîne; aux Nations unies, Africains et Canadiens exigent leurs documents en français, au Fonds monétaire international, où le délégué de la France avait renoncé à sa propre langue, ce sont des Algériens, dont le pays n'assiste pas aux sommets francophones, qui ont exigé d'employer le français... »

A ces anglo-américanophones, le ministre a tenté de démontrer que « le français restait en expansion, grâce notamment aux Africains et aux Abondamment traduit en espagnol ou en japonais mais seulement une fois en anglais, en 1949, pour son Lazaire, maître de l'empereur, le ministre-historien « sans cesse qui ont pu devenir un équivalent en français ou français ». Cependant, plusieurs confrères étaient moins préoccupés par les tribulations de la langue française de par le monde que par la chasse aux « darbarismes », mis dans le même sac que le « bonzaï », « que les « anglo-américanismes » dans l'idiotisme hexagonal. M. Decaux les a rassurés en se montrant plus nuancé et, en tout cas, ouvert aux mots étrangers, « sauf ceux qui ont pu devenir un équivalent en français ou français ». J.-P. P.-H.

Selon Moscou

Le sommet sino-soviétique pourrait se tenir au premier semestre de 1989

Un sommet sino-soviétique pourrait se tenir au premier semestre de 1989, a déclaré, jeudi 6 octobre à Moscou, M. Igor Rogatchev, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères chargé des questions asiatiques. La tenue de ce sommet sera discutée lors de la visite à Moscou, à la fin de l'année, de M. Qian Qichen, ministre chinois des Affaires étrangères. M. Rogatchev a également annoncé que M. Gorbatchev se rendra en Corée du Nord à une date non déterminée, pour répondre à une invitation acceptée par M. Andreï Gromyko avant sa démission, le 1er octobre, de ses fonctions de chef de l'Etat.

Les déclarations de M. Rogatchev interviennent alors que M. Qiao Guh, membre du bureau politique du PC chinois, s'appête à se rendre en Hongrie, en Allemagne de l'Est et en Pologne, du 10 au 22 octobre, et au moment où Séoul annonce que les sociétés privées sud-coréennes font un accord avec la Corée du Nord sans attendre « l'ouverture de conversations économiques inter-coréennes », ainsi que l'a déclaré, vendredi, le directeur du tout-puissant Office gouvernement (sud-coréen) de planification économique.

La perspective rapprochée d'un sommet sino-soviétique pourrait contribuer, d'un autre côté, à relancer la négociation de conflit cambodgien, qui doit faire l'objet de nouveaux entretiens, à Paris, les 5, 6 et 7 novembre, entre le prince Sihanouk et le premier ministre de Phnom-Penh, M. Hun Sen. Mais, pour l'instant, en ce qui concerne ce dossier, aucun progrès ne semble avoir été accompli. L'agence Chine Nouvelle a de nouveau sévèrement critiqué le Vietnam, jeudi, lui reprochant en substance de vouloir subordonner le retrait de ses troupes du Cambodge à la cessation de « route

M. Henri Benoit de Coignac ambassadeur à Madrid

M. Henri Benoit de Coignac, chef du protocole depuis 1984, a été nommé ambassadeur de France en Espagne en remplacement de M. Francis Guzman. [Né en 1935] diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer, M. Benoit de Coignac a été deuxième secrétaire à l'Ambassade de France à Mexico (1962-1967), deuxième puis premier secrétaire à Washington (1967-1971), premier secrétaire à Tanis (1971-1974), conseiller politique, puis conseiller culturel à New-Delhi (1974-1977). Il a été conseiller diplomatique au secrétariat général de la défense nationale (1977-1979), puis ministre conseiller à l'Ambassade de France à Buenos-Aires (1980-1982) et vigier de France en Andorre (1982-1984). Il était chef du protocole depuis novembre 1984.]

IRAK : après l'exode en Turquie

Des réfugiés kurdes retournent dans leur pays

HAKKARI de notre envoyé spécial
Les hommes dans des camions à ciel ouvert, des femmes et des enfants dans des autobus, en tout vingt-sept véhicules pour un millier de réfugiés kurdes — 501 enfants, 223 hommes et 245 femmes — qui ont demandé à rentrer en Irak. Parmi des deux camps de Yulko-kovra dans la province d'Hakkari mardi à 22 heures, ils ont franchi la frontière internationale sur la rivière Habour mercredi 5 octobre en fin d'après-midi. Le convoi s'arrête, peu

après la ville de Bitlis, pour une pause au bord d'une rivière. Loin des policiers et des militaires, la sincérité des réponses ne nous a forcés, nous rentrons en Irak de notre plein gré, parce que c'est notre pays. Et ce jour-ci, il y a deux jours encore, nous assurait dans le camp de Susista, avec le groupe qui l'entourait que « personne ne rentrerait en Irak sinon pour combattre le régime de Saddam Hussein ». « Nous avions peur, nous n'osions pas le dire. Si ceux qui sont restés pouvaient dire, un par un, ce qu'ils pensent, vous verriez que beaucoup voudraient partir. Le départ ne s'est d'ailleurs effectué sans heurts : « Les autres nous ont insultés, ont lancé des pierres, et si la police n'était pas intervenue, « ils » nous auraient empêchés de partir. »

mières attaques irakiennes, les peshmargas s'étaient repliés de l'intérieur sur leur village proche de la frontière et comment ils avaient opéré une retraite volontaire des Kurdes en Irak avant l'expiration de l'amnistie décrétée par Bagdad — qui vient d'être prolongée jusqu'au 8 octobre — a fait l'objet d'intenses tractations la semaine dernière. L'Irak ayant estimé que le problème devait être réglé de façon bilatérale avec la Turquie, la Croix-Rouge internationale s'est abstenue de donner sa garantie à l'opération et ne dispose pas de la liste des volontaires.

appel de son dirigeant Massoud Barzani à rejoindre le combat pourrait entraîner un retour en masse en Irak.

25 000 candidats au départ
La première estimation portait ceux-ci à un millier, abaissée ensuite à moins de cinq cents. Même si les cadres politiques des camps assurent que « ceux qui partent ne seront punis que par leur remords », la difficulté des candidats au départ à se prononcer publiquement, ressentie par tous les visiteurs, explique l'augmentation de dernière minute des partants. L'attachement de la majorité des réfugiés au PDKI reste malgré tout incontestable, et seul un

LES MOISSONS DE LA FRANCITÉ
Sous le mot de la France...
MARTINOT DE PREUIL
49560 NUEL-SUR-LAYON
(Tél. 1 800, Les 2 tonnes 140 F franc)

SADDAM HUSSEIN SUR LE CHEMIN DE DAMAS
Paul-Marie de La Garce démontre comment l'Irak, puissance militaire arabe de premier plan jouissant de solides appuis, va déployer son dynamisme vers le Proche-Orient. Posez le problème pour le plus ?
Dans le numéro d'octobre d'Arabes en kiosques et en librairies
78, rue Jouffroy, 75017 Paris
TEL. : 46.22.34.14

VOL QUOTIDIEN PARIS-MONTREAL

NATURELLEMENT, VOUS N'ETES PAS OBLIGE DE LE PRENDRE CHAQUE JOUR.

Désormais avec Air Canada, les affaires se traitent sept jours sur sept, sans interruption.
Air Canada est la seule compagnie aérienne à proposer un départ quotidien. Mais Air Canada sait aussi mieux que n'importe quelle autre compagnie donner à chacun l'impression d'être un client privilégié : accueil chaleureux, service efficace, menus originaux (Nutri-Cuisine) et le choix entre 1^{re} classe, classe affaires ou classe hospitalière.
Départ, vous arrivez frais et dispos à Montréal, plaque tournante vers de nombreuses destinations canadiennes. Le vol Paris-Montréal sept jours sur sept, c'est vraiment un nouveau souffle sur vos affaires.

AIR CANADA

Europe

URSS : dans la presse comme dans les Républiques

Regain d'initiatives après les changements décidés à la tête du parti et de l'Etat

MOSCOU

de notre correspondant

Il ne se passe maintenant plus un jour sans que l'on sente l'impact des changements intervenus il y a juste un semaine à la direction du parti. Soit que des consignes restrictives aient été levées, soit que des consignes d'audace aient été données, soit que l'autocensure ait reculé en même temps que l'influence conservatrice, soit encore que le tout ait joué d'un coup, le fait est, en tout cas, que la presse a soudain retrouvé sa vigueur d'avant l'été : non seulement il se passe des choses, mais, de surcroît, on en rend compte.

Pas véritablement un brûlot, mais l'agence Tass se met à faire des scoops et vient, par exemple, de con-

crer une dépêche datée de Tbilisi aux manifestations de rues qui avaient eu lieu les 21 et 22 septembre dernier en Géorgie. Jusqu'à présent, on en ignorait la cause exacte, mais elles ont été provoquées, explique l'agence, par le « mépris » des autorités locales envers la préservation des monuments historiques, et notamment d'un monastère datant du sixième siècle et dont les fresques étaient ruinées par les explosions d'un terrain d'entraînement militaire installé à proximité depuis 1948. Les protestations étudiantes, indique donc Tass, ont suscité une approbation générale dans la République, et non seulement le premier secrétaire de Géorgie a dû venir s'excuser à l'université, mais il est aussi apparu à la télévision pour annoncer que ce terrain serait transféré et que le ministre de la

défense avait, en attendant, donné ordre de cesser les tirs et les survols du monastère. Hier, on faisait le silence. Aujourd'hui, on prend des mesures, on les fait connaître, et le changement est d'autant plus frappant que l'équipe de M. Gorbatchev paraît décidée à tenter de prendre la tête du mouvement écologiste, tant à l'intérieur du pays que sur la scène internationale où de grandes manœuvres se préparent en ce domaine. La défense de la nature et des vestiges du passé - c'est-à-dire, dans chacune des Républiques, de l'identité nationale - est, en effet, devenue le premier facteur de mobilisation populaire. En particulier dans les pays baltes où les changements s'accroissent chaque jour.

Après la nomination, mardi dernier, d'un nouveau premier secrétaire en Lettonie, cette République est maintenant dotée d'un nouveau président, M. Anatoly Gorbounov, un homme connu pour ses sympathies réformatrices et ses liens avec le front populaire local, qui tient son congrès de fondation ce week-end. Parallèlement, les autorités lettones ont proposé, comme en Estonie, de faire de la langue nationale une langue d'Etat. Sous deux semaines, la Lituanie aura à son tour tenu son congrès de fondation de son propre front. Et les trois pays baltes seront devenus le vaste laboratoire d'une nouvelle politique de nationalités, visant à redéfinir la nature même de l'union - aujourd'hui toute théorique - entre les républiques.

« Les forces bureaucratiques »

Jedi, la Pravda, qui n'est pas, elle non plus, à l'avant-garde des réformes, apparaît quant à elle, à un renouveau de la télévision. Les émissions en direct (celles qui ont le faveur du public, soulignent l'organe du CC), et d'approfondir enfin à parler de manière intéressante des expériences de réformes. L'éditorial était du pur Gorbatchev et la dernière chaîne nationale va désormais présenter les émissions les plus audacieuses des chaînes des différentes Républiques.

Bref, il va maintenant falloir, en plus, regarder la télévision et, si c'est là une tragédie pour les correspondants

étrangers, la « perestroïka » devrait, elle, en recevoir un sérieux coup de pouce. En attendant, cette même Pravda consacrait, ce vendredi matin, la presque totalité de ses pages à célébrer le « jour de la Constitution » pour mieux chanter les vertus de la « prééminence de la loi » qui est, écrit-elle, l'essence de l'Etat de droit.

Il faut donc, aujourd'hui, non seulement redonner tout le pays aux soviets, mais redonner vie aussi aux syndicats et aux organisations de jeunesse, reconnaître l'inégalité qui existe de fait entre hommes et femmes, résoudre les « nombreux problèmes accumulés » dans les relations entre les différents niveaux de l'URSS et comprendre aussi, une bonne fois pour toutes, que « Staline savait toute l'horreur de la répression et ne se contentait pas de savoir ».

Cela ne se lit pas dans les traditionnels hebdomadaires de pointe de la « perestroïka ». Cela est diffusé à plus de dix millions d'exemplaires par l'organe du comité central. Mais tout cela n'est presque rien à côté de l'éditorial que les Izvestia consacrent jeudi soir à la « nécessité d'une réforme radicale du système politique » et aux « dix-huit millions de dirigeants centraux et locaux qui comptent l'appareil d'Etat soviétique ». « Elus par personne, si ce n'est à leur chef, ne répondant souvent pas des résultats de leur travail, ils (sont) ceux qui ont malmené tout ce qui nous pour une bonne part » sont devenus, écrit l'organe du gouvernement soviétique, ce milieu qui a engendré, nourri et renforcé les forces bureaucratiques au détriment des forces démocratiques. »

BERNARD GUETTA.

■ Andreï Sakharov dénonce des violences pratiquées sur des Tatars de Crimée. — La police soviétique a violemment dispersé le 11 septembre, à Leningrad, une manifestation de trois cents Tatars qui revendiquaient le droit de s'installer sur leur terre d'origine, a déclaré jeudi 6 octobre à Moscou le Prix Nobel de la paix, M. Andreï Sakharov. « Hommes, femmes et enfants ont été battus et brutalement frappés à coups de pied », a affirmé M. Sakharov. — (Reuters.)

GRANDE-BRETAGNE : M. Kinnock en échec

Le Parti travailliste reste favorable au désarmement nucléaire unilatéral

BLACKPOOL

de notre envoyé spécial

Le congrès du Parti travailliste, réuni à Blackpool, a voté, jeudi 6 octobre, une motion en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne. C'est un grave échec pour le chef du Labour, M. Neil Kinnock, qui avait appelé les députés à lui laisser les mains libres pour redéfinir sans a priori, dans les mois qui viennent, la politique de défense du parti.

M. Kinnock a quitté ostensiblement la tribune au moment où le décompte des voix a fait apparaître que la motion qu'il soutenait était repoussée. Celle-ci appelait « à l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde de façon unilatérale, bilatérale et multilatérale ». Il s'agissait en réalité d'abandonner en douceur la doctrine unilatéraliste vieille de trente ans, mais jamais appliquée lorsque les travaillistes étaient au pouvoir, selon laquelle la Grande-Bretagne doit donner l'exemple et renoncer d'elle-même, sans aucune contrepartie, à l'arme nucléaire.

Limiter les dégâts

En introduisant l'idée de négociations bilatérales (avec l'URSS) ou multilatérales (entre les diverses puissances nucléaires), cette motion laissait à un futur gouvernement travailliste une grande marge de manœuvre. La formulation était un peu bizarre, ces deux approches apparaissant peu compatibles entre elles, mais elle marquait la fin de l'« unilatéralisme pur et dur » qui a certainement coûté des voix au Labour lors des élections de juin 1987.

Le congrès a approuvé, au contraire, une résolution qui invite tout futur gouvernement travailliste à renoncer à l'arme nucléaire dans un délai de cinq ans. Les partisans de la « gauche dure », tous unilatéralistes convaincus, ont longuement

applaudi ce résultat, qui constituait pour eux une revanche après l'échec cuisant de leur champion, M. Tony Benn, lequel avait tenté de contester la direction du parti à M. Kinnock, le premier jour du congrès.

M. Kinnock a essayé de limiter les dégâts en affirmant que le vote de jeudi n'avait pas de valeur contraignante et que rien n'était définitif. Dans les mois qui viennent, un comité de dix membres doit élaborer enfin une nouvelle politique de défense. L'entourage de M. Kinnock est persuadé que celui-ci va revenir à la charge.

Le dirigeant travailliste affirme en effet désormais sans ambages que l'unilatéralisme est électoralement néfaste. Il a en recours, ces derniers mois, à toutes sortes d'acrobaties verbales pour évacuer la formule elle-même dans des conditions qui ne scandalisent pas trop les militants anticléaires. Cela n'est fait parfois au détriment du bon sens : on a vu ainsi un de ses conseillers déclarer que, s'il arrivait au pouvoir, il chercherait à négocier avec les Soviétiques l'élimination des armes nucléaires britanniques, en échange de contreparties, mais qu'il procéderait de toute façon, même s'il n'obtenait rien... Ses détracteurs ont aussitôt remarqué que c'était bien mal commencer une négociation que d'annoncer à l'avance qu'on était prêt à tout brader.

Le congrès de Blackpool se termine donc, vendredi 7 octobre, sur une humiliation de M. Kinnock. Le chef du Labour est parvenu à imposer l'idée que « l'économie de marché » était appelée à rester la règle en Grande-Bretagne, après une éventuelle victoire travailliste. Mais il n'a pas réussi à faire évoluer la vieille doctrine anticléaire. Le rôle de M. Ron Todd, secrétaire général du Syndicat des travailleurs des transports, fort de ses 1,2 million d'adhérents, a été déterminant. Celui-ci, amiral de la marine, a fait basculer au dernier moment son paquet de voix contre la motion soutenue par M. Kinnock.

DOMINIQUE DHOMBRES.

YOUgoslavIE : une centaine de blessés à Novi-Sad

La direction politique de la province autonome de Voïvodine présente sa démission collective

Novi-Sad, capitale de la région autonome de Voïvodine, a connu les 5 et 6 octobre des événements dramatiques sans précédent en Yougoslavie depuis la guerre. Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues en faveur du rattachement des liens avec la République de Serbie et revendiqué la démission « immédiate » de la direction politique locale.

BELGRADE

de notre correspondant

Le feu a été mis aux poudres par des ouvriers et des paysans de la petite ville de Backa-Palanka, arrivés à Novi-Sad dans la matinée du mercredi 5 octobre, en camions, bus, voitures particulières et tracteurs. Des milliers d'habitants de la capitale et de ses environs se sont joints immédiatement au cortège, et plus de cinquante mille manifestants se sont ainsi rassemblés dès 9 heures devant le bâtiment du comité de la Ligue des communistes de Voïvodine, où de nombreux orateurs ont pris la parole. Applaudis à tout rompre, ils ont dénoncé la « trahison », par la direction de la Voïvodine, des « intérêts du peuple et de la classe ouvrière » et revendiqué une Yougoslavie plus unie et fraternelle.

La foule a hué le président du parti de Voïvodine, M. Sogorov, qui avait tenté de prononcer un discours, et refusé de se disperser à la demande des forces de l'ordre, évaluées à cinq mille militaires. Les manifestations se sont poursuivies dans les rues pratiquement durant toute la nuit du 5 au 6 octobre. Dans la matinée du 6, une nouvelle colonne de manifestants est arrivée à Novi-Sad, de sorte que plus de cent mille personnes se sont retrouvées vers midi devant le comité de parti. Les ouvriers avaient quitté les usines, les élèves et les étudiants les écoles, les employés les bureaux, et la Voïvodine a connu sa première grève générale spontanée, qui a paralysé les activités économiques et sociales. Les événements ont pris parfois l'aspect d'une véritable émeute. Au cours de l'échauffourée des forces de l'ordre, une centaine de personnes, dont quatorze policiers, auraient été blessés, selon l'agence de presse Tanjug.

Devant la tournure prise par les manifestations de Novi-Sad, la direction de la Ligue des communistes de Serbie s'est réunie dès 8 heures le 6 octobre à Belgrade. Les présidents du parti de Voïvodine et du Kosovo, les deux régions autonomes entrant dans le cadre de la République fédérée de Serbie, assistaient à cette conférence. Les dirigeants de la Ligue ont demandé à la direction de la Voïvodine de présenter une « démission collective », seul moyen d'éviter une dégradation supplémentaire de la situation. A la demande expresse de leur président, M. Slobodan Milosevic, ils ont insisté pour que cette démission soit soignée sans recours à des mesures d'exception, mais conformément aux statuts du parti, qui prévoient précisément cette procédure pour régler ce genre de problème.

En direct à la télévision

Dans la soirée du 6 octobre, s'est également réuni à Novi-Sad le comité central de Voïvodine ; M. Sogorov a proposé personnellement la démission collective de l'organe dirigeant du parti. Au cours du débat qui a suivi, une quinzaine d'orateurs ont pris la parole, accusant la direction d'avoir commis « de graves fautes », et fait preuve « d'opportunisme et d'inefficacité ». A l'issue de cette séance, le comité central a décidé, par un scrutin secret, de révoquer sa direction par quatre-vingt-sept voix contre dix et

deux bulletins nuls. La réunion du comité central serbe et de celui de Voïvodine et l'ensemble des manifestations de Novi-Sad ont été retransmises jour et nuit en direct par la télévision.

D'autre part, le Comité des Serbes et des Monténégrins du Kosovo, organisateur des meetings qui se succèdent depuis le mois de juillet, a annoncé le 6 octobre sa dissolution. Après l'éviction de la direction de Voïvodine, il estime avoir atteint l'un de ses principaux objectifs. Cela ne signifie pas que les meetings de solidarité cesseront, mais ils seront maintenant organisés par les comités locaux de l'Alliance socialiste. Parmi les innombrables pancartes brandies par les manifestants de Novi-Sad, beaucoup exigeaient une amélioration de la situation matérielle des travailleurs, dont les conditions de vie dans la crise qui se perpétue sont chaque jour de plus en plus difficiles.

PAUL YANKOVITCH.

Afghanistan

Multiplication des tirs de roquettes contre les villes

Les tirs de roquettes ont fait près de trois cents morts et blessés à Kaboul en septembre, selon un bilan officiel publié jeudi 6 octobre. Ces tirs de la résistance se sont poursuivis depuis sur les principales agglomérations du pays : 6 morts, mercredi, à Gardêz (province de Paktia) et 13 morts, le même jour, à Kaboul ; 17 morts à Jelezabad (province de Nangarhar), samedi ; 14 morts à Kandahar et à Farah (sud du pays), dimanche.

Entre-temps, une réunion décisive du comité central du PDPA, le parti communiste au pouvoir à Kaboul, doit avoir lieu le 10 octobre, alors que le président Najibullah semble en perte de vitesse face à son premier ministre, Hasan Sharq, qui, selon des rumeurs persistantes, pourrait succéder au premier à la tête de l'Etat. — (AFP, UPI.)

Birmanie

Purge dans l'administration

Arrestations, licenciements et mises à pied se poursuivent en Birmanie, depuis le reprise du travail imposée par l'armée le 3 octobre. Opposants et diplomates rapportent une purge dans l'administration. Des dizaines de fonctionnaires, accusés d'avoir pris part aux manifestations antigouvernementales avant le coup d'Etat du 18 septembre ont été arrêtés ou révoqués. De nombreux hauts fonctionnaires ont été mis à la retraite anticipée.

Entre-temps, étudiants et anciens cadres de l'armée passés dans la clandestinité tentent d'organiser une résistance au régime. Selon des témoins, deux milliers d'étudiants suivraient un entraînement militaire dans un secteur frontalier de la Thaïlande et contrôlé, au moins en partie, par des Karens insurgés.

Selon des diplomates, les éléments les plus durs de l'armée feraient pression pour obtenir l'arrestation des principales figures de l'opposition, qui n'ont pas été directement inquiétées jusqu'ici. L'une de ces personnalités, M^{me} Aung San Suu Kyi, a lancé jeudi 6 octobre un appel

Arabie saoudite

Riyad adhère au traité de non-prolifération nucléaire

L'Arabie saoudite, qui a récemment acquis des missiles chinois à longue portée - suscitant l'inquiétude des Etats-Unis, - vient d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire. Le ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud El Fayçal, présent à New-York à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU, a déposé les instruments de ratification auprès du gouvernement américain, dépositaire du traité, a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman.

Le gouvernement américain s'est déclaré « extrêmement satisfait » de l'initiative saoudienne qui, a déclaré M. Redman, « renforce le système global de non-prolifération ». Washington, a-t-il ajouté, espère que « tous les Etats qui n'ont pas encore adhéré au traité décideront de le faire ». Israël, dont il ne fait plus aucun doute qu'il possède l'arme nucléaire, n'a pas adhéré à ce traité. — (AFP.)

Etats-Unis

Polémique sur les pouvoirs accordés par M. Reagan à la CIA

La Meison Blanche a démenti, mercredi 5 octobre, que le président Reagan ait donné un véritable « chèque en blanc » à la CIA au début de son deuxième mandat pour lutter contre le terrorisme. Selon des informations parues dans le Washington Post le mardi matin, le ressortissant, en effet, que le président américain aurait signé, en 1984 et en 1985, deux documents secrets laissant les mains entièrement libres à la CIA dans la lutte contre le terrorisme. Ce que certains responsables avaient alors interprété comme une « autorisation pour commettre des assassinats ».

Une polémique aurait même alors éclaté à ce sujet au sein du gouverne-

A TRAVERS LE MONDE

ment, rapporte encore le Washington Post, car certains de ces documents précisèrent que des actions violentes entreprises par des agents de la CIA étaient « légales », à condition d'être menées « en toute bonne foi ».

C'est, ajoute Washington Post, à la demande du directeur de la CIA de l'époque, William Casey, qui voulait protéger légalement ses agents à la suite d'attaques terroristes au Liban contre des installations américaines, que M. Reagan aurait signé, le 13 novembre 1984, le premier document. L'autre étant signé le 11 août 1985, deux mois après le démantèlement d'un Boeing de la TWA, au cours duquel un Américain avait été tué. — (AFP.)

Israël

Trois morts en Cisjordanie

Le soulèvement en Cisjordanie et à Gaza a fait trois nouvelles victimes palestiniennes : un homme d'une trentaine d'années tué par l'armée lors d'une manifestation à Naplouse et deux personnes assassinées alors qu'elles étaient accusées de « collaboration » avec les autorités israéliennes.

Huit Palestiniens ont en outre été blessés par balles lors de divers incidents dans les territoires occupés, tandis qu'une grave émeute était observée à Gaza à l'appel de la « direction unifiée du soulèvement » et de l'organisation du Djihad islamique. — (AFP.)

Liban

Menaces contre la vie d'otages américains

Beirut (AFP). — Les ravisseurs de deux Américains ont menacé, jeudi 6 octobre, de s'en prendre à leur vie pour déjouer ce qu'ils considéraient comme un « complot colonialiste » contre le Liban et la Syrie, dont ils rendent la France implicitement responsable. L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) affirme qu'elle est décidée « à jouer de la survie des otages », dans un communiqué parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth-Quest.

Soudan

Perspective de dialogue entre le gouvernement et les rebelles sudistes

Le premier ministre soudanais, M. Sadek El Mahdi, et son principal adversaire, le colonel John Garang, chef des insurgés sudistes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), doivent se rencontrer à Kampala, le 25 octobre, selon le quotidien El Ayem de Khartoum. Celui-ci précise que le gouvernement soudanais a informé les autorités ougandaises qu'il était prêt à une telle rencontre.

La semaine dernière, le colonel Garang avait informé Kampala qu'il était disposé à discuter avec le gouvernement soudanais, pour sa part, indiqué un porte-parole ougandais.

Salvador

Un candidat de gauche à l'élection présidentielle

La coalition de gauche salvadorienne Convergence démocratique a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'elle participerait aux élections de mars 1989. Son candidat à la présidence sera M. Guillermo Ungo. M. Ungo est président du Mouvement national révolutionnaire (MNR, social-démocrate) et du Front démocratique révolutionnaire (FDR), allié du Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN).

Par ailleurs, les corps de dix paysans massacrés le 21 septembre dernier par des « membres présumés » de l'armée salvadorienne ont été exhumés, mercredi 5, en présence de magistrats, à San-Francisco, une localité située à environ 60 kilomètres à l'est de San-Salvador. Le gouvernement a nié la responsabilité des militaires dans cette tuerie. Un représentant de l'ambassade américaine à San-Salvador et des délégués de diverses organisations humanitaires assistaient à l'exhumation.

Enfin, six membres de la guérilla ont été tués et deux autres blessés, mercredi, au cours d'affrontements avec les forces gouvernementales dans le centre et le nord du pays. Un attentat attribué au FMLN a détruit le même jour, dans la capitale, les locaux du parti de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA). — (AFP.)

Soudan

Perspective de dialogue entre le gouvernement et les rebelles sudistes

Le premier ministre soudanais, M. Sadek El Mahdi, et son principal adversaire, le colonel John Garang, chef des insurgés sudistes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), doivent se rencontrer à Kampala, le 25 octobre, selon le quotidien El Ayem de Khartoum. Celui-ci précise que le gouvernement soudanais a informé les autorités ougandaises qu'il était prêt à une telle rencontre.

La semaine dernière, le colonel Garang avait informé Kampala qu'il était disposé à discuter avec le gouvernement soudanais, pour sa part, indiqué un porte-parole ougandais.

Liban

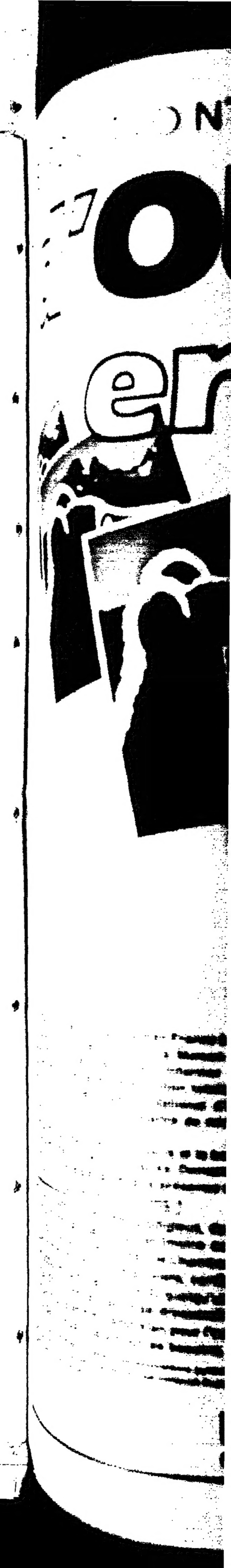
Menaces contre la vie d'otages américains

Beirut (AFP). — Les ravisseurs de deux Américains ont menacé, jeudi 6 octobre, de s'en prendre à leur vie pour déjouer ce qu'ils considéraient comme un « complot colonialiste » contre le Liban et la Syrie, dont ils rendent la France implicitement responsable. L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR) affirme qu'elle est décidée « à jouer de la survie des otages », dans un communiqué parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth-Quest.

Enfin, six membres de la guérilla ont été tués et deux autres blessés, mercredi, au cours d'affrontements avec les forces gouvernementales dans le centre et le nord du pays. Un attentat attribué au FMLN a détruit le même jour, dans la capitale, les locaux du parti de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA). — (AFP.)

● ROUMANIE : précision. — A propos du cas de douze Roumains réfugiés à l'ambassade de Hongrie à Sofia (Le Monde du 28 septembre), nous avons écrit par erreur que la population en Transylvanie était « à 78 % de souche magyare ». Cette proportion s'applique en fait au district de Covarna, d'où les réfugiés sont originaires.

Lundi 10 octobre
Avec Le Monde sur Minitel
ENA :
Les admissibilités du concours interne
GRANDES ÉCOLES
36.15 LEMONDE



هكذا من الأصل

EXPOSITION

d'OOURS en OOURS



Il ne reste plus que 20 ours vivant en France à l'état sauvage. Pour les sauver, le Groupe Ours* et La Maison de Valérie se sont associés depuis deux ans pour informer et alerter l'opinion publique du risque de leur disparition totale.

Aujourd'hui, avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, 11 mois d'exposition vont permettre de mieux comprendre cet animal.

Dans un milieu très diversifié, l'ours et le berger coexistent tant bien que mal depuis des millénaires. Demain, l'économie montagnarde saura-t-elle s'adapter à la présence de cet animal?

MAIS POURQUOI SAUVER L'OURS ?

Parce qu'il s'agit d'un animal prodigieux, du dernier grand fauve français, d'une part de notre patrimoine au même titre que les grottes de Lascaux ou le château de Chambord. Présent dans nos étoiles, héros de nos coffres à jouets, confident de nos enfants, l'ours appartient à notre culture. Si quelqu'un décidait de raser un château de la Loire, la France se dresserait pour dire non.

Nous devons obtenir le même élan pour l'ours des Pyrénées qui ne doit pas être sacrifié à d'autres besoins.

*Le Groupe Ours est le regroupement des associations pyrénéennes et des grands mouvements nationaux de protection de la nature. Il est composé de journalistes et de personnalités scientifiques indépendantes.

**LA MAISON
DE VALÉRIE** 
GROUPE GMF



Jardin des Plantes

du 5 octobre 1988 au 1er août 1989

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

36.15 LE MONDE

Politique

Première réunion du nouveau comité interministériel

M. Rocard engage l'ensemble du gouvernement dans le règlement des problèmes de la Corse

Le comité interministériel consacré au développement économique, culturel et social de la Corse, créé la semaine dernière, s'est réuni pour la première fois à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Michel Rocard, le jeudi 6 octobre. Une dizaine de ministres y ont participé ainsi que le préfet de région, M. Joël Thoraval, ce qui est exceptionnel. A la sortie de cette réunion, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, chargé du

Un communiqué de l'hôtel Matignon précise que le premier ministre a rappelé sa détermination à « aider la Corse à être elle-même, comme l'avait souhaité le président de la République en 1983 à Ajaccio et à leur apporter le soutien de l'Etat pour le règlement des problèmes de la société insulaire ». Le communiqué détaille ensuite les « directions de l'action gouvernementale, adaptées aux spécificités de l'identité et de la culture de tous les Corsais », telles qu'elles ont été définies par M. Rocard.

Le gouvernement « tout d'abord (...) doit mettre en place les moyens nécessaires à un rigoureux respect de l'état de droit dans l'île ». C'est pourquoi les ministres participant au comité interministériel « ont été invités à prendre des mesures tendant au renforcement de l'efficacité de leurs services dans l'île afin de les mettre en position d'assumer pleinement leurs tâches propres comme la tutelle et le contrôle qu'ils exercent sur divers organismes publics ».

L'hôtel Matignon précise également que le premier ministre « a décidé d'engager une action de longue haleine sur les questions de fond que constituent l'enseignement de la langue et l'épanouissement de la culture corse, la protection de l'environnement, le développement touristique, agricole et la dynamisation de la vie économique, notamment par le réexamen du système fiscal et de l'aide aux transports et par les outils privilégiés de l'action économique en faveur du développement de la Corse que sont les contrats de Plan et le programme intégré méditerranéen ».

dossier corse, a indiqué que plusieurs ministres vont se rendre en Corse dans les prochains mois. M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, se rendra dans l'île les 27 et 28 octobre. En novembre, M^{me} Edith Cresson, ministre des affaires européennes, fera le déplacement, en compagnie de M. Joxe lui-même. Enfin, en décembre, M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, ira lui aussi en Corse.

La première réunion de ce comité interministériel, les décisions qui en résultent, s'inscrivent dans la volonté manifestée par le gouvernement — notamment lors de la visite de M. Joxe dans l'île, il y a un mois exactement (le Monde du 7 septembre) — d'avancer concrètement et sur plusieurs fronts à la fois dans la voie du règlement des problèmes de l'île : le ministre de l'intérieur avait alors annoncé le lancement d'inspections générales — auxquelles fait référence le communiqué de l'hôtel Matignon — pour assurer le « rigoureux respect de l'état de droit ». De même, M. Joxe a rendu compte devant le comité interministériel des actions qu'il a engagées dès l'été « en matière de respect du droit électoral et de lutte contre la fraude ».

Jusqu'à maintenant, le ministre de l'intérieur était au gouvernement le plus haut responsable du dossier corse. En créant ce comité interministériel, en inscrivant les premières actions de M. Joxe dans le cadre de directives du premier ministre, l'hôtel Matignon engage l'ensemble du gouvernement.

M. Joxe a rappelé jeudi que la prise en main par la Corse de son propre destin suppose que « les institutions corses, en particulier l'assemblée de Corse, s'orientent (...) vers le choix de l'action résolue vers le développement économique et social ».

M. Joxe juge que l'assemblée de Corse a déjà fait des progrès depuis son voyage du début septembre. Il avait alors eu un accordage avec M. Jean-Paul de Rocca-Serra, président RPR de la région, à propos du retard pris par la région dans l'établissement du schéma d'aménagement

ment de l'île, qui devait être théoriquement prêt pour la fin de l'année 1988, faute de quoi l'Etat devrait prendre le relais.

En affichant sa volonté de prendre à bras-le-corps le problème corse — notamment dans des domaines, comme le développement économique, la reconnaissance du fait culturel, la moralisation de la vie publique, qui sont chers aux nationalistes — le gouvernement entend priver l'ex-FLNC de tout « prétexte » à la reprise de la violence, comme l'avait dit M. Joxe sur l'île en septembre. Depuis, le ministre de l'intérieur s'est félicité de la reconduction par le Front de sa trêve de quatre mois. Mais, tout en annonçant cette décision, l'ex-FLNC précisait qu'il pourrait « juger » si la « volonté politique » du gouvernement est « réelle ou illusoire » en fonction du verdict qui sera prononcé le 17 octobre à Bordeaux, où doivent être jugés deux nationalistes présumés.

L'ex-FLNC semble avoir fait de ce procès une échéance décisive pour déterminer sa conduite à venir. Jeudi, M. Joxe a, une nouvelle fois, rappelé l'indépendance des magistrats. Mais, selon certaines sources socialistes insulaires, l'ex-FLNC envisagerait de tenter de bloquer localement le référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie, au cas où seraient prononcés à Bordeaux des condamnations trop lourdes. Dans l'immédiat, le souhait que soient engagées de nouvelles poursuites manifesté par M. Joxe est conforme à la rigueur républicaine qui anime le ministre de l'intérieur. Mais il est difficile de voir là un signe d'apaisement au sens où l'entendent les nationalistes.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Après les élections cantonales

Yvelines : M. Tenailon (UDF) sauve — à l'arraché — sa présidence

Conserver — ou acquérir — une présidence de conseil mérite bien des heures de négociations et de longs moments de tension nerveuse. Les couloirs des assemblées départementales, là où le fauteuil présidentiel pouvait — ou devait — changer de titulaire, ont ainsi bruisé, depuis le soir du deuxième tour, de vraies rumeurs, de fausses informations, de coups fourrés, de renversements d'alliances intéressées, et parfois de sacrifices sur l'autel de l'amitié. Les Yvelines, que la proximité de Paris rend particulièrement sensibles aux grands vents parisiens, mais qui sont, encore, protégées des diktats d'états-majors par leur caractère provincial, viennent d'en donner un bon exemple.

La bataille y a fait rage, dès la préparation des cantonales, entre RPR et UDF, les chiraquiens ne cachant pas leur ambition de raver la présidence du conseil général à M. Paul-Louis Tenailon, député UDF-CDS. Face à un homme qui a bâti sa carrière sur Versailles avant d'appuyer sur un réseau de notables locaux enroulé dans un département où la ville n'a pas complètement fait disparaître la campagne, ses « alliés » ont voulu jouer l'image du rajouissement, du renouvellement, du dynamisme, opposée à ce qu'ils considéraient comme de l'immobilisme.

Fort de son succès aux cantonales de 1982, aux législatives de 1986 et de 1988, le RPR espérait faire oublier son échec aux cantonales de 1985 et cette fois transformer l'essai. Il a réussi à le marquer, en

remportant les trois primaires qu'il a imposées aux amis du président sortant, mais pas la transformation.

Au soir du deuxième tour, les « encartés » du RPR étaient aussi nombreux que ceux de l'UDF (treize), mais il y avait sept divers droite aux réactions difficilement prévisibles. Certains d'entre eux avaient bien été élus grâce à l'appui des chiraquiens, mais d'autres avaient des liens de féodalité avec le président Tenailon. Diriger le conseil général depuis onze ans lui avait, bien entendu, permis d'acquiescer des amitiés bien au-delà de son propre camp. Un vote à bulletin secret aurait pu réserver des surprises. D'autant que la violence des attaques du patron RPR des Yvelines, M. Michel Péricard, n'avait pas été appréciée par tous ses partisans et avait, en tout cas, ressoudé le camp adverse.

Le sacrifice de M^{me} Boutin

Pour éviter tout drame, le jeu devait être calmé. Ce n'était pas facile, tant le député RPR s'était durablement engagé dans cette bataille dont il faisait une affaire personnelle entre lui et M. Tenailon, même si ce n'était pas obligatoirement pour lui-même qu'il voulait conquérir la présidence. Un homme était particulièrement bien placé pour jouer les intermédiaires : M. Jean-Pierre Ducloux, suppléant de M. Péricard et principal collaborateur de M. Jean-Claude Gaudin dans la préparation

des investitures de l'UDF. Dès le soir du second tour, les négociations ont commencé. Elles n'ont pris fin que le jeudi 6 octobre au soir.

Les intimidations n'ont pas cessé. Chacun a essayé de ramasser le plus de promesses de soutien des indécis. Le RPR a publié un manifeste contestant la politique menée jusqu'alors dans le département, à la quelle pourtant certains des siens étaient associés, dont M. Péricard, comme premier vice-président. M. Tenailon se montrant conciliant, a publié un communiqué où il affirmait que son programme rejoit celui de ses « alliés-constatataires » et où il laisse entendre qu'il brigue la présidence pour la dernière fois : « Je suis prêt à poursuivre l'œuvre accomplie pendant cette dernière phase du mandat qui m'a été confié en 1983 ».

Première victoire pour le RPR qui, de surcroît, tenait à obtenir six des dix vice-présidences, n'en laissant que quatre à l'UDF et aux « non inscrits » puisque M. Tenailon, pour justifier son droit à la présidence avait affirmé que ces derniers étaient tous derrière lui. L'UDF en voulait quatre. Comment laisser une place à un troisième groupe de la majorité départementale ? Longtemps, tout achoppa sur cet ultime point, jusqu'à ce que M^{me} Christine Boutin, députée UDF, accepte de laisser le poste qui lui revenait à un divers droite, aidant ainsi celui à qui elle s'était tant opposée lors des législatives de 1986, à sauver sa présidence.

Th. B.

Au Petit-Quevilly

Le préfet de la Seine-Maritime porte plainte pour fraude électorale

M. Jean-Claude Quillet, préfet de Seine-Maritime et de la région Haute-Normandie, a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il avait porté plainte auprès du procureur de la République après les incidents qui ont émaillé le déroulement des opérations de vote lors du premier tour des élections cantonales, le 25 septembre, dans la ville du Petit-Quevilly, dont le maire est communiste (le Monde du 28 septembre et du 6 octobre).

La fraude électorale va-t-elle redevenir un sujet d'actualité ? Après avoir fait, à nouveau, parler d'elle à l'occasion des récentes élections présidentielle et législatives, voilà qu'elle revient à la charge après la consultation cantonale. Depuis la Seine-Maritime cette fois-ci.

Selon M. François Zimeray, candidat socialiste dans le canton du Petit-Quevilly, près de Rouen, la présidentielle d'un bureau de vote, M^{me} Monique Léger, secrétaire fédérale du PCF, a été surprise avec une liasse d'enveloppes garnies de bulletins de vote dans sa poche. Au procès-verbal de ce onzième bureau, situé à l'école Pablo-Picasso, un délégué de la commission de contrôle des opérations électorales a en effet indiqué : « Pendant qu'elle sort les enveloppes de l'urne, je constate que M^{me} Léger, présidente, glisse une poignée d'enveloppes dans sa poche. Je les lui retire et les remets dans l'urne. Compte tenu de

la différence entre le nombre d'émargements et le nombre réel d'enveloppes trouvées dans l'urne, il n'est pas évident que cette poignée d'enveloppes provenait effectivement de l'urne. Ce que je n'ai pu personnellement constater. Enfin, le délégué précise que cette liasse contenait plusieurs dizaines d'enveloppes ».

« Complice »

Avec 37,61 % des suffrages, le socialiste François Zimeray était arrivé derrière M. Henri Levrain, le candidat communiste (40,51 %), qui l'avait devancé de 167 voix. Bénéficiaire de la « discipline républicaine », M. Levrain, seul candidat restant en lice, a été élu au second tour. Mais M. Zimeray, ainsi que M. Arnaud de Raulin, candidats de l'opposition, ont déposé plainte auprès du procureur de la République et des recours en annulation ont été engagés auprès du tribunal administratif.

Proche du président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, premier secrétaire de la fédération du PS de Seine-Maritime et député élu dans ce département, M. Alain Le Vern a démissionné de son poste d'adjoint au maire communiste du Petit-Quevilly, M. Robert Pagès, le 4 octobre. M. Alain Le Vern a estimé que M. Pagès, en ne condamnant pas l'acte de cette présidente de bureau de vote, qui est aussi conseillère municipale communiste, s'en était rendu « complice » et que, dans ces conditions, il ne pouvait plus siéger aux côtés du maire.

Pour sa part, le PCF a rejeté la responsabilité de l'incident sur le PS, auteur, selon un élu de la commune, de « provocations multiples ».

Il n'en demeure pas moins que d'étranges observations sont portées sur certains procès-verbaux de bureaux de vote, en dehors de la suspicion de « bourrage » du onzième bureau qui a motivé le dépôt de plainte du préfet. Ainsi dans le premier bureau, présidé par un adjoint communiste, le procès-verbal précise : « Une table de dépouillement n'a pas affecté de scrutateur au relevé des noms portés sur les bulletins (...) ». En infraction totale avec les règles du dépouillement, les bulletins ont été sortis des enveloppes avant même d'être comptés et triés.

Au septième bureau, dont le président était membre du PCF, la personne déléguée par la commission de contrôle « constate 337 émargements et 313 bulletins (...) ». On peut constater à la lecture de ce procès-verbal, ajoute-t-elle en observation complémentaire, qu'il y a cinq signatures différentes sur les listes d'émargement, alors qu'il n'y avait que quatre assesseurs ».

Enfin, le délégué du candidat socialiste affirme que dans le onzième bureau, décidément riche en curiosités, un assesseur « émargait alors qu'il n'y avait personne pour voter au bureau ». Le procès-verbal de ce bureau donne 451 émargements pour un total de 540 enveloppes.

OLIVIER BIFFAUD.

LES PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS: ARTISANAT, TEXTILES.

A TOULON
FOIRE D'EXPORTATION DU GUANGDONG
R.P.C.

Ne manquez pas cette bonne occasion !

La Troupe de Danse Folklorique du Guangdong présentera son répertoire pendant 10 jours seulement dans la salle des articles d'Exportation du Guangdong. Nous espérons vivement avoir bientôt le plaisir de vous y rencontrer. Venez visiter et acheter nos articles.

du 7 au 17 octobre 88

vingt exposants

POIRE DE TOULON
Parc de Sainte-Musse
B.P. 1156 - 83058 TOULON CEDEX
FRANCE

ORGANISATION: COMMISSION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES AVEC L'ÉTRANGER DU GUANGDONG, R.P.C.

THÉS, SOIES, CÉRAMIQUES, SPORT, CÉRÉALES, HUILES, ALIMENTS.

APPEL POUR LE "OUI" GAULLISTE AU REFERENDUM

PARCE QUE NOUS SOMMES GAULLISTES, NOTRE CHOIX EST CLAIR :

Le courage personnel des représentants des communautés calédoniennes a été exemplaire, après des semaines dramatiques, lourdes en perte de vies humaines, il rejoint la démarche constante des Gaullistes pour le dialogue et la réconciliation nationale.

La communauté française doit donc s'engager, pour gagner le défi des dix ans et, au-delà, assurer la présence de la France dans le Pacifique, dans le respect de l'autodétermination des peuples affirmée par le Général de Gaulle à Brazzaville dès 1944.

Le référendum, dispositif essentiel des institutions de la V^e République, doit redevenir un moyen privilégié de l'exercice de la souveraineté populaire.

Nous appelons tous les Gaullistes de conviction à s'engager en faveur d'un "OUI FRANC ET MASSIF" le 6 novembre prochain et à renforcer ainsi le courant de fidélité à l'héritage du Général de Gaulle.

AUCUN GAULLISTE, FACE A UN TEL ENJEU, NE PEUT S'OPPOSER NI S'ABSTENIR

En votant "OUI", les Gaullistes montreront leur volonté de rassemblement pour une grande cause nationale.

Léon BOUVIER Compagnon de la Libération Ambassadeur de France	Amiral FLOHC Aide de camp du Général de Gaulle	André FROSSARD de l'Académie Française	Hubert GERMAIN Compagnon de la Libération Ancien ministre	Léo HAMON Vice-Président du Comité national de Libération Ancien ministre	Pierre LEFRANC Chef de cabinet du Général de Gaulle	Claude MAURIAC Secrétaire du Général de Gaulle	René SABOT Compagnon de la Libération	Bernard TRICOT Ancien Secrétaire... ...de la Présidence de la République
Jean CHARBONNEL Député-Maire de Brive Ancien ministre	Henri DUVILLARD Ancien ministre	Jacques MAZOL Ancien ministre	François MISSOFFE Ancien ministre	Jean-Paul MOUROT Ancien ministre	Louis TERRENORE Ancien ministre	Jacques TRORIAL Ancien ministre	Pierre BAS Maire du VI ^e arrondissement de Paris Ancien élu	Yves LANGEN Conseiller de Paris Ancien député
Brigitte FRIANG Écrivain	Suzanne SERVAIS Chargée de mission au cabinet du Général de Gaulle	François BLOCH-LAINE Haut fonctionnaire (ER)	Jacques BOUCHACOURT Ancien député	Pascal-Claude COUTEAUX Chroniqueur	Jacques DELARUE Historien	Daniel DOUSTIN Prés (ER)	José ABOLKER Compagnon de la Libération	Edmond JOUVE Universitaire
Paul-Marie de LA GORCE Écrivain Journaliste	Jean MAURIAC Journaliste	Pierre MAUGER Député de Vendée	Jean MALET Magistat (ER)	Pierre PASCAL Ancien Chef de cabinet du Premier ministre	Pierre RACINE Ancien Directeur de cabinet du Premier ministre	Philippe ROSSILLON Écrivain	Philippe de SAINT-ROBERT Écrivain	Jean VALDEVILLE Préfet (L.R.)

Adressez votre adhésion à "L'APPEL POUR LE OUI AU REFERENDUM" 16, rue Charles-Divry - 75014 PARIS. Tél. 45.43.60.93

سكوا من الأصل

هكذا من الأمل

DALLOYAU SAINT-HONORÉ ROUVRE ENFIN SES PORTES.

*Un monde de pâtisseries
et de commodes à votre usage.*



BUCCIER-BLAD

Ceux qui se sont privés de macarons, opéras, chocolats, canard aux pêches et autres délices salés, sucrés ou glacés, pendant nos travaux, ne seront pas déçus.

Une nouvelle et superbe boutique les attend aux 99-101, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Plus grande, plus claire, plus séduisante encore.

Et comme un changement n'arrive jamais seul,

DALLOYAU

à Paris depuis 1802

elle sera ouverte jusqu'à 21 heures, même le dimanche.

Au 1^{er} étage, le salon de thé aussi a changé. Tout confort et douceur, le plaisir du déjeuner et du thé n'en sera que plus grand.

Et parce qu'une envie de macarons peut vous prendre n'importe où, Dalloyau ouvre une toute nouvelle boutique au 63 rue de Grenelle, le 10 octobre 1988.

PÂTISSIER, TRAITEUR, CHOCOLATIER, GLACIER, RÉCEPTIONS: 99-101, FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS TÉL. 43 59 18 10.

Tenaillon (DF)
ché - sa présidence

ne-Maritime porte plainte
aide électorale

REFERENDUM
C'EST CLAIR

OSER NI S'ABSTENIR

(Publicité)

Première rencontre entre Arabes et Juifs en France

à l'Assemblée nationale le mardi 11 octobre 1988 de 9h à 20h
Retirez votre invitation à : LE MENSUEL PASSAGES U.E.J.F FRANCE PLUS 45 88 39 02 45 23 45 89 48 74 21 83

COMITE DE PARRAINAGE

Simone Veil - Slimane Azzoug - Bernard Kanowitz
Stéphane Hessel - Idir Hamid - Albert Memmi -
Joseph Sitruk, Grand Rabbin de France -
Cheikh Abdelhamid Zebentoute -
Irene Dayan - Salem Kacet -
Yazid Sabbeg - Claude Lanzmann -

9H00 SEANCE INAUGURALE

à l'Assemblée Nationale, 101 rue de l'Université
Interventions d'Emile Malet, Arezki Dahmani,
Arié Bensemhoun, Benjamin Stora
Groupes de réflexion autour de cinq thèmes :

9H30-11H00 : ATELIER 1

"BEURS ET FEUJS DANS LA CITE"

Modérateur: Alain Touraine

Rabah Tounsi, Akli Tadjer, Eric Azière, Manek Weintraub, Ariel Goldman, Patrick-Pierre Kaltenbach, Doris Bensimon, Louisa Ibazatène, Georges Sarre, Yves Jouffa, Rafaï Mohamed

11H00 - 12H30 : ATELIER 2

"BEURS ET FEUJS FACE AU RACISME"

Modérateur: Gérard Fuchs

Fatima Younsi, Nasser Kettane, Maurice Benassayag,
Georges Morin, Salah Belahadi,
Saïd Merabti, Marc Bitton, Pierre Schapira, Daniel Sibony,
Tokya Saïfi, Patrick Gaubert
DEJEUNER

14H00 - 15H30 : ATELIER 3

"BEURS ET FEUJS LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN"

Modérateur: Christian Pierret

Farid Aïchoune, Jacques Tarrero, Arezki Dahmani,
Arié Bensemhoun

15H30 - 17H00 : ATELIER 4

"BEURS ET FEUJS QUI SOMMES-NOUS ?"

Modérateur: Anne Sinclair

Charles Melman, Benjamin Stora, Francis Khalifa, Richard Ayoun, Belhadj Hakim, Aït Hamou,
Geneviève Domenach-Chich, Mehana Mouhou, Guy Allouche,
Aziz Sahiri, Bernard Kanowitz

17H00 - 18H00 ATELIER 5

"LES MEDIAS FACE AUX "BEURS" ET AUX "FEUJS"

Modérateur: Jean-Louis Missika

Rachid Ahrab, Viviane Jungfer, Emilie Raffoul, Claude Bonjean,
Josée Garçon, Yves Derai, Jean-Claude Duquesne, Chantal de Rudder, Saïf Abdelkrim, Jacques Buob, Claude Laloum, Benoît Rayski, Guy Sitbon, Georges-Emmanuel Hourant, Khaled Melhaa

18H00 CONFERENCE DE PRESSE

Bilan : Emile Malet, Arezki Dahmani, Arié Bensemhoun

18H30 SEANCE DE CLOTURE

Intervention de Monsieur Michel Rocard,
Premier Ministre.

Avec Claude Evin, Pierre Mehaignerie, Dominique Baudis, Henri Emmanuelli, Jack Lang, Jacques Chaban Delmas,
Nicolas Sarkozy, Lionel Stoleru et Georges Sarre

Sous la présidence de Monsieur Laurent Fabius,

Président de l'Assemblée Nationale :

A 19H30 un Cocktail sera offert

dans les salons de l'Assemblée Nationale

FRANCE PLUS

Arezki Dahmani

U.E.J.F

Arié Bensemhoun

LE MENSUEL

PASSAGES

Emile Malet

Politique

L'embarras de l'opposition avant le référendum

La rencontre entre M. Chirac et M. Tjibaou : une histoire de panier...

Judi 6 octobre, en fin de matinée, 123 rue de Lille à Paris. Le secrétaire général du RPR, Alain Juppé, reçoit au siège du mouvement chiraquien le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou. Moment fort. Evénement inédit.

Face à face, le nouveau chef d'état-major du parti le plus calédoche de métropole, qui, il y a six mois encore, voulait mettre hors de loi tous les dirigeants indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, et le chef des « terroristes » en question...

C'est Jean-Marie Tjibaou qui a fait le premier pas. Venu en métropole pour convaincre tous les électeurs de participer au référendum du 6 novembre, il tient à rencontrer aussi les adversaires politiques de Michel Rocard. Il a déjà vu le président du CDS, Pierre Méhaignerie et le secrétaire général du PR, François Létard ; il a envie d'exposer son point de vue au président du RPR.

Donc, la veille, Jean-Marie Tjibaou a officiellement sollicité une entrevue avec Jacques Chirac, par l'intermédiaire d'un ami, lequel a pris contact avec l'un des principaux conseillers de l'ancien premier ministre pour les choses calédoniennes, Daniel Natalski, directeur de cabinet du maire de Paris. Malheureusement, Jacques Chirac semble avoir, comme d'habitude, des « problèmes de calendrier ».

Va pour Juppé ! a dit Jean-Marie Tjibaou. Mais à une condition : que Bernard Pons, lui, n'apparaisse pas ! Pas question pour le président du FLNKS de passer l'éponge sur la part personnelle prise par l'ancien ministre des DOM-TOM au drame d'Ouvéa.

Alain Juppé et Jean-Marie Tjibaou ont commencé à échanger des banalités. La conversation est plutôt dénuée. Soudain la porte du bureau s'ouvre. Jacques Chirac entre. Sourires coincés. Le président du RPR tend la main au président du FLNKS qui l'accepte. Un silence.

« Je n'ai pas été tendre avec vous... » dit Jacques Chirac à Jean-Marie Tjibaou. Peut-être l'ancien premier ministre repense-t-il à ce qu'il disait à François Mitterrand lors de leur duel télévisé du 28 avril : « Dans votre « Lettre aux Français », vous disiez : « Depuis sept ans que je le rencontre, M. Tjibaou ne varie pas,

c'est un homme que je respecte. » Et bien ! voilà notre différence : moi je ne respecte pas quelqu'un qui est devenu un terroriste et je ferai tout pour ce groupe terroriste soit réduit... »

Le temps passe, Jean-Marie Tjibaou n'est plus un « terroriste ». Jacques Chirac aujourd'hui le respecte.

Le président du FLNKS sourit, cette fois de bon cœur : « Moi non plus je n'ai pas été tendre avec vous... » Sans doute se souvient-il de l'époque, pas très lointaine,

assure le conseiller qui l'accompagne — que la première véritable réforme foncière tentée sur le territoire l'a été sous le premier gouvernement de Jacques Chirac. Il est vrai qu'à l'époque le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, Paul Djoud, était, en vérité, un giscardien... Jacques Chirac tient néanmoins à assurer qu'il est partisan de la redistribution des terres aux Calédois.

Presque une heure d'entretien. Entre « anciens combattants » ? Assurément. Entre hommes de



où il dénonçait « Chirac et ses fachos... » Moment de complicité. « Dans notre panier, sur la balance, c'est kif-kif... », ajoute Jean-Marie Tjibaou, amusé.

L'incroyable s'est produit

Ces deux hommes, en bons politiques, ont visiblement envie, ce jeudi matin, de jeter ce « panier » de la rancune à la rivière. Et l'incroyable se produit : ils se parlent !

Le président du FLNKS explique pourquoi il faut que tous les Français participent au référendum : « pour que toute la nation pranne ses responsabilités ». Le président du RPR évite de lui répondre que son parti penche plutôt pour l'abstention. Il préfère souligner qu'il ne peut pas accepter le « qui » pendant dix ans du corps électoral du territoire.

On change de sujet pour aborder les affaires foncières. Jean-Marie Tjibaou n'a pas oublié —

bonne volonté ? Jacques Lafleur qui s'est auparavant entretenu au téléphone avec Alain Juppé et a favorisé cette rencontre, n'a-t-il pas donné l'exemple de la réconciliation après avoir poussé Jacques Chirac à l'assaut ?

Les photographes n'auront pas la possibilité, toutefois, de photographier côte à côte l'ancien « terroriste » et l'ancien « fachos ».

Jacques Chirac quitte le siège du RPR en prenant un peu ses distances par rapport à son visiteur ; il ne fait aucun commentaire.

Bon joueur, Jean-Marie Tjibaou se montre également bon prince : « Je comprends tout à fait les hésitations du RPR : elles ne portent pas sur les accords eux-mêmes mais sur la procédure et sur la possible utilisation du résultat. »

« Avez-vous évoqué Ouvéa ? », lui demande un journaliste.

« Ce n'est plus à l'ordre du jour », répond-il. Magie des accords de Matignon !

ALAIN ROLLAT.

PROPOS ET DÉBATS

M. Bachelot

Racisme

Dans un entretien au mensuel Globe, l'ancien député du Front national de Seine-Saint-Denis, M. François Bachelot explique que « la nouvelle ligne du Front national est conduite ouvertement sur le racisme et l'antisémitisme ». Selon lui, M. Le Pen « n'a qu'une idée fixe : voir enfin la population catholique prendre le dessus sur les lobbies, ce qu'il appelle l'anti-France. A savoir : lobby de la presse, lobby maçonnique et lobby juif [...] ». Pour lui, le moment est venu de jeter le masque et ce parce que la droite traditionnelle est trop faible. »

M. Chaban-Delmas

Revenir au gaullisme

« Depuis deux ans, le RPR s'est assez largement écarter de la voie gaulliste, pour des considérations électorales mal conçues », a déclaré M. Jacques Chaban-Delmas, jeudi 6 octobre sur France Inter. « J'agis auprès de la direction du parti pour qu'il revienne au gaullisme », a ajouté l'ancien premier ministre en estimant

que ce retour devrait passer par « une réforme des statuts » du RPR.

M. Giscard d'Estaing

Un étage de trop

« La France sera le seul pays européen dans lequel existeront trois échelons superposés de collectivités locales : la commune, le département et la région. Il existe manifestement un étage de trop ! » M. Valéry Giscard d'Estaing a répliqué, dans un entretien publié, vendredi 7 octobre, dans Libération, le débat sur l'organisation des rapports entre les collectivités territoriales.

Estimant, pour sa part, que « l'outil régional est assez bien adapté à la future compétition européenne », le président du conseil régional d'Auvergne fait deux propositions pour éviter que les échelons locaux ne se superposent. Ainsi, souhaite-t-il d'abord, qu'« aucune opération ne puisse concerner plus de deux niveaux administratifs ». Il suggère ensuite d'« ouvrir la possibilité, dans les régions qui le souhaitent, de supprimer un niveau administratif ». Dans les régions comportant un petit nombre de départements, poursuit M. Giscard d'Estaing, il pourrait être décidé de transférer au niveau régional tout ou partie des compétences départementales. »

Le RMI et les réfugiés politiques : précision. — A la suite de la publication (le Monde daté 7 octobre) d'un article concernant l'attribution du revenu minimum d'insertion (RMI) aux réfugiés politiques, M. Jean-Michel Belorgey (PS), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, nous a fait parvenir la précision suivante : les réfugiés politiques statutaires ont droit à l'application de toutes les législations concernant les nationaux. Tel n'est pas le cas, en revanche, des demandeurs d'asile, en attente du statut de réfugié politique, et auxquels M. Belorgey voulait étendre le bénéfice

du RMI. Son amendement a été rejeté, tombant sous le coup de l'article 40 de la Constitution (qui rend inévitable toute proposition d'origine parlementaire, dont l'adoption entraînerait une diminution des ressources publiques ou la création ou l'aggravation d'une charge publique). Mais un accord — qui aurait dû rester confidentiel — est intervenu entre le gouvernement et le groupe socialiste, concernant l'amélioration de l'Office français de protection pour les réfugiés et les apatrides (OFPRA), et la prolongation, sous une forme ou sous une autre, de la prise en charge des demandeurs d'asile en attente de statut.

Selon la SOFRES

MM. Mitterrand et Rocard bénéficient de la confiance de deux Français sur trois

Soixante-quatre pour cent des Français font confiance au président de la République, qui retrouve à ce niveau qu'il n'avait plus jamais atteint depuis octobre 1981, en plein état de grâce. En septembre, 62 % des personnes interrogées exprimaient une opinion favorable à l'égard du chef de l'Etat. Selon ce sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 8 octobre, dans le Figaro Magazine (1), 32 % des interviewés (au lieu de 34 % le mois dernier) déclarent toutefois sceptiques sur l'aptitude de M. François Mitterrand à diriger le pays.

M. Michel Rocard bénéficie, pour sa part, de la confiance de 66 % des sondés et récupère ainsi le capital qu'il avait obtenu, au juin dernier, au lendemain de sa nomination à l'hôtel Matignon. Le premier ministre progresse ainsi de six points en un mois ; 28 % des consultés (au lieu de 30 %) se déclarent toujours mécontents de son action.

Dans l'opposition, seule M^{me} Simone Veil bénéficie d'une image positive, 51 % des personnes interrogées (au lieu de 50 %) souhaitant lui voir jouer un rôle important à l'avenir. Avec 42 % d'avis favorables, M. Raymond Barre abandonne sept points et est rejoint par M. François Létard qui en gagne un. Quant à M. Jacques Chirac (37 %), il améliore de deux points une image qui, le mois dernier, était la plus mauvaise qu'il ait jamais obtenue depuis novembre 1985. Avec 10 % de bonnes opinions, M. Jean-Marie Le Pen perd quatre points en un mois et retrouve son plus bas niveau depuis son entrée dans ce baromètre en janvier 1984.

(1) Sondage effectué du 24 au 29 septembre auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

سكوا من الأمل

Politique

sur la Nouvelle-Calédonie

MM. Juppé (RPR) et Gaudin (UDF) réaffirment leur défiance à l'égard du gouvernement

Les groupes parlementaires de l'opposition ont répondu, jeudi soir 6 octobre, sur les chaînes publiques de télévision, à la communication gouvernementale faite la veille par le premier ministre sur l'organisation du référendum du 6 novembre relatif à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Au nom du RPR, M. Alain Juppé a estimé que cette procédure était « tout à fait inutile ». « Les accords de Matignon, qui ont le mérite d'exister, nous les avons approuvés, et notamment déclaré le secrétaire général du RPR, le Parlement pourrait tout à fait les voter lui-même, cela trait plus vite. Mais il semble que pour des raisons politiques M. Mitterrand et M. Rocard veulent à toute force leur référendum.

« Les accords de Matignon, c'est bien, a ajouté M. Juppé, mais ce qui est plus important encore, c'est la manière dont on va les appliquer. Or, là, nous avons un doute. Nous ne sommes pas du tout convaincus que les socialistes ont renoncé à leurs idées des années 83-84-85, du temps où M. Mitterrand voulait l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Nous ne donnerons pas un blanc-seing au pouvoir, nous serons très vigilants, et ce sera notre manière à nous d'aider nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie. »

Au nom du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Gaudin a répliqué à M. Michel Rocard : « Les accords de Matignon ont ramené la paix civile en Nouvelle-Calédonie, mais nos compatriotes ne comprennent pas très bien l'utilité du référendum annoncé. »

Le président du groupe UDF a également estimé que M. Rocard avait employé des « termes inacceptables » en ayant déclaré qu'en 1963 et 1986 il y avait eu « manquement à la parole donnée » de la part de la France. « Les propos de M. Rocard me rappellent ceux de M. Mitterrand sur la force injuste de la loi », a souligné M. Gaudin.

M. Méhaignerie : « Le devoir de dire oui »

Le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, a affirmé de son côté, jeudi, que « le gouvernement ne peut plus faire marche arrière » sur le référendum : « Nous avons le devoir de dire oui à la paix voulue par tous les Calédoniens. L'ancien ministre a, toutefois, regretté que le chef du gouvernement « ait cru bon d'ouvrir une polémique sur un sujet aussi grave » en affirmant que les gouvernements passés avaient « par deux fois manqué à la parole de la France ». « Les principaux intéressés, notamment M. Tjibaou, estiment que, malgré le risque d'abstention, le référendum est la seule procédure qui permette aux populations de Nouvelle-Calédonie de s'exprimer », a souligné M. Méhaignerie.

La campagne publicitaire du gouvernement

La réconciliation par collier de fleurs

Un Canaque et un caldoche échangeant un collier de fleurs en se serrant longuement la main, sur fond d'atoll azuréen. Des employés, le cou enrubanné de ce même collier, sourient sur un escalator des Quatre-Temps, à la Défense. Deux routiers rapprochant leurs camions afin d'échanger, eux aussi, ce symbole fleuri. Un jeune Noir, une grand-mère, une jeune femme au style glamour portent aussi cette parure. Et le dernier plan du film met l'accent sur une main glissant un bulletin (orange) dans l'urne, tandis que le slogan « 6 novembre, le geste de fraternité » s'inscrit sur l'image.

De 10 à 24 octobre, les téléspectateurs pourront voir ce spot de trente secondes sur toutes les chaînes : TF1, A2, FR3, le 5, M6, Canal Plus, RTL-TV et RFO. La vedette de ce film publicitaire, épaulé musicalement par un extrait du Clavier bien tempéré de Jean-Sébastien Bach, c'est le collier de fleurs. Un symbole de fraternité et de réconciliation venu de Polynésie mais qui existe aussi en Nouvelle-Calédonie.

L'objectif de cette campagne télévisuelle, relayée du 12 au

18 octobre par une vague de 6 356 affiches placardées en métropole et dans les DOM-TOM, est de faire comprendre aux Français que la réconciliation entre les deux communautés de Nouvelle-Calédonie est au bout de leur bulletin de vote. « Nous avons choisi de privilégier ce thème de la réconciliation et de la générosité. Les citoyens pourront en faire preuve à l'occasion de ce référendum », souligne Jean-Louis Miesika, chef du service d'information et de diffusion du premier ministre (SID), initiateur de la campagne. « C'est l'émotion qui prime : nous avons choisi le thème de la réconciliation plutôt que celui de la paix après la guerre, pour dire que rien n'est réglé », confirme Philippe Maraninchi, auteur de la campagne pour l'agence RSCG (celle de Jacques Séguéla), qui l'a emportée devant les agences Publicis, Ulysse et FCA.

Vingt millions de francs sont consacrés à cette campagne publicitaire. Outre la « générosité » attendue des Français en faveur du oui, elle souhaite inciter les citoyens à aller voter.

Y.-M. L.

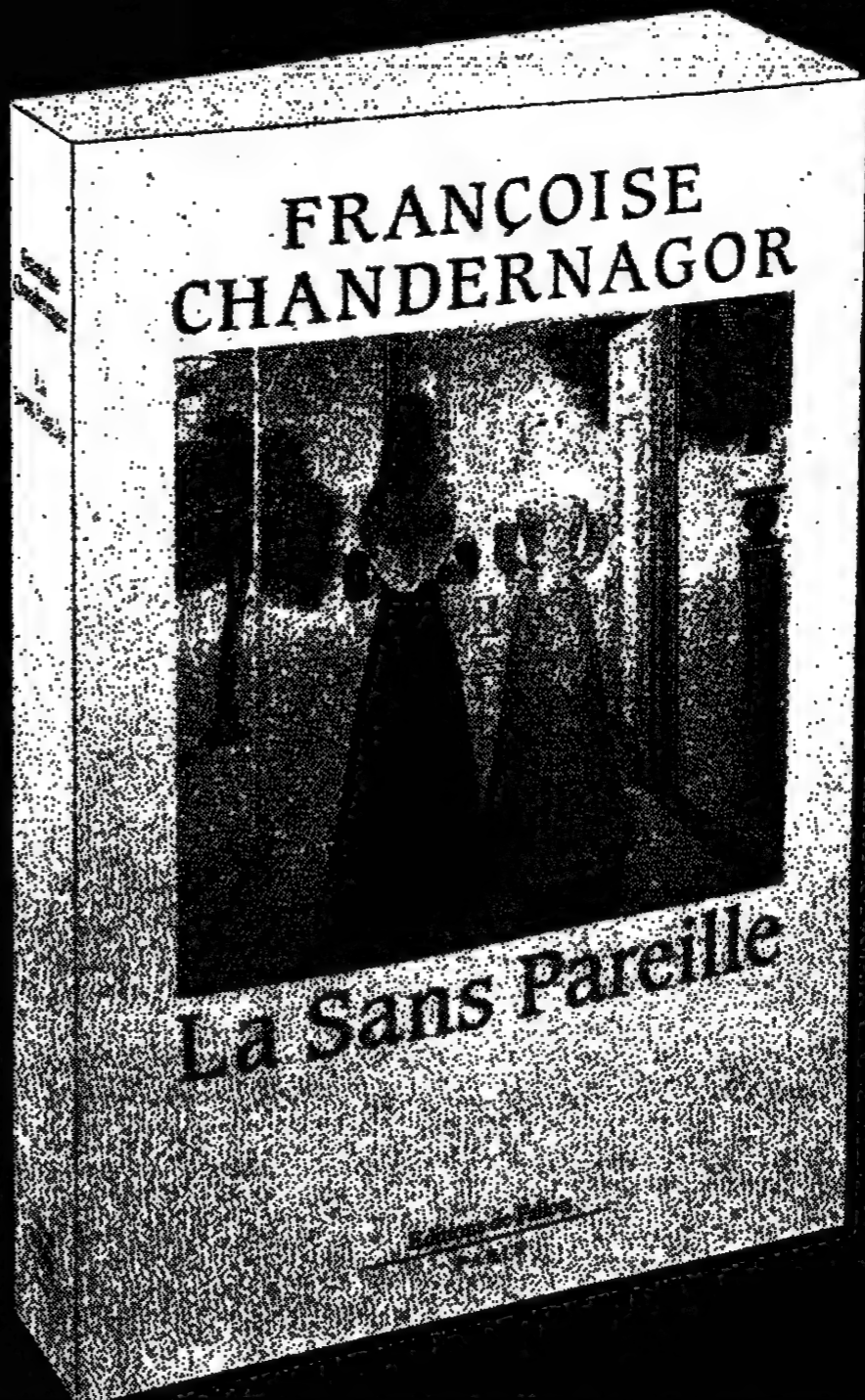
Dans un communiqué diffusé le jeudi 6 octobre, à Nice, M. Christian Estrosi, député RPR des Alpes-Maritimes, propose que les électeurs qui souhaitent s'abstenir lors du référendum du 6 novembre glissent dans l'urne un bulletin portant la mention : « oui au rétablissement de la peine de mort ». M. Estrosi voit là un moyen « d'alerter le gouvernement et les médias de la volonté populaire de voir cette mesure prise en compte par les pouvoirs publics ».

« Si nous ne cautionnons pas le référendum, cela voudra dire que lors de la prochaine campagne présidentielle, nous aurons à nous expliquer sur ce que nous ferons en Nouvelle-Calédonie en 1998 », explique M. Alain Carignon, ancien ministre RPR de l'environnement et maire de Grenoble, dans un entretien publié par l'hebdomadaire Paris-Match.

Tandis que le mouvement gaulliste populaire appelle les gaullistes à créer un « Comité pour le oui » et que le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) invite à voter oui, le Mouvement des démocrates qui préside l'ancien ministre, Michel Jobert, se prononce par un « oui malgré tout ».

“Voici un grand roman qui mérite d'échapper à la précarité des enthousiasmes et d'accomplir une carrière durable dans les esprits.”

FRANCOIS BOTT "LE MONDE"



“Françoise Chandernagor, défiant les mots d'ordre et ne cédant pas au terrorisme de ceux qui font métier de penser dans ce Paris fin de siècle, renoue tranquillement, sereinement, avec la tradition du grand roman du XIX^e siècle.”
HENRY BONNIER "LE MÉRIDIONAL"

“Le premier tome de *La Sans Pareille*, loin d'annoncer une de ces trilogies feuilletonnesques et plaisantes pour présenter de *Prémis*, est une fresque de haut vol, solide, brillante et souvent profonde.”
PATRICK GRAINVILLE "LE FIGARO"

“*L'Allée de Roi* une fois empruntée, restait pour Françoise Chandernagor la voie royale du roman-fleuve, du roman-univers, du roman-chronique, du roman moraliste, du roman satirique, du roman qui vous force à tourner la page pour connaître la suite, bref, de roman-roman.”
FREDERIC VITTOUX "LE NOUVEL OBSERVATEUR"

“Chronique sociale, roman de mœurs, roman politique, *La Sans Pareille* est aussi une interrogation sur notre siècle. Françoise Chandernagor ne fait rien à moitié...”
FRANÇOIS TAILLANDIER "LIRE"

“Il s'agit à la fois d'une grande saga historique et d'une œuvre littéraire personnelle et ambitieuse qui devrait séduire les lecteurs les plus exigeants.”
PAUL CORENTIN "TÉLÉRAMA"

“Si vous n'achetez qu'un seul livre à la rentrée, prenez *La Sans Pareille* de Françoise Chandernagor : une superbe épopée humaine à ne pas manquer, un chef-d'œuvre de passion littéraire, d'élégance, de souffle épique où l'aventure humaine se mélange à une savante analyse psychologique des êtres et des époques.”
MAURICE CHAVARDES "TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN"

“Gagné. Inutile de faire la fine bouche : pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelque un place un miroir devant notre Europe.”
GEORGES SUFFERT "LE FIGARO-MAGAZINE"

“La sensualité diffuse dans tout le récit, traitée avec cette liberté cavalière que l'évolution des mœurs a révélée aux dames, fera sûrement beaucoup pour le grand, le très grand succès qu'on peut promettre à *La Sans Pareille*.”
FRANÇOIS NOURRISSIER de l'Académie Goncourt "LE POINT"

“Cet ouvrage, livre de raison d'une génération, est écrit dans un style qui honore la langue française ; il montre que l'histoire n'est pas à l'écart de la vie mais que ses implications sont sociales et philosophiques. Ce texte original séduira tous les lecteurs tout en les éclairant sur les mœurs de la civilisation contemporaine.”
JEAN-CHARLES VARENNES "LA MONTAGNE"

“Sur la trame temporelle d'une vie de femme, l'auteur a tissé patiemment une fresque de notre époque, avec autant de minutie que de souffle, et un sens magistral de la composition.”
JEAN-LOUIS KUFFER "LE MATIN (Lousanne)"

“Le grand retour de Françoise Chandernagor.”
GEORGES SION "LE SOIR DE BRUXELLES"

Le texte du projet de loi référendaire

Les électeurs seront appelés le 6 novembre à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ? »

Ce texte, paru au Journal officiel du 6 octobre, reprend le contenu des accords conclus le 26 juin à l'Hôtel Matignon et le 20 août rue Oudinot (siège du ministère des DOM-TOM) par le gouvernement, le RFLC et le FLNKS. Il a été légèrement retouché pour tenir compte de l'avis du Conseil d'Etat.

Son exposé des motifs souligne qu'il s'agit notamment de mettre fin, en Nouvelle-Calédonie, à « plusieurs décennies d'incompréhension et de violence » et de « contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir librement et sereinement de leur avenir, la maîtrise de leur destin » (Le Monde daté 21-22 août).

Voici le texte intégral du projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998.

Art. premier

Les dispositions de la présente loi ont pour objet de créer, par une nouvelle organisation des pouvoirs publics, les conditions dans lesquelles les populations de Nouvelle-Calédonie, éclairées sur les perspectives d'avenir qui leur sont ouvertes par le rétablissement et le maintien de la paix civile et par le développement économique, social et culturel du territoire, pourront librement choisir leur destin.

Art. 2

Entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 1988, les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront appelées à se prononcer par un scrutin d'autodétermination, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Constitution, sur le maintien du territoire dans la République ou sur son accession à l'indépendance.

Seront admis à participer à ce scrutin les électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire à la date de cette consultation et qui y ont leur domicile depuis la date du référendum approuvant la présente loi. Sont réputés avoir leur domicile dans le territoire, alors même qu'ils accomplissent le service national ou poursuivent un cycle d'études ou de formation continue hors du territoire, les personnes qui avaient antérieurement leur domicile dans le territoire.

Art. 3

Par dérogation à l'article L. 17 du code électoral, les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales pour les périodes annuelles commencent les 1^{er} mars 1989, 1992, 1995 et 1998 sont composées pour chaque bureau de vote :

- 1) d'un président désigné parmi les magistrats de l'ordre judiciaire par le premier président de la Cour de cassation ;
- 2) du délégué de l'administration désigné par le haut-commissaire ;
- 3) du maire de la commune ou de son représentant ;
- 4) de deux électeurs de la commune.

Les électeurs mentionnés au 4^o ci-dessus sont désignés par le haut-commissaire, après avis, pour l'année 1989, du comité consultatif institué par la loi n° 88-808 du 12 juillet 1988 relative à l'administration de la Nouvelle-Calédonie et, pour les années 1992, 1995 et 1998, du comité consultatif institué par l'article 68 de la présente loi. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Chaque commission peut consulter un ou plusieurs représentants de la coutume désignés selon les usages

reconnus, ayant leur domicile dans la commune et jouissant de leurs droits électoraux.

Les commissions sont habilitées à procéder ou à faire procéder par tout officier ou agent de police judiciaire à toutes investigations utiles.

L'institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie est chargé de tenir un fichier général des électeurs inscrits sur les listes électorales du territoire.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales formées antérieurement à la publication de la présente loi au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie sont transmises aux commissions prévues au présent article et font l'objet d'un nouvel examen.

Art. 4

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie comprend :

La Nouvelle-Calédonie ou Grande-Terre, l'île des Pins, l'archipel des Belep, Huon et Surprise, les îles Chesterfield et les récifs Beilone, les îles Loyauté (Maré, Lifou, Tiga et Ouvéa), l'île Walpole, les îles Beutemps-Beaupré et de l'Astrolabe, les îles Matthew et Fearn ou Hunter, ainsi que les îlots proches du littoral.

Il constitue au sein de la République française, conformément à l'article 74 de la Constitution, un territoire d'outre-mer.

Art. 5

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent les assemblées de province, le congrès, l'exécutif du territoire, le Comité économique et social, le conseil consultatif territorial et les conseils municipaux.

Le haut-commissaire de la République est dépositaire des pouvoirs de la République, représentant du gouvernement et chef des services de l'Etat. Il est l'exécutif du territoire.

Art. 6

Les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sont définies comme suit :

- 1) la province Nord comprend les territoires des communes de Belep, Poum, Ouegos, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koua et Pouembout ;
- 2) la province Sud comprend les territoires des communes de l'île des Pins, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Paita, Bouloupari, La Foa, Moindou, Sarraméa, Farino, Bourail, Thio et Yaté ;
- 3) la province des îles Loyauté comprend le territoire des communes de Maré, Lifou et Ouvéa.

Le territoire actuel de la commune de Poya sera réparti entre les provinces Nord et Sud par décret en Conseil d'Etat.

TITRE I

Les compétences de l'Etat des provinces, du territoire et des communes

Art. 7

Chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas réservées, soit par la présente loi, à l'Etat et au territoire, soit par la législation en vigueur, aux communes.

Art. 8

L'Etat est compétent dans les matières suivantes :

- 1) les relations extérieures ; les relations financières avec l'étranger et le commerce extérieur sauf les autorisations préalables aux projets d'investissements directs étrangers inférieurs à un montant de 70 millions de francs, dont les conditions d'actualisation seront précisées par décret ; la réglementation des importations dans le territoire ;
- 2) le contrôle de l'immigration et des étrangers ;
- 3) la francisation des navires ; les communications extérieures en matière de navigation, de desserte maritime et aérienne et de postes et télécommunications ; les règles de

police et de sécurité en matière de circulation aérienne intérieure ;

4) l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique ;

5) la monnaie, le Trésor, les changes, le régime comptable et financier applicable aux collectivités publiques du territoire et à leurs établissements, le crédit ;

6) la défense au sens de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

7) les régimes des matières de guerre, armes et munitions, des poudres et substances explosives, ainsi que des matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République ;

8) le maintien de l'ordre et la sécurité civile ;

9) la nationalité et les règles concernant l'état civil ;

10) le droit civil et le droit commercial, à l'exception du droit coutumier ;

11) la réglementation ministère concernant les matières mentionnées à l'article 19 du décret n° 54-1110 du 13 novembre 1954 modifié par la loi n° 69-4 du 3 janvier 1969 ;

12) les principes directeurs de la propriété foncière et des droits réels ;

13) les principes directeurs du droit du travail et de la formation professionnelle ;

14) la justice, l'organisation judiciaire et l'organisation de la profession d'avocat ; les frais de justice criminelle, correctionnelle et de police ; le droit pénal, la procédure pénale, les commissions d'office ; le service public pénitentiaire et la législation relative à l'enfance délinquante et à l'enfance en danger ;

15) la fonction publique d'Etat ;

16) les règles relatives à l'administration provinciale et communale ; le contrôle juridictionnel, administratif et financier des collectivités publiques et de leurs établissements ;

17) la définition des programmes, le contenu de la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire, sauf l'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques ;

18) l'enseignement du second degré, sauf la réalisation et l'entretien des collèges du premier cycle du second degré ; l'enseignement supérieur, la recherche scientifique ; la liste annuelle des opérations de construction ou d'extension de collèges que l'Etat s'engage à pourvoir des postes nécessaires ;

19) la communication audiovisuelle.

L'Etat exerce ses droits de souveraineté et de propriété sur son domaine public et privé, terrestre, maritime et aérien.

Art. 9

Le territoire est compétent dans les matières suivantes :

- 1) les impôts, droits et taxes perçus dans le territoire ;
- 2) la réglementation en matière de santé et d'hygiène publiques ainsi que de protection sociale ;
- 3) la réglementation de la circulation et des transports routiers ;
- 4) la fonction publique territoriale ;
- 5) la réglementation des professions libérales et des officiers publics ou ministériels ;
- 6) la réglementation en matière d'assurances ;
- 7) la réglementation des marchés publics ;
- 8) la procédure civile, l'aide judiciaire, l'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance ;
- 9) le contrôle des poids et mesures et la répression des fraudes ;
- 10) la réglementation des prix ;
- 11) les principes directeurs du droit de l'urbanisme ;
- 12) la réglementation et l'organisation des services vétérinaires, la réglementation de la police intéressant les animaux et les végétaux ;
- 13) la réglementation des services et établissements publics territoriaux et la réglementation des concessions de service public d'intérêt territorial ;
- 14) l'élaboration des statistiques d'intérêt territorial ;
- 15) la construction, l'équipement, la gestion des établissements de soins d'intérêt territorial ;

TITRE II

Les provinces

Art. 12

Les provinces sont des collectivités territoriales de la République. Elles s'administrent librement par des assemblées élues au suffrage universel direct.

CHAPITRE PREMIER

Les assemblées de province

Art. 13

L'assemblée de la province Nord comprend quinze membres, celle de la province Sud trente-deux membres et celle de la province des îles Loyauté sept membres.

Les membres des assemblées de province sont élus au scrutin proportionnel dans les conditions fixées au titre VI de la présente loi. La durée de leur mandat est de six ans.

Art. 14

L'assemblée de province a son siège au chef-lieu de la province.

Le chef-lieu est fixé dans le territoire de la province par le haut-commissaire de la République, sur proposition de l'assemblée de province.

Est nulle toute délibération prise hors du lieu des séances.

Art. 15

L'assemblée de province se réunit de plein droit le premier vendredi qui suit l'élection de ses membres.

Pour sa première réunion, elle est convoquée par le haut-commissaire de la République qui en fixe le lieu. Un bureau provisoire est constitué, sous la présidence du doyen d'âge assisté des deux plus jeunes membres du conseil, présent pour procéder à l'élection du président de l'assemblée de province. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.

L'assemblée de province élit successivement, parmi ses membres, son président, son premier vice-président et son second vice-président, qui constituent le bureau de l'assemblée. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration.

L'assemblée de province ne peut procéder à ces élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit, trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum.

Le président et chacun des vice-présidents sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des membres de l'assemblée. Si cette

élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Art. 16

L'assemblée de province se réunit au moins une fois tous les deux mois. Elle ne peut être réunie lorsque le congrès tient séance. Sous cette réserve, le président de l'assemblée de province peut la réunir chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de la convoquer sur un ordre du jour déterminé, dans un délai maximum de quinze jours quand la demande motivée lui en est faite par le haut-commissaire ou son représentant dans la province ou par la moitié au moins des membres en exercice de l'assemblée.

En cas d'urgence, le haut-commissaire ou son représentant peut abréger ce délai.

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article 15, un membre d'une assemblée de province empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre. Un membre d'une assemblée de

Art. 19

L'assemblée de province établit son règlement intérieur. Ce règlement fixe les modalités de son fonctionnement qui ne sont pas prévues au présent chapitre. Il peut être déferé au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 20

L'assemblée de province peut déléguer à son bureau l'exercice d'une partie de ses attributions à l'exception du vote du budget et de l'approbation des comptes. Les décisions prises dans ces conditions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations de l'assemblée de province.

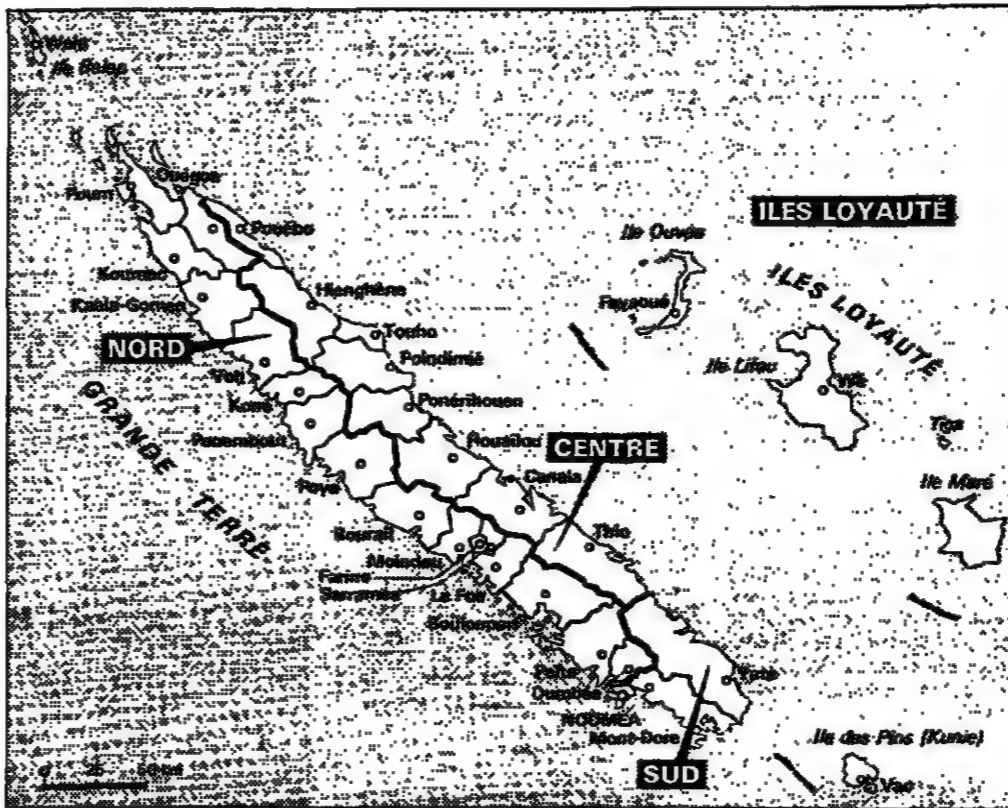
Art. 21

Le président de l'assemblée de province fixe l'ordre du jour des séances. Il est tenu de porter à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire, ou son représentant dans la province, lui demande l'inscription par priorité.

Il signe le procès-verbal de chaque séance. Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée de province.

Le président adresse aux mem-

Les quatre régions actuelles



La loi du 22 janvier 1988, votée à l'initiative de M. Pons, ministre des DOM-TOM du gouvernement de M. Chirac, a modifié le découpage issu du statut de M. Pisual (1985) de sorte que le territoire comprenne toujours quatre régions mais découpées différemment.

vinces qui étaient précédemment exercées par l'Etat ou le territoire, en application de la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988 précitée, leur sont transférées selon un calendrier fixé par le haut-commissaire et, au plus tard, le 1^{er} janvier 1990.

A cet effet, le haut-commissaire procède, le cas échéant, aux transferts des biens, droits et obligations afférents aux compétences transférées.

province ne peut recevoir qu'une procuration.

Art. 17

Les membres des assemblées de province perçoivent mensuellement une indemnité dont le montant est fixé par chaque assemblée par référence au traitement des agents publics territoriaux.

Cette indemnité ne peut se cumuler avec l'indemnité allouée aux membres du Parlement et du Conseil économique et social.

Chaque assemblée de province fixe également les conditions de remboursement de frais de transport et de mission et le régime des prestations sociales de ses membres, ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation éventuellement allouée à son président et à ses vice-présidents. Chaque assemblée prévoit, par son règlement intérieur, les conditions dans lesquelles l'indemnité mentionnée au premier alinéa du présent article sera, en totalité ou en partie, retenue lorsqu'un membre de l'assemblée aura été absent sans excuse valable à un certain nombre de séances de l'assemblée de province, du congrès ou de leurs commissions.

Art. 18

Aucune séance de l'assemblée de province ne peut s'ouvrir si la moitié au moins de ses membres n'est présente ou représentée.

A défaut de ce quorum, la séance est reportée au troisième jour ouvrable suivant, sans condition de quorum.

Aucune délibération ne peut être adoptée si le quorum prévu au premier alinéa n'est pas réuni lors du vote. A défaut, le vote est remis au prochain jour ouvrable sans condition de quorum.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas quand l'assemblée est réunie dans les conditions définies au deuxième alinéa.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

bres de l'assemblée de province, huit jours avant la séance, un rapport sur les affaires qui doivent être soumises à l'assemblée.

Toutefois, lors de la première réunion d'une assemblée de province, les rapports tendant à la constitution des commissions et à la nomination des représentants de la province dans les organismes où elle est représentée peuvent être présentés en cours de séance. Dans ce cas, une suspension de séance est de droit.

Le délai prévu au troisième alinéa ne s'applique pas quand l'assemblée est réunie, en vertu de la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 16. Dans ce cas, il peut être fait application des dispositions du quatrième alinéa du présent article.

Art. 22

Les séances de l'assemblée de province sont publiques, sauf si l'assemblée en décide autrement. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 23

I. - Les actes de l'assemblée de province, de son bureau et de son président sont exécutoires de plein droit dès qu'ils ont été publiés ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au haut-commissaire ou à son représentant dans la province, par le président de l'assemblée de province.

Le président de l'assemblée de province certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes.

II. - Sont soumis aux dispositions du I du présent article les actes suivants :

- 1) les délibérations de l'assemblée de province ou les décisions prises par délégation de l'assemblée en application de l'article 20 ;
- 2) les décisions réglementaires et individuelles prises par le président de l'assemblée en application du quatrième alinéa de l'article 25 ;
- 3) les actes à caractère réglementaire pris par les autorités provinciales dans tous les autres

سكزا من الأصل

sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

domaines qui relèvent de leur compétence :

4) les conventions relatives aux marchés et aux emprunts, ainsi que les conventions de concession ou d'affermage de services publics à caractère industriel ou commercial ;

5) les décisions individuelles relatives au personnel de la province ;

6) les autorisations préalables aux projets d'investissement mentionnés au 1) de l'article 8 ;

III. - Les actes pris au nom de la province et autres que ceux qui sont mentionnés au II du présent article sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés.

Art. 24
L'assemblée de province peut assortir les infractions aux règlements qu'elle édicte de peines d'amende prévues à l'article 466 du code pénal et respectant la classification des contraventions prévues par la deuxième partie de ce code. Le produit de ces amendes est versé au budget de la province. L'assemblée de province fixe, par dérogation à l'article 330-3 du code de procédure pénale, le tarif et les modalités de perception des amendes forfaitaires.

Art. 27
Le président a la police de l'assemblée dans l'enceinte de celle-ci. Il peut faire expulser de la salle des séances toute personne qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit flagrant, il peut faire procéder à des arrestations. Il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. En cas de besoin, il peut faire appel au haut-commissaire ou à son représentant dans la province pour assurer le concours de la force publique.

Art. 28
Le président de l'assemblée de province adresse aux membres de cette assemblée :

1) avant le 1^{er} septembre, le projet d'arrêtés des comptes de l'exercice budgétaire écoulé ;

2) lors des réunions budgétaires, un rapport sur l'activité des services administratifs de la province.

Art. 29
En cas de vacance du siège du président de l'assemblée de province, il est procédé, dans le délai d'un mois, à l'élection d'un président et de deux vice-présidents, dans les conditions fixées par l'article 15. Jusqu'à cette élection, les fonctions

Art. 31
L'assemblée de province peut créer des emplois de contractuels dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet. Ses délibérations précisent les modalités de recrutement et de rémunération de ses agents. Cette rémunération ne peut excéder celle des agents de l'Etat occupant des emplois équivalents. Les emplois de la province peuvent être pourvus par la voie de détachement de fonctionnaires de l'Etat ou du territoire ou de tous fonctionnaires relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

province, ces charges représentent une proportion du total des charges des trois provinces consacrées à ces dépenses supérieure à la part de cette province dans la dotation de fonctionnement mentionnée à l'article 33. Il y a lieu au versement d'une indemnité compensatrice à la charge de l'Etat.

Art. 32
La dotation d'équipement des provinces est assurée par le territoire dont elle constitue une dépense obligatoire. La somme des dotations d'équipement des trois provinces est au moins égale à 4 % des recettes fiscales du territoire. La dotation d'équipement est répartie à raison de 40 % pour la province Sud, 40 % pour la province Nord et 20 % pour la province des Iles Loyauté.

Art. 33
La dotation spécifique pour les collèges est assurée par le budget de l'Etat. Elle couvre les dépenses de construction, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement des collèges. Pour la première année, la somme des dotations spécifiques des trois provinces est au moins égale au montant des crédits constatés en moyenne au cours des trois exercices budgétaires antérieurs au transfert des compétences correspondantes. Cette somme évolue en fonction de la population et des besoins des provinces par le haut-commissaire, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, en fonction de l'évolution de la population scolarisable et de la capacité d'accueil des établissements, après avis des présidents des assemblées de province. A cette fin, les présidents des assemblées de province transmettent au haut-commissaire les programmes prévisionnels des investissements relatifs aux collèges arrêtés par les assemblées de province.

Art. 37
Les dispositions de l'article 49 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux garanties d'emprunts et aux cautionnements accordés par les départements sont applicables aux provinces de Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE IV Les ressources et le budget de la province

Section 1 : les ressources
Art. 32
Les ressources de la province comprennent :



Le projet de loi référendaire prévoit de découper le territoire en trois provinces, la frontière entre la province Nord et la province Sud épousant le cours du Creek Amik, partageant le territoire de la commune de Poya. L'Ile des Pins a été rattachée à la province Sud, dont l'aire a été étendue vers le nord de la Grande-Terre.

Leur montant ne pourra être supérieur aux deux tiers du maximum prévu par les textes.

L'assemblée de province peut instituer des peines d'amende correctionnelles sous réserve d'une homologation de sa délibération par la loi préalable à leur application ; jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi d'homologation, les auteurs des infractions prévues par la délibération sont passibles des peines d'amende applicables aux auteurs de contraventions de la cinquième classe.

L'assemblée de province peut réglementer le droit de transaction en toute matière administrative et économique de sa compétence. Lorsque la transaction porte sur des faits constituatifs d'infraction ou si la transaction a pour effet d'étendre l'action applicable aux auteurs de contraventions qu'après accord de procureur de la République.

CHAPITRE II Le président de l'assemblée de province

Art. 25
Le président de l'assemblée de province est l'exécutif de la province et, à ce titre, la représente. Il prépare et exécute les délibérations de l'assemblée et notamment le budget. Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses. Il gère le domaine de la province. Il peut, en toute matière, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Art. 26
Le président de l'assemblée de province est le chef de l'administration provinciale. Il nomme aux emplois créés par l'assemblée de province. Il peut donner délégation de signature en toute matière aux chefs de services ainsi qu'aux personnels mis à sa disposition en vertu de l'article 30.

CHAPITRE III Le personnel de la province

Art. 30
Pour la préparation et l'exécution des délibérations, le président de l'assemblée de province dispose du concours des services de l'Etat et des services du territoire, ainsi que de leurs établissements publics dans les conditions ci-après. Par conventions conclues entre le président de l'assemblée de province et le haut-commissaire de la République et, le cas échéant, le président de l'établissement public concerné, les services, parties de service ou agents de l'Etat, du territoire ou de leurs établissements publics nécessaires à l'exercice des responsabilités dévolues à l'exécutif provincial sont mis à la disposition du président de l'assemblée de province et placés sous son autorité. Des conventions analogues déterminent les actions que les services de l'Etat, du territoire ou de leurs établissements publics qui ne sont pas mis à la disposition de la province mément pour le compte de la province et les modalités de leur exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles la province contribue aux dépenses de ces services. Si les conventions prévues aux alinéas précédents ne sont pas conclues dans un délai de six mois après l'installation des assemblées de province, la répartition des services et des agents et les autres dispositions qui doivent y figurer font l'objet d'un arrêté du haut-commissaire.

1) une dotation de fonctionnement ;

2) une dotation d'équipement ;

3) une dotation spécifique pour les collèges ;

4) le produit des centimes additionnels aux impôts locaux ;

5) les concours, subventions de l'Etat, du territoire et des communes ;

6) le produit des emprunts, des amendes et du domaine de la province ;

7) les dons, legs et ressources exceptionnelles.

Art. 33
La dotation de fonctionnement des provinces est assurée par le budget du territoire dont elle constitue une dépense obligatoire. La somme des dotations de fonctionnement des trois provinces représente au moins 15 % en 1989 des dépenses ordinaires du budget de 1988 du territoire, diminuées de la charge de la dette, des dépenses de fonctionnement des institutions du territoire, de la participation du budget ordinaire aux dépenses d'équipement et d'investissement, des contributions obligatoires du territoire, des remboursements de droits indûment perçus et des reverses à des collectivités et établissements publics. En 1990, cette somme représente au moins 80 % de la base définie à l'alinéa précédent diminuée de la dotation de fonctionnement des conseils cantonniers prévue à l'article 62. A partir de 1991, cette somme évolue comme les recettes fiscales du territoire. La dotation de fonctionnement est répartie à raison de 50 % pour la province Sud, 32 % pour la province Nord et 18 % pour la province des Iles Loyauté.

Art. 34
Les charges d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite de chaque province sont déterminées chaque année, dans des conditions fixées par décret, par référence aux dépenses constatées antérieurement au transfert des compétences. Lorsque, pour une

Section 2 : Le budget et les règles comptables
Art. 35
L'assemblée de province vote le budget et approuve les comptes de la province. Le budget de la province prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la province pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le budget de la province est voté en équilibre réel. Le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre et lorsque le prélevement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provision, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Ne sont obligatoires que les dépenses nécessaires à l'acquiescement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé. Les opérations sont détaillées par nature et par fonction conformément au cadre comptable établi sur la base des principes du plan comptable général. La première délibération budgétaire peut faire l'objet d'une ou plusieurs délibérations modificatives. Celles-ci interviennent suivant la procédure retenue pour le vote du budget dans les mêmes formes. Aucune augmentation de dépenses ou diminution de recettes ne peut être adoptée si elle ne trouve pas sa contrepartie dans les recettes prévues ou si elle n'est pas accompagnée d'une proposition d'économie ou de ressources nouvelles de la même importance.

Art. 39
Le président de l'assemblée de province dépose le projet du budget au plus tard le 15 novembre sur le bureau de l'assemblée. Si le budget n'est pas exécuté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président de l'assemblée de province peut mettre en recouvrement les recettes et engager par douzièmes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Si le budget n'est pas voté avant le 31 mars, il est arrêté par le haut-commissaire, après avis de la chambre territoriale des comptes, sur la base des recettes de l'exercice précédent. La décision doit être motivée si elle s'écarte des propositions de la chambre territoriale des comptes.

Section 2 : Le budget et les règles comptables
Art. 38
L'assemblée de province vote le budget et approuve les comptes de la province. Le budget de la province prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la province pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le budget de la province est voté en équilibre réel. Le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre et lorsque le prélevement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provision, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Ne sont obligatoires que les dépenses nécessaires à l'acquiescement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé. Les opérations sont détaillées par nature et par fonction conformément au cadre comptable établi sur la base des principes du plan comptable général. La première délibération budgétaire peut faire l'objet d'une ou plusieurs délibérations modificatives. Celles-ci interviennent suivant la procédure retenue pour le vote du budget dans les mêmes formes. Aucune augmentation de dépenses ou diminution de recettes ne peut être adoptée si elle ne trouve pas sa contrepartie dans les recettes prévues ou si elle n'est pas accompagnée d'une proposition d'économie ou de ressources nouvelles de la même importance.

Art. 39
Le président de l'assemblée de province dépose le projet du budget au plus tard le 15 novembre sur le bureau de l'assemblée. Si le budget n'est pas exécuté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président de l'assemblée de province peut mettre en recouvrement les recettes et engager par douzièmes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Si le budget n'est pas voté avant le 31 mars, il est arrêté par le haut-commissaire, après avis de la chambre territoriale des comptes, sur la base des recettes de l'exercice précédent. La décision doit être motivée si elle s'écarte des propositions de la chambre territoriale des comptes.

Art. 40
Le congrès est formé de la réunion des trois assemblées de province. Dans le cas de dissolution d'une assemblée de province prévu à l'article 92 de la présente loi, les membres de cette assemblée continuent à siéger au congrès jusqu'à l'élection de la nouvelle assemblée de province. Le mandat des membres du congrès est de six ans. Dans le cas où un siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est procédé au remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Section 2 : règles de fonctionnement
Art. 41
Le congrès élit annuellement parmi ses membres un président et deux vice-présidents. Pour ces élections, il ne peut être donné de procuration. Lors de la première réunion du congrès, un bureau provisoire est constitué sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres présents, pour procéder à l'élection du président. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Le congrès ne peut procéder aux élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum. Le président et chacun des vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du congrès. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. Les mêmes dispositions sont applicables lors du renouvellement du président et des vice-présidents.

Art. 42
Le congrès siège au chef-lieu du territoire. Il se réunit de plein droit le deuxième lundi qui suit l'installation des assemblées de province. Il tient chaque année deux sessions ordinaires sur convocation de son président. La première, dite session administrative, s'ouvre entre le 1^{er} et le 30 juin. La seconde, dite session budgétaire, s'ouvre entre le 1^{er} et le 30 novembre. Il fixe, par délibération, la date d'ouverture et la durée de ses sessions ordinaires. Cette durée ne peut excéder deux mois. S'il se sépare sans avoir fixé la date d'ouverture de sa prochaine session ordinaire, cette date est déterminée par la commission permanente. Au cas où le congrès ne s'est pas réuni au cours de l'une des périodes prévues pour ses sessions, le haut-commissaire peut modifier par arrêté, pris après avis du président du congrès, la période normale de session et convoquer le congrès en session ordinaire. Les sessions sont ouvertes et closes par le président du congrès.

Art. 43
Le congrès se réunit en session extraordinaire, sur un ordre du jour déterminé, à la demande présentée par écrit au président du congrès, composée de sept à onze membres, soit par le haut-commissaire. La durée de chaque session extraordinaire ne peut excéder deux mois. La durée cumulée des sessions extraordinaires, tenues entre deux sessions ordinaires, ne peut excéder deux mois. Les dispositions des deux alinéas précédents ne sont pas applicables aux sessions extraordinaires tenues à la demande du haut-commissaire.

Art. 44
Les séances du congrès sont publiques, sauf s'il en décide autrement. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le président a seul la police du congrès dans l'enceinte de celui-ci. Il peut faire expulser de la salle des séances toute personne qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit flagrant, il peut faire procéder à des arrestations. Il en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. En cas de besoin, il peut faire appel au haut-commissaire pour assurer le concours de la force publique.

Art. 45
Le président du congrès peut déléguer aux vice-présidents tout ou partie de ses attributions.

Art. 46
Les délibérations du congrès ne sont valables que si plus de la moitié des membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quo-

TITRE III Les institutions du territoire

CHAPITRE PREMIER Le congrès

Section 1 : composition et formation
Art. 40
Le congrès est formé de la réunion des trois assemblées de province. Dans le cas de dissolution d'une assemblée de province prévu à l'article 92 de la présente loi, les membres de cette assemblée continuent à siéger au congrès jusqu'à l'élection de la nouvelle assemblée de province. Le mandat des membres du congrès est de six ans. Dans le cas où un siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est procédé au remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Section 2 : règles de fonctionnement
Art. 41
Le congrès élit annuellement parmi ses membres un président et deux vice-présidents. Pour ces élections, il ne peut être donné de procuration. Lors de la première réunion du congrès, un bureau provisoire est constitué sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes membres présents, pour procéder à l'élection du président. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Le congrès ne peut procéder aux élections que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris ; elle peut avoir lieu sans condition de quorum. Le président et chacun des vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du congrès. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. Les mêmes dispositions sont applicables lors du renouvellement du président et des vice-présidents.

rumi n'est pas atteint au jour fixé pour l'ouverture de la session, celle-ci est renvoyée de plein droit au troisième jour qui suit, dimanche et jours fériés non compris. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. La durée légale de la session court à partir du jour fixé pour la seconde réunion. Lorsque, au cours d'une séance autre que celles renvoyées de plein droit en application des dispositions du premier alinéa du présent article, les membres présents lors d'une délibération ne forment pas la majorité des membres en exercice, la délibération est renvoyée au lendemain, dimanche et jours fériés non compris, elle est alors valable quel que soit le nombre de présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Sous réserve des articles 41, 51 et 52, un membre du congrès empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre du congrès ; le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par membre du congrès.

Art. 47
Le congrès établit son règlement intérieur. Le règlement fixe les modalités de son fonctionnement qui ne sont pas prévues au présent titre. Il peut être déféré au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 48
Le président du congrès fixe l'ordre du jour des séances. Sont inscrits à l'ordre du jour les projets de délibérations présentés par le haut-commissaire, les propositions de délibérations présentées par les membres du congrès, les projets d'avis mentionnés à l'article 57 et les questions dont le conseil consultatif communiste saisi du congrès en application du dernier alinéa de l'article 60. Le président du congrès est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire demande l'inscription prioritaire. Le président du congrès signe le procès-verbal de chaque séance. Le procès-verbal est approuvé par le congrès.

Art. 49
Est nulle toute délibération du congrès, quel qu'en soit l'objet, prise hors du temps des sessions ou hors du lieu des séances.

Art. 50
Le congrès fixe les conditions de remboursement des frais de transport et de mission des membres du congrès ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation éventuellement allouée aux présidents du congrès et de la commission permanente.

Art. 51
Le congrès élit chaque année, en son sein et à la représentation proportionnelle, une commission permanente composée de sept à onze membres. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration. Le fonctionnement de cette commission est déterminé par le règlement intérieur du congrès.

Art. 52
La commission permanente élit son président, son vice-président et son secrétaire. Pour cette élection, il ne peut être donné de procuration. La commission permanente fixe son ordre du jour. Elle est tenue de porter à l'ordre du jour les questions dont le haut-commissaire lui demande l'inscription prioritaire. La commission permanente ne siège qu'en dehors des sessions du congrès et ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres assiste à la séance. Ses délibérations sont prises à la majorité. En cas de partage égal des voix, celle de son président est prépondérante. Il est dressé procès-verbal des délibérations. Les procès-verbaux sont signés par le président de la commission permanente. Ils font mention du nom des membres présents.

Art. 53
La commission permanente règle par ses délibérations, dans la limite de la délégation qui lui est consentie, les affaires qui lui sont renvoyées par le congrès et qui ne peuvent comprendre les vœux mentionnés à l'article 57 ni le budget. En dehors des sessions, la commission permanente émet les avis auxquels il est fait référence à l'article 57 de la présente loi, à l'exception de ceux prévus par l'article 74 de la Constitution. Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 38, la commission permanente peut, en cas d'urgence, décider l'ouverture de crédits supplémentaires.

Art. 53
Les actes du congrès et de la commission permanente sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou à leur notification aux intéressés. (Lire la suite page 14.)

Le texte du projet de loi référendaire

(Suite de la page 13.)

Art. 54
Lorsque le budget du territoire a été adopté, les délibérations votées par le congrès en matière de contributions directes ou taxes assimilées au cours de la session budgétaire mentionnée à l'article 42 entrent en vigueur le 31 décembre suivant l'ouverture de cette session, alors même qu'elles n'auraient pas pu être publiées à cette date.

Art. 55
Les règles applicables aux impôts sur le revenu et à l'impôt sur le bénéfice des sociétés et autres personnes morales sont celles en vigueur au dernier jour de la période au titre de laquelle l'impôt est dû.

Art. 56
Le haut-commissaire adresse au congrès :
1) Lors de la session administrative, un rapport sur la situation du territoire et l'activité des services publics territoriaux ;
2) Avant le 1^{er} septembre, le projet d'arrêtés des comptes administratifs de l'exercice budgétaire écoulé ;
3) Un rapport sur les affaires qui vont être soumises au congrès.

Ces rapports sont imprimés et distribués à tous les membres du congrès au moins huit jours avant la date de leur inscription à l'ordre du jour, sauf en cas d'urgence déclarée par le haut-commissaire.

Les chefs des administrations du territoire ou de l'Etat dans le territoire ou de leurs établissements publics peuvent être entendus par le congrès avec l'accord du haut-commissaire.

Section 3 : Attributions du congrès

Art. 56
Le congrès règle par ses délibérations les affaires du territoire.

Il vote le budget et approuve les comptes du territoire.

Il dispose en ce qui concerne le territoire des mêmes pouvoirs que ceux qui sont attribués aux assemblées de province par l'article 24 de la présente loi.

Art. 57
Le congrès est consulté sur :

1) Les projets de loi prévus par l'article 74 de la Constitution ;

2) Les projets de loi autorisant la ratification des conventions internationales traitant de matières ressortissant à la compétence du territoire ou des provinces ;

3) Toute question relevant de la compétence de l'Etat sur laquelle le haut-commissaire demande l'avis du congrès.

Le congrès dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Ce délai est réduit à quinze jours en cas d'urgence, sur demande du haut-commissaire. Le délai expiré, l'avis est réputé avoir été donné.

Dans les matières de la compétence de l'Etat, le congrès peut adopter des vœux tendant soit à étendre des lois ou règlements métropolitains, soit à abroger, modifier ou compléter les dispositions législatives ou réglementaires applicables au territoire.

Ces vœux sont adressés par le président du congrès au haut-commissaire. Celui-ci les transmet au ministre chargé des territoires d'outre-mer.

CHAPITRE II

Budget du territoire

Art. 58
Le budget du territoire est voté en équilibre réel dans les formes et conditions prévues à l'article 38.

Le haut-commissaire dépose le projet de budget du territoire sur le bureau du congrès, au plus tard le 15 novembre.

Si le budget n'est pas exécutoire avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le haut-commissaire peut mettre en recouvrement les recettes et engager par douzièmes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Si le congrès n'a pas voté le budget avant le 31 mars et sous réserve des dispositions de l'article 70, le haut-commissaire, après avis de la chambre territoriale des comptes, établit, sur la base des recettes de l'exercice précédent, un budget pour l'année en cours.

La détermination doit être motivée si elle s'écarte de cet avis.

CHAPITRE III

Le comité économique et social

Art. 59
Le comité économique et social assure la représentation des groupements professionnels, des syndicats et des autres organismes et associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle du territoire.

Il comprend trente et un membres, dont vingt-huit désignés dans le cadre des provinces à raison de huit pour la province Nord, seize pour la province Sud et quatre pour

la province des Iles Loyauté, ainsi que trois membres représentant respectivement la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers.

Chaque assemblée de province établit la liste des organisations qui seront appelées à désigner des représentants, ainsi que le nombre de représentants désignés par chacune d'elles. Un arrêté du haut-commissaire constate ces désignations.

Le comité économique et social donne son avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le congrès, les assemblées de province, le conseil consultatif coutumier du territoire ou par le haut-commissaire.

Le fonctionnement du comité économique et social est assuré par une dotation inscrite au budget du territoire et présentant le caractère d'une dépense obligatoire.

Son organisation interne et ses règles de fonctionnement sont fixées par le congrès du territoire.

CHAPITRE IV

Les conseils coutumiers

Art. 60
Le conseil consultatif coutumier du territoire regroupe, selon les usages reconnus par la coutume, les représentants de l'ensemble des aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie : Hoot Ma Waap, Paici Calamki, Ajte Aro, Xarscou, Djurbe Kapone, Nengona, Drehu et Iasi.

Un arrêté du haut-commissaire constate les désignations.

Le conseil consultatif coutumier désigne son président et fixe son siège.

Il est consulté sur les projets et propositions de délibérations des assemblées de province relatives au statut de droit particulier et au droit foncier.

Il peut être consulté sur les projets et propositions de délibérations du congrès du territoire et des assemblées de province. Il peut être consulté sur toute autre matière à l'initiative du haut-commissaire.

S'il apparaît au conseil consultatif coutumier que les questions dont il est saisi relèvent d'une ou plusieurs aires coutumières déterminées, son président en saisit les représentants des aires intéressées.

L'avis du conseil consultatif coutumier est réputé donné s'il n'est pas transmis au congrès ou à l'assemblée de province dans le délai d'un mois.

Au cas où le conseil consultatif saisit les représentants d'une ou plusieurs aires coutumières, ce délai est porté à deux mois.

A son initiative ou sur demande des représentants d'une aire coutumière, le conseil consultatif coutumier peut saisir le congrès ou l'assemblée de province de toute question ou proposition concernant le statut de droit particulier ou le statut des réserves foncières mélanésiennes.

Art. 61
Il est institué dans chaque aire coutumière un conseil coutumier. La composition de chaque conseil est fixée selon les usages propres à chaque aire. Elle est constatée par arrêté du haut-commissaire.

Le conseil coutumier désigne son président et fixe son siège.

Le comité consultatif se réunit, sur convocation du haut-commissaire, au moins une fois par mois.

Le conseil coutumier est consulté par le président du conseil consultatif coutumier du territoire sur les projets et propositions de délibérations des assemblées de province relatives au statut de droit civil particulier et au droit foncier. Il peut également être consulté sur toute autre matière par les présidents des assemblées de province.

Lorsqu'il est requis, l'avis du conseil coutumier est réputé donné s'il n'est pas transmis à l'assemblée de province dans le délai d'un mois.

Art. 62
Le fonctionnement des conseils coutumiers est assuré par une dotation inscrite au budget du territoire qui présente le caractère d'une dépense obligatoire.

Le montant de l'indemnité pour frais de représentation du président du conseil consultatif coutumier du territoire et le remboursement des frais exposés par les membres de ce conseil sont fixés dans les formes et conditions prévues à l'article 50.

Les membres du conseil coutumier de chaque aire coutumière sont remboursés des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion des sessions ou des missions qui leur sont confiées par ces conseils. Le montant de ces frais est fixé par référence aux indemnités correspondantes prévues pour les agents de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Il est alloué au président du conseil coutumier de chaque aire coutumière une indemnité forfaitaire pour frais de représentation.

TITRE IV

Le haut commissaire de la République

Art. 63
Un décret fixe les conditions dans lesquelles le haut-commissaire de la République peut déléguer une partie de ses attributions et peut être suppléé.

Le haut-commissaire peut déléguer sa signature.

CHAPITRE PREMIER

La représentation de l'Etat

Art. 64
Le haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et du contrôle administratif.

Dans chaque province, le haut-commissaire est représenté par un commissaire délégué de la République.

Il assure l'ordre public, le respect des libertés publiques et des droits individuels et collectifs.

Il assure, au nom de l'Etat, dans les conditions prévues par la législation ou la réglementation en vigueur, le contrôle des organismes ou personnes publiques ou privés bénéficiant de subventions ou contributions de l'Etat.

Il prend des règlements dans les matières relevant de sa compétence. Il arrête les programmes annuels d'importation.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses civiles de l'Etat et peut déléguer ses pouvoirs en cette matière à des fonctionnaires relevant de son autorité.

En matière de défense, il exerce les fonctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur dans les territoires d'outre-mer.

Il peut proclamer l'état d'urgence dans les conditions prévues par les lois et décrets. Il en informe le président de l'Assemblée de province concernée ainsi que le président du congrès du territoire et en rend compte au ministre chargé des territoires d'outre-mer.

Le haut-commissaire ou son représentant assiste aux séances du congrès, de sa commission permanente et des assemblées de province. Ils y sont entendus lorsqu'ils le demandent.

La même faculté est ouverte au commissaire délégué de la République devant l'assemblée de province.

Le haut-commissaire assure la publication des lois et décrets dans le territoire au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Il assure, en outre, la publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie des décisions ressortissant à la compétence de l'Etat, du territoire et des provinces.

CHAPITRE II

L'exécutif du territoire

Art. 65
Le haut-commissaire est l'exécutif du territoire et, à ce titre, le représente. Il prépare et exécute des délibérations du congrès et de sa commission permanente, et notamment le budget. Il est l'ordonnateur du budget du territoire et peut déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur, à des fonctionnaires relevant de son autorité, à l'exception du pouvoir de réquisition prévu au sixième alinéa de l'article 72. Les services du territoire sont placés sous son autorité.

Le haut-commissaire nomme à tous les emplois des services territoriaux. Il nomme également les directeurs d'offices ou d'établissements publics territoriaux, les commissaires des territoires auprès des offices et établissements publics et les représentants du territoire au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer.

Art. 66
Le haut-commissaire propose au congrès les tarifs des prestations de services publics territoriaux et des concessions de matières et de matériels. Il détermine les modalités d'exécution des travaux publics ou d'exploitation des ouvrages publics, et fixe l'ordre dans lequel seront exécutés les travaux prévus au budget territorial. Il passe les conventions entre le territoire et ses fermiers, concessionnaires et autres contractants.

Art. 67
En cas de circonstances exceptionnelles, le haut-commissaire peut décider de suspendre ou de réduire, à titre provisoire, tous droits fiscaux d'entrée et de sortie et tous droits indirects frappant les articles à la production, à la circulation ou à la consommation.

Ces décisions sont immédiatement soumises à la ratification du congrès lorsque celui-ci est en session. Dans le cas contraire, la commission permanente en est saisie et fait rapport au congrès dès la session suivante.

La ratification du congrès prend effet à compter de la date à laquelle a été prise la décision du haut-commissaire.

Si la décision de suspension ou de réduction n'est pas ratifiée par le congrès, son application cesse à compter de la décision du congrès.

Ces exonérations doivent faire l'objet d'une décision modificative

du budget du territoire afin de lui conserver son équilibre réel, sans répercussion sur les dotations attribuées aux autres collectivités.

Art. 68
Le haut-commissaire est assisté d'un comité consultatif composé du président et d'un vice-président de chacune des trois assemblées de province ainsi que du président et de l'un des vice-présidents du congrès. Chaque membre du comité peut être représenté par un membre appartenant à la même assemblée.

Le comité exécutif émet un avis sur toute question que lui soumet à cette fin le haut-commissaire ou l'un de ses membres.

Le haut-commissaire l'informe sans délai des projets de loi et de décret relatifs au territoire, du projet de budget et des principales décisions modificatives ainsi que des mesures qu'il est appelé à prendre en vertu des articles 66 et 67.

CHAPITRE III

Le contrôle de la légalité

Art. 69
Le haut-commissaire veille à la légalité des actes des autorités du territoire et des provinces.

La preuve de la réception des actes par le haut-commissaire peut être apportée par tout moyen.

L'accusé de réception qui est immédiatement délivré peut être utilisé à cet effet mais n'est pas une condition du caractère exécutoire des actes.

Le haut-commissaire défère au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie les décisions du congrès ou de sa commission permanente, des assemblées de province, de leur président ou de leur bureau, qu'il estime contraires à la légalité, dans les deux mois de la transmission qui lui en est faite.

A la demande du président du congrès, ou des présidents des assemblées de province suivant le cas, le haut-commissaire peut faire connaître son intention de ne pas déférer un acte au tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Lorsque le haut-commissaire défère un acte au tribunal administratif, il en informe sans délai l'autorité concernée et lui communique toute précision sur les illégalités invoquées.

Lorsqu'il n'a pas qualité pour assurer l'exécution de la décision attaquée, le haut-commissaire peut assortir son recours d'une demande de sursis à l'exécution. Il est fait droit à cette demande si l'un des moyens invoqués dans la requête paraît, en l'état de l'instruction, sérieux et de nature à justifier l'annulation de l'acte attaqué.

Lorsque l'acte attaqué est de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle, le président du tribunal administratif ou un membre du tribunal saisi de la requête en sursis à l'exécution des mesures d'urgence prévues au sixième alinéa du présent article.

La décision relative au sursis est susceptible d'appel devant le Conseil d'Etat dans la quinzaine de sa notification. En ce cas, le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat ou un conseiller d'Etat désigné à cet effet statue dans un délai de quarante-huit heures.

L'appel des jugements du tribunal administratif ainsi que des décisions relatives au sursis prévues aux alinéas précédents, rendus sur recours du haut-commissaire, est présenté par celui-ci.

Sans préjudice du recours direct dont elle dispose, si une personne physique ou morale est lésée par un acte des autorités territoriales ou provinciales, elle peut, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire, demander au haut-commissaire de mettre en œuvre la procédure prévue aux troisième, cinquième et sixième alinéas du présent article.

CHAPITRE IV

Le contrôle budgétaire

Art. 70
Lorsque le budget du territoire ou d'une province n'est pas en équilibre réel, la chambre territoriale des comptes, saisie par le haut-commissaire dans le délai de trente jours à compter de la transmission qui lui est faite de la délibération du congrès ou de l'assemblée de province, le constate et propose au congrès ou à l'assemblée de province, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures budgétaires nécessaires au rétablissement de l'équilibre. La chambre territoriale des comptes demande au congrès ou à l'assemblée de province une nouvelle délibération.

La nouvelle délibération rectifiant le budget initial doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la communication des propositions de la chambre territoriale des comptes.

Si le congrès ou l'assemblée de province n'a pas délibéré dans le délai prescrit ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par

la chambre territoriale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à compter de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le haut-commissaire.

Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre territoriale des comptes, il doit motiver sa décision.

Art. 71
Si une dépense obligatoire a été omise ou si le crédit correspondant à cette dépense a été insuffisamment doté au budget du territoire ou d'une province, le haut-commissaire demande une seconde lecture à l'assemblée intéressée. Si, dans les quinze jours de la demande de la seconde lecture, cette assemblée n'a pas rétabli les inscriptions de crédits nécessaires, le haut-commissaire saisit la chambre territoriale des comptes.

TITRE V

Le comptable du territoire et des provinces, le contrôle financier et la chambre territoriale des comptes

CHAPITRE PREMIER

Le comptable du territoire et de la province et le contrôle financier

Art. 72
Le ministre chargé du budget, après en avoir informé le président du congrès et les présidents des assemblées de province, nomme le comptable du territoire et un comptable par province. Ceux-ci sont comptables directs du Trésor ayant la qualité de comptable principal.

Les fonctions de comptable de l'Etat ne peuvent pas être exercées par le comptable du territoire ou des provinces.

Les comptables du territoire et des provinces prêtent serment devant la chambre territoriale des comptes.

Ils sont tenus de produire leurs comptes devant la chambre territoriale des comptes qui statue par voie de jugement.

Le comptable du territoire ou de la province ne peut subordonner ses actes de paiement à une appréciation de l'opportunité des décisions prises par l'ordonnateur. Il ne peut soumettre les mêmes actes qu'un contrôle de légalité qu'impose l'exercice de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Il est tenu de motiver la suspension du paiement.

Lorsque le comptable du territoire ou de la province notifie sa décision de suspendre le paiement d'une dépense, le haut-commissaire ou le président de l'Assemblée de province peut lui adresser un ordre de réquisition. Il s'y conforme aussitôt, sauf en cas d'insuffisance de fonds territoriaux ou provinciaux disponibles, de dépense ordonnée

Si la chambre territoriale des comptes constate dans le mois de sa saisine que la dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget du territoire ou d'une province ou l'a été pour un montant insuffisant, le haut-commissaire procède à l'inscription d'office des crédits nécessaires selon les propositions de la chambre territoriale des comptes, soit par prélèvement sur le crédit ouvert pour les dépenses diverses et imprévues, soit par réduction de dépenses facultatives, soit par majorations de taxes, soit par imputation respectivement sur les fonds territoriaux ou provinciaux.

A défaut de mandatement d'une dépense obligatoire par le président d'une assemblée de province dans le mois suivant la mise en demeure qui lui a été faite par le haut-commissaire, celui-ci y procède d'office.

TITRE VI

Les élections aux assemblées de province

Article 74

Les élections aux assemblées de province ont lieu dans un délai de six mois précédant l'expiration du mandat des membres d'une assemblée de province. Dans le cas de dissolution prévue à l'article 92, il est procédé aux élections de l'assemblée de province pour la durée de son mandat restant à courir.

Les dispositions des articles 6, 8, à l'exception de ses cinquième et huitième alinéas, et 9 de la loi n° 52-1310 du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et l'article 7 de la loi n° 84-756 du 7 août 1984 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie restent applicables.

Les électeurs sont convoqués par décret publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie quatre semaines au moins avant la date de scrutin. Toutefois, en cas d'élection partielle prévue au septième alinéa du présent article, la convocation est faite par arrêté du haut-commissaire dans les formes et conditions prévues par le présent titre.

Art. 75
I. - Pour l'application du titre I du livre premier du code électoral à l'élection des membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, il y a lieu de lire :

1) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

sur des crédits irrégulièrement ouverts ou insuffisants ou sur des crédits autres que ceux sur lesquels elle devrait être imputée, d'absence de justification du service fait ou de défaut de caractère libératoire du règlement.

Les présidents des assemblées de province notifient au haut-commissaire leurs ordres de réquisition. Celui-ci informe la chambre territoriale des comptes de ses ordres de réquisition et de ceux des présidents des assemblées de province.

En cas de réquisition, l'ordonnateur engage sa responsabilité propre.

CHAPITRE II

La Chambre territoriale des comptes

Art. 73
Il est institué une chambre territoriale des comptes.

Les articles 84 à 89 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée précitée sont applicables à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie dans la mesure où il n'y est pas dérogé par la présente loi.

La chambre territoriale des comptes est compétente à l'égard du territoire, des provinces, des communes et de leurs établissements publics dans les conditions prévues par la loi n° 82-594 du 10 juillet 1982 modifiée relative aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi n° 67-483 du 27 juin 1967 relative à la Cour des comptes.

La loi n° 82-595 du 10 juillet 1982 relative aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres des chambres régionales des comptes est applicable à la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie.

TITRE VI

Les élections aux assemblées de province

Les élections aux assemblées de province ont lieu dans un délai de six mois précédant l'expiration du mandat des membres d'une assemblée de province. Dans le cas de dissolution prévue à l'article 92, il est procédé aux élections de l'assemblée de province pour la durée de son mandat restant à courir.

Les dispositions des articles 6, 8, à l'exception de ses cinquième et huitième alinéas, et 9 de la loi n° 52-1310 du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et l'article 7 de la loi n° 84-756 du 7 août 1984 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie restent applicables.

Les électeurs sont convoqués par décret publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie quatre semaines au moins avant la date de scrutin. Toutefois, en cas d'élection partielle prévue au septième alinéa du présent article, la convocation est faite par arrêté du haut-commissaire dans les formes et conditions prévues par le présent titre.

Art. 75
I. - Pour l'application du titre I du livre premier du code électoral à l'élection des membres des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, il y a lieu de lire :

1) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

2) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

3) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

4) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

5) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

6) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

7) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

8) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

9) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

10) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

11) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

12) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

13) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

14) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

15) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

16) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

17) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

18) « territoire » et « subdivision administrative territoriale », au lieu de « département » et « arrondissement » ;

سكوا من الأصل

sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

2) « haut-commissaire » au lieu de « préfet » ;

3) « commissaire délégué » au lieu de « sous-préfet » ;

4) « services du haut-commissaire » au lieu de « préfecture » ;

5) « services du commissaire délégué » au lieu de « sous-préfecture » ;

6) « tribunal de première instance » au lieu de « tribunal d'instance » et de « tribunal de grande instance » ;

7) « membres des assemblées de province » au lieu de « conseillers généraux » et « conseillers régionaux ».

Pour l'application des articles L. 354, L. 359, L. 361 à L. 363 du code électoral à l'élection des membres des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie, il y a lieu de lire « province » au lieu de « département » et « assemblée de province » au lieu de « conseil régional ».

II. - Pour les élections aux assemblées de province, le mot « département » mentionné au III de l'article L. 71 du code électoral est remplacé par le mot « province ». Pour l'application de l'article L. 66 dudit code, n'estrent en compte dans le résultat du dépouillement les bulletins blancs, les bulletins manuscrits, les bulletins qui ne contiennent pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votes ne sont fait connaître, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe, dans des enveloppes non réglementaires ou dans des enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins imprimés sur un papier d'une couleur autre que celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature, les bulletins portant des signes autres que l'emblème imprimé qui a pu être mentionné sur la même déclaration et les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers.

Art. 76
L'autorité mentionnée à l'article 16 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée fixe les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion, par le secteur public de la radio-télévision, des émissions relatives à la campagne électorale. Pour la durée de la campagne, elle adresse des recommandations aux exploitants des autres services de communication audiovisuelle autorisés. Elle désigne un représentant dans le territoire pendant toute la durée de la campagne.

Les dépenses liées à la campagne audiovisuelle officielle sont à la charge de l'Etat.

TITRE VII

Dispositions particulières

CHAPITRE PREMIER Indemnisation des personnes et des biens

Art. 79
Le régime d'indemnisation prévu par le chapitre II du titre II de la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie est applicable aux dommages directs causés aux personnes et aux biens par des actes de violence liés aux événements politiques survenus dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie entre le 16 avril et le 20 août 1988.

Les demandes d'indemnisation sont, à peine de forclusion, adressées au haut-commissaire dans le délai de six mois à compter de la publication de la présente loi au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Les demandes déposées auprès du haut-commissaire et en cours d'instruction au moment de la publication de la présente loi au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie sont soumises aux dispositions du présent chapitre. Dans ce cas, le délai d'instruction court à compter de la publication de la loi au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE II Dispositions d'ordre pénal

Art. 80
Sont amnistiés les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

Toutefois, le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont été les auteurs principaux du crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal.

Les effets de l'amnistie prévue par la présente loi sont ceux qui définissent les dispositions du chapitre IV de la loi n° 88-828 du 20 juillet 1988 portant amnistie.

Les contestations relatives au bénéfice de l'amnistie sont, si elles concernent des condamnations pénales définitives, soumises aux règles de compétence et de procédure

Art. 77
Les dispositions de la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relatives à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion sont applicables aux élections aux assemblées de province.

Pour l'application du dernier alinéa de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1977 précitée, il y a lieu de lire « dans le territoire » au lieu de « en métropole ».

Art. 78
Les fonctions de membre d'une assemblée de province sont incompatibles avec la qualité de conseiller général et de conseiller régional, avec les fonctions de membre d'une autre assemblée de province ainsi qu'avec celles de membre d'une assemblée d'un autre territoire d'outre-mer ou de membre d'un exécutif d'un autre territoire d'outre-mer.

Les fonctions de membre d'une assemblée de province sont également incompatibles avec les fonctions et activités mentionnées à l'article L.O. 146 du code électoral, ainsi qu'avec les fonctions de directeur ou de président d'établissement public lorsqu'elles sont rémunérées.

En outre, les fonctions de membre d'une assemblée de province sont incompatibles avec plus d'un des mandats électoraux ou fonctions électives énumérées à l'article L. 46-1 du code électoral.

Le président de l'assemblée de province et les membres élus de cette assemblée, lorsqu'ils se trouvent, au moment de leur élection, dans l'un des cas d'incompatibilité prévus au présent article, doivent déclarer leur option au haut-commissaire dans le délai de quinze jours qui suit leur élection.

Si la cause de l'incompatibilité est postérieure à l'élection, le droit d'option prévu à l'alinéa précédent est ouvert dans le délai de quinze jours qui suit la survenance de l'incompatibilité.

A défaut d'avoir exercé leur option dans les délais, les membres de l'assemblée de province sont réputés avoir renoncé à cette fonction.

Un arrêté du haut-commissaire constate le choix exercé par le membre de l'assemblée de province. Cet arrêté est notifié aux présidents des assemblées de province.

L'incompatibilité prévue au deuxième alinéa du présent article ne s'applique pas dès lors que le membre de l'assemblée de province siège en qualité de représentant du territoire ou d'une province ou de représentant d'un de leurs établissements publics et que les fonctions et activités mentionnées à l'article L.O. 146 du code électoral ne sont pas rémunérées.

Art. 78 bis
Les dispositions du code de procédure pénale relatives au placement et au maintien en détention provisoire ne sont pas applicables dans le cas de poursuites concernant les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

CHAPITRE III Dispositions relatives à la fonction publique

Art. 82
Il est créé, dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie, un établissement public d'Etat dénommé « Institut de formation des personnels administratifs » chargé d'assurer la formation et le perfectionnement des agents publics en service dans le territoire.

Il passe, à cet effet, des conventions avec les communes, les provinces et le territoire.

Le conseil d'administration de l'Institut est présidé par le haut-commissaire ; il est, en outre, composé des membres suivants :

- 1) un représentant du congrès élu par cette assemblée ;
- 2) un représentant de chacune des assemblées de province, élu par celle-ci ;
- 3) trois représentants de l'Etat désignés par le haut-commissaire ;
- 4) un maire désigné par chacune des associations de maires de Nouvelle-Calédonie dont la liste est fixée par le haut-commissaire ;

5) trois représentants des fonctionnaires en service dans le territoire désignés par les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires.

Le directeur de l'Institut est nommé par le haut-commissaire. Il siège au conseil d'administration avec voix consultative.

Les ressources de l'Institut sont constituées par :

- 1) une cotisation obligatoire versée par le territoire, les provinces et leurs établissements publics administratifs ;
- 2) les redevances pour prestations de services ;
- 3) les dons et legs ;
- 4) les emprunts affectés aux opérations d'investissement ;
- 5) les subventions qui lui sont accordées.

La cotisation est assise sur la masse des rémunérations des agents employés par le territoire, les provinces et leurs établissements publics, telle qu'elle apparaît aux comptes administratifs de l'année dernière. Le taux de cette cotisation est fixé chaque année par le haut-commissaire sur proposition du conseil d'administration. Un acompte égal au tiers de la cotisation due au titre de l'exercice précédent est versé avant le 1^{er} février de chaque année ; le solde est versé avant le 1^{er} juin. Pour les deux premiers exercices, la cotisation est à la charge du territoire. Son montant est fixé par le congrès.

Les biens, droits et obligations du centre de formation du personnel administratif de la Nouvelle-Calédonie et dépendances créé par l'article 130 de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984 sont transférés à l'établissement créé par le présent article.

Art. 83
Jusqu'au 31 décembre 1988, nonobstant toute disposition contraire, les agents contractuels de l'Etat, du territoire, des provinces et des communes peuvent être intégrés dans la fonction publique territoriale dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- 1) avoir exercé des fonctions publiques non électives pendant deux années consécutives ;
- 2) avoir suivi avec succès un cycle de formation à l'Institut de formation des personnels administratifs, sauf dispense exceptionnelle accordée par la commission mentionnée à l'alinéa précédent.

Les intégrations sont prononcées sur proposition d'une commission de sélection présidée par le président du tribunal administratif ou son représentant et comprenant en outre trois membres désignés par le haut-commissaire et trois membres élus par le congrès en son sein à raison d'un par province. Ne peuvent être titularisés dans la catégorie A que les agents titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Etat.

Les trois versions de l'amnistie

Il y a eu trois versions différentes des dispositions relatives à l'amnistie prévues par les accords de Matignon et de la rue Oudinot.

1) La version initiale de l'amnistie de loi inégalement appliquée.

Sont amnistiés toutes les infractions commises avant le 20 août 1988 à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des infirmités permanentes au sens de l'article 310 du code pénal.

2) La version arrêtée au moment des négociations plénières du mois d'août 1988 (articles 107 et 108) :

Sont amnistiés les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

Toutefois, le bénéfice de l'amnistie ne s'étend pas à ceux qui, par leur action directe et personnelle, ont été les auteurs principaux du crime d'assassinat prévu par l'article 296 du code pénal.

3) Les dispositions du code de procédure pénale relatives au placement et au maintien en détention provisoire ne sont pas applicables dans le cas de poursuites concernant les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire.

TITRE VIII Mesures d'accompagnement économiques, sociales et culturelles

Art. 84
Des contrats de développement sont conclus entre l'Etat et les provinces afin de financer en commun des actions destinées à atteindre, en prenant en compte les spécificités provinciales, des objectifs de développement dont les principaux sont mentionnés à l'article suivant.

Ces contrats seront signés, avant la fin de 1989, pour les années 1990, 1991 et 1992, et seront signés des contrats de développement pour les années 1993 à 1997.

Pour chaque période d'application des contrats de développement, les crédits d'investissement civil de l'Etat et les subventions d'investissement de l'Etat dans le territoire devront être affectés de telle sorte qu'à la fin de chaque période ces crédits soient affectés, pour les trois quarts, à des opérations intéressant les provinces Nord et des Îles et, pour un quart, à des opérations intéressant la province Sud.

Art. 85
Les contrats de développement prévus à l'article précédent déterminent les actions à engager pour atteindre les objectifs suivants :

- 1) Faciliter l'accès de tous aux formations initiales continues et adapter celles-ci aux particularités du territoire, telles qu'elles résultent, notamment, de la diversité de ses cultures. Cet objectif pourra être atteint par le développement des bourses, le renforcement de la formation des enseignants, l'adaptation des programmes, notamment par l'enseignement des langues locales, la diversification des filières universitaires et le développement des formations professionnelles en alternance.
- 2) Favoriser un réajustement du territoire par rapport à l'agglomération chef-lieu et améliorer les infrastructures pour permettre le désenclavement des populations iso-

Art. 87
Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 1989, au sein du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, un fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie.

Peuvent bénéficier de financements ou de garanties de ce fonds le territoire, les provinces, les communes et les personnes physiques ou morales participant au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds peut être alimenté par la procédure des fonds de concours.

Les crédits inscrits au fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie sont délégués

globalement au haut-commissaire qui en assure la gestion. Celui-ci est assisté dans cette tâche par le comité consultatif prévu à l'article 68. Toutefois, jusqu'au 14 juillet 1989, les attributions de ce comité sont exercées par le comité institué par l'article 2 de la loi du 12 juillet 1988.

Les crédits non consommés du fonds exceptionnel d'aide au développement de la Nouvelle-Calédonie instituée par la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les engagements souscrits pour l'utilisation de ces crédits, sont transférés aux fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 1989.

Art. 88
Sous réserve des engagements internationaux et des dispositions législatives d'application, le congrès du territoire et les assemblées de province peuvent proposer au gouvernement de la République l'ouverture de négociations tendant à la conclusion d'accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires de la région du Pacifique dans les domaines intéressant le territoire ou les provinces. Un représentant du congrès ou des assemblées de province participe à ces négociations.

Le gouvernement de la République peut autoriser les présidents du congrès ou des provinces à représenter, aux côtés des représentants de l'Etat, le territoire ou les provinces dans les domaines de leurs compétences au sein des organismes régionaux du Pacifique ou des organismes régionaux du Pacifique dépendant d'institutions spécialisées des Nations unies.

En matière de relations aériennes et maritimes internationales, des représentants du congrès du territoire ou des assemblées de province peuvent participer à la négociation des accords intéressant la desserte de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le République sud, les autorités de la République peuvent confier aux présidents du congrès ou des provinces des pouvoirs leur permettant de négocier des accords traitant de matières ressortissant à la compétence du territoire ou des provinces, à l'exclusion des accords mentionnés à l'alinéa précédent.

Les accords ainsi négociés sont soumis à ratification ou approbation des assemblées de province aux articles 52 et 53 de la Constitution.

Art. 89
Il est créé auprès du haut-commissaire un comité consultatif de crédit composé, à parts égales :

- 1) de représentants de l'Etat ;
- 2) de représentants du territoire et des provinces ;
- 3) de représentants des organisations professionnelles et syndicales intéressées.

Un décret en Conseil d'Etat en précise les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement.

Art. 90
Il est créé auprès du haut-commissaire un comité consultatif des mines composé, à parts égales :

- 1) de représentants du territoire et des provinces ;
- 2) de représentants des organisations professionnelles et syndicales intéressées.

Un décret en Conseil d'Etat en précise les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement.

Art. 91
Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles seront dévolues et affectées par le haut-commissaire, à l'Etat, au territoire, aux provinces ou à leurs établissements publics, en fonction de la répartition des compétences opérée par la présente loi, les patrimoines, droits et obligations du territoire et des régions institués par la loi n° 85-892 du 23 août 1985 sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie et par la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988 précitée, ainsi que de leurs établissements publics.

A cette fin, le haut-commissaire est habilité à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de certains éléments de l'actif ainsi qu'à l'abandon des créances irrécouvrables des régions.

Art. 92
Lorsque leur fonctionnement se révèle impossible, le congrès et les assemblées de province peuvent être dissous par décret en conseil des ministres, après avis de leur président. Le décret de dissolution du congrès fixe la date des élections qui doivent avoir lieu dans les deux mois. Le gouvernement de la République en informe le Parlement, le congrès et les assemblées de province.

Lorsque le fonctionnement d'une assemblée de province se révèle impossible, l'assemblée peut être dissoute par décret en conseil des ministres, après avis des présidents du congrès et des assemblées de province. Le décret de dissolution de l'assemblée de province fixe la date des élections qui doivent avoir lieu dans les deux mois. Le président assure l'expédition des affaires courantes.

Art. 93
Il est créé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat un

TITRE IX Dispositions diverses et transitoires

Art. 94
Il est créé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat un établissement public d'Etat, dénommé Agence de développement rural et d'aménagement foncier. L'agence est habilitée à procéder à toutes opérations de nature à faciliter l'acquisition et la mise à disposition des fonds agricoles et fonciers.

Elle est administrée par un conseil d'administration, présidé par le haut-commissaire, qui comprend, en outre, en nombre égal, des représentants de l'Etat désignés par le haut-commissaire, des représentants du territoire élus par le congrès à la représentation proportionnelle, des représentants des provinces choisis en leur sein par les assemblées de province et des représentants des organisations professionnelles agricoles désignés par le haut-commissaire sur proposition de celles-ci.

Les ressources de l'agence sont constituées par des dotations de l'Etat, les redevances pour prestations de service, le produit des ventes et des locations, ainsi que par des emprunts, dons et legs et recettes diverses. Les biens, droits et obligations de l'agence créés par l'article 29 de la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie sont transférés à cet établissement public.

Art. 95
La personnalité morale est reconnue aux groupements de droit particulier local qui ont dépendu de l'Etat, à l'exception des présidents de l'assemblée de province et désigné un mandataire.

Art. 96
Sont abrogés :

- 1) le titre V de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984, à l'exception du troisième alinéa de l'article 131 ;
- 2) les articles 89 à 91 de l'ordonnance n° 85-992 du 20 septembre 1985 ;
- 3) les dispositions des articles 29 à 32, 35 et 36 de la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 ;
- 4) les dispositions de la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988, à l'exception des articles 139 et 145.

Les dispositions des articles 125 à 129 et 137 bis de la loi n° 84-821 du 6 septembre 1984 sont maintenues en vigueur.

Art. 97
Les dispositions de l'article 3, des titres VI à VIII, de l'article 93 de l'Etat, et de l'article 96 de la présente loi entreront en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Les autres dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 14 juillet 1989.

La première élection aux assemblées de province aura lieu à une date fixée par décret entre le 1^{er} juin et le 14 juillet 1989.

Le mandat des membres des conseils de région et du congrès du territoire élus le 24 avril 1988 expirera le 14 juillet 1989.

Société

MÉDECINE

La grève dans les hôpitaux

Les infirmières jugent insuffisantes les propositions du gouvernement

« Globalement négatif », « inacceptable », « honteux », « méprisant ». La coordination des infirmières d'Ile-de-France et l'ensemble des syndicats (CFDT, FO, CGT, CFTC et CGC) n'ont pas eu de mots assez durs pour qualifier les propositions du ministre de la santé lors des négociations ouvertes à son ministère, jeudi 6 octobre. Tous les jugent insuffisantes. Après cinq heures de discussions, les syndicats ont demandé une suspension des négociations jusqu'à 14 heures, vendredi 7 octobre, afin de pouvoir consulter leur base et « donner au gouvernement le temps de chercher une solution, plus acceptable ». Pour la coordination, qui a été informée par le ministre lui-même des propositions, au cours d'un entretien qui a duré près de deux heures, le climat menaçait d'être « brûlant » dans les hôpitaux vendredi 7 octobre.

Une appréciation avec laquelle les syndicats sont d'accord, ils soulignent en effet qu'aux frustrations des infirmières devraient s'ajouter celles des autres professions paramédicales, ignorées du gouvernement dans ces négociations malgré leur mobilisation récente, notamment dans la grève du jeudi 6 octobre et leur participation à la manifestation parisienne, ainsi que celles des techniciens et administratifs des hôpitaux, alignés sur les infirmières.

Un milliard de francs, tel est le montant global de l'enveloppe que le gouvernement a décidé de dégager pour revaloriser cette profession dans les établissements publics. Si cette somme était répartie uniformément, les quelque 175 000 infirmières des établissements publics recevraient chacune environ 490 F brut ou 317 F net. En réalité, la ventilation proposée se fera de façon tout à fait différente. Les augmentations s'établiront de 100 F (brut) pour les moins chanceux à un peu plus de 500 F (brut toujours) pour d'autres. Tout dépendra de la position de chacun dans la grille des salaires.

Le gouvernement, dans ces premières propositions, envisage, en effet, d'élever de 100 F la prime Veil, une prime créée en 1974 par

ouverte à 18 heures, jeudi 6 octobre, les négociations au sujet des infirmières du secteur public, entre le ministre de la santé, M. Claude Evin, et les syndicats CFDT, FO, CGT, CFTC et CGC, ont été suspendues peu avant 23 heures, les représentants des fédérations estimant que les propositions du gouvernement sont insuffisantes. Elles devraient reprendre à 14 heures, vendredi 7 octobre. M. Evin envisage une rallonge salariale de 1 milliard de francs par an, impliquant notamment une hausse mensuelle de 100 F, de la prime « Veil » ainsi qu'un bonus d'ancienneté d'un an et demi pour tout le monde. Les infirmières de plus de vingt-cinq ans d'ancienneté pourraient également profiter du décalage de la grille des salaires. La coordination des infirmières d'Ile-de-France qualifie d'« automne » ces mesures et confirme son mot d'ordre de grève pour vendredi ainsi que la convocation d'une assemblée générale nationale samedi 8 octobre à 10 heures à La Sorbonne. CFDT, FO, CGC et CFTC appellent à une grève et à une manifestation nationale le jeudi 13 octobre.

M^{me} Simone Veil, du temps où elle était ministre de la santé. Une prime octroyée à tous et qui, n'ayant jamais été réévaluée, est toujours de 250 F. Parallèlement, il offre un bonus, pour tous, d'un an et demi d'ancienneté, ce qui conduirait, pour certains à une hausse de salaire immédiate en sautant d'un échelon, mais n'aurait pas de conséquence à très court terme pour d'autres. Les plus anciennes pourraient, quant à elles, bénéficier progressivement d'un décalage de la grille. Actuellement, la grille des infirmières comporte douze échelons et plafonne à vingt-cinq ans d'ancienneté (à un salaire net de 9 400 F). Selon le projet gouvernemental, celles qui travaillent depuis plus de vingt-cinq ans dans cette profession pourraient accéder au niveau 2 de la grille indiciaire, qui est actuellement réservée aux surveillantes et aux monitrices d'écoles. Cela aurait pour conséquence une hausse de salaire de 1 100 F, pour les fins de carrière. Il faut toutefois souligner que cette mesure ne concernerait en fait, dans l'immédiat, qu'un nombre extrêmement réduit d'infirmières, la durée de leur vie professionnelle étant estimée à environ huit ans. Elle vise surtout à offrir de nouvelles perspectives à ce personnel de santé dont le salaire plafonnait trop rapidement.

Pour les syndicats et la coordination, 1 milliard c'est trop peu. Non

seulement ils veulent une intégration de la prime (ce qui permettrait d'obtenir des retraites plus importantes), mais ils estiment que les 100 F ne sont pas à la mesure de ce que demandent les infirmières. La CFDT réclame l'alignement de la grille des infirmières (dont le diplôme nécessite un niveau baccalauréat et trois ans d'études) sur celle des institutrices, ce qui équivaldrait à une hausse de salaire d'environ 1 000 F. Elle chiffre le montant de l'enveloppe globale nécessaire à 3 milliards de francs brut. A cela, la CFDT ajoute 250 millions pour réévaluer le traitement des aides-soignantes, qu'elle veut voir réexaminé. La CGT, qui jusqu'à présent réclamait un salaire minimum de 11 000 F pour les infirmières, a réduit de façon conséquente ses exigences pour les aligner sur celles de la coordination, dont elle aimerait bien assurer le contrôle : ce syndicat exige « 2 000 F d'augmentation immédiate ».

« On nous demande de gérer la pénurie »

Les autres mesures avancées par M. Evin n'ont pas davantage enthousiasmé ses interlocuteurs. En ce qui concerne l'organisation et les conditions de travail, le ministre suggère d'instituer, au sein du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière,

« Le PS s'inquiète du développement des chaînes de cliniques privées... Réagissant sur des propos tenus par M. Claude Evin, le mardi 4 octobre, devant les directeurs d'hôpitaux (Le Monde du 6 octobre), M. Claude Pigeant, député national du Parti socialiste à Paris, a tenu à préciser que la conception de l'hospitalisation privée du Parti socialiste est « en parfaite conformité avec les propos de Claude Evin concernant que le secteur de l'hospitalisation privée à but lucratif participe à la qualité du service sanitaire ». En revanche, ajoute M. Pigeant, « c'est l'hospitalisation privée qui se transforme : l'établissement privé, propriété des médecins, cède progressivement la place à des chaînes de cliniques dont les actionnaires sont des groupes financiers puissants. Ce découplage entre le pouvoir médical et le pouvoir économique va modifier l'organisation de l'hospitalisation privée à but lucratif : le médecin ne risque-t-il pas de devenir un exécutant au service d'un pouvoir économique avant tout soucieux de rentabilité immédiate ? ». « Cette concentration de l'hospitalisation privée en France, ajoute M. Pigeant, pose le problème des limites à définir au marché de la santé. »

« RECTIFICATIF. — Un mastig a déformé le sens des propos de M. Claude Evin à propos de la création des chaînes de cliniques privées » éditions datées du 7 octobre, fait lire « Je ne suis pas opposé à ce qu'on recherche des investissements qui permettent d'améliorer notre système de santé. Mais il ne doit pas dériver vers un système d'assurance privée dépendant du niveau de participation des individus. »

Campagne de vaccination en Israël contre le risque d'une épidémie de poliomyélite

JERUSALEM de notre correspondant

Plusieurs cas de poliomyélite viennent d'être signalés dans le nord d'Israël — à ce jour, une dizaine environ — et le gouvernement a voulu prévenir tout risque d'extension en ordonnant, jeudi 6 octobre, une campagne de vaccination nationale : tous les Israéliens et tous les Palestiniens de Cisjordanie âgés de moins de quarante ans seront vaccinés — ou revaccinés d'ici à la fin du mois.

« Il n'y a aucune raison de paniquer », a dit le ministre de la Santé, M^{me} Shoshana Aberli-Almoulino, mais la campagne de vaccination est une mesure de protection supplémentaire. Les nouveaux-nés recevront un double vaccin, par voie orale (Sabin) et par injection (Salk).

Le gouvernement n'a décrié cette campagne de vaccination nationale qu'après de longues hésitations.

La maladie s'est d'abord manifestée en Galilée, dans la région de Hadera, où le virus a été détecté dans des eaux à usage domestique. Dans les semaines à venir, tout le réseau d'égouts du pays doit être testé. « Il est digne du stermomonde », commentait méchamment le Jerusalem Post.

ALAIN FRACHON.

HISTOIRE

MM. Lang et Jeanneney ont présenté le programme du Bicentenaire

MM. Jack Lang, ministre de la culture, de la langue et des grands travaux et du Bicentenaire et Jean-Noël Jeanneney, président de la Mission du bicentenaire de la Révolution de 1789, ont présenté jeudi 6 octobre une liste de manifestations culturelles ou festives qui marqueront, à la fin de cette année et pendant toute l'année prochaine la célébration du deuxième centenaire de la Révolution, en France et à l'étranger (Le Monde du 6 octobre).

Deux ministres délégués, MM. Alain Decaux (franophonie) et Olivier Stirn (tourisme), assisteront à cette présentation d'événements qui ne sont « pas seulement, Dieu merci, l'affaire de l'Etat », s'est félicité M. Lang.

Le ministre de la culture a insisté sur les « progrès de la démocratisation » en France, selon lui, en cours ou à venir, et déclarant convaincu que ces progrès seront la marque la plus décisive et la plus fortement symbolique de ce bicentenaire. M. Lang s'est encore félicité, comme d'un heureux signe, de la coïncidence des dates de l'annonce des manifestations du Bicentenaire et des résultats du plébiscite défavorable au général Pinochet au Chili.

M. Jeanneney a souligné que « la Révolution appartient au monde entier (...), à tous les Français » et qu'il n'était « pas question d'en rabougir l'héritage » ni de favoriser

un « accord mou sur un breuvage tiède ».

Le président de la Mission du Bicentenaire a tenu à saluer tous les « héritiers » de 1789, mais aussi « la fraction des irréductibles pour qui la Révolution reste l'œuvre de Satan » et qui peuvent, grâce à ses acquis, se prévaloir de cette opinion.

« Dans le quotidien des choses, nous travaillons très bien avec la Ville de Paris », a encore assuré le président de la Mission, après avoir manifesté implicitement l'espoir que les divergences récemment apparues quant à la date d'un spectacle de Jean-Michel Jarre, en juillet 1989, pourraient être levées.

Interrogé sur l'avenir — incertain — du projet de fondation des droits de l'homme qui avait été lancé à l'époque où Edgar Faure présidait la Mission du Bicentenaire, M. Lang a indiqué que « divers projets sont à l'étude », (fondation, université, collège international) et qu'« aucune décision définitive n'a été prise ».

Le ministre de la Culture a d'autre part précisé qu'à côté du sommet des sept pays les plus riches du monde, qui aura lieu à Paris, à la mi-juillet 1989, était prévue « une rencontre de l'ensemble de la communauté internationale et en particulier des pays du Sud (-), du tiers-monde ».

MICHEL KAJMAN.

CATASTROPHES

Les inondations de Nîmes

L'arrêté de « catastrophe naturelle » va être publié au « Journal officiel »

La commission interministérielle, relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles, s'est réunie, le jeudi 6 octobre, à Paris, et a émis un avis favorable à la constatation de l'état de « catastrophe naturelle » pour la ville de Nîmes et pour soixant-dix communes de cet arrondissement, après examen du dossier présenté par M. Jean-Louis Dufigneux, préfet du Gard. L'arrêté concernant cet état de « catastrophe naturelle » est actuellement à la signature des ministres concernés et deviendra effectif dès sa publication au Journal officiel.

Tandis que dans toute la France se multiplient les initiatives de solidarité et d'aide financière, sur place, les opérations de secours et de déga-

gement permettant un retour à une vie presque normale se sont accélérées jeudi. Aux trois mille hommes, civils et militaires, qui participent à ces opérations, aux spécialistes des différentes administrations — PTT, EDF-GDF, service des eaux — se sont joints les lycéens de Nîmes, les artisans de la région et de très nombreux bénévoles.

Le maire de Nîmes, M. Jean Bousquet, a d'ailleurs décidé, pour faciliter le travail des sauveteurs et pour éviter l'afflux de curieux, que la ville de Nîmes serait fermée aux visiteurs pendant le week-end, de façon à pouvoir terminer les opérations de nettoyage et entreprendre, dès le lundi 10 septembre, les travaux de reconstruction.

DÉFENSE

Une petite phrase de M. Chevènement

La « schizophrénie » des chefs militaires

Les chefs militaires français souffriront-ils d'un dédoublement de leur personnalité tel qu'ils auraient un comportement paradoxal recourant aux besoins d'un psychiatre ? C'est apparemment l'avis du ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, entendu par des députés membres de la commission de la défense qui l'auditionnaient, jeudi 6 octobre, au Palais-Bourbon.

M. Chevènement s'en est pris aux chefs militaires qui invoquent, actuellement, les états d'âme de leurs subordonnés pour critiquer la diminution des crédits de fonctionnement des armées et la déflation des effectifs militaires pour 1989. On sait que, l'an prochain, il est prévu le départ de 3 413 personnels civils de la défense nationale, de 1 954 cadres ou engagés, et de 2 183 appelés du contingent.

Devant les députés, le ministre de la défense a paru vouloir minimiser ces décisions et il a fait remarquer, notamment, que, malgré cette déflation, l'armée de terre française se situait, en volume, entre l'armée de terre

britannique et l'armée de terre ouest-allemande, qui lui est proche. M. Chevènement a ajouté en substance que les responsables militaires français étaient, faute de syndicats dans les armées, à la fois les porte-parole des intérêts particuliers de leurs subordonnés et les porte-parole de l'intérêt général qui relève de la politique nationale de défense.

Et le ministre de la défense a conclu de cette double constatation : « Ce qui les pousse à une certaine schizophrénie », faute de pouvoir concilier ces diverses occupations.

Il y a quelques années, un chef d'état-major de la marine, l'amiral Marc de Joybert, devenu célèbre après sa datrine contre les autorités ecclésiastiques accusées de se mêler de ce qui ne les regardait pas en donnant leur avis sur l'armement nucléaire, avait dit cette phrase, de foi publique : « Je suis le premier chef syndicaliste de la marine ». Une façon, comme une autre, de subsumer sa psychose.

JACQUES ISNARD.

Une réforme du code du service national

La limite d'âge de l'incorporation serait repoussée pour certains appelés

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, met la dernière main à un projet de loi qui modifiera le code du service national pour libéraliser les conditions d'exécution de leur service par les jeunes recrues. En particulier, ce texte, qui sera soumis au prochain conseil des ministres, et qui sera présenté, le 17 octobre, à la commission armées-jeunesse, vise à retarder d'un à deux ans l'âge limite de l'incorporation, sous certaines conditions, et à offrir d'autres formules de service civil à des appelés.

A l'heure actuelle, l'âge d'appel sous les drapeaux est, en moyenne, de vingt ans et neuf mois. Mais des reports d'incorporation — ce qu'on appelle autrefois des sursis — restent possibles jusqu'à vingt-deux ans (demande systématiquement satisfaite) et au-delà (entre vingt-trois et vingt-cinq ans), selon les études entreprises et l'obtention d'un brevet de préparation militaire. Le résultat de ces différentes options offertes au contingent est, pour 1987, par exemple, les incorporations étaient ainsi réparties : 51,24 % des appelés avaient entre dix-huit et vingt ans, 34,54 % avaient vingt et un ans ou vingt-deux ans et 14,22 % (soit environ 38 200 recrues) avaient au moins vingt-trois ans.

Un élargissement des formules

M. Chevènement a, d'autre part, l'intention de proposer un élargissement des formules du service national. Une commission du secrétariat général de la défense nationale travaille depuis six mois sur cette idée. Le projet à l'étude consisterait à ouvrir à des volontaires la voie à un service civil, dit de progrès et de développement, au titre de l'aide humanitaire de la France à l'étranger ou à un service d'intérêt général, comme il en existe déjà pour les unités d'intervention de la sécurité civile et les pompiers.

Ces nouvelles formules de service national viendraient s'ajouter aux possibilités déjà offertes dans la coopération et l'aide technique (4 604 appelés en 1987) dans la gendarmerie (8 699) et la police nationale (1 678) ou encore dans des laboratoires scientifiques de la défense nationale. Au total, 6,5 % des recrues ont fait un service civil en 1987.

D'ici au conseil des ministres du mercredi 12 octobre, M. Chevènement devrait encore nuancer son projet de loi dont les grandes lignes seront communiquées, lundi 17 octobre, à la commission armées-jeunesse qui réunit les responsables des états-majors et des représentants d'associations de jeunes, de syndicats professionnels et de mouvements étudiants.

Telle qu'elle est connue, cette réforme du code du service national suscite, en effet, des réserves, voire des critiques dans l'institution militaire. Ce sont, en particulier, les nouvelles modalités de report d'incorporation qui risquent de provoquer le plus de difficultés pratiques. En reculant l'âge limite d'un ou deux ans, le ministre de la défense peut accentuer le phénomène, déjà engagé, d'un vieillissement accru du contingent, contrairement à ce que recherchait la loi d'origine qui souhaitait inciter les appelés à servir le plus tôt possible. Ce vieillissement est jugé néfaste à la cohésion des unités (surtout au corps des sous-officiers) et il ouvre ultérieurement la voie à une augmentation possible des dépenses et exemptions qui touchent déjà 28 % des appelés.

Enfin, les états-majors craignent qu'une multiplication des formes civiles du service entraîne une moindre égalité ou universalité des Français devant les obligations militaires.

J. I.

empire
botanique
un roi
Espagne



سكوا من الأصل

Le Monde SANS VISA

L'empire botanique d'un roi d'Espagne



par Alain Hervé

J'ai trouvé à Madrid un très vieux cœur qui pompe un sang noir. Il date de 1559. C'est le couvent de Descalzas Reales, les princesses aux pieds nus. Elles sont encore vingt-sept franciscaines dans la clôture, certaines très vieilles, une à dix-sept ans, me dit le gardien qui porte une jaquette bleue bordée de passementerie d'or. A cinquante mètres, la ville rugit avec les haut-parleurs du Corte Inglés, le grand magasin local, qui annoncent des soldes, et la nuit, les sirènes d'ambulance empruntées à New-York et qui réveillent tous les dormeurs d'un quartier.

Mais dans le silence des Descalzas, à l'abri des murs blindés de siècles, un Christ saigne. Sa couronne d'épines, enfoncée sur sa chevelure, laisse échapper des filets rouges qui dégoulinent sur la chair blanche de ses épaules et s'épongent dans le tissu de la tunique qui ceint ses reins. Le Christ, un *Ecc Homo* polychrome, est l'œuvre de Pedro de Mesa. Il représente, au centre d'un rassemblement d'œuvres d'art admirables qu'abritent les Descalzas, le Dieu de douleur et d'angoisse devant lequel viennent s'agenouiller les rois d'Espagne, Habsbourg, défenseurs de la foi chrétienne, protecteurs de l'Inquisition. Dans une pièce voisine, un Enfant Jésus dort avec pour oreiller un crâne. Sa mère, une vierge des douleurs, pleure des larmes de cristal.

Lorsque Juan Bautista Toledo, l'architecte qui vient de construire l'Escorial pour Charles Quint, termine les Descalzas, Madrid n'est pas encore la capitale de l'Espagne. Deux ans plus tard, en 1561, Philippe II décide officiellement d'en faire le siège de la dynastie autrichienne.

C'est au mois de juin, il fait déjà une chaleur suffocante sur le haut plateau castillan, lorsqu'il donne l'ordre à la Corte, la cour, de bouclier ses valises et de quitter les douceurs de la belle Valladolid pour la rudesse d'un bourg de montagnes: Madrid.

Pourquoi? Par mesochisme, si l'on en croit les témoignages sur ce roi, fonctionnaire tatillon, qui annotait de sa main les dépêches dont il voulait signaler l'importance à ses subordonnés d'un mot: « Ojo », l'œil, le sien, pour « attention ». Si elle a perdu les Habsbourg au fil de l'histoire, pour s'écrier ensuite des Bourbons, Madrid est restée perchée à 650 mètres d'altitude. Ce qui en fait la plus haute capitale d'Europe, gelée en hiver, grillée



**Madrid des cafés.
Madrid des jardins.
Comme ce parc botanique
créé pour Charles III
par l'architecte du Prado
et que l'on vient de restaurer
dans son allure classique.**

en été et désertée par ses habitants qui vont se mettre au frais dans leurs campagnes de la Sierra Guadarrama, polluée en toute saison par un brouillard d'hydrocarbures stagnants.

Malgré ce mauvais début dans l'histoire, Madrid a quelque charme. Installé dans la Cerveza alemana de la Plaza Santa-Anna, les condas sur le marbre blanc, devant une tasse de cacao dans laquelle la cuillère tient debout, je goûte à sa vie de café. Je discute du titre du jour, du quotidien *El País*, avec la table de droite. Pour prendre part à la conversation, le garçon pose son mégot sur le téléphone rouge accroché au pilier central et vient donner son opinion sur la politique du premier ministre socialiste Felipe - ici on l'appelle par son prénom. Un tiers des consommateurs mangent des tapas, anchois frais à l'huile, poulpe au safran, deux tiers ne consomment rien mais tiennent fermes à table. Il y a dans Madrid cinquante cafés au moins qui valent que l'on s'y assoie pour ne rien faire... Mon préféré est le café Oriente, dont

les toilettes sont stupéfiantes de beauté et odorantes comme un corral.

Devant, sur la place d'Oriente, un roi de bronze, Philippe IV, caracol; le porte-à-faux du cheval est si audacieux que Velasquez dut le dessiner et Galilée lui-même le calculer.

Pour suivre la piste Habsbourg, je suis remonté vers la Plaza Mayor, édifiée par Philippe III en 1619. Ses neuf portes sont aujourd'hui gardées par des jennes désœuvrées, punkes mous qui proposent dans toutes les langues des drogues diverses. Le Carré Central, dégoudronné, repavé, dévitré de la circulation et du stationnement automobile (on rêve de voir ainsi la place des Vosges), a retrouvé son admirable qualité architecturale et son rôle de forum urbain. Lope de Vega, l'auteur le plus prolifique de l'histoire de la littérature, habitait à proximité, Calla de Francos. Il venait sur la place pour assister aux corridos qu'il détestait, mais qui lui permettaient de courtoiser les femmes.

Le 4 juillet 1632, au soir d'une journée torride, des porteurs de torches accompagnent, en procession, sept merciers juifs soupçonnés d'avoir profané la croix chrétienne. Devant la tribune royale, ils montent sur le bûcher et sont brûlés vivants. Trois cent cinquante ans plus tard, devant les mêmes façades, nous nous assiérons à une terrasse et commanderons un café solo, express simple, ou bien une orchata, un orgat glacé en attendant jusqu'à 9 h 30 ou 10 heures que les restaurants commencent à s'animer.

J'ai trouvé à Madrid un cœur tout neuf qui pompe un sang vert. C'est le Real Jardín Botánico. Il date de 1781, pour sa création par Charles III Bourbon, et de 1981 pour sa restauration par l'architecte paysagiste uruguayen Leandro Silva Delgado. Madrid est une ville à la campagne.

Jusqu'en 1950, on pouvait sortir de la ville à pied pour aller chasser le lièvre. Depuis, c'est une autre histoire; il a fallu casser les 4 700 000 habitants dans des quartiers nouveaux et des villes satellites comme Parque Florida ou Puerta de Hierro. Mais il reste des parcs au centre. Et quels parcs! Le Retiro, le Campo del Moro, le Parque de Roma, la Casa del Campo qui est une forêt et se survole à bord d'un étourdissant téléphérique. J'y ai vu des troupeaux de moutons et des jeunes gens s'entraîner à toréer. Le parc de la Montana, où l'on découvre, émergeant d'une flore africaine reconstituée, un temple nubien, celui de Debold, offert à l'Espagne au cours du sauvetage d'Abou-Simbel. Beau cadeau.

Charles III, je le connaissais de vue pour l'avoir rencontré au Prado, peint par Mengs, avec son nez gigantesque, qui annonce un caractère débonnaire. Enfant, il étudia la botanique. Il en garda la passion une fois devenu roi d'Espagne. Son ambition est d'ériger un monument végétal, digne des terres qu'il gouverne. « *où le soleil ne se couche jamais* ». Son architecte, Juan de Villanueva, l'auteur du Prado, dessine donc, au bord de la promenade, un jardin formé de parterres carrés où l'on sème toutes les plantes du monde. Des expéditions rapportent des graines. Ça pousse. Lorsque le roi se promène à l'ombre des arbres, rafraîchi par des bassins et des fontaines, il parcourt une représentation végétale de son empire. Trente mille plantes sont ainsi étiquetées, selon une classification rationnelle, hommage à la raison et à l'Encyclopédie, dont Charles est un lecteur enthousiaste.

Le roi meurt; au siècle suivant, le sentiment gouverne le jardin, qui est anglicisé et romantisé, avec apport d'arbres pleureurs et d'allées sinueuses. L'intelligente restauration contemporaine de Leandro Silva Delgado a consisté à retrouver la structure originale, à restituer le plan systématique. Malgré la proximité du Paseo del Prado à l'ouest, Chamartin où l'on débarque du Talgo, nez à nez avec un palmier, en arrivant de France et, au sud Atocha, la vieille station où traînent des souvenirs de vapeur, qui dessert le littoral méditerranéen.

Madrid n'est plus seulement castillane, elle est devenue la petite ville gigantesque où débarquent les Espagnols de toutes les provinces. Barcelone, oubliée par la reconquête de son identité catalane, lui a cédé sa place au titre de capitale. Avant de quitter Madrid, je suis retourné à la Puerta del Sol, poussé, bousculé par la foule qui s'engouffre dans Alcalá, descend Preciados, se jette sous les roues des voitures dans Carretas. Ici, au kilomètre zéro de toutes les routes d'Espagne, là où autrefois se dressait un château orné d'un soleil, ce n'est déjà plus l'Espagne. Ce n'est plus Madrid, c'est n'importe où en Europe avec une foule de vingt-tième siècle habillée de gris.

Non. C'est encore Madrid. Voilà un aveugle avec une liasse de billets de la loterie quotidienne, qui s'avance en criant: « *Para hoy, para hoy!* » ■

Club Aventure
EXPÉDITIONS · RANDONNÉES

SAHARA...CAIRA!

30 VOYAGES INSOLITES
DANS LE MONDE ENTIER

Club Aventure
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE
122 RUE D'ASSAS • 75006 PARIS ☎ (1) 46.34.22.60

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____

Sommelier, le beau métier

L'aurait inégalement sans doute de remonter jusqu'au treizième siècle où, selon le *Petit Robert*, le sommelier avait en charge les « sommiers », c'est-à-dire les chevaux transportant les impedimenta d'un prince en déplacement. Car bien vite les sommeliers, tant dans les communautés que dans les grandes maisons, eurent charge de la vaisselle et des provisions de bouche, et, bientôt, ces « officiers de somme » achetèrent cette « charge », à l'instar de l'officier de cour dont le rôle était de tenir le couvert royal et d'en préparer les vins. De les goûter aussi, crainte qu'ils ne fussent empoisonnés !

Ces sommeliers d'échansonnerie furent les ancêtres de nos spécialistes qui, aujourd'hui, dans les grands restaurants, courtise veste noire ornée d'une grappe d'or et tablier de caviste, sont responsables de la cave et du service des vins. Noble rôle ! Rôle d'importance exigeant bien des savoirs et bien des talents. Car si le vin est une passion — n'est-ce pas Bossuet qui disait qu'il était « le courage, la force, la joie, l'ivresse spirituelle » ? — encore faut-il qu'il soit étudié, compris, comparé, aimé. Et c'est le sommelier qui reste la courroie de transmission entre le terroir et le verre du client.

La bouteille est là, entre ses mains, mystérieuse. Il l'ouvre. Il goûte, teste, en main, ses certitudes. Il approuve. Il me sert...

Et comme le bon Raoul Ponchon, j'ai envie de m'écrier : « Je ne suis pas sommelier ! Mais quand j'ai bu, alors, c'est moi qui deviens bouteille ! ». Merci, monsieur le Sommelier.

Seulement la poésie n'est pas tout : sommelier est un métier qui doit s'apprendre, comme tous les métiers, tant à l'école que sur le tas. Longtemps les écoles hôtelières n'enseignèrent pas le vin et, encore aujourd'hui, il est recommandé, dans la préparation du CAP de sommellerie, de ne pas faire goûter le vin aux moins de dix-huit ans. Aussi bien c'est seulement en 1955 que fut institué le CAP de sommelier-caviste, et en 1962 qu'il devint CAP de sommelier. Mais on l'avait quelque peu délaissé jusqu'à ces dernières années, lorsqu'il fut, en 1988, assorti d'une « mention complémentaire d'employé sommelier » pour l'obtention de laquelle il fallait avoir déjà un CAP de cuisine ou de restauration. Enfin, désormais, après cinq ans de profession, on peut accéder au grade supérieur et obtenir un brevet professionnel de sommelier. Et participer aux nombreux concours !

Cette année, c'est un Américain qui fut premier au concours du meilleur sommelier du monde, suivi d'un Français (Philippe Faure-Brac, du Bistrot du sommelier, boulevard Haussmann) et d'un Japonais. Cette distinction suprême attribuée à un Américain m'a fait souvenir d'une anecdote.



Il y a quelques lustres, je rencontrai, de passage à Paris, un Yankee charmant, professeur d'œnologie dans un collège de Ithaca. Il venait en France pour la première fois visiter nos terroirs. Je l'emmenai déjeuner chez Lasserre, où nous dégustâmes le canard à l'orange célèbre arrosé d'un mission-haut-brion de bon millésime. Comme je l'entretenais sur ce vin, comparé à son tout voisin haut-brion, il me répondit en connaissance que cela tenait à la différence des terrains, m'analysa les deux sols mieux que je n'aurais

su le faire. Or non seulement cet homme savant n'était jamais venu en France mais... il n'avait jamais bu ni haut-brion ni mission-haut-brion !

Bravo, certes ! Mais ne peut-on pas aussi s'inquiéter d'une éducation demeurée trop livresque ? Est-il vrai qu'à un récent concours de la Socpexa, certains concurrents français confondirent un bourgogne de la Côte de Nuits avec un vin de la Côte de Beaune ?

Jean Frambour, président national des sommeliers (et

gérant de leur excellent mensuel *le Sommelier*), en est parfaitement conscient, qui met tout son cœur — comme il use de son influence — à augmenter dans ces concours la part de la dégustation et le côté pratique (combien de sommeliers, la plupart d'une vieille génération, par exemple, en sont encore non seulement à servir le vin trop chaud mais à ne pas savoir juger de la température à laquelle ils le servent ?).

Et l'on peut remarquer que la nouvelle génération des sommeliers est en train de s'imposer. Pour ne citer que l'étonnant Jean-Claude Jambon (chez Faugeron), Jean-Guy Lousteau (Carré des Feuillants), R. Licoisi (au Bouchon gourmand), Philippe Bourguignon (Laurent) et l'un des tout premiers, Georges Lepré (qui fut au Vefour des temps heureux un digne successeur du légendaire « papa » Hénooc et qui, après sa découverte de l'Amérique vinicole, officia au Ritz). En province aussi ils sont nombreux, Jean-Pierre Rous en tête (le Louis XV de Monte-Carlo), sans oublier Alain Leloup, dont la cave du Gourmet lorrain à Nice est étonnamment riche en vieilles bouteilles collectionnées par son père.

Mais on peut regretter que trop de restaurateurs mésestiment encore la cave. Je veux dire ne considèrent le vin que comme une partie de la recette. Ils n'ont pas de sommelier sans pouvoir prétendre le remplacer par leurs

connaissances propres (tout le monde n'est pas un Jean-Claude Vrinat, patron du Taillevent !). C'est là une partie du travail de Frambour : rendre le sommelier indispensable.

J'écris sommelier mais il faudrait peut-être dire aussi sommière. Car il en est quelques-unes aujourd'hui qui égalent les meilleurs. Celles et ceux-là n'attendent pas le représentant pour connaître le vin : ils vont le découvrir sur place. Ils l'apprennent aux sources. Ils comprennent. Ils suivent la récolte, puis la vinification, puis l'évolution : « Le temps est un grand maître », disait Balzac !

On connaît l'anecdote. Cela se passait chez Maxim's au temps où le futur Edouard VII vivait joyeusement Paris en prince de Galles. On sert d'un vieux bordeaux, et le prince va pour boire. Son mentor, homme du monde Vieille France, le retient :

« Prince, un vin comme celui-là, on ne le boit pas ainsi. On le regarde d'abord, admirant sa robe, faisant jouer son rubis dans le cristal. Puis on le hume, respirant lentement ses parfums. Et après... »

— On le boit !
— Non, Prince. On en parle !
Eh bien ! c'est un peu grâce aux maîtres sommeliers de France que l'on doit pouvoir, dans la fête du repas, parler du vin que l'on boit.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● Ouvert le dimanche ! Ils sont rares les bons restaurants ouverts le dimanche. Aussi faut-il se réjouir de voir cette liste s'augmenter — s'enrichir serait mieux dire — avec *Le Bourdonnais* (113, avenue La Bourdonnais, tél. : 47-05-47-96). Son cadre élégant, l'accueil de Michelle Cost, le service et la cuisine du jeune Philippe Bardeau, toute de certitudes et d'originalité ordonnée (avec aussi le menu-déjeuner à 200 F, vin et café compris) seront appréciés des Parisiens en panne de week-end !

● Lecture gourmande : Ginette Mathiot, dont on sait la qualité des livres de cuisine, publie (éd. Max Brelot) : *Cuisine pour les enfants et les adolescents*. Recettes faciles (relativement), sages et merveilleuses pour la formation du goût chez les jeunes.

L. R.

SEMAINE GOURMANDE

Le Relais d'Auteuil

C'est une des grandes petites maisons du quartier. Mais dans un cadre tout neuf en accord avec la très belle, bonne et intelligente cuisine de Patrick Pignol. Notons le menu déjeuner (150 F) et le « dégustation » (270 F). Mais venons-en vite à la carte, où vous vous régalez de petits rougets et bigorneaux de langoustines (90 F), d'un étonnant foie gras dans sa pomme de terre enrobée d'amandes grillées (95 F), des grillons de ris d'agneau aux poireaux frits (80 F). Pais, le marée au gré du filet vous fera peut-être la joie de comparer le dos de saumon (en sa peau croustillée) avec la sole bretonne poêlée à l'anis étoilé avant le baron d'agneau en croûtes (120 F), le coq rôti aux pêches (120 F), le simple braisé de tête de veau (95 F), le plus simple encore filet de bœuf à la moelle (110 F). Bons fromages et, enfin, des desserts originaux comme les madeleines au miel de bruyère avec leur glace au noix ou la tarte tiède au chocolat amer (50 F). Belle cave. Accueil discret de M^{me} Pignol, et très bon service. Une grande petite maison, je le redis !

● LE RELAIS D'AUTEUIL, 31, boulevard Murat 75018 Paris. Tél. : 46-51-09-54. Fermé samedi midi et dimanche. Parking : Auteuil. AE-DC-CB. Chiens acceptés.

Le Ventoux

Autour des gares, on trouve des brasseries, des ranguettes, ravissant de bons petits restaurants. Le Ventoux est de ceux-là. A midi, le quartier en profite : le soir, la maison (petite salle au premier, très coquette et accueillante) mériterait d'être mieux connue. Cuisine féminine de plats simples (avec des trouvailles

comme l'œuf en gelée aux fruits frais en entrée (36 F). Belle assiette de cochonailles (46 F), plats de 88 F (haddock poché) à 82 F (cassoulet périgourdin). Vin du Ventoux à 65 F. M. et M^{me} Dor ont su s'attacher, avec Nathalie, une fraîche serveuse toute de gentillesse, une bonne cuisinière, et les amateurs aimeront le « paré Ventoux » (saucis au poivre, pommes allumettes, salade aux noix et bleu d'Auvergne (82 F). ● LE VENTOUX, 9, rue de la Pépinière 75008 Paris. Tél. : 43-87-40-80. Fermé samedi midi et dimanche. Parking : Saint-Augustin AE-DC-CB.

Le Luz

Les jeunes cuisiniers de grandes maisons ont envie, c'est bien légitime, de se mettre à leur compte. C'est alors le fond — pardon, les fonds — qui quelquefois manquent le plus, ce qui joint à la manie à la mode, de voir trop grand côté décoration, conduit à la catastrophe. Ce ne sera pas le cas l'imagine pour Gilbert Dugast. Venu de chez Petrus (vendu récemment), il a repris la petite maison d'un ancien chef de Raymond Oliver : Yves Labrousse. Et, à l'enseigne de ce « luz » qui fut le nom moyenâgeux du brochet, dans un cadre plaisant et sobre, il cuisine (Denis fut un de ses maîtres, ce qui implique un goût certain de la qualité du produit) surtout le poisson. Mais n'exclut point le ris de veau aux huîtres, un poussin au jus et sa galette paysanne, le canard sauvage rôti et un faux-filet au beurre rouge.

Mais revenons aux poissons, avec la terrine de luz, une marinade de thon cru, un feuilleté de cabillaud, une poêlée de langoustines aux poivrons doux, un tartar d'huîtres et lieu aux truffes et aux noix, le turbot au chou vert,

les filets de rascasse à la sauge, etc. Quelques bons desserts. Une carte des vins encore embryonnaire, mais de bonnes honnêtes bouteilles et de prix sages. Bref, c'est là une bonne adresse, un début à encourager. A la carte, compter 250-300 F. Mais avec un petit menu à 130 F, qui fit se régaler ma voisine avec la terrine de brochet aux légumes, le poussin au jus et l'œuf flottant.

● LE LUZ, 4, rue Pierre-Leroux, 75007 Paris. Tél. : 43-06-99-39. Fermé samedi et dimanche. Carte bleue. Chiens acceptés.

Patrick Lenôte

Lui, cela fait bientôt un an qu'il s'est lancé dans l'aventure. Mais il lui fallait se faire un prénom, ce qui est moins facile. Heureusement, ce bougre de garçon a du savoir-faire, de l'imagination, de la sagesse aussi, ce qui le conduit, dans ce quartier chic, et là où Guy Savoy ne méritait pas sur l'addition (justifiée aussi bien), de nous suggérer quelques plats en dessous de 100 F, comme cette chair de maquechoux raidie au sel et son coulis d'escargots de mer, le lapereau braisé aux épices, les pinces de tourteaux bretons au vinaigre balsamique, la poêlée de cabillaud sur lit de brandade (succulente), la fameuse tête de veau en croûte de pommes de terre, etc.

Si vous voulez vous régaler plus encore, goûtez le canard rouennais (300 F pour deux), notez le ris de veau au fumet de vareins et les somptueux desserts. Belle carte des vins (mais un simple domaine de châteaux (premières côtes de bordeaux) 1984, de prix modeste, est un parfait accompagnement des filets de rougets à l'encre de seiche, par exemple). A noter enfin l'extrême métier et la parfaite

gentillesse naturelle du personnel. Et vous conviendrez que l'ensemble n'est pas si commun de nos jours.

● PATRICK LENÔTE, 28, rue Duret, 75016 Paris. Tél. : 45-00-17-87. Fermé samedi midi et dimanche. CB-AE-DC. Chiens acceptés.

L'Armoise

Un jeune cuisinier, là encore. Perdu du côté de Meudon, M. Outhier (et sa bien jolie femme à l'accueil) vient d'ouvrir, dans ce 15^e en pleine évolution, une petite maison où il peut conjuguer bonne cuisine et prix doux. Formule heureuse que celle-ci : au centre de la carte une liste de six entrées, autant de plats, avec aussi le plat du jour. Au menu à 79 F vous choisissez une entrée, un plat dans la liste. A celui à 149 F, vous choisissez l'entrée, le plat, un dessert, une demi-bouteille de vin et le café. Si vous y ajoutez un fromage (12 F) cela conduit à une addition de 171 F. Si vous voulez un vin plus coûteux que les trois du menu (muscadet, gamay de Touraine ou côtes-de-Provence), on vous déduira 48 F sur la bouteille.

Mais surtout la cuisine est bonne et « distinguée », de l'assiette de tagliatelle au saumon fumé, à la pièce de bœuf aux échalotes confites, du poisson cru citronné au foie de veau vapeur sauce porto, du panaché de salade aux noix et roquefort au feuilleté de haddock beurre blanc.

● L'ARMOISE, 67, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris. Tél. : 45-79-03-31. Fermé samedi midi et dimanche soir. Carte bleue. Salon 25 couverts. Chiens acceptés. L.R.

Aux quatre coins de France

Vins et alcools
CHAMPAGNE de qualité
Cuvée du Rédempteur brut. Millésime 1982
Tarif sur demande. Vieilles en foudre de chêne
Direct de la Paf. Champagne du Rédempteur.
Déliv. P. & L. 3 et Las Alameda VERTEAL 51200
VERTEAL - Tél. : 28-58-48-37.

MERCUREY A.O.C. Vente directe
propriété
12 hectares 1984 : 400 F TTC franco dom.
TARIF SUR DEMANDE. Tél. 85-47-13-94.
Lois Madrid, viticulteur, 71580 MERCUREY.

PUBLICATION JUDICIAIRE

CONTREFAÇON DE LA MARQUE NAPOLÉON DE LA SOCIÉTÉ NICOLAS-NAPOLÉON ET C^{ie}

Par un arrêt du 27 mai 1988, la cour d'appel de Paris :
— a confirmé le jugement du tribunal de grande instance de Paris du 15 mai 1985, lequel a jugé qu'en faisant usage de la dénomination Rose Napoléon, la société « Dulong Frères et Fils » a commis des actes de contrefaçon des marques Napoléon appartenant à la Société Nicolas-Napoléon & C^{ie} ;
— a condamné la société Dulong Frères et Fils à payer à la société Nicolas Napoléon & C^{ie} la somme de 100 000 F à titre de dommages et intérêts et celle de 25 000 F en exécution de l'article 700 du nouveau code de procédure civile ;
— a autorisé la société Nicolas-Napoléon & C^{ie} à publier cet arrêt en entier, par extraits ou en résumé, dans trois journaux ou revues de son choix aux frais de la société Dulong à concurrence de la somme globale de 30 000 F.

INDEX DES RESTAURANTS PAR QUARTIER

ALESIA - PORTE D'ORLÈANS LA BONNE TABLE , F. ann., dim., 42, r. Fribat. Parking. Spéc. POISSONS. PLACE Clichy CHARLOT, roi des coquillages 12, place Clichy, 9. 48-74-49-64. Tous les délices de la mer réunis dans un cadre « Art Déco ». Tous les jours jusqu'à 1 heure.	ROME - VILLIERS EL PICADOR, 80, bd des Batignolles, 43-87-28-87. PAELLA, ZARZUELA, BACALAO, GAMBAS. F/lucci, mardi. Plats à emporter. Cité G. Millas 1988 et B. Gourmand.	CHAMPS-ÉLYSÉES RELAIS BELLMAN, 37, r. Franc-1 ^{er} , 47-23-54-42. Jusq. 22 à 30. Cadre élég. F. samedi, dimanche. 142, av. des Champs-Élysées, 43-59-20-41 COPENHAGUE, 1 ^{er} étage. FLORA DANICA, et son jardin r.d.c. SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.	GOBELINS ENTOTTO, 45-87-48-51 - F. dim. 43, r. L.-N.-Nordmann, 17 Spécialités éthiopiennes. LES HALLES CAVEAU F.-VILLON, 64, r. Arbre-Sec, 42-36-10-92. Ses caves du XV ^e . F. dim. et lundi. P.M.R. 170/200 F.	ODÉON LE PROCOPE, carrefour de l'Odéon, 13, rue de l'Assommoir-Comédie, 6 ^e 43-26-99-20. Fruits de mer. Cuisine de tradition. Accueil jusqu. 2 h. PALAIS ROYAL LA CLÉ DU PÉRIGORD, 34, r. Cris-Pic Champ, 40-20-06-46. F. dim. Spéc. Sat-Oust. Prix. fix. env. 230 FC.	SAINT-AUGUSTIN LE SARLADAIS, 2, r. de Vienne, 9, 45-23-23-62. Dîner périgourdin 130 F sc. SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS LA FOUX, 2, rue Clément (6 ^e). F. dim. 43-25-77-66. Alés aux fourneaux.
---	---	---	--	--	---

ESCALES

letier

La gentry de l'horticulture à Courson

A une trentaine de kilomètres au sud de Paris, dans cette région francilienne au vieux nom de terroir, le Hurepoix, un grand morceau de forêt assure l'incognito à l'une des plus remarquables demeures patriciennes des environs de la capitale, le château de Courson (Essonne). Construit en 1876 par Nicolas de Lamignon, intendant du Languedoc, Courson possède un parc de 35 hectares avec une spécialisation botanique affirmée.

Comme dirait un Québécois, toute la « foragerie » défie : cèdres du Liban, de l'Atlas ou de l'Himalaya, avec en prime un « cèdre pleureur », accident génétique rare qui fait pousser vers le bas les rameaux du roi des arbres ; érables de tous les bords et notamment l'agressif platanoides rouge ; pins de Corse ; conifères d'Amérique et baillians de Virginie ; caniers du Tibet avec leur tronc granat moiré ; cyprès chauves et, bien sûr, toutes nos variétés moins chichiteuses de brèves chênes, hêtres et sorbiers.

C'est la même famille, parente du Duplex des Indes, qui, depuis Louis XVI, et malgré la guillotine ou l'occupation allemande, a maintenu ce pôle avant la lettre d'écologie trois étoiles.

Depuis quelques années les jeunes héritiers actuels ont créé, premiers du genre en France, les Journées des plantes de Courson, fixées cette année du 14 au 16 octobre.

Près d'une centaine d'exposants-vendeurs, dont la Société royale britannique d'horticulture, sont attendus cette année à Courson avec leurs espèces de tous les lieux et de toutes tailles, présentées en plein air entre les serres Second Empire et les vieux pomriers recrus de gât. Livres et outils seront également au rendez-vous ainsi que des conférences parlant aussi bien de la « chasse aux plantes en Chine » que du « jardin naturel de George Sand » ou de « l'avenir de l'horticulture française ».

Ajoutons pour les historiophiles que le château proprement dit est devenu — depuis que la fille de la maison se donne, sous le Premier Empire, au général Arrighi de Casanova, duc de Padoue par la grâce de son cousin empereur — un sanctuaire napoléonien. Du seul vrai portrait en pied de Napoléon I^{er} en César par Girodet au buste en terre cuite de Napoléon IV, le prince impérial tué par les Zouaves, l'inséparable du château Louis-XIV a fixé son décor au 4 septembre 1870, dernier jour impérial. Les arbres, dehors, ne sont heureusement pas bonapartistes...



Les Journées des plantes, au château de Courson, 91680 Bruyères-le-Châtel. (Tél. 64-58-90-12), se déroulent du 14 au 16 octobre. Entrée : 30 F à 40 F. En temps normal, le château et le parc sont ouverts au public tous les dimanches et jours fériés, de 14 heures à 18 heures. Les groupes de plus de vingt personnes peuvent être admis tous les jours durant la même période, sur rendez-vous.

Amsterdam de canaux en musées

La Hollande a fait de 1988 l'année des musées. Ville-musée et ville des musées, Amsterdam propose une façon originale de découvrir les lieux à la fois : le « bateau stop ». Celui-ci fait la navette entre les principaux lieux d'expositions (maison d'Anne Frank, Allard Pierson, musée historique d'Amsterdam, musée Vincent Van Gogh et Rijks Museum). Point de départ, le Smit's Koffiehuis, café situé au bord de l'eau qui est aussi l'office de tourisme d'Amsterdam.

Au centre d'Amsterdam, l'hôtel Pullman Capitoel (N.Z. Voorgurgrwal, 67, 1012 RE Amsterdam, tél. : 31-20-27-59-00) offre un forfait week-end permettant la découverte de la ville selon cette nouvelle formule. Il comprend : deux nuits avec petit déjeuner, un dîner au Die Port van Cleve et l'excursion en « bateau stop ». Prix par personne en chambre double : 700 F environ.

Renseignements sur Amsterdam et sur ses musées auprès de l'office néerlandaise du tourisme, 31-33, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, tél. : 42-25-41-25.



Safari antiphotos

Mombasa, au bord de l'Océan indien : la ville et les plages où vont se reposer ceux qui ont mangé la poussière et dévoré les paysages du Kenya. Une semaine de séjour à l'hôtel Whitesands (catégorie tourisme) coûte 8.810 F en demi-pension, au départ de Paris, par Cosmoval (7, rue de la Paix, 75002, tél. : 42-51-57-33).

Chez les spécialistes de l'exploration à la carte, comme Nouvelles Frontières (87, bd de Grenelle, 75015 Paris, tél. : 42-73-10-64, ou 45-68-70-00, on trouve aussi des séjours de ce type : vol charter, 3 900 F aller-retour, cinq hôtels au choix à Mombassa de 280 F à 590 F par nuit en demi-pension suivant la catégorie.

Mais pourquoi tourner le dos au pays ? Parmi neuf circuits (une ou deux semaines) à travers les parcs et les réserves, une nouveauté au catalogue de ce même Nouvelles Frontières : la découverte des ethnies du nord (Turkanas, Rendilles, El Motos et Samburus), région encore peu visitée du Kenya. L'organisateur précise que ce voyage s'adresse à des personnes « soucieuses du respect des traditions et des coutumes des ethnies qu'elles croiseront ». Approche « discrète », souhaite-t-il, « et de préférence sans appareils photos ». Vraiment neuf : le safari-antiphotos !

Une semaine au départ de Paris ou de Marseille : 12 490 F tout compris. Vol vers Nairobi, transfert au lac Turkana en avion-taxi, déplacements en 4 X 4, hébergement, repas et assistance médicale d'un Flying Doctor. Nombre de participants limité.

RESIDENCES CAMPAGNE MER MONTAGNE

COTE D'AZUR
MENTON - LOCATIONS MEUBLÉES
ÉTÉ - HIVER
Demandez notre catalogue photos
Agence Amarante
BP 175 06505 MENTON CEDEX
Tél. : 93-57-49-49.

MEGÈVE/MONT-D'ARBOIS
près du trou n° 2 du golf
à vendre APPARTEMENT
magnifique 2 pièces 50 m², terrasse
+ jardin + garage + cave + casier à skis.
Cuisine équipée.
Prix : 950 000 F.
Tél. : (16) 90-93-38-26.

VACANCES-VOYAGES

HÔTELS

Campagne
CHAUMONT-SUR-THARONNE
HOTEL *** RESTAURANT ****
LA CROIX BLANCHE
41600 CHAUMONT-SUR-THARONNE
Tél. : 54-88-55-12
Relais gastronomique

Côte d'Azur
06180 CAP-D'ANTIBES
MOTEL ROI SOLEIL
153, bd Kennedy, A 500 m de la mer.
STUDIOS et chf. Park, piscine, 2 pers.
1150 F la sem. 1780 F 2 sem. 3100 F
4 sem. l.c. (sauf juin, juil., août, sept.).
Tél. 93-61-69-30.

NICE
HOTEL LA MALMAISON
Best Western ***-NN
Hôtel de charme près mer,
calme, grand confort.
50 CH. INSONORISÉS ET CLIMATISÉS
TV COULEUR PAR SATELLITES
Restaurant de qualité.
48, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE
Tél. 93-87-62-66 - Téléc. 478-418.
Télécopie : 93161799

HOTEL VICTORIA ***
33, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE
Tél. 93-88-33-60
Plage centre-ville, calme,
Petit parking, grand jardin,
chambres TV couleur,
tél. direct, minibar.

Montagne
05350 SAINT-VÉRAN
(Hautes-Alpes, Queyras)
Pare régional, Site classé, St. village,
Piste, font. Piste de ski, d'Europe, 2040 m.
LE VILLARD, tél. 92-45-82-08
GRILL ET CHAMBRES-STUDIO
Appart. Depuis 650 F pers./semaine.
BEAUREGARD, tél. 92-45-82-62
1/2 pers. 1029 F à 1680 F la sem.
Pension compl. 1316 F à 1925 F la sem.
Spécial Noël 12 J. 2500 F.

LES BALCONS DE SERRE-PONÇON
Entre REALLON et LES ORRES
Dominant le lac de Serre-Ponçon.
Table et chambre d'hôtes toute l'année
sur réservation.
PUY SANIÈRES - 05280 EMBRUN
Tél. (16) 92-44-24-88.

Paris
SORBONNE
HOTEL DIANA **
73, rue Saint-Jacques
Chambres avec bain, w.c., TV couleur.
Tél. direct.
De 250 à 350 F. - Tél. 43-54-92-55.

Provence
DROME PROVENÇALE
4 heures de Paris par TGV (Montferrat). Site except. Micro climat. Idéal repos, promenades, sports. Calme, à votre goût. On ne fume pas à table. Bénévoles. Chaire grand confort. Séminaires.
Prix d'hiver.
AUBERGE DU VIEUX VILLAGE D'AUBRES
26110 NYONS. Tél. 75-26-13-89.

Italie
VENISE
HOTEL LA FENICE ET DES ARTISTES ***
(près du Théâtre la Fenice)
5 minutes à pied de la place St-Marc.
Atmosphère unique, tout confort.
Réservation : 41-52-32-33 VENISE.
Téléc. : 411150 FENICE 1.
Directeur : Diego Agostini.
Télécopieur : 041-520 37 31.

Suisse
LEYSIN 1400m. Alpes Vaudoises
HOTEL SYLVANA ***
Skis aux pieds devant la porte. Situation panoramique. Chambres tout confort.
Pens. compl. 65 FS (env. 310 FF).
Fam. BONELLI, CH-1824 LEYSIN.
Tél. 19-41/25/34-11-36.

LE MEXIQUE c'est nous

VOL à partir de..... 3 100 F
CIRCUITS à partir de..... 5 680 F

uniclam voyages

11, rue du 4-Septembre, 75002 PARIS ☎ 40.15.07.07
16, rue du D^r Mazet, 38000 GRENOBLE ☎ 76.46.00.08
157, rue Nationale, 59000 LILLE ☎ 20.30.98.20
19, quai Romain-Rolland, 69005 LYON ☎ 78.42.75.85
52, rue du Palais-Gallien, 33000 BORDEAUX ☎ 56.44.44.91

LAOS VIETNAM CAMBODGE

Voyages culturels de trois semaines avec guide conférencier 15 participants maximum.
Prix : 32.000 Fr.
Brochure détaillée sur demande ainsi que le programme général de nos voyages culturels en Asie. (notamment : Asie centrale, Tibet, Nlle-Guinée indonésienne, Oman)

ARIQU
Tél. (19)41.22.21.84.08.
8, rue de Rive
1204 Genève
Suisse.

NOËL NOUVEL AN

aux Antilles à l'Hotel Meridien de la Guadeloupe.
8 jours vol + séjour à partir de 14 980 F.

AIRCOM,
93, rue de Monceau, PARIS-8^e.
Tél. : 45-22-86-46
Télex 643780F.

PARIS/NEW YORK A PARTIR DE 2000 F A/R.

DES PRIX TELLEMENT DISCRETS QU'ON LES VOIT PARTOUT.

LOS ANGELES	ALLER 1500 A/R 3000	MONTREAL	ALLER 1550 A/R 2990
SAN FRANCISCO	ALLER 1500 A/R 3000	DAKAR	ALLER 990 A/R 1980
MIAMI	ALLER 1450 A/R 2850	MEXICO	ALLER 3795 A/R 5395
CHICAGO	ALLER 1790 A/R 3580	RHO DE JANEIRO	ALLER 2750 A/R 4995
DALLAS	ALLER 1560 A/R 3120	BANGKOK	ALLER 2730 A/R 4895
WASHINGTON	ALLER 1560 A/R 3120	SYDNEY	ALLER 4510 A/R 7990
ORLANDO	ALLER 1750 A/R 3500	ANTILLES	ALLER 1290 A/R 2590

ACCESS
ET ENCORE D'AUTRES DESTINATIONS, DISPONIBILITÉS DE PLACES EN 1^{re} CLASSE ET CLASSE AFFAIRES. PRESTATIONS HÔTELIÈRES ET LOCATIONS DE VOIT. RÉS. CIRCUITS ET SÉJOURS À LA CARTE. POSSIBILITÉ DE RÉSERVER ET PAYER VOTRE VOYAGE AU 40.13.02.02 AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE.

6, RUE PIERRE LESCOT, 75001 PARIS. MÉTRO ET RER CHÂTELET-LES HALLES. Tél. 40.13.02.02 OU 42.21.46.96.

QUARTIER

Automobile

Les vertus de la transmission intégrale

LORS de son «Heure de vérité», sur A2 (*le Monde* du 5 octobre), Jacques Calvet répondant à un téléspectateur inquiet de l'absence des constructeurs français sur le marché des 4x4, a indiqué, évoquant le «scoop», que PSA, dont il est le PDG, allait sortir une BX 4x4 et une 405 4x4. De fait, une BX 4x4 est déjà sur le stand de Citroën au Mondial de l'automobile, porte de Versailles, et une 405 4x4 va être présentée au début de l'année 1989. Il allait de soi que, à partir du moment où Citroën lançait son modèle, Peugeot ne pouvait qu'en faire autant, appartenant au même groupe et disposant de la même «banque d'organes». Affaire de stratégie.

Jacques Calvet aurait pu ajouter que Peugeot, en collaboration avec Mercedes, produirait depuis deux ans un engin baptisé P4, distribué dans sa version «civile» par le réseau au prix de 204 000 F. Il s'agit en effet, à l'origine, d'un véhicule destiné à l'armée qui, disant les mauvaises langues, n'a pas connu la diffusion que l'on en attendait. Au moins a-t-il le mérite d'exister et, par-là, de prouver que les constructeurs français, toujours un peu lents à la détente quand il s'agit de se mettre à l'eau, étaient en mesure de fabriquer ce type d'engin doté par les originaux en mal d'épate, les aventuriers et les fanatiques des grands espaces.

Ne pas confondre

Au-delà de ces considérations, il importe de noter qu'il y a dans l'esprit du grand public beaucoup de confusion à propos des 4x4. Les constructeurs, certains du moins, ne sont pas, dans cette histoire, tout à fait innocents, qui, jouant sur la parenté, font prendre par des ballots des voitures dites «tous chemins» pour des véhicules dits tout terrain.

Peu de véhicules vraiment «tout terrain» sont sur le marché. Pour l'essentiel, ils sont britanniques (Rover), japonais

(Nissan, Toyota, Mitsubishi), soviétiques (Lada) et américains. C'est dans ces pays que l'on trouve les vrais amateurs de ce type de véhicules nés pendant la dernière guerre et fabriqués à des centaines de milliers d'exemplaires (Jeep). Un court séjour aux Etats-Unis, notamment dans l'Ouest, révèle à ce propos à quel point ils sont entrés dans les mœurs. Cela explique que les constructeurs japonais se soient lancés dans la fabrication de ces véhicules avec un tel enthousiasme, sachant fort bien que, le terrain américain une fois conquis, le déferlement sur l'Europe et les autres marchés ne pouvait que suivre.

Pour être clair et simple, il convient, dans le royaume des 4x4, de distinguer essentiellement deux catégories de véhicules : ceux dits «de franchissement», appelés aussi «gros 4x4» et ceux dits «à transmission (ou traction) intégrale». On retrouve dans cette distinction les vrais «tout terrain» cités plus hauts et destinés à passer là où les autres engins capitulent, par opposition aux berlines, breaks et autres pick-up munis de quatre roues motrices dont deux peuvent être éventuellement débrayées.

L'engouement actuel pour les voitures à quatre roues motrices — tous les constructeurs étrangers ou français en ont dans leur catalogue — remonte à l'apparition, en 1980, de l'Audi Quattro. Les conducteurs de telles voitures s'aperçoivent que l'apparition de la motricité sur les quatre roues apportait, en utilisation courante, une sécurité supplémentaire flagrante. Elle se manifestait surtout sur les revêtements mouillés, boueux et, en tout état de cause, glissants. Aussi ne peut-on que se réjouir de la multiplication des versions à transmission intégrale. Ce n'était certes pas une découverte pour les ingénieurs, mais le 4x4 devait ainsi faire son entrée dans le grand public et occuper depuis lors une place non négligeable sur les marchés.

La popularité de ce type de véhicule lancé par Audi est venue ensuite par Renault, Peugeot et Citroën au Salon et figurant l'avenir soient tous trois des «quatre roues motrices». Il ne fait pas de doute que la transmission intégrale devrait connaître, pour l'ensemble des marchés, une expansion plus rapide qu'elle ne l'a été jusqu'ici en France. En 1987, si l'on compte dans les chiffres les gros 4x4 et les «transmissions intégrales», 300 000 véhicules ont été vendus. L'Allemagne vient en tête avec 44 000 voitures devant l'Italie (30 500), la Suisse (30 000), la Grande-Bretagne (16 000), l'Autriche (11 500) et la France (10 000).

Après la banalisation de la traction avant, et désormais sortie du stade de la confidentialité pour devenir, en grande série l'un des atouts de la sécurité, au même titre que l'ABS un jour, la transmission sur les quatre roues d'une voiture ne peut que connaître des lendemains qui chantent.

Différentiel

Dans la transmission permanente apparaît un différentiel central, absent dans la transmission «non permanente» du moins pas de façon obligatoire.

On trouve chez Alfa Romeo (33), Autobianchi (Y10), Fiat (Panda), Nissan (Sunny et Space), Mitsubishi (Space), Renault (21 Nevada), Toyota (Tercel), Subaru (Rex et Justy), Suzuki (Jimny), des versions 4x4 non permanentes qui s'intègrent dans les gammes.

Dans le cas précis de la BX, on trouvera trois différentiels (un avant, un central et un arrière à glissement limité). C'est le 195 centimètres cubes qui a été choisi comme moteur. Devant l'évidence que procure, en matière de sécurité, la trans-

mission sur les quatre roues, on ne s'étonnera pas que les «protos» présentés par Renault, Peugeot et Citroën au Salon et figurant l'avenir soient tous trois des «quatre roues motrices». Il ne fait pas de doute que la transmission intégrale devrait connaître, pour l'ensemble des marchés, une expansion plus rapide qu'elle ne l'a été jusqu'ici en France. En 1987, si l'on compte dans les chiffres les gros 4x4 et les «transmissions intégrales», 300 000 véhicules ont été vendus. L'Allemagne vient en tête avec 44 000 voitures devant l'Italie (30 500), la Suisse (30 000), la Grande-Bretagne (16 000), l'Autriche (11 500) et la France (10 000).

▲ La Nissan Patrol 4 ou 5 cylindres, turbo ou non. La réputation de ce gros 4x4 n'est plus à faire (131 000 à 172 700 F).

► La Jeep Cherokee Limited 4 portes, 5 places, distribuée par Renault : moteur essence, 6 cylindres, 3 998 cm³, 128,4 kW (178 ch) à 4 530 t/min, boîte de vitesses automatique à quatre rapports avec pilotage électronique et blocage du convertisseur, boîte de transfert avec différentiel interpont verrouillable permettant de rouler en 4x4 permanent, en 4x4 temporaire avec ou sans réduction, ou en 4x2, pont arrière avec différentiel à glissement limité, vitesse maxi 170 km/h. De son côté, la firme portugaise UMM diffuse un 4x4 doté d'un Peugeot Indenor diesel suralimenté de 2 500 cm³ (124 000 F).

Après la banalisation de la traction avant, et désormais sortie du stade de la confidentialité pour devenir, en grande série l'un des atouts de la sécurité, au même titre que l'ABS un jour, la transmission sur les quatre roues d'une voiture ne peut que connaître des lendemains qui chantent.



LA REVUE DU 4X4

auto

Dans le prochain numéro

- L'essai exclusif du NISSAN TERRANO
- Le RANGE E.T.T. : 198 KM/H
- La survie dans le désert

Actuellement disponible:

LE SPECIAL SALON 4x4

DODGE 4x4

RAMCHARGEUR

- Moteur V8
- Boîte automatique
- Direction assistée
- Pneu extra-large TVA 18,50 récupérable

PANAMA 8, rue Gambetta
93100 LA COURNEUVE
TÉL. : 48-38-02-45 - Télés 230671

LAND SERVICE

PIÈCES DÉTACHÉES POUR LAND ROVER

STOCK IMPORTANT - PRIX COMPÉTITIF
SPÉCIALISTE SÉRIE I, II, III - PRÉPARATION SAFARI
ACCESSOIRES, GALERIES GRAND RAID

Liste de pièces et tarif sur demande
Ouvert vendredi, samedi, dimanche et lundi, le reste de la semaine sur rendez-vous
BP 9 - 1 bis, rue de la Mairie
Ambleville, 95710 BRAY ET LU
Tél. : (1) 34-67-76-85

Carte de crédit par téléphone - Expédition en 24 heures dans toute la France

4X4

Darlmart

4X4 PEUGEOT DANGEL

CENTRE D'ESSAI PERMANENT

146 BOULEVARD DE GRENELLE

75015 PARIS ☎ 45 75 62 80

MINITEL 3615 CODE DARLMAT

Vesinet Sports Autos

☎ 39 52 08 77 ☎ 39 52 97 29

- Service après-vente
- Pièces détachées pour Daihatsu, Isuzu, Suzuki, Subaru
- Expédition pièces France et étranger
- Transformations moteurs, suspensions Santana/Suzuki
- Accessoires JTT toutes marques
- Pneumatiques HYTRACK
- Hard Tops Halsbeck

VÉSINET SPORT AUTO
67, ROUTE DE MONTESSON
78110 LE VÉSINET
TÉL. 39-52-97-29
39-52-08-77

9% SUR VOITURES NEUVES TOUTES MARQUES

FINANCEMENT 100% - LIVRAISON RAPIDE

après de concessionnaires français

CENTRA-K (1) 60-09-55-55

14, av. de la Grande-Armée - 75017 Paris
(sur rendez-vous)

34, av. Charles-de-Gaulle - 91380 Chilly
(ouvert le samedi)

Jean-Paul SERVAT

Spécialisé depuis 15 ans dans « l'assurance Passion » (notamment véhicules de collection) propose des conditions tarifaires exceptionnelles pour les 4x4

De 1 800 F à 5 200 F TTC

Garanties tous risques, tous usages

Zone unique - France entière

CABINET J.-P. SERVAT

Toutes assurances

Centre commercial du Village anglais
77340 PONTAULT - COMBAULT
Tél. : 60-28-80-98

Turbo Intercooler

110 Ch.

ça c'est beau! ...

Le passe-partout qui ne passe pas inaperçu.

UMM France 16, avenue de la Grande Armée 75017 PARIS

AUTO-RADIO

POSE IMMÉDIATE

PAR SPÉCIALISTE

FORFAIT MONTAGE

à partir de 95 F

AUTOTEC

93, AVENUE D'ITALIE
75013 PARIS

TÉL. : 43-31-73-56

Société

Le voyage de Jean-Paul II dans l'est de la France « C'est l'Europe qui vous invite »

RELIGIONS

Le pape devrait arriver le samedi 8 octobre à Strasbourg pour une visite de quatre jours dans l'est de la France.

STRASBOURG de notre envoyé spécial

Encore ? Jean-Paul II s'est très sérieusement posé la question, voilà un an, dans son bureau du Vatican. Devant lui, Mgr Charles Amarion, évêque de Strasbourg, évoquait sa venue espérée en Alsace et les Lorrains et devant les institutions européennes. Et le pape, touché et étonné, a répondu : « Ah ! Mais c'est la quatrième fois que je vais venir en France... Est-ce qu'on ne va pas trouver que cela fait beaucoup ? »

Quatre voyages sur cette terre de France - certes bien sympathique et chrétienne - contre deux en Espagne. Quatre contre deux visites en République fédérale d'Allemagne. Quatre contre trois séjours en Pologne où il fut Karol Wojtyła, cardinal archevêque de Cracovie. A ce compte-là, les Français n'allaient pas se lasser de ses faveurs ? Et, pour tout dire, l'Eglise de France ne pechait-elle pas par un pieux optimisme ? A l'inverse, les autres pays européens se seraient-ils pas de ce qui peut passer pour une prédilection ou, pis, un favoritisme ?

« Ne le croyez pas un instant, très Saint-Père », fut l'occasion d'intervenir M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, fort de vingt et un Etats membres. « C'est l'Europe qui vous invite », put répliquer lord Henry Plumb, président du Parlement européen, vitrine de l'Europe des Douze. Et de fait, en venant à Strasbourg, Jean-Paul II se rend prioritairement devant les institutions européennes

et leurs représentants. En atterrissant, le samedi matin 8 octobre, à l'aéroport d'Entzheim, c'est à l'Europe des démocraties, à l'Europe tout court qu'il pensera, quand bien même les Français croient ce geste de paix destiné à leur consommation exclusive.

Les catholiques d'Alsace, ceux des diocèses de Metz et de Nancy-Toul se consolent en sachant que le pape leur consacre finalement le plus grand part de son emploi du temps durant son séjour dans l'Est. Dès samedi - après un entretien privé avec le président François Mitterrand et la présentation de la Bible de Gutenberg par M. Emmanuel Le Roy Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale, - la « papamobile » traversera Strasbourg, signe bien visible que le rendez-vous avec l'Europe se double d'une visite pastorale. Une célébration eucharistique dans la cathédrale de Strasbourg, enfin ébauchée de la plupart de ses échauffages, sera suivie par une rencontre au stade de la Meinau avec l'Europe des jeunes.

Comme on ne rassemble pas quarante mille personnes sans danger, fut-ce dans un stade, comme aucun officiel ne peut dire précisément combien de fidèles et de caries suivront les autres interventions du pape, quelque dix mille fonctionnaires des forces de l'ordre ont été mobilisés afin d'assurer la protection de Jean-Paul II et celle de la foule. Un service d'ordre peut-être excessif, mais rassurant qui fait dire au préfet de région, M. Mahdi Hacène : « J'ai ce qu'il me faut. »

En fait, après avoir longtemps hésité, les autorités religieuses ont renoncé à organiser un rassemblement de fidèles unique et gigantesque, préférant fractionner la visite

papale en une grande variété d'événements.

C'est ainsi que les temps forts, ou vœux tels, ne manqueront pas dans la journée de dimanche. Que l'on en juge : rencontre et accueil avec les handicapés au centre Louis-Braille, à l'abri de toute « indiscrimination » télévisée, discours dans l'église protestante Saint-Thomas, entretien avec les responsables des communautés juives de Strasbourg et du Bas-Rhin à l'archevêché, visite, discussion et discours au port autonome de Strasbourg avec les travailleurs du port et de la batellerie rhénane. Tout cela sans compter une célébration eucharistique, à nouveau au stade de la Meinau, au cours de laquelle un appel sera lancé pour que s'affirment de nouvelles vocations de prêtres, et une adresse lancée sur le parvis de la cathédrale à l'occasion de la fête du bimillénaire de Strasbourg.

Durant cette visite, l'avion et l'hélioptère ne seront pas de trop pour transporter les deux « papamobiles » venues du Vatican. La journée du lundi, consacrée à la Lorraine, permettra à Jean-Paul II de célébrer l'eucharistie dans la cathédrale de Metz puis de filer sur Nancy où il parlera aux quatre cent cinquante délégués (religieuses, prêtres et laïcs) du diocèse réunis en synode, mais sans engager de dialogue avec eux, avant de participer à une célébration devant plusieurs dizaines de milliers de fidèles place Carnot.

Le minitage particulièrement contraignant de cette tournée a exclu tout pèlerinage sur la tombe de Stanislas I Leszczyński (par deux fois roi de Pologne au dix-huitième siècle), enterré en l'église Bonsecours, même si l'hommage à son « compatriote » n'aurait pas

déplu à Jean-Paul II... Enfin la course d'obstacles, mardi, se traduira par une visite sur le mont Sainte-Odile et une bénédiction de la plaine d'Alsace ainsi que par une célébration eucharistique à Mulhouse.

L'esprit d'Helsinki

Ce programme, non exhaustif, donne la mesure de l'ampleur de la visite pastorale greffée sur les rendez-vous avec les institutions européennes. Afin de ménager leurs susceptibilités respectives, Jean-Paul II s'adressera, samedi, au Conseil de l'Europe, et seulement mardi au Parlement européen. Nul ne pourra ainsi confondre l'Europe de la télévision transfrontières et les nouvelles pauvretés, et l'Europe des Douze, plus concernée par les futures intégrations économiques et financières.

Rendus à M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, ce qui lui revient. C'est lui, le premier, qui a invité le pape alors qu'il assurait la présidence du comité des ministres des vingt et un en 1980. Ancien ministre espagnol des affaires étrangères, démocrate-chrétien d'inspiration, il sait que Jean-Paul II évoquera la question des droits de l'homme devant la commission du même nom.

Mais il espère aussi que ce pape polonais parlera d'une « grande Europe ». « Nous devons, maintenant, d'abord regarder vers l'Est », nous a-t-il déclaré. « Nous avons un patrimoine commun, une histoire

commune. Voilà une possibilité d'associer nos pays. » Dans cette optique, des délégations de responsables hongrois, polonais et plusieurs membres du Soviet suprême ont déjà été reçus depuis un an et demi à Strasbourg.

Ce rêve d'un renouveau de l'esprit d'Helsinki est à coup sûr tentant. C'est justement celui qui avait animé l'archevêché de Strasbourg en mettant sur pied la rencontre du pape avec l'Europe des jeunes. Mais le rêve d'unir, le temps d'une soirée, les jeunes de l'Ouest et ceux de l'Est est devenu utopie depuis plusieurs semaines au gré des réponses négatives et déçues des

communautés catholiques de Lituanie et de Tchecoslovaquie. Quelques groupes d'Allemands de l'Est et de Polonais seront heureusement plus fournis. Mais les visas accordés au compte-gouttes permettront tout juste à une trentaine de Hongrois d'être présents. Dommage. « Nous avions espéré, note simplement Mgr Brand, évoquant les démarches entreprises en faveur des jeunes Lituanais. Nous avons fait ce que nous avons pu. » Cela n'empêchera pas Jean-Paul II de s'adresser en polonais aux jeunes venus de Varsovie, de Cracovie et de Gdansk.
LAURENT GRELSAMER.

De Strasbourg à Mulhouse

● Samedi 8 octobre : c'est à 9 h 45 que Jean-Paul II doit arriver à l'aéroport d'Entzheim-Strasbourg. A la préfecture, à 10 h 25, il aura un entretien privé avec M. François Mitterrand, président de la République, puis rencontrera les responsables régionaux. Il prononcera en fin de matinée une allocution devant le Conseil de l'Europe et à 13 heures rencontrera les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

A 16 h 30, Jean-Paul II célébrera une messe à la cathédrale de Strasbourg et, à partir de 19 heures, au stade de la Meinau, présidera une rencontre avec des jeunes venus de divers pays d'Europe.

● Dimanche 9 octobre : après une rencontre à 8 h 15 avec des handicapés au centre Louis-Braille de Strasbourg, le pape retournera à la Meinau pour un rassemblement eucharistique. A partir de 15 heures, il rencontrera le Rhin en bateau, en direction du port de Strasbourg, pour une rencontre avec des bateliers. A 17 h 15, à l'église luthé-

rienne Saint-Thomas, il aura des entretiens avec les responsables protestants de la région, et avec la communauté juive à 18 h 30 à l'archevêché.

● Lundi 10 octobre : Jean-Paul II arrivera à l'aéroport de Metz à 9 heures et célébrera la messe dans la cathédrale de la ville. A 12 h 15, il prendra la route pour Nancy où, à 13 h 15 à la cathédrale, il rencontrera les membres laïcs du synode diocésain et présidera à 16 h 45 un rassemblement place Carnot.

● Mardi 11 octobre : le pape se rend au mont Sainte-Odile pour une rencontre avec des prêtres et des religieux. A 11 h 15, il prononcera son discours attendu au Parlement européen de Strasbourg. A 14 h 50, il s'envolera pour Mulhouse en hélicoptère et célébrera à 15 h 45 une nouvelle messe. Avant la cérémonie de clôture à l'aéroport de Mulhouse-Bâle, Jean-Paul II aura un entretien avec M. Michel Rocard, premier ministre.

JUSTICE

La fronde des gardiens de prison

(Suite de la première page.)
« On tient et on tiendra jusqu'au bout », disent-ils, narquois. Prisonnière qui depuis toujours donne le la - aux autres prisons de France, baromètre fiable des mouvements pénitentiaires - ceux des détenus comme de leurs gardiens, - la Santé est comme entrée en résistance.
Sûr nommé médiateur, M. Gilbert Bonnemaison ne s'y est pas trompé, en commençant par elle, l'équipe prison dans la ville, sa prise de contact éclair avec les gardiens en colère. Il faut l'imaginer, arrivant dans la nuit, sonnant à la grande porte bleu canard de la maison d'arrêt, parti à la rencontre de la fronde. « Il a vu ceux qui passaient la nuit à la prison. La base, qui a tout débâillé. Les rancœurs, ses espoirs, l'écœurement d'être toujours considérés comme des moins que rien », raconte un observateur.
« Monsieur Prison » a-t-il été dé-

fié ? D'un coup d'avion, il est allé à Lyon, puis aux Baumettes, à Marseille, d'où le mouvement était parti. Le piquet de grève a fait un peu de mauvais esprit et a mis quelque temps à lui ouvrir la porte.

A son départ, symboliquement, pour bien montrer qu'on ne se laisse pas amadouer facilement, on a durci le piquet. « Pour nous, il peut venir tant qu'il veut, ça ne change rien. Là-haut, à Paris, il faudra qu'il s'occupe, c'est tout », dit un membre de l'intersyndicale. Et là-haut, à Paris, l'embarras est grand et insistantes l'angoisse de parvenir enfin à sortir de cette crise intenable, tant dans ses formes que dans sa détermination.

Arrivé avec deux heures de retard à la chancellerie, M. Gilbert Bonnemaison, le 6 octobre à 19 heures, a pour la deuxième fois rencontré l'intersyndicale. A 23 heures, c'était

à nouveau la rupture. Pourtant, dans sa besace, il apportait de nouvelles propositions : des créations de postes supplémentaires, la parité rapide de la prime de risque avec celle des policiers, des moyens accrus pour améliorer les conditions de travail, le raccourcissement des délais d'avancement.

Mais les syndicats, qui appellent leurs adhérents à poursuivre le mouvement, ont été intraitables : « On veut le cinquième, on ne cède pas », a dit l'un d'eux. Le Syndicat de la magistrature mise en avant lorsque bon nombre d'autres paraissent pouvoir être satisfaites, et qui permettrait aux surveillants de partir à la retraite à cinquante ans, sans diminuer leur pension. Ce fut, on s'en doute, le point de départ de la rupture. Comment toucher - pour une catégorie qui n'est pas parmi les plus défavorisées - au régime déjà si problématique des retraites, sans déclencher une réaction en chaîne dans l'ensemble de la fonction publique ? M. Gilbert Bonnemaison est donc reparti bredouille. Il poursuivra les négociations avec Matignon et essaiera d'arracher quelques nouvelles concessions. A ce moment-là seulement, on reprendra contact.

Désormais enclenché, le mouvement continue. Plus d'une centaine d'établissements pénitentiaires sur cent quatre-vingt sont touchés. Cent cinquante maisons d'arrêt provisoires, dans les départements, les commissariats, les gendarmeries, ont été immobilisés avec des bombes diverses. 470 détenus s'y entassent. Ainsi, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), une mission d'observation (CFDT, Syndicat des avocats de France, Fédération autonome des syndicats de police, Syndicat de la magistrature) a constaté, au dépôt du tribunal prévu pour 16 à 20 personnes maximum, la présence de 61 détenus dont 3 mineurs. « Dans chacune des seize cellules de 1 mètre sur 2, sont installés deux détenus, dans les grandes cellules de quatre à six. Il n'y a aucune aération. Le jour, les cellules sont ouvertes, les couloirs occupés. La promenade se fait par quatre dans un passage accueillant habituellement les cantons en promenade de Fleury-Mérogis. Il y a trois douches, cinq lavabos et quinze WC ». A Créteil (Val-de-Marne), deux détenus ont fait une tentative de suicide et un autre au dépôt.

Les avocats, les magistrats, se mettent eux aussi de la partie. Soutenus par l'Ordre, les défenseurs des membres d'Action directe, pour-nais pour le meurtre de Georges Besse, qui n'ont pu, du fait du blocus des parloirs, rencontrer leurs clients, devaient demander le renvoi du procès. A Evry, les avocats multiplient aux juges d'instruction des demandes de mise en liberté justifiées par les atteintes aux droits de la défense.

Pour nombre de juridictions pénales, c'est le chômage technique. Les juges d'instruction ne peuvent plus entendre les prévenus incar-

crés, ils renvoient aux calendes grecques auditions et confrontations. On frise parfois la catastrophe, le risque est constant, faute de respecter les délais prévus par le code de procédure, de remettre en liberté d'office de détenus dont on a pas renouvelé à temps le mandat de dépôt. Jusqu'ici - cela ne pourra durer - on n'enregistre aucune détention arbitraire. Mais, faute d'être jugés - et pourquoi pas remis en liberté - les détenus commencent à s'ennuyer. Le Syndicat de la magistrature appelle les magistrats à refuser de prononcer « toute mesure de mise en détention » dans les conditions actuelles. Il a, par ailleurs, appris avec surprise que c'est le ministre de l'Intérieur qui a la haute main sur les mandats d'arrêt provisoires, car il est libre d'y autoriser ou de refuser les visites, « le ministère de la justice s'étant déclaré incompétent ».

Mise sur la touche par Matignon, la chancellerie perd ainsi en crédibilité. Le silence du garde des sceaux, le fait qu'il est conduit à demander lui-même à M. Bonnemaison, mercredi 5 octobre, quelques heures à peine avant la reprise des négociations avec l'intersyndicale, de reprendre ce dossier si mal engagé, le placent dans une position de plus en plus délicate.

On ne cachait plus dans les milieux proches du gouvernement et du Parti socialiste que cette affaire, dont on ne peut prévoir l'issue, laissera une trace. La déclaration sur la levée de l'immunité des détenus politiques, au début de l'été, avait pu passer pour une péripétie et une maladresse de ministre novice, mais la prise de position de l'intersyndicale, de reprendre ce dossier si mal engagé, le placent dans une position de plus en plus délicate.

Les négociations menées par le ministre en personne - qui n'a pu

sans doute faute de confiance faire jouer à son directeur de l'Administration pénitentiaire le rôle de fusible - ont abouti à l'impuissance que l'on sait. Ce n'est pas le moindre des paradoxes : il a fallu - alors que l'on se réjouissait du choix d'un homme de sens, presque unanimement respecté et perçu comme un technicien hors pair - aller chercher un homme politique chevrotant pour tenter de dénouer la crise.

Encore s'y est-on pris trop tard. Entraînés dans un mouvement qui les surprend eux-mêmes, les gardiens de prison semblent mettre en avant des revendications catégorielles qui ne sont pas le fond du problème. « Ils se livrent à une véritable révolution culturelle », dit un responsable de l'administration pénitentiaire. « C'est une crise existentielle qu'ils jettent à la figure de ces magistrats chargés de les contrôler et qui les prennent pour des abrutis », souligne un autre.

Sans doute pour comprendre ce qui se passe, fallait-il aller en prison, écouter ces hommes en colère dont on a un peu vite voulu croire qu'ils n'étaient que manipulés. Chausser d'autres lunettes, en somme. Aujourd'hui, prisons, palais de justice et même commissariats sont pris dans le tourmente. La situation est intenable et sous les pas du ministre de la justice, le terrain, chaque jour un peu plus, se dérobe.
AGATHE LOGEART.

● Manifestation de la CGT pénitentiaire à Paris. - Répondant à l'appel de la CGT pénitentiaire, une cinquantaine de surveillants de prison ont manifesté, jeudi 6 octobre, place Vendôme, devant le ministère de la justice. Cette petite manifestation, qui s'est déroulée sans incident, s'est dispersée après qu'une délégation eut été reçue à la chancellerie.

La cour de Chambéry déclare criminelle une agression de militaires contre des Maghrébins

Dans un arrêt rendu le jeudi 6 octobre, la cour d'appel de Chambéry (Savoie) s'est déclarée incompétente pour connaître d'une agression raciste qu'elle estime être, non un délit comme l'avait qualifié le ministère public, mais un crime passible de la cour d'assises. Il s'agit de l'attaque par trois militaires d'un café fréquenté par des immigrés maghrébins à Chambéry.

CHAMBERY de notre correspondant

Dans la soirée du 16 février 1987, M. Pascal Mary, vingt et un ans, caporal au troisième bataillon de chasseurs alpins, accompagné de deux autres militaires, qui faisaient le guet - MM. Stéphane Bellanger et Jean-Marc Garcia - avait tiré huit coups de feu dans le bar de M. Salah Boudfar. L'un des consommateurs, M. Mustapha Charrouf, fut atteint et perdit totalement l'usage de l'oreille gauche, souffrant aussi de troubles visuels permanents.

Quelques mois plus tôt, le 24 septembre 1986, M. Mary s'était déjà pris au même établissement, lors d'une attaque qui n'avait pas fait de victime. Pour expliquer son geste, le jeune militaire avait déclaré, dans un premier temps, « ne pas aimer les Arabes ». Puis il indiqua qu'il avait voulu se venger après avoir été éconduit.

Amené à juger ces deux affaires, le tribunal de grande instance de Chambéry s'était, le premier, déclaré incompétent le 14 septembre 1987, malgré les réquisitions du procureur de la République, M. Eric de Montgolfier (le Monde du 18 septembre 1987). Après s'être donné le temps d'un supplément d'enquête, la cour d'appel a, en partie, confirmé son jugement.

Si, pour l'agression du 24 septembre 1986, elle a condamné M. Mary à deux ans de prison et son complice, M. Bellanger, à quatorze mois de prison dont douze avec sursis, elle a jugé, dans l'autre cas, en retenant l'accusation de coups et blessures volontaires avec arme et préméditation ayant entraîné une infirmité permanente, que les faits relevaient de la cour d'assises. Cet arrêt rejoint ainsi les réquisitions du substitut général, M. Salfati, ainsi que les conclusions des parties civiles, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme et le Comité de solidarité avec les travailleurs immigrés de Savoie.

MICHEL DELBERGHE.

La FASP demande le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur

« Cette situation ne peut plus durer » : la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) tire le signal d'alarme sur l'attente et le « pourrissement » qui, selon elle, caractérisent le conflit pénitentiaire. Elle demande que l'on mette fin à la réquisition des policiers pour garder les détenus qui ne peuvent être normalement incarcérés. La FASP met également en avant une solution inattendue : le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur.

« On est proche de la saturation et de l'explosion », assure la FASP. Jeudi 6 octobre, le nombre de personnes exceptionnellement détenues dans les dépôts des palais de justice des départements dépendant du Secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de Paris s'élevait à deux cent quatre-vingt-quinze. La limite des capacités était atteinte dans les dépôts de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'en province où, faute de dépôts, de simple commissariats sont transformés en maisons d'arrêt auxiliaires.

« On nous oblige à nous transformer en matons, alors que nous ne sommes pas formés pour cela, ni équipés », affirme la FASP. Cette situation ne peut plus durer. « On se voit les prévus, qui sont ainsi enfermés sans hygiène, sans droit de visite, sans promenade, sans contact avec leurs défenseurs. Ni pour les policiers, qui sont ainsi immobilisés, enlevés de la voie publique,

empêchés de se consacrer à la sécurité de nos concitoyens. »

Selon la FASP, « le rattachement des personnels pénitentiaires au ministère de l'intérieur » serait « la seule issue logique au conflit, estime-t-elle, qui permettrait de lever bien des ambiguïtés, de clarifier la situation et de résoudre sérieusement les problèmes catégoriels des personnels ».

Il s'agit, selon la FASP, de « réintégrer la prison dans la ville, de ne plus en faire un monde à part, où le pouvoir est occulté, où la règle du jeu est incertaine (...). Il faut rapprocher les personnels pénitentiaires et policiers, qui concourent tous deux, en complémentarité, à la sécurité. Il faut revoir la répartition des rôles et, notamment, confier aux personnels pénitentiaires les extractions, les transferts de détenus, leur garde dans les hôpitaux, la police des audiences, qui mobilisent parfois 25 % à 30 % des policiers, au lieu qu'ils se consacrent à leur mission de prévention dans le quartier ».

Jusqu'en 1935, les personnels pénitentiaires sont restés dépendants du ministère de l'intérieur. Dans les milieux judiciaires, on estime que l'emprisonnement étant l'exercice même d'une fonction de justice, avec les garanties que cela suppose, un retour au passé serait une régression. La FASP réplique en soulignant l'attitude ambiguë des magistrats, qui connaissent mal et fréquentent peu les prisons.

Dans l'immédiat, la FASP demande à être reçue par le médiateur du conflit pénitentiaire, M. Gilbert Bonnemaison.
E. P.

L'âge de la retraite des fonctionnaires

Les fonctionnaires de l'Etat, civils et militaires, ne relèvent pas du régime général de l'assurance-vieillesse de la Sécurité sociale. Ils bénéficient d'une pension de retraite de l'Etat.

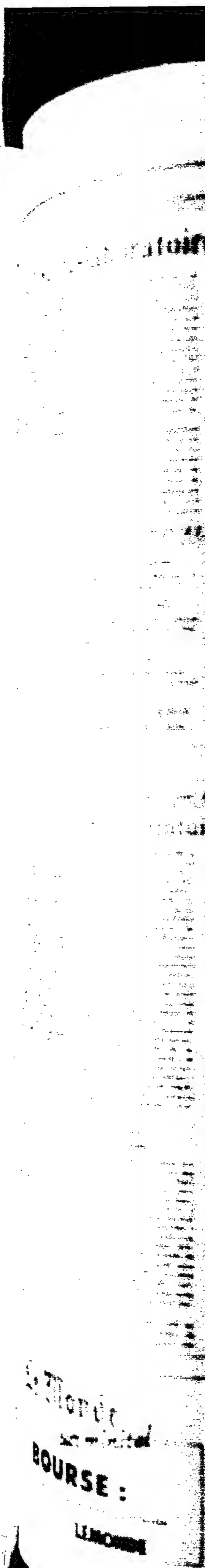
En principe, tout fonctionnaire qui a accompli quinze années de services civils et militaires peut bénéficier d'une pension, mais il lui faut attendre l'âge légal de départ à la retraite pour bénéficier de sa retraite. Selon les modalités de la famille ayant trois enfants et ayant élevé chacun d'eux pendant au moins neuf ans avant qu'ils aient seize ans, peuvent bénéficier d'une retraite complète sans attendre l'âge légal après quinze ans de service.

L'âge légal de départ à la retraite dépend de la catégorie dont relève le fonctionnaire : il

est de soixante ans pour les emplois de fonctionnaires rangés de la catégorie dite « sédentaire » (avec possibilité de partir entre soixante et soixante-cinq ans), pour les emplois de fonctionnaires qui sont classés dans la catégorie dite « active ».

Parmi les emplois actifs, ouvrant droit à une retraite à cinquante-cinq ans (et devant être prise impérativement au plus tard à soixante ans), on trouve les fonctionnaires qui effectuent des services particulièrement pénibles. Les agents des carrières de tri et les préposés des P et T se trouvent dans cette catégorie comme les égoutiers, les infirmières - qui relèvent de la fonction publique hospitalière - et les gardiens de prison.

50 من الأصل



NATATION : Pour préparer le rendez-vous de Barcelone

La piscine-laboratoire de Colorado Springs

Avec dix-huit médailles dont huit d'or, la natation américaine s'est montrée moins performante aux Jeux de Séoul que sa rivale est-allemande...

athlètes travaillent régulièrement sous la surveillance de cellules photo-électriques reliées à des micro-ordinateurs. Les handballeurs et les tireurs ont effectué l'été dernier des séances de tests dans un centre d'amélioration des performances...

Fondation américaine pour la recherche dans le sport. Il est le premier laboratoire appartenant à une fédération et non à une université...

zaine de chercheurs étrangers, parmi lesquels figurait l'été dernier une Française, Annie Rouard.

Voulant affirmer la vocation internationale de son centre, l'USS avait lancé avec l'appui de la Fédération internationale de natation (FINA) un concours doté de quatre bourses offertes à des scientifiques ayant un projet de recherches dans le domaine de la natation...

COLORADO-SPRINGS : deux cent mille habitants à 1 800 mètres d'altitude, cernés par les Rocheuses. Entre l'Air Force Academy et des firmes fabriquant des ordinateurs, le Centre de préparation olympique symbolise la troisième vocation de la ville après l'armée et l'informatique...

Dans une cité où les industries de pointe perpétuent l'esprit des pionniers et des chercheurs d'or, il était logique que les sportifs eux-mêmes se tiennent à l'avant-garde de leur discipline.

De nombreux entraînements sont enregistrés en vidéo. Les

LES HEURES DU STADE

Table listing various sports events: Athlétisme (Marathon de Berlin), Basket-ball (Championnat de France), Football (Championnat de France), Hockey sur glace (Championnat de France), Karaté (Championnat du monde), Rugby (Championnat de France), Tennis (Tournoi de Toulouse).

Les conséquences des Jeux de Séoul

Un tremplin économique pour la Corée

La Corée du Sud a réussi aux Jeux de Séoul à faire passer son image de pays pauvre et isolé à celle d'un pays moderne et ouvert.

rythme de plus de 12 % au premier semestre de cette année.

Faute de perspectives nouvelles, l'économie coréenne va-t-elle maintenant décompresser et se laisser aller? Industriels et observateurs ne le pensent pas.

Séoul de notre envoyé spécial

Le stade olympique est vide. Les lampes de la fête de clôture des Jeux (Jeux de la Communauté) ont été éteintes.

Une diversification tous azimuts

C'est, par exemple, celui de la Bourse de Séoul. Très active, celle-ci a connu une hausse spectaculaire au premier semestre de cette année.

Mardi 4 octobre au matin (lundi était jour férié pour Sam Sang, Gold Star et Daewoo), pour les grandes sociétés locales comme pour l'ensemble de l'économie coréenne, l'après-Jeux a commencé.

La récession qu'avait connue pendant plus de deux ans l'économie japonaise après les Jeux olympiques de 1964 à Tokyo est dans tous les esprits.

Au-delà des incertitudes politiques et d'éléments techniques, trois aspects inquiètent à terme les milieux financiers : la dépréciation continue du won (la monnaie nationale), la hausse des coûts salariaux et des matières premières, le protectionnisme à l'encontre des produits étrangers.

Déjà forte depuis le début de cette année, la réévaluation du won vis-à-vis des devises européennes et du dollar devrait se poursuivre dans les mois à venir. Les exportations coréennes devraient être plus difficiles.

Face aux menaces protectionnistes, aux Etats-Unis et dans la CEE, les Coréens du Sud cherchent à diversifier leurs partenaires économiques et commerciaux.

Une dizaine de « skinheads » inculpés après la mort d'un jeune homme à Lille

Violence gratuite

Selon les résultats de l'autopsie, Patrick Le Mauf, vingt-sept ans, est mort d'une hémorragie cérébrale consécutive à une fracture de la mâchoire provoquée par un violent coup de pied.

Mauf : une école de la banlieue lilloise, âgée de seize ans ; une jeune choréographe de dix-huit ans, originaire de Paris, Sophie Piesix ; un lycéen habitant Lamberville, près de Lille, Sébastien Collet, dix-huit ans ; un autre jeune lillois de dix-huit ans, déserneur d'un régiment parachutiste de Toulouse, Franck Van Lemmes ; et enfin un étudiant de deuxième année en histoire à Lille, Arnaud Patin, vingt et un ans, considéré comme l'un des responsables d'un groupuscule d'extrême droite, le GLD, à Lille ; il est aussi impliqué dans l'équipe sauvage qui avait eu lieu dans la région de Rouen puis à Brest les 27 et 28 mai dernier au cours desquels sept personnes avaient été sérieusement blessées (le Monde du 31 mai).

surveillants ni dans les commissariats de police déjà remplis, ont été répartis dans plusieurs gendarmeries de la région.

Ces événements, ont apparaît chez des « skinheads » le goût de la violence gratuite et de la haine, suscitent l'inquiétude chez certains. Le pasteur Berly voit dans ces agressions « une montée inquiétante du fascisme violent ».

Comme en écho à ces paroles, à l'appel de la SCALP (Section caritative anti-Le Pen), deux cent cinquante à trois cents personnes ont manifesté, mercredi soir, dans les rues de Lille sous une bannière proclamant : « Skinhead, nazi, vermine ».

« Nazi et vermine »

Trois autres jeunes gens ont aussi été interpellés au cours des investigations des policiers : Marc Grubica, vingt et un ans, sans profession, domicilié à Roubaix, qui avait également sévi à Rouen ; Franck Dubroucq, dix-huit ans, sans profession, domicilié à Lomme, près de Lille, et enfin un autre mineur de dix-sept ans. Tous les trois ont été inculpés de vols avec violence et placés sous mandat de dépôt ; Marc Grubica était en outre inculpé de « non-dénonciation de crime » pour avoir aidé l'auteur du coup de pied mortel à prendre la fuite.

LILLE de notre correspondant

L'agression dont Patrick Le Mauf a été victime n'est pas, à Lille, un acte isolé. Le pasteur David Berly, animateur de l'Association baptiste pour l'entraide et la jeunesse (ABEJ), qui accueille des clochards et des marginaux dans un bus-accueil en stationnement permanent à côté de la gare, en témoigne.

Des membres de la Ligue des droits de l'homme (LDH) étaient présents à la manifestation. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) s'y était associé. La LDH, expliquant ses porte-parole dans un communiqué, estime que « tout soit mis en œuvre pour prévenir et sanctionner tous les actes odieux de ces petits groupes violents. Elle appelle la population à la vigilance et à la solidarité face aux agressions. Elle met cependant en garde contre une chasse aux sorcières qui viserait tous ceux qui ont le cheveu court. » « Lille n'est pas investi par les skins, poursuit le Ligue, et il ne faut céder ni à la panique ni aux fantasmes. Le révoltant crime de dimanche doit aussi nous amener à réfléchir sur une société qui génère à ses extrêmes la marginalité des bancs de squats et la violence imbécile de jeunes émeutes de nazisme. »

JEAN-RENÉ LORE.

Impressionné par les moyens mis à la disposition des chercheurs, Annie Rouard a pu mesurer l'engagement que suscitait dans le monde du sport ce type de travaux. « Alors qu'en France les sponsors ne s'intéressent qu'aux athlètes, ils sont plusieurs aux Etats-Unis à avoir pesé pour la construction de ce centre. Tous les entraîneurs sont intéressés. Ils ont essayé le « flume » dans tous les sens et veulent maintenant savoir s'il reconstitue des conditions identiques à celles d'une piscine normale. Mais plus généralement, dès qu'on parle de technologie, ils tendent l'oreille. »

Avec ce centre, les Américains ont pris quelques années d'avance. Ils ne se contentent plus aux seules études médicales pour améliorer l'efficacité de leurs champions, mais abordent les domaines physique, mécanique et physiologique.

« Un minimum de culture scientifique »

« L'avenir de la recherche dans le sport, ce sont ces gens qui connaissent le sport et ont en même temps un minimum de culture scientifique pour discuter avec les chercheurs », affirme Annie Rouard, elle-même ancienne nageuse. Pourtant, elle ne semble pas convaincue que ce nouveau laboratoire de la natation américaine soit la panacée.

L'investissement américain était lourd. Les frais de fonctionnement avec l'emploi d'intervenants extérieurs seront élevés. Les premières études, en dehors de quelques analyses de consommation d'oxygène pour des brasseurs, n'ont concerné que le crawl, la nage reine aux Etats-Unis, et se sont limitées aux athlètes de haut niveau.

THIERRY CERNATO.

Un laboratoire pharmaceutique à livrer du stanazolol au médecin de Ben Johnson

Un laboratoire pharmaceutique américain a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il avait vendu du stanazolol, le stéroïde anabolisant retrouvé dans les urines de Ben Johnson après sa victoire en finale du 100 mètres des Jeux olympiques de Séoul, au médecin personnel de l'athlète, le docteur Jamie Astaphan.

et distributeur de stanazolol pour l'Amérique du Nord.

Cette décision intervient au lendemain de l'ouverture d'une enquête judiciaire du gouvernement canadien sur le dopage dans le sport.

Le conseil de l'ordre des médecins de l'Ontario auquel ont été remis les reçus de ces ventes a également ouvert une enquête sur les pratiques du médecin personnel du champion olympique déchu.

M. Joe Kefer, le porte-parole de la Sterling Research basée à Aurora (Ontario), a précisé que ce sont des recherches dans les archives de la société qui avaient permis de retrouver des reçus de la vente de ce produit au docteur Astaphan. La Sterling Research est une filiale d'une compagnie américaine, implantée à New-York, qui est le seul fabricant

Le docteur Astaphan a toujours nié avoir administré du stanazolol à Ben Johnson mais reconnaissait l'avoir soigné en mai dernier et peu avant la finale olympique avec des cortico-stéroïdes autorisés par le règlement du Comité international olympique.

Le Monde sur minitel BOURSE : Plus que jamais, surveillez votre portefeuille 36.15 TAPÉZ LEMONDE

LES "INTROUVABLES" SE TROUVENT Chez les meilleurs libraires et aux Editions d'Aujourd'hui 83120 PLAN DE LA TOUR (Var) Catalogue gratuit de 300 titres de références épuisées et rééditées.

Culture THÉÂTRE

« Retour au désert », de Bernard Marie Koltès

En famille



MARC ENGERAND

Sur fond de guerre d'Algérie, un frère et une sœur s'affrontent : deux monstres loufoques, cruels, fascinants : Jacqueline Maillan et Michel Piccoli.

Jacqueline Maillan entre en scène, vêtue d'une veste courte en fourrure sur des vêtements d'été. Elle est accompagnée d'un jeune homme et d'une jeune fille, ses enfants. A leurs pieds, des valises. Elle s'adresse en arabe à un domestique, la salle rit. Parce que Jacqueline Maillan fait rire, surtout quand elle parle arabe. Même si ce qu'elle dit n'est pas drôle. On n'en sait rien.

C'est pour elle que Bernard Marie Koltès (*Le Monde* du 28 septembre) a écrit *Retour au désert* - production des Amasiers de Nanterre, mise en scène de Patrice Chereau au Théâtre du Rond-Point. C'est pour elle et pour qu'elle fasse rire. En fait, il s'agit de l'épouvantable affrontement de deux monstres, Maillan et Piccoli, qui dans l'histoire sont frère et sœur.

sans craindre de tomber dans la banalité.

On passe des Atrides à *Dallas* et *Dynasty*, on bifurque dans l'absurde loufoque ou tragique, on s'arrête un moment dans un rêve angoissé... Que ce soit avec les monologues ou les dialogues coups de poing, l'écriture précise, tendue à craquer, conduit les personnages aux frontières d'un délire étouffant. Au-delà des mots, il y a une détresse qui s'engouffre dans la dérision et le cynisme. Pas si loin de Feydeau, en somme, mais sans son innocence. Les situations excessives, les enchaînements insolites, par moments forcent à rire. D'un rire noir.

Par moments aussi, on pense à Labiche, mais parce que le premier spectacle qui a fait de Patrice Chereau un personnage public était, il y a un peu plus de vingt ans, *L'Affaire de la rue de Lourcine*. Il dit avoir alors réglé ses comptes avec la famille.

A voir le *Retour au désert*, on se dit qu'il n'en avait pas terminé. Il

place l'histoire dans un magnifique décor, les fameux murs gris de Richard Peduzzi, mais stylisés, comme une architecture du futur à la fois légère et soignée, étirée en largeur, avec des fenêtres ouvertes sur le vide, des découpes qui s'écartent et y forment des portes, un tapis roulant qui amène dans le champ de vision accessoires et personnages, de sorte que les changements de lieux se font avec une fluidité cinématographique.

Patrice Chereau travaille l'espace en virtuose, accentue la tension, ne laisse pas un instant de détente, comme pour fuir la détresse qui le traque. Loin de tout romantisme, on est entraîné dans un labyrinthe froid, un dédale de miroirs où les personnages et leurs reflets, les paroles et leur echo se confondent. C'est évidemment beau, et d'une pureté presque effrayante. Un monde glaciaire où de pauvres humains tentent de se rejoindre et se réchauffer, haine et tendresse mêlées, bien sûr.

Les comédiens (1) luttent avec plus ou moins de bonheur pour ne pas se laisser anéantir par les deux monstres, Maillan/Piccoli. Elle, s'installe, et sa présence s'impose même quand elle n'est plus sur scène. Elle est immédiatement son personnage de femme blessée et forte en gueule, sarcastique. Lui, au contraire, joue sur les claires-voies entre son image immédiate et son personnage. Il comble progressivement les vides et, ce faisant, dévoile d'autres zones secrètes. On a l'impression qu'avec lui, on n'en a jamais fini, et il est une fois de plus éblouissant.

COLETTE GODARD.

(1) Pascal Bongard, Hélène de Saint-Père, Bernard Nissile, Eva Ionesco, Marie Daems, Monique Chausse, Ben Smal, Ismaël de Bankolé, Salah Teskouk, Jacques Debary, Pierrick Mezeaux.

* Théâtre du Rond-Point, 20 h 30. * *Le Retour au désert* est publié aux Éditions de Minuit.

« Souvenirs assassins », de et par Serge Valletti

Bizarre bazar

Tenancier d'un bazar de souvenirs, bateleur débordé par ses propres personnages : une heure avec Serge Valletti, auteur, acteur et prestidigitateur.

Qu'y a-t-il de commun entre l'Opéra à Miami Beach et un bellâtre à Golfe Juan, entre la femme obsédée des soldes de la rue Belzaco et le premier homme qui a marché sur la Lune ? Serge Valletti, un petit garçon de Marseille qui s'achetait des ours en sucre... *J'étais fou, mais comme j'étais un enfant on pensait que c'était normal*, dit-il dans *Souvenirs assassins*.

Ce le reprend régulièrement, cette folie, même si aujourd'hui il a bien grandi, le petit Valletti. Depuis quelques années, quand il se joue pas pour les autres - Messiaen, Bayen ou Lavandant, - il le fait pour lui tout seul (et les spectateurs). Il raconte des histoires de voisinage. Et n'importe où : sous les ponts, dans les bars (*Au bout du comptoir, la mer*), dans les théâtres aussi parfois. Il a fait ainsi l'ouverture de l'Athénée en 1982, avec *Balle perdue*. Il y revient aujourd'hui.

Il entrouvre le rideau, s'avance, pâle, les yeux fermés pour mieux écouler la voix mélodieuse qui susurre : *« Donne-moi la foi »*. Il est vêtu d'un frac noir avec paillettes

sur le plastron, et c'est d'un chic rigard à souhait. Il est là pour parler de lui, bien sûr. De son enfance, de sa mère, de ses voisins. Mais très vite tout le monde se pousse du coude sur scène, comme sur la Canebière aux heures de pointe. Pourtant, il est tout seul, avec presque rien... une lumière, quelques lampes, des croquis pris sur le vif, des tranches de vie de gens qui n'ont rien à voir entre eux. Du Valletti, ça vous a un petit côté bon enfant populaire que ne renierait pas Doisneau... mais ça déborde aussi, de toutes parts, avec une logique obsessionnelle défiléeusement absurde et un tantinet inquiétante. Les mots sont simples, et canailles.

Quand, après ce « Je me souviens » tout personnel, Valletti écrit le mot « fin », on se sait plus ce qu'il nous a raconté pendant une heure. Mais c'était frais et chaud, comme une présence. Dont il est possible désormais de retrouver le goût puisque *Souvenirs assassins* vient de paraître aux éditions Christian Bourgois, aux côtés de *Léopold, le jour se lève*, une pièce tout aussi tonique que son titre, mise en scène prochainement par Chantal Morel à Grenoble.

ODILE QUIROT.

* Au Théâtre de l'Athénée. Jusqu'au 10 novembre (47-42-67-27). A noter également la reprise du spectacle mis en scène par Christian Colin, avec Jean-Paul Ronsillon *Simplement compliqué*, de Thomas Bernhard, qui fut créé cet été à Avignon.

« Le Naufragé », d'après Thomas Bernhard

Fond de cale

« Ce sont des marques de piano », soufflait une spectatrice à son mari interloqué. Important, en effet, pour comprendre quelque chose à ce *Naufragé* de ne pas confondre Steinway avec un homme et Bösendorfer avec une marque de saucisses. Mais ce n'est pas la seule difficulté qu'oppose aux non-initiés

cette adaptation théâtrale du roman de Thomas Bernhard, traduit en français il y a deux ans (*Le Monde* du 6 juin 1986). Dans son récit, l'écrivain autrichien a imaginé que deux espoirs du piano, formés par Horowitz au Mozarteum de Salzbourg, mesurent la vanité de leurs ambitions en entendant un beau matin à travers une porte Glenn Gould interpréter l'aria des *Variations Goldberg* de Bach.

Ainsi abordée dans le texte par un biais, évoquée sous forme d'allusions sibyllines ou voilées, la légende du pianiste canadien - misanthrope, hypochondriaque, anorexique, obsédé par la propriété, grand amateur de biscuits, gâté de minutes, jouant sur une chaise percée, et mille détails tout aussi périphériques - doit être bien connue du lecteur pour que celui-ci puisse apprécier les variations qu'y apporte l'écrivain. Sans compter que Thomas Bernhard distord son récit par des flash-back compliqués et un style indirect hyper-sophisticaté.

Et voici le *Naufragé* transformé pour le théâtre en un monologue de soixante-quinze minutes, presque méconnaissable après cette mise à plat radicale et un peu plus difficile d'accès d'être dit par une femme (l'actrice Christiane Marchewka et ses mimiques crispées). On a beau aimer Gould, Bach et Thomas Bernhard, la superposition des trois ressemble, transposée sur une scène, à un inutile et fort peu dramatique casse-tête. Aggravé par l'odeur de peinture fraîche qui le dispute à celle - éternelle - de la poussière, salle Gaveaux.

Le dessin (fort estimable) de Christiane Marchewka et de son metteur en scène, Claudia Morin, était peut-être d'arrière, grâce à la mode gothique - et à l'aide de la firme de disques CBS - le public de théâtre dans une salle de concert. Au risque de se retrouver sans public du tout.

ANNE REY.

* Salle Gaveaux, 19 heures, jusqu'au 4 novembre.

« Glengarry Glen Ross », « Oncle Vania »

Loups de Manhattan, fantômes de Moscou

Un auteur américain au langage rude, très contemporain. David Mamet joué en français. Un auteur russe au langage subtil, l'éternel Tchekhov interprété par des acteurs soviétiques.

Prenez l'avion pour New-York, et à six heures trente du matin, pointez-vous du côté de la gare centrale, nué de trains et de métros. Vous allez voir sortir de la gare, filant vers leur entreprise, des nuées de femmes et d'hommes, habillés très strict, la plupart avec des dossiers sous le bras. Des nuées.

Voilà, ils commencent tôt. Ils vont au travail. Certains vont vendre, mais surtout ils vont vendre. Jusqu'au soir. Ce n'est pas qu'il faut les évaluer. Les voir bosser comme ça, même les dimanches sur leurs dossiers, avec trois fois rien de vacances, ça fait froid dans le dos. Sont-ils des vies ? Mais c'est comme ça qu'ils placent leur camelote, chez eux, sur le terrain, partout ailleurs.

David Mamet est né à Chicago, il y a quarante ans, mais il bosse à New-York, à présent. Il est un de ces yankees à l'action dès six heures du mat'. Et qui vend ses pièces, ses scénarios. Pas plus mauvais que d'autres, plutôt meilleurs.

La récente camelote qu'il nous a placée s'appelle *Glengarry Glen Ross*. C'est une pièce de théâtre, une histoire de types qui se lèvent tôt et qui gagnent leur croûte à vendre des choses. Des terrains, des baraques. Agence immobilière.

David Mamet a bien vu que faire signer un contrat de vente par un pékin, c'est comme lui plaquer les épaules au sol. Du catch. Il faut s'en prendre, non aux plus friqués, mais aux plus faibles.

Cela, ce n'est pas particulier aux States. C'est souvent la même chose chez nous. Dans les secteurs du sous-prolétariat, dans les logis noirs et froids où l'électricité et le gaz ont été coupés et où des bouts de carton remplacent les carreaux, l'une des tâches des assistantes sociales et des brigades de police est d'empêcher des bandits de « vendre » à ces gens insolubles des trucs électromé-

gers ou des vaisseaux neufs ou des télé, en abusant de leur faiblesse physique et mentale pour les faire signer.

C'est absurde, direz-vous, puisqu'ils sont insolubles. Il faut pourtant bien que cela rapporte quelque chose, puisqu'ils font signer et déposent d'avance la marchandise.

David Mamet montre la même chose dans *Glengarry Glen Ross*. Dans le temps de l'action, deux contrats de vente sont signés, l'un par des malades qui n'ont pas un sou, qui ont donné un chèque en bois et le vendeur le sait bien, l'autre par un petit bonhomme assez faillard de caractère, que le vendeur a circonvenu par son baratin génial, mais l'épouse de ce petit bonhomme, qui, elle, a la tête sur les épaules, va exiger la rupture du contrat et la restitution du chèque.

Dynamique des conflits

Cette pièce de David Mamet est assez captivante, tout d'abord par son propos : partout les femmes et les hommes songent un jour ou l'autre à respirer chez soi, à se procurer un coin à soi, et partout il y a des boîtes qui font le commerce de ce rêve, de ce besoin. Et, d'autre part, presque partout c'est la lutte, dans les entreprises, la lutte à qui répondra au mieux aux exigences des chefs.

Glengarry Glen Ross est un choc de conflits, comme tout théâtre. David Mamet a une maîtrise évidente de la dynamique des conflits de la scène. Son péché mignon est d'abimer un peu l'énergie de ses drames en surajoutant des actions secondaires, style scénario de cinéma (ici un cambriolage de l'agence).

Ferme et orientés par Marcel Maréchal, les comédiens sont remarquables : Francis Perrin, Michel Quimet, Michel Robin, François Stener, François Clavier forment une équipe champion. Pierre Mondy est plus fou, peut-être trop sympathique.

Si vous aviez l'envie de voir un dieu de la scène, Inokenti Smoktounovski joue le rôle de l'oncle

Vania, ce vendredi 7 et le samedi 8 octobre, à 20 h 30, à Chaillot. Il est l'un des plus grands artistes de l'Union soviétique. Il irradie une conscience en fusion, une poésie, une invention, infinies. Il est comme un ange déchu qui ferait naître des apparences plus attachantes que le réel.

Dans l'intensité de son art, il y a sans cesse un douceur, et dans cette douceur il y a sans cesse quelque chose de totalement dévasté, qui vous lie et qui vous brise. Vous diriez aussi, dans cet *Oncle Vania*, qu'il épouse chaque incertitude et chaque espérance de la voix de Tchekhov, soit dans un coin soit dans des à-coups, comme un vrai cours d'eau. Et puis c'est un acteur qui semble s'oublier, nous oublier, et comment ne se laisserait-il pas aller à des gestes inimaginables puisqu'il est seul au monde ?

Le décor de Valeri Levental a des moments d'immense beauté. Il est réaliste, il est fait de meubles anciens, de boiseries, et, la nuit surtout, lorsque l'enfilade des espaces déserts se distingue à peine dans les tremblements rouges d'une bougie, c'est saisissant. Les costumes sont d'un charme, d'un naturel, d'une fatigue, irrésistibles.

Ce serait une soirée rare si le grand Smoktounovski avait, autour de lui, dix répondants. Mais non. Les acteurs, y compris le metteur en scène Oleg Efremov qui joue le docteur Astrov, ont quelque chose de machinal, d'irréfléchi, d'insensible. Comme s'ils claironnaient le seul extérieur du comportement. Surtout, c'est là le plus grave, ils ne nous donnent pas à entendre les paroles de Tchekhov, comme sait faire Smoktounovski. Sans changer les mots, ils dénaturent le texte, par le seul effet d'une diction qui est la diction officielle soviétique, celle des speakers et des orateurs, une diction très soignée, balancée, à la fois intransigente et paternaliste.

Il y a là un vrai problème de jeu, car le « russe » de Tchekhov n'existe plus aujourd'hui, là-bas, les gens parlent et les dramaturges écrivent une langue plus limitée, plus raide, bien moins nuancée et souple. Et, par le seul emploi d'un ton spécial, le ton soviétique, les acteurs du Théâtre artistique de Moscou parviennent à retrouver le texte de Tchekhov. Tout se passe comme si

la pièce, avant de venir sur la scène, avait revêtu une armure, une sorte d'uniforme bureaucrate métallique, ce qui lui donne une allure tout de même assez empruntée, sauf lorsque Smoktounovski est à l'action.

Avouons d'autre part ce qui est inavouable, que les quatre pièces de Tchekhov jouées dans toutes les langues à longueur d'année depuis des siècles, nous les connaissons par cœur, nous n'en pouvons plus, nous préférons voir, sur scène, des transpositions de ses nouvelles géniales. Et puis, comme dit Thomas Bernhard dans son livre récemment traduit, *Evénements* (à l'Arche), « les pièces de théâtre, quelles qu'elles soient, sont la chose la plus idiote que l'on puisse porter à la scène, croyez-moi. Un verre de bière porté à la scène, je sais ce qu'il a de grandiose, mais une pièce de théâtre jamais ». C'est lui qui dit ça, pas nous.

MICHEL COURNOT.

* *Glengarry Glen Ross*, Édouard-VIII, 20 h 30 ; *Oncle Vania*, Chaillot, 20 h 30, les 7 et 8 octobre.

OPERA COMIQUE
7 et 8 octobre 20 h 30
ROGER WOODWARD
CECIL TAYLOR
GUEIRES POUR PIANO IMPROVISATIONS
9 octobre 16 h
KAIKHOSRU SORABJI
OPUS CLAVICEMALISTICUM
GEOFFREY MADGE piano
42.96.96.94
40.20.91.15

PHILIPPE ADRIEN
DRAMES DE LA VIE COURANTE
cam
THEATRE DE la Tempête
PARTOUCHERE L03 43 23 33 36 4 N°40

سكنا من الأصل

Culture

THÉÂTRE

Au Cirque d'Hiver

Astérix revu par Savary

Transformer la fameuse bande dessinée en comédie musicale ? Un vrai travail de Romain, dont s'est acquitté au mieux le nouveau directeur de Chaillot.

donnée à sa mise en scène un mouvement si rigoureux qu'il en vient presque à créer du suspense. Les acteurs, grimés en Gaulois, sont plus vrais que nature. La force du spectacle est dans ce mélange savoureux d'innocence, d'astuce, de sagesse dans l'absurde, dans la magie, dans le bonheur, distillés constamment pendant deux heures. CLAUDE FLÉOUTER. * Cirque d'Hiver, 20 h 30.

Goscinny le Gaulois

Le père d'Astérix, quand il était enfant, partageait ses loisirs entre deux occupations, la réalisation de bandes dessinées (au crayon sur cahiers d'écolier) et des disputes homériques avec son frère aîné, qui était beaucoup plus grand que lui. Leur vocabulaire aurait pu faire rougir un régiment de hussards, mais - ils habitaient Buenos-Aires - ils s'insultaient dans un espagnol du port peu pratiqué en ville, notamment au lycée français où ils poursuivaient de brillantes études. Adolescent, René Goscinny dut s'exiler à New-York. Pas dans les beaux quartiers. Il gagnait chichement sa vie en tapant à la machine dans un bureau. Il continuait à dessiner (sur papier Canson) et fit connaissance de quelques collègues qui travaillaient à Mad (le modèle de Hans-Krill). Oncle Sam lui demanda s'il voulait devenir citoyen du nouveau monde. Il préféra retourner dans sa ville natale, Paris. Il fit son service militaire, endossa la capote kaki, se coiffa d'un large béret, coucha en chambre, fit le parcours du combattant. Comme - à part du cheval dans la pampa - il n'avait jamais pratiqué aucun sport, son entourage était très inquiet. Mais il était tellement ténace qu'il tint le coup jusqu'au bout. René Goscinny dessinait toujours. En souvenir de New-York,

CINÉMA

« L'Etudiante », de Claude Pinoteau

De la pluie et des larmes

L'équipe gagnante de la Boum n° 1 et 2 à nouveau réunie a perdu son humour et s'enlise dans les clichés.

Valentine (Sophie Marceau) est une jeune prof de lettres qui prépare l'agrégation d'arrache-pied, ce qui est une occupation à plein temps, certes, et laisse peu de temps à l'amour. Quand elle rencontre Edouard (Vincent Lindon), musicien charmant, elle décide qu'il est temps, à quelques mois du concours, de voir une dernière fois le loup. Elle le drague donc au restaurant, le persuade qu'elle est à peu près « branlée », qu'elle aime Tom Waits, Coltrane, Keith Jarrett, mange du couscous. Lui perd, hélas, notre sympathie dès qu'il déclare bêtement : « Les

Marx Brothers ne m'ont jamais fait rire. » Dommage pour lui, l'humour absurde, la folie, c'est précisément tout ce qui fait défaut à ce scénario faussement enjoué, rusé, fabriqué sans gaieté. La caméra peut tourner au-dessus du lit où le couple est allongé, on n'est pas bouleversé par l'originalité de cette étreinte.

Le temps s'écoule interminablement entre les concerts d'Edouard, qui joue un rock pénible, et les séances de bibliothèque de Valentine. Il y a des va-et-vient, des élans, des ruptures, des surprises. Non, au fait, il n'y a pas de surprise. Pensez à un cliché, au hasard, n'importe lequel, il est dans le film. On a décidé de nous plaire et de lâcher le catalogue au complet.

Bien sûr, elle a des tUNETTES, elle est remontée comme un ressort, cultivée jusqu'à la nausée, égotiste (Isabelle Adjani dans *Tout feu tout*

flamme de Rappeneau, mais la taille en dessous, en moins vraiment bizarre).

Bien sûr, il est rêveur, un peu mufle (le fameux style « instinctif »), mais brave type maladroite et touchant. Ajoutez un vibrant plaidoyer pour la revalorisation de l'enseignement - auquel, sur le fond, nous souscrivons évidemment, lecteur ami - beaucoup de pluie, de larmes (« Mais non, c'est la pluie... ») et d'essuie-glaces balayant les parabris avec une régularité quasiment hypnotique.

Elle l'aura, son agrégation, vous vous en doutez. Et le musicien en prime, après un oral déchirant sur « l'amour et amour de soi » dans *Le Minutrope*, Claude Pinoteau, homme enquis, et Daniele Thompson, habile scénariste, ont cru qu'après la Boum et la Boum 2 ils pourraient faire rebelle, presser encore un peu le citron, en l'occurrence Sophie Marceau, qui n'est pas en cause, sans doute charmante mais pas crédible dans ce rôle, et c'est loupé. On préférerait voir Sophie s'angoisser sur le twist. Il nous manque aussi la délicieuse grand-mère impertinente. Et puis c'est un film où l'on téléphone beaucoup trop. MICHEL BRAUDEAU.

MUSIQUES

Karajan : la Philharmonique de Berlin

Nuit transfigurée

Cinq ministres, un ancien président de la République et un auditeur ému ont communiqué, mercredi 5 octobre, avec l'Orchestre philharmonique de Berlin et son inoubliable chef.

Quand Herbert von Karajan arriva sur la scène du Théâtre des Champs-Élysées, son aspect nous bouleversa et sa démarche semblait une torture, et puis, tout de suite, ce fut l'émerveillement. S'adossant non sans mal à son estrade, bien calé, il dirigea d'abord la tête levée, les yeux grands ouverts, lumineux, lui qu'on avait l'habitude de voir penché, enfoncé en lui-même dans le cercle magique de ses bras.

Dans son visage émacié, sous les cheveux très blancs, le profil restait étonnamment jeune. Et une musique divine sourdait de lui, une musique d'amour, d'une beauté à pleurer, celle de la *Nuit transfigurée* du jeune Schönberg : « O regarde, de quelle clarté brille l'univers ! Tu flottes avec moi sur la mer froide et

pourrait une chaleur unique vibrer de toi en moi, de moi en toi ! » Ses mains, elles aussi, flottaient, pacifiques, bienveillantes, au-dessus de cette mer profonde, les cordes de la Philharmonique de Berlin, aux sonorités fabuleuses, chacune comme la voix irremplaçable d'un grand chanteur. Avec cette œuvre, on aurait dit que Karajan réunissait en bouquet quelques-uns de ses plus grands amours, Wagner, Brahms et Strauss, qui hantaient Schönberg à cette époque.

Mais il revenait ensuite à Brahms pour un monumental *Souvenir en ut mineur*, où tous ses musiciens se jetaient avec enthousiasme dans un flot impétueux comme celui du « Valse Rhein ». L'exécution avait moins de cohésion, d'équilibre et de transparence que d'autres fois, mais cette chaleur si communicative ne pouvait faire douter de l'accord retrouvé entre l'orchestre et son chef, malgré les remous de ces dernières années.

Et Karajan, les yeux grands ouverts, les bras étendus, déploya l'introduction du final avec une immense majesté, comme s'il franchissait la porte du ciel pour délivrer la joie. JACQUES LONCHAMPT.

Communication

Médiaville 88

Les élus veulent élargir l'accès à la télévision par câble

« Médiaville 88 aura marqué un tournant, un début de sortie du cercle vicieux de la télévision par câble : peu de réseaux, peu d'abonnés, peu d'argent pour les programmes. » En conclusion de ce colloque annuel, le ministre de la communication, M^{me} Catherine Tasca, a affirmé que la réorientation commerciale du « plan câble » devrait suivre deux voies : offrir plusieurs formules de services et de prix (dont un bas, pour obtenir la plus grande pénétration) ; promouvoir les abonnements collectifs. Car « le rapport prix/programmes offerts est encore insuffisant », estime M^{me} Tasca, et les espoirs mis par les élus dans le canal local ne seront satisfaits que « si celui-ci trouve sa place dans une dynamique ». En clair, s'il y a des abonnés. Enfin, confirmant que le futur conseil supérieur de l'audiovisuel reprendrait les attributions de la CNCL en matière de télévision par câble, M^{me} Tasca a aussi annoncé qu'il fallait « assurer un relais à la mission « câble », dont le mandat se termine à la fin de 1988.

Quitté d'ailleurs à réajuster ses ambitions, en concentrant les moyens sur des fenêtres insérées dans un programme national. Déjà, M 6 et Canal Infos proposent de tels « programmes-maitres » laissant ouvertes des fenêtres locales. Mais qui va assurer aux élus les abonnés qu'ils réclament ? Les opérateurs, avec leurs chaînes thématiques, dont certaines comme la Lyonnaise des eaux jugent que le prix a peu d'influence sur la pénétration du câble ? Ou Canal Plus, épanché par France Télécom, avec ses décoteurs universels et sa stratégie de télévision payante avec un faible ticket d'entrée ? Certains élus craignent d'être pris comme arbitres dans le conflit commercial que portent en germe ces deux logiques.

Vers ces élus, le gouvernement fait un geste en maintenant, sous une forme encore à trouver, une mission « câble » qui a toujours été confiée à un élu, M. Bernard Schreiner (PS) à ses débuts, M. Michel Péricard (RPR) ensuite. L'ancien ministre de l'Énergie d'une plus grande souplesse de France Télécom dans les calendriers ou les modalités de câblage est un autre geste. Et malgré une enveloppe financière strictement limitée à 25 milliards, France Télécom va aussi participer à de nouveaux projets de câblage.

Car les maires des villes petites ou moyennes, écartées du « plan câble » et même de la première vague de câblage privé menée par les grands opérateurs, ne veulent pas rester étrangers au mouvement. Tout comme le Datar, ils s'inquiètent d'une « France à deux vitesses », qui les laisserait sur les bas-côtés du câble. Le marché s'organise pour les servir, avec des solutions peu coûteuses. Astec à Sablé-La Flèche, Citécable à Amilly et dans une vingtaine de petites communes, Réseaux Câblés de France à Roanne, la Sorcom (émission du Crédit agricole) à Tignes, sont autant de nouveaux opérateurs. Certains ne sont que des assembleurs, d'autres sont plus liés avec des fournisseurs de matériel. Thomson vient de prendre 20 % de l'italienne la filiale de Canal Plus et de la CGV, qui promet un câblage léger sur deux fils. Tout comme les nouvelles chaînes thématiques élargissent le choix des élus. Mais ne diminuent pas forcément leur popularité. MICHEL COLONNA D'ISTRIA et JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Rapporteur de la commission des affaires culturelles au Sénat

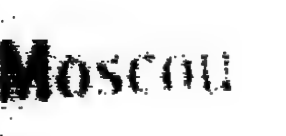
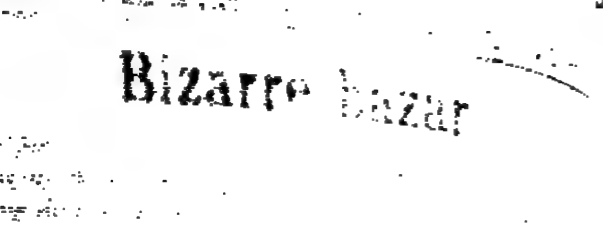
M. Gouteyron (RPR) envisage avec sérénité la réforme de la loi Léotard

Le projet de loi sur l'audiovisuel qui devrait être examiné par le Sénat début novembre s'essuiera sans doute pas un tir de barrage de l'opposition. Son futur rapporteur, le sénateur RPR, M. Adrien Gouteyron, estime en effet que la loi de 1986 mérite « certaines adaptations, à condition qu'elles soient inspirées par une appréciation objective de l'expérience en cours ». Un pragmatisme et une modération qui rejoignent ceux du projet gouvernemental.

Le sénateur de la Haute-Loire avance aussi des propositions. Il suggère d'interdire par la loi les coupures publicitaires pendant la première diffusion d'une création française. Il demande que la future autorité de régulation soit dotée d'un « observatoire de la production » qui surveille les rapports entre producteurs et diffuseurs. Il souhaite que le gouvernement renforce le financement des chaînes publiques et assure leur mode de gestion. Il estime que les PDG de la télévision publique devraient être choisis non seulement « en fonction de leur personnalité mais aussi des projets qu'ils nourrissent pour les sociétés qu'ils aspirent à présider ».

M. Adrien Gouteyron a au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat. Or le sénateur RPR fut, il y a deux ans, le rapporteur de la loi Léotard, et il sera sans doute celui de la prochaine réforme dans quelques semaines. Le message est clair : le projet de loi gouvernemental ne se heurtera pas, au palais du Luxembourg, à une guérilla politique. Il survivra qu'avec des abonnés.

Reste le problème central : le remplacement de la CNCL par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le rapporteur de la commission des affaires culturelles ne cache pas sa préférence pour le maintien de la CNCL, mais il ne refuse pas d'envisager sa succession. Il le fait, là encore, sans a priori. « L'expérience a révélé la difficulté de l'exercice et a montré qu'aucun mode de désignation ne garantissait à lui seul l'indépendance de l'institution », écrit le sénateur, qui conclut que la crédibilité de la future autorité dépendra avant tout « des choix effectués par les autorités de nomination ». Fort de ce constat, le rapporteur se semble pas vouloir s'opposer au choix du gouvernement (trois « sages » nommés par le Sénat, trois par celui de l'Assemblée nationale). Mais il souhaite que la nouvelle institution marque son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif en se rapprochant du Parlement. Elle y trouverait, selon M. Gouteyron, un interlocuteur institutionnel pour « rendre compte de son activité » et « une tribune pour expliquer ses décisions ». Là encore, la proposition ne devrait pas déplaire au gouvernement qui songe, dans son projet de loi, à établir des relations régulières entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et les commissions parlementaires. J.-F. L.



MC93 BOUBIENY

Minetti

de Thomas BERNHARD

Mise en scène
Joël JOUANNEAU

avec
David WARRLOW,
Marie-GUILLET,
PIERAL

48 31 11 45

11 OCT. —
— 13 NOV.

FESTIVAL d'AUTOMNE à PARIS 1988

Gisèle HALIMI

Le lait de l'oranger

GALLIMARD *urf*

هكذا من الأصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi dit "Le Monde". Signification des symboles: P Signifié dans le Monde radio-télévision; O Film à éviter; M On peut voir; N Ne pas manquer; S Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 7 octobre

TF1
20.40 Variétés: Avis de recherche. Émission présentée par Patrick Sabatier. Invités: Bernadette Lafont, avec Elienne Daho, Patty Ryan, Pascaleaux, Astrid Adler, Gold, Gérard Blanchard, Eric Morena, Thierry Nuttin.
22.30 Magazine: 52 sur la Une. De Jean Bertolino. Jean-François, un reportage de Claude Couderc et Tony Comiti.
23.35 Journal. Beurre et Météo.
23.50 Série: Les savantises. De 0.40 à 6.43 Rediffusions. 0.40 Feuilleson: Marion (6^e épisode). 1.35 Magazine: 52 sur la Une. 2.30 Feuilleson: Les Moineaux et les Pigeons. 2.55 Documentaire: Africa. 3.45 Documentaire: Histories naturelles. 4.40 Musique.

A2
20.35 Feuilleson: La belle Anglaise. De Jacques Besnard, avec Daniel

TEL PERE TEL FILS

Une production TEL IMAGES pour TF1

Coccolini, Catherine Rich, Pierre Toronde. I. S'il vous plaît, chauffeur.

JEAN GUITTON

Un siècle, une vie

A APOSTROPHES

ROBERT LAFFONT

des livres ouverts sur le vie

21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Trois destins: le Père Bernard Alexandre (Vivre et survivre en pays de Ceux), Jean Guilton, de l'Académie française (Un siècle, une vie).

domie française (Un siècle, une vie), Gisèle Halimi (Le Lot de Forçats). 22.00 Journal. 23.10 Chronique: C'est par qui le scandale arrive. Film américain de Vicente Minnelli (1960). Avec Robert Mitchum, Eleanor Parker, George Peppard, George Hamilton. 1.35 Magazine: De côté de chez Fred (rediff.). 6.00 Journal de minuit. 6.05 L'inspecteur Derrick (suite). 8.40 Capitalac Furlito (rediff.). 1.30 Michel Vaillant (rediff.). 1.55 Journal de la nuit. 2.00 Jeunesse (rediff.). 2.25 Soirée à Paris (rediff.). 2.50 Joseph Balsano (rediff.). 3.45 Voisin, voisin (rediff.). 4.40 Feuilleson: Le clan Bonnetin. 5.45 Voisin, voisin.

FR 3
20.30 Feuilleson: Tourbillons. De Joël Dayan, avec F. Babe, J. Leyens. (1^{er} épisode). 21.30 Magazine: Thalassa. De Georges Perruchon. 22.30 Journal et Météo. 22.45 Documentaire: Brésil, derrière frontière. De Jean-Jacques Flori. Le ciel étoilé: la nuit et la foi, le rêve brésilien. 23.30 L'As. 2.30 Météo: Boulevard des clips. 4.05 Série: Ménéteurs les jurés. L'affaire Vilquier (rediff.). 6.00 Musique: Boulevard des clips.

CANAL PLUS
20.30 TéliFilm: Fant-Il tuer Dan Maloué? 22.00 Spectacle de magie. Le Hays 1988. 22.45 Flash d'informations. 23.00 Chronique: Association de malintendants. Film français de Claude Zidi (1986). Avec François Cluzet, Christophe Malavoy, Jean-Pierre Bizon. 0.40 Chronique: Cosmédie. Film français de Jacques Douillon (1987). Avec Alain Souchon, Jane Birn, 2.00 Chronique: King Kong II. Film américain de John Guillermin (1966). Avec Peter Eliot (v.a.). 3.40 Chronique: Les Durs à cuire. Film français de Jack Pinnaud (1964). Avec Jean Ferrat, Roger Pierre, Michel Serrault. 5.05 Série: O'Hara. 6.00 Documentaire: Les comètes de la Média.

LA 5
20.30 TéliFilm: Défense d'aimer. D'Anthony Page, avec Jacqueline Bisset, Jürgen Prochnow. 22.35 Série: Ménéteurs. 23.35 L'inspecteur Derrick (rediff.).

M6
20.35 Feuilleson: Dynamite. 21.30 Série: Clair de lune. 22.30 Magazine: Chat d'Inde. 23.00 Journal. 23.15 Série: Poigne de fer et séduction. 23.40 Série: Ménéteurs les jurés. L'affaire Vilquier. 1.35 Musique: Boulevard des clips. 2.00 L'As. 2.30 Météo: Boulevard des clips. 4.05 Série: Ménéteurs les jurés. L'affaire Vilquier (rediff.). 6.00 Musique: Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE
20.30 Radio-archives. Nuit de la révolte et poètes chansonniers. 21.30 Musique: Black and blue. Nouveaux du disque. 22.40 Nuits magiques. Carnet de bal, passion tagale. 0.05 De jour un lendemain. 0.50 Musique: Code.

FRANCE-MUSIQUE
20.30 Concert (donné le 5 mai au Théâtre des Champs-Élysées): Stabat mater pour soprano, alto, baryton, Chœur et orchestre, op. 53, de Szymanowski; Symphonie n° 1 en ut mineur, op. 68, de Brahms, par le Nouvel Orchestre philharmonique et le Chœur de Radio-France, dir. Jerzy Semkow; 1^{er} violon: Jacques Prill; 22.20 Prestations loges. Georges Thill, ténor. Extraits des Huguenots, de Meyerbeer; de Roméo et Juliette, de Gounod; de Werther, de Massenet; de Carmen, de Bizet. 23.07 Club de la musique ancienne. Les carnets de Béla. 0.30 Poèmes d'Or. M. Kacina. Dir. Jean-Claude Cage; à 1.30 Feuilleson: Arthur Bliss.

Dimanche 9 octobre

TF1
6.43 Météo. 6.45 Bonjour la France, Anne Simon. Présenté par Jean-Olivier. 7.50 Magazine: Bonjour, monsieur le Maire. Présenté par Pierre Bonte. 8.00 Jardinier avec Nicolas. 8.15 Dessin animé: Galaxie express. 8.40 Variétés: Jacky show. Avec Pico, Gold, Rafi, Stéphane Ichter. 9.00 Série: Turan. 9.55 Pas de pitié pour les criminels. 10.30 Magazine: Les amoureux du monde. De Marlyse de la Grange. Sauvons les rhinos! 11.00 Magazine: Auto-Moto. Spécial Salon de l'auto. 11.28 Météo. 11.30 Magazine: Téléfoot. 12.30 Jeu: Le juste prix. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série: Rick Hunter, inspecteur choc. 14.15 Variétés: Interchallenges. De Guy Lux. 15.45 Tiré à Longuepoint. 15.55 Série: Four Passer du risque. 16.45 Variétés: 102 stars sur le 102. Émission de Guy Lux. Hommage à Jacques Bré. 18.00 Météo. 18.30 Série: Vivement lundi.

Bible. 9.00 Magazine: Ensemble aujourd'hui. 10.30 Magazine: Latitudes. 11.30 RFO hebdo. 12.00 Magazine: Météo (rediff.). 12.57 Flash d'informations. 13.00 Magazine: Du soleil à l'aube. Magazine agricole de Jean-Claude Widmann. 13.30 Forum RMC-FR2. Invité: Hubert Védrine. 14.30 Magazine: Sports loisirs. Sports en scène: Bob le chataine, de Thomas Gibou. Tennis: Trophée de la femme au Cap-Agde. 17.15 Rencontre avec les protestants. En direct de l'église Saint-Thomas de Strasbourg. 18.30 Rencontre avec les représentants de la communauté juive. En direct de l'évêché de Strasbourg. 19.30 Musique. Quatuor à cordes n° 11 op. 95 en fa mineur de Beethoven, par le quatuor Enesco. 19.55 Flash d'informations. 20.00 Série: Benny Hill. 20.30 Feuilleson: Fanny Garcia Lerca, mort d'un noble. De J.A. Bardes, avec Nicholas Grace. I. La cigale. 21.30 Magazine: Océaniques. De Pierre-André Boutang et Dominique Rabourdin. Nouveau magazine d'actualité culturelle préparé par l'équipe d'Océaniques. 22.35 Journal et Météo. 22.20 Magazine: Sports en scène. Enduro party, de Jean-Pierre Mocky. 22.30 Chronique: Le Marquis de Brémondant. Film américain de Jack Conway (1935). Avec Ronald Coleman, Elisabeth Allan, Basil Rathbone (v.a.). Un avocat anglais, alcoolique, sauve, par deux fois, de la prison et de la mort un jeune aristocrate français. Épisode de la femme qui aime. Adaptation du Conte des deux villes de Dickens, dans le style de reconstruction historique propre à la MGM. L'action se situe à Paris et à Londres. Les événements de la Terreur y sont présentés par rapport à l'histoire d'une famille deux fois persécutée à cause d'un noble odieux. Œuvre romanesque, étonnante, jamais revue depuis les années 30. 0.35 Musiques, musiques. Corsetta: Concerto pour clavier en ré mineur n° 6.

CANAL PLUS
7.00 Top 50. Présenté par Marc Toccia. 7.50 Cabos cadis. Moi, Renart; Comte Mordicus; SOS fantômes... 8.00 Le club de Denis Hélie à Châlogny. Film américain de Peter Hyams (1986). Avec Gregory Hines, Billy Crystal, Steven Seagal. 10.45 Chronique: Association de malintendants. Film français de Claude Zidi (1986). Avec François Cluzet, Christophe Malavoy, Jean-Pierre Bizon. 12.30 Magazine: Avance sur image. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine: Cinémode. Pour savoir de quoi l'automne sera fait. 14.00 Cyclisme. Paris-Tours en direct. 17.00 Football. Un match du championnat professionnel 1988-1989 et meilleurs moments des autres matches du championnat. 18.00 Cinéma: Champ d'honneur. Film français de Jean-Louis Clément (1985). Avec Christian Campion, Pascal Rogard, Eric Wapler. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Dessin animé: Ça cartonne. Présenté par Philippe Danu. 20.30 Chronique: L'Amant du dragon. Film américain de Jean-Louis Clément (1985). Avec Mickey Rourke, John Lone, Ariane. Deux meurtres horribles sont commis dans le quartier chinois de New-York. Un commissaire de police, ancien du Vietnam, entreprend de rétablir l'ordre et se heurte à une mafia jeune qui veut remplacer l'italienne. Cène d'une société née dans la violence et les trafics, portrait d'un personnage complexe, en proie à la haine, mise en scène puissante et lyrique. Mickey Rourke fascine. 22.35 Flash d'informations. 22.45 Chronique: Le Confortable. Film franco-italien de Bernardo Bertolucci (1970). Avec Jean-Louis Trintignant, Stefania Sandrelli, Dominique Sanda. Comment, à cause d'un traumatisme de l'enfance, un homme, professeur de philosophie dans l'Italie des années 30, adhère au fascisme pour être "normal". Avec cette adaptation du roman d'Alberto Moravia, Bertolucci, jeune cinéaste non conformiste, lui, atteignait, alors, sa plénitude artistique dans la reconstruction d'une époque d'un milieu, d'une idéologie néfaste, et dans le travail plastique des images. Ce film, admirablement interprété, apporte aussi quelques clés pour les grandes œuvres de réalisateurs de l'époque. 6.25 Chronique: SOS fantômes. Film français classé X de Michel Jean et Mike Strong (1986). Avec Richard Allan, Alban Ceray. 1.40 TéliFilm: La route de Fangoine. De Peter Maxwell, avec Olivia Hammett, Bruce Barry.

LA 5
6.30 Le journal permanent. 7.30 Les aventures du petit knal. 7.55 Vaiana et le monde des rêves. 8.15 Le magicien d'Oz. 8.40 Flo et les Robinson suisses. 9.00 Le magicien d'Oz. 9.30 Robotech. 10.15 Série: Captain Power (rediff.). 10.45 Série: Captain Power. 11.25 Série: Captain Power (rediff.).

M6
7.00 Clips à la carte. 8.45 Dessin animé: Le Incarné d'Amilcar. 9.00 Jeu: Clip dédicace. 10.30 Revenez quand vous voulez. Émission de Philippe Meyer, invitée: Jean Planteu. 11.30 Magazine: Télé-matches. Football: championnat de France; Journal du tennis; Automobile; Moto; Hockey sur glace: La semaine du sport. 18.30 Série: Nuits secrètes. 18.55 Journal images. 19.05 Série: Nuits secrètes (suite). 20.00 Journal. 20.30 TéliFilm: Ultime combat. De David A. Prior, avec Cameron Mitchell, Troy Donahue, Ted Prior. Pour John Hogan, la guerre n'est pas un jeu, même au temps de paix. Les mercenaires qu'il entraîne ont aucun droit à l'erreur. 22.15 Mission suicide (rediff.). 23.45 La finale du cœur (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.45 La finale du cœur (suite). 1.25 Magazine: Reporters (rediff.). 1.55 Feuilleson: Joseph Balsano. 2.50 Journal de la nuit. 2.55 Voisin, voisin. 5.55 Joseph Balsano (rediff.).

FRANCE-CULTURE
20.30 Concert (donné le 22 juin lors des Schubertides d'Hohenems): Improbium pour piano, op. 142 D. 935 (n° 1) en fa mineur, n° 2 en la bémol majeur, n° 3 en si bémol majeur, n° 4 en fa mineur), de Schubert; Trois-trio variations pour piano sur un thème de vase Diabelli en ut majeur, op. 120; de Beethoven, par Alfred Brendel; piano. 23.05 Chronique. Musiques traditionnelles. La musique religieuse syrienne. 0.30 Archives dans le sud. Robert Casadesu en concert. Concerto pour piano et orchestre n° 5 en mi bémol majeur op. 73; de Beethoven; Fantaisie en ré mineur, K. 397; de Mozart; Konzertstück en fa mineur, op. 79; de Weber; Concerto pour la main gauche, de Ravel.

FRANCE-MUSIQUE
20.30 Concert (donné le 22 juin lors des Schubertides d'Hohenems): Improbium pour piano, op. 142 D. 935 (n° 1) en fa mineur, n° 2 en la bémol majeur, n° 3 en si bémol majeur, n° 4 en fa mineur), de Schubert; Trois-trio variations pour piano sur un thème de vase Diabelli en ut majeur, op. 120; de Beethoven, par Alfred Brendel; piano. 23.05 Chronique. Musiques traditionnelles. La musique religieuse syrienne. 0.30 Archives dans le sud. Robert Casadesu en concert. Concerto pour piano et orchestre n° 5 en mi bémol majeur op. 73; de Beethoven; Fantaisie en ré mineur, K. 397; de Mozart; Konzertstück en fa mineur, op. 79; de Weber; Concerto pour la main gauche, de Ravel.

Samedi 8 octobre

TF1
13.15 Magazine: Reportage. Rhinocéros: la dernière chance. Un film d'Alexandre Valenti. 13.55 La Une est à vous. 14.00 Série: Matt Houston. 14.50 La Une est à vous (suite). 15.45 Tiré à l'arrest. 15.50 La Une est à vous (suite). 18.00 Triste suite de l'année. Sommaire: Alain et Patouf; La Savante Patty; Le goéland fidèle. 18.30 Série: Texas politics. 19.25 Série: Marc et Sophie.

MARC et Sophie!

Une production TEL IMAGES pour TF1

20.00 Journal. 20.30 Météo. Tapis vert et Loto. 20.45 Variétés: Sébastien, c'est fou! Émission présentée par Patrick Sébastien. Avec Albert, Sandy, Herbert Léonard, Phil Barney, Francis Perria, Barbara Strissand, Maryline, Pierre Perret, Gérard Mainy, Jackie Sardou, Stéphanie de Monaco... 22.25 Magazine: Ushuaia. Magazine de l'extrême de Nicolas Hulot. Sommaire: Atlantida; Baron Hugo. Les véhicules de grand-père; Go; Jet ski à Hawaii. 23.25 Feuilleson: La Mafia (2^e épisode). 0.25 Journal et Météo. 0.40 Série: Les incommensurables. (rediff.). 1.30 Documentaire: Histoire des inventions. 2.20 Feuilleson: Les Moineaux et les Pigeons. 2.45 Documentaire: Africa. 3.40 Documentaire: Les atelliers du rêve. 4.30 Musique. 5.00 Documentaire: Histories naturelles.

A2
13.20 Magazine: L'amicie anglaise. Présenté par Bernard Rapp. Le donjon naturel, de V. Gerhards et D. Dahan; S.O.S. Source, de T. Hay et P. Montoy; Le Tarzax bouillie des Pyrénées, de J. Toulet; Les débuts de la révolution, de B. Renard et Y. Braux. 14.10 Sagarmatha 88. Opération Everest, présentée par Didier Régner et Alain Valentini. 15.00 Samedi passion. Rugby: Tennis. Basket: championnat de France (Racing-Orléans): Aventure: Sagarmatha, Alain Prieur. 17.50 Série: L'homme qui tombe à pic. Équipe de choc. 18.40 Feuilleson: Anges et loups (5^e épisode). 19.05 INC. 19.10 Sagarmatha 88. Opération Everest, présentée par Didier Régner et Alain Valentini. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire: Alf. Et si on volait. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Variétés: Champ-Élysées. Émission présentée par Michel Drucker. Avec: Michel Lecoq, Philippe Lavil, Pierre Berchelet, Muri Schuman, Earth Wind and Fire, Claudia Philippe, Gérard Sely, Jean-Yves Lafesse; un défi de mode: une interview de Sylvester Stallone. 22.15 Série: Crime story. Ombre et lumière. 23.05 Journal. 23.15 Magazine: Les lettres sont nosse maines blanches. De Catherine Barba et Thierry Ardisson, présenté par Thierry Ardisson. Avec des interviews de Maruschka Detmers, Dany Claire

Nadeau et pour la partie variétés: Les têtes brûlées, Gamin, Pasadenas, Bruce Springsteen.

FR 3
13.00 Magazine: 12-14. 14.00 Tennis. Trophée de la femme au Cap-Agde. 18.30 Le 19-20 de l'information. De 18.40 à 19.00, le journal de la région. 19.05 Visite du pape Jean-Paul II en Alsace-Lorraine. Rencontre avec de jeunes Européens, en direct du stade de la Meinau de Strasbourg. 20.30 Météo. 20.35 Disney Channel. Présenté par Vincent Perrot. Dessins animés: La bande à Picoon. Pisto chien de bergier. Le jardin vendoyais et à 21.05, un épisode de la série Supertigre. 21.45 Journal et Météo. 22.10 Magazine: Le divan. D'Henry Chapier. Invité: Maruschka Detmers. 22.30 Magazine: Musicales. D'Alain Dusault. Rigolote au salon avec Alain Fossard et Aliénor. 23.30 Magazine: Sports 3. Rétrospective des Jeux olympiques de Séoul.

CANAL PLUS
13.05 Magazine: Samedi 1 heure. De Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédéric L. Boulay. 14.00 TéliFilm: Mon enfant, mon amour. 15.40 Documentaire: Les allemands du sport. Hockey story. Horse ball: les cavaliers de l'arène. 16.05 Série: Paire d'as. 17.00 Concert. B. King et ses copains. 17.45 Série: La malédiction de loup-garou. 18.10 Cabos cadis. Moi, Renart; SOS fantômes; Comte Mordicus; Trip rap. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. Présenté par Marc Toccia. 20.30 TéliFilm: Le droit de choisir. De Georges Schaefer, avec Bette Davis, James Stewart. Un couple âgé, dont la femme est atteinte d'une maladie incurable, décide de se donner la mort en douceur. 22.15 Spectacle: Surprise sur scène. 23.10 Flash d'informations. 23.15 Chronique: Pom à tuer. Film américain de David Semel (1986). Avec Klaus Kinski, Talia Balsam. Un ancien médecin, psychopathe cache dans un maison une femme enceinte dans une cage et muette. Il lève des chambres et, pendant la nuit, observe ses locataires par des boucles d'écoute avant de les tuer. Voyeurisme, folie, scènes sanglantes. Ce film est morbide et déplaçant. 0.30 Chronique: Un homme amoureux. Film franco-italien de Diane Kurys (1987). Avec Greta Scacchi, Peter Coyote, Claudin Cardinale. 2.25 Chronique: Ma nuit chez Maud. Film français d'Eric Rohmer (1969). Avec Jean-Louis Trintignant, Françoise Fabian, Marie-Cristine Barault. 4.10 Chronique: SOS fantômes. Film français classé X de Michel Jean et Mike Strong (1986). 5.25 Documentaire: L'Be sur stéages. 6.00 Documentaire: Les comètes de la Média.

LA 5
13.30 Série: Supercopier. 14.20 Série: K 2000. 15.15 Série: Au cœur de l'école. 16.45 Karina, l'aventure du Nouveau Monde. 17.10 Vase Julie! 17.35 Cynthia ou le rythme de la vie. 18.03 Série: Captain Power. 18.30 Dessin animé: Olive et Tom, champions de foot. 18.55 Journal

images. 19.00 Jeu: La porte magique. 19.30 Boulevard Boulevard. 20.00 Journal. 20.30 TéliFilm: Circuit mortel. De David A. Prior, avec Paul Smith, Jack Starbuck. Une simple promenade à vélo devient un coup de cœur. Et c'est le début d'une longue course contre la mort. 22.20 Magazine: Télé-matches. 22.25 Supercopier (rediff.). 23.25 K 2000 (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick. 0.30 Au cœur du temps (rediff.). 1.20 Boulevard Boulevard (rediff.). 1.45 Michel Vaillant (rediff.). 2.10 Journal de la nuit. 2.15 Jeunesse aimée (rediff.). 2.40 Joseph Balsano. (rediff.). 3.55 Voisin, voisin. (rediff.). 4.35 Feuilleson: Le clan Bonnetin. 5.45 Voisin, voisin.

M6
13.40 Série: Ménéteurs les jurés. L'affaire Vilquier (rediff.). 15.40 Série: L'Inventeur. 16.00 Hk, Mh, bouhri! 16.10 Série: Drôles de dames. 17.05 Série: Vegas. 18.05 Informations: M6 express. 18.05 Magazine: Aventure. Sommaire: Hitch-hiking; Sirius patrol; Wakulla; Maxi-yacht. 18.35 Musique: Hit 92. Hit-parade européen. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série: Biscuits. 20.35 TéliFilm: La disparue de Las Vegas. De Rod Holcomb, avec Nick Surroy, Marlu Heemer. Difficile enquête d'un détective dont la sœur a été enlevée. 22.10 TéliFilm: Le club. D'Anthony Page, avec Vanessa Redgrave, Richard Venture. Quand un homme décide de devenir femme. 23.40 Journal. 23.55 Sexy clip. 0.25 Magazine: Midnight club. 0.55 Feuilleson: Richelieu. 1.55 Série: Charasse (rediff.). 2.55 Musique: Boulevard des clips. 4.30 Richelieu (rediff.). 5.30 Erreurs judiciaires (rediff.). 6.00 Magazine: Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE
De 17.30 à 22.30: Soirée spéciale. 17.30 Le comte chambouleur de la Hamlet des gens de lettres. En direct de l'Opéra de Mass; 17.30. Le feuilleton dans tous ses états; 17.45. Table ronde: feuilleton et littérature; 18.30. Histoire de la SGDL, par Jean Roussot, avec François Périer; 19.50. Table ronde: feuilleton et cinéma, par Noël Simsolo; 20.25. Table ronde: feuilleton et télévision, avec Claude Santelli; 22.00. Conclusion: le rôle de la SGDL-SCA; 22.35 Musique: Opus. L'homme dans l'accusateur, musique de Heiner Gabel. d'après une nouvelle de Heiner Müller. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE
20.05 Opéra (donné le 4 juin lors du Festival de Schwetzingen): Tarare, opéra en cinq actes et un prologue de Salieri, par l'Orchestre Deutsche Hausliche Solisten et l'ensemble vocal Scharifus, dir. Jean-Claude Malgoire; chef de chœur: Michel Laplénie. 23.23 Musique de chambre. Trio pour clarinette, flûte et piano, d'Emmanuel; La pazzia senole, de Bianchi; Sextuor à cordes n° 2 en sol mineur, op. 36, de Brahms. 0.30 La terrasse des audiences au clair de lune.

Vivement Lundi!

Une production TEL IMAGES pour TF1

19.00 Magazine: 7 sur 7. Présenté par Lévy. 19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Chronique: Tais-toi quand tu parles. Film français de Philippe Clair (1981). Avec Aldo Masciocchi, Edwige Fenech, Jean-Pierre Lhôte, Pierre Richard. 0.20 Documentaire: Histoire des inventions. 1.15 Feuilleson: Les Moineaux et les Pigeons. 1.40 Documentaire: Ateliers du rêve. 2.30 Documentaire: Histories naturelles. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire: Histories naturelles.

MAGUY

Une production TEL IMAGES pour A2

Mise au point. 20.00 Journal et Météo. 20.35 Série: Les cinq dernières minutes. Pour qui sonne le jazz, avec Jacques Debary, Marc Eyrard. Un trompettiste qui dirigeait un trio de jazz est retrouvé mort. Il semble bien qu'on l'ait tué. 22.10 Magazine: Étoiles. De Frédéric Mitterrand et Jean-Christophe Roze. Elizabeth Taylor. 23.15 Série: 23.35 Magazine: Ape. De Bernard Pivot. 0.50 Documentaire: Le commandant Costanza (rediff.).

FR 3
6.30 Magazine: Sports 3 (rediff.). 8.02 Amuse 3. Mickey, Donald et Cie. Les Gummi: Les merveilles de la nature: Petit ours brun; Raconte-moi la

Audience TV du 6 octobre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFFRES-NIELSEN)

Audience instantanée. France entière. 1 point = 100 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AVANT REGARDE LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48,5	20,3	21,3	4,8	13,7	7,1	2,2
19 h 45	66,9	32,8	6,2	8,6	2,8	1,6	3,8
20 h 16	70,5	38,7	12,8	8,1	2,0	4,1	4,0
20 h 55	74,6	28,0	19,7	8,4	0,5	11,1	9,9
22 h 8	74,5	27,1	18,5	8,8	0,5	13,4	8,1
22 h 44	38,1	12,9	12,3	3,6	0,2	3,0	2,9



Informations « services »

PHILATÉLIE

En filigrane

● **Expositions et bureaux de poste temporaires.** — La Fédération des groupements sociaux du personnel des PTT fête le 30^e anniversaire de la V^e République avec bureau de poste temporaire, le samedi 8 octobre de 9 heures à 12 heures, salle Verdier, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Le Pape rend visite à l'Alsace du 8 au 11 octobre. A cette occasion, le Cercle d'études philatéliques Europa organise une exposition avec bureau de poste temporaire les 8 et 9 octobre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, place Broglie à Strasbourg (souvenirs philatéliques: Robert Ehrhart, 4, route de la Meinau, 67100 Strasbourg).

● **Le X^e festival international du dessin humoristique à lieu à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) les 8 et 9 octobre.** avec bureaux de poste temporaire utilisant un cachet illustré dessiné par Jacques Faizant (souvenirs philatéliques: Office municipal de tourisme, 1, avenue de la Chambre-d'Amour, 64800 Anglet. Tél.: 16-59-03-77-01).

● **Placements.** — Hammers de Londres (91 New Bond Street, London W1A 4EH, Angleterre. Tél.: 01-629 0218) organise une vente aux enchères le mercredi 12 octobre. Au programme, plus de 600 lots du Commonwealth britannique. Une superbe lettre des Bermudes de 1875, qui fait la couverture du catalogue, est estimée 25 000 livres (plus de 250 000 F).

Stanley Gibbons (399 Strand, London WC2R 0LX, Angleterre) propose une vente aux enchères d'histoire postale le mercredi 19 octobre. A noter parmi les quelque 500 lots décrits au catalogue deux collections de plusieurs centaines de cartes postales, ballons montés, cartes souvenirs d'hôtels, de la tour Eiffel, de France et des colonies fin XIX^e-XX^e (estimations: 1 400 et 150 livres sterling). Pas de timbres détachés, uniquement des lettres anciennes et semi-modernes. Par exemple un lot retraçant l'histoire de la poste dans le monde, dans deux albums, avec lettres de 1486 de Damas à Tripoli, et de 1636 de Paris à Lyon, de Grande-Bretagne (1825) et, lot estimé 2 400 livres.

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

Dreux, samedi 8 octobre, 14 h : cartes postales.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 8 octobre :

Argenteuil, 14 h 30 : tableaux ; Cergy, 14 heures : archéologie ; Pontoise, 14 h 15 : bijoux, tableaux, mobilier ; Rambouillet, 21 heures : argenterie, bijoux, verrerie.

Dimanche 9 octobre

Chartres, 10 heures et 14 heures : objets anciens ; Paris, 14 heures : Varenne Saint-Hilaire, 14 h 30 : tableaux ; Rambouillet, 14 h 30 : tableaux modernes ; Sens, 14 h 30 : tableaux, objets d'art.

PLUS LOIN

Samedi 8 octobre

Ber-le-Duc, 14 heures : mobilier ; Bessy, 14 heures : cartes postales, timbres ; Clermont-Ferrand, 9 h 30 : livres ; Lyon, (M^e Dumas), 14 h 30 : arts du Japon ; Reims, 14 h 30 : objets d'art, mobilier ; Saint-Maximin, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; Turbès, 14 heures : cartes postales.

Dimanche 9 octobre

Bayeux, 14 heures : livres ; Douai, 14 heures : objets d'art, mobilier ; Glen, 11 heures et 14 heures : monnaie, tableaux, appareils photo ; Roubaix, 14 h 15 : archéologie, argenterie, tableaux ; Mâcon, 14 h 30 : vins millésimés ; Massonge, 14 h 30 : objets d'art, tableaux, mobilier ; Pithiviers, 14 h 30 : tableaux, objets d'art, mobilier ; Rochefort, 14 h 30 : tableaux, meubles ; Reims, 14 heures : céramiques révolutionnaires, meubles.

FOIRES ET SALONS

Paris, Grand Palais ; Paris Espace Champs-Élysées (convocation de la bande dessinée), Châteaux, Pan, Verney-sur-Avre, Estrées, Bessy, Le Mans, Mont-de-Marsan, Villers-Cotterêt, Sarlat, Prény-sur-Oise et Bourges (dimanche seulement).

Le Monde

RADIO TELEVISION COMMUNICATION

Des projets et des timbres

Depuis le début de cette année, la Poste a pris l'habitude de publier les projets non adoptés des timbres-poste dont la maquette a été soumise à concours : ainsi en a-t-il été pour dix-huit timbres en 1988. Selon une formule proche de celle des « Notices philatéliques », diffusées au moment de l'émission des timbres, l'administration postale propose des planches en couleurs les timbres émis sont confrontés aux maquettes refusées.

Cette pratique, inaugurée en janvier avec le timbre sur le 25^e anniversaire du traité de coopération franco-allemande, se poursuit donc régulièrement ; les dernières maquettes proposées concernent les timbres sur le thème de la Croix-Rouge, qui ne sont pas encore parus.

Pour le moment, cette situation de concurrence montre que l'on ne

s'improvise pas dessinateur de timbres : la plupart des projets retenus sont l'œuvre d'artistes confirmés dans cette technique particulière qui consiste à diffuser un message sur un rectangle de papier d'une dizaine de centimètres carrés.

La souscription pour le troisième volume des *« Poisons de l'histoire »*, édité par le Musée de la poste de Paris, est ouverte. Il s'intitule « Monuments, châteaux et cathédrales ». Il succède à « Personnalités célèbres » et « Sites et villes », parus en 1986 et 1987. Ces ouvrages, tirés à 3 000 exemplaires, sont composés de deux parties : d'une part, les poisons des timbres émis avant 1973 — près de 140 pour les « Monuments, châteaux et cathédrales » — et de l'autre, des textes — près de 125 — relatifs aux poisons choisis, illus-

trés par des maquettes — près de 60 — de timbres non retenues. Le tout, luxueusement présenté, est un étonnant matériel d'initiation à la philatélie hexagonale.

● **« Notices philatéliques »**, service philatélique des P et T, 18, rue François-Bouvin, 75758 Paris Cedex 15.

● **« Les Poisons de l'histoire »**, « Monuments, châteaux et cathédrales », prix de lancement en souscription (parution fin novembre), 695 F, au lieu de 750 F à partir de janvier 1989. Encore disponibles, « Les Personnalités illustres » (630 F) et « Les Sites et les villes » (645 F). Commandes à adresser au service commercial du Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75731 Paris Cedex 15.

Rubrique réalisée par la rédaction du Monde des philatélistes, 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél.: (1) 42-47-99-08.



MARCEL DASSAULT. — En haut, le timbre dessiné par Jacques Gauthier. En bas, les deux projets refusés : à gauche, celui de Peggy Brès ; à droite, celui de Jacques Savatier.

LE CHATEAU DE SÉDIÈRES. — A gauche, le timbre, dessiné par Eve Lapeet. A droite, les deux projets refusés : en haut, celui de Pierre Forget ; en bas, celui de René Quéhvir.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 8 OCTOBRE

● **« Les Impressionnistes au musée d'Orsay »**, 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, l'hélicoptère (Marie-Christine Lamière).

● **« Le Marais, de la place des Voges à l'Hôtel de Soubise »**, 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Evelyn Bourdais).

● **« Montmartre, du Bateau-Lavoir au Lapin Agile »**, 14 h 30, métro Abbesses (Christine Maréchal).

● **« Hôtels du Marais, village Saint-Paul, place des Voges »**, 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Filaneries).

● **« La pyramide de verre et l'aménagement du Grand Louvre »**, 14 h 30, métro Tuileries (C.A. Messier).

● **« R. Boffin et son « théâtre » néoclassique »**, 14 h 30, sortie métro Paraty (Arcus).

● **« L'hôtel Potocki, siège de la chambre de commerce »**, 15 heures, 27, avenue de Friedland (Didier Bonchard).

● **« L'Académie française et le collège des Quatre-Nations »**, 15 heures, 23, quai de Conti (Isabelle Haullier).

● **« Les galeries du Palais-Royal »**, 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Tourisme culturel).

● **« Promenade dans le vieux Nogent et l'Île de Beauté »**, 15 heures, RER, Nogent-sur-Marne (Approche de l'art).

● **« L'étrange quartier Saint-Sulpice »**, 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Rénovation du passé).

● **« Vieux quartiers de l'île de la Cité »**, 14 h 30, Post-Nogent, station d'Henri-IV (E. Romann).

● **« Tout le Marais »**, 14 h 45, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (M. Bannasat).

● **« Le musée Rodin »**, 15 heures, 77, rue de Varenne (Paris et son Histoire).

● **« La Villa des Jardins »**, 15 h 30, 14, rue Gambetta, à Sévres.

CONFÉRENCES

16, rue de la Sorbonne (amphithéâtre du sous-sol), 15 heures : « Les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale », par M^e Denise-Locco (Commission hellénique).

LOTO

5 6 24 28 32 42 36

PROGRAMME TRIMESTRIEL DE DÉPART 000

1^{er} PRIZE 3 457 535,00 F

2^{ème} PRIZE 59 855,00 F

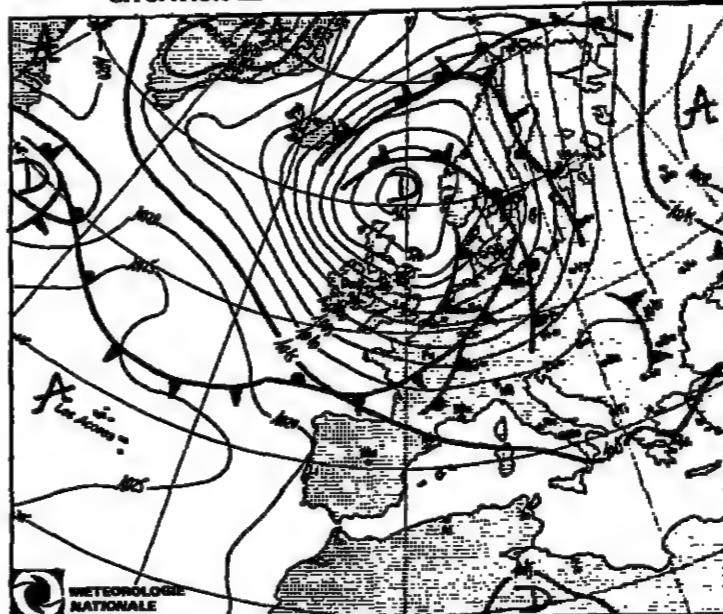
3^{ème} PRIZE 8 206,00 F

4^{ème} PRIZE 115,00 F

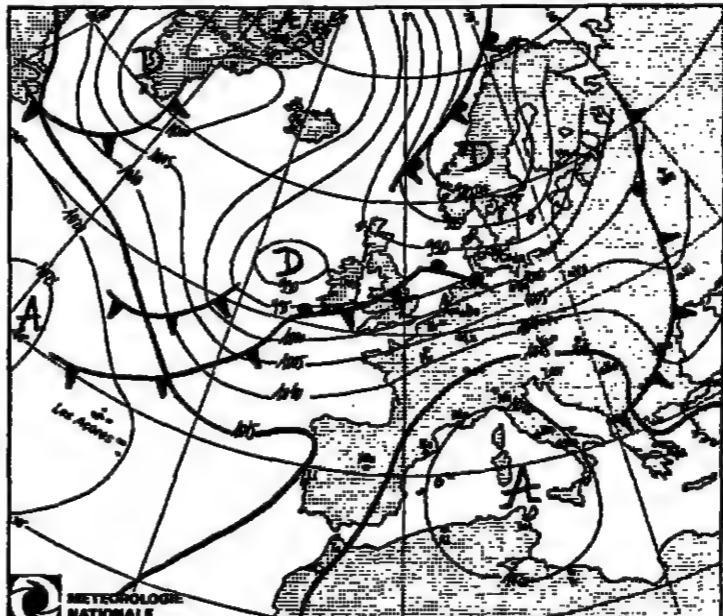
5^{ème} PRIZE 9,00 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 9 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 octobre à 0 heure et le dimanche 9 octobre à 24 heures UTC.

Les perturbations atlantiques continuent leur défilé dans le ciel de France. Le temps gris et pluvieux ne touchera, dans un premier temps, que la moitié sud. Il s'étendra à la quasi-totalité de notre territoire dimanche.

Samedi : la pluie revient par l'ouest sur la moitié nord. Éclaircies au sud. De l'Aquitaine au sud du Massif Central à la Méditerranée et aux Alpes du Sud, la journée sera bien ensoleillée. Quelques bancs de brouillard pourront apparaître au lever du jour dans le Sud.

Sur le Champagne, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, le Lyonnais, le Jura et les Alpes, des averses se produiront encore dans la matinée. La limite pluie-neige se situera vers 1 300 mètres sur le relief. Au fil des heures, les averses deviendront plus rares, le ciel sera de plus en plus voilé et il pleuvra en fin de journée.

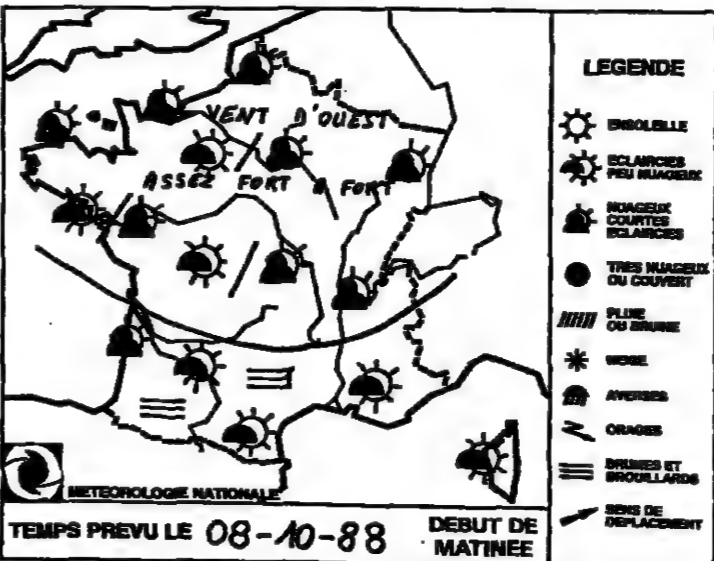
Sur les autres régions, passages nuageux et éclaircies se succéderont rapidement dans le ciel le matin, poussés par un vent d'ouest assez fort (il soufflera même fort près de la Manche). Mais rapidement le temps gris et pluvieux envahira les régions de l'ouest et gagnera toute la moitié nord l'après-midi.

Dimanche : gris et pluvieux. Sur le littoral méditerranéen, la journée débitera sous le soleil. Le ciel se voilera un peu au cours de l'après-midi mais le temps sera agréable.

De l'Aquitaine au Massif Central, aux Alpes et au Jura, la matinée sera souvent nuageuse, mais il faudra profiter des quelques éclaircies car la pluie arrivera peu à peu l'après-midi.

Plus au nord, le temps sera massivement et pluvieux. En fin de journée, de la Bretagne à la Normandie et au Nord, quelques éclaircies réapparaîtront mais les averses seront fréquentes et fortes.

Le vent d'ouest soufflera encore assez fort sur la moitié nord.



TEMPS PREVU LE 08-10-88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé

le 06-10-1988 à 6 heures TU et le 07-10-1988 à 07-10-1988

FRANCE		TOURS		LOR ANGLETS	
ANGERS	23 14 P	17 9 D	21 16 D	13 8 C	13 8 C
BARCELONE	19 15 P	20 13 P	20 13 P	MARSEILLE	27 9 D
BORDEAUX	18 13 P	PORT-SAINT-PIERRE	31 23 A	MARSEILLE	29 16 N
BRETAGNE	16 9 P	ALGER	29 16 D	MONTPELLIER	23 8 B
CAEN	15 10 A	AMSTERDAM	14 11 O	MONTPELLIER	21 14 C
CLERMONT-FERRAND	14 11 A	ATHENS	23 20 D	MONTPELLIER	18 7 D
DIJON	14 9 P	BANGKOK	32 26 N	MONTPELLIER	16 4 N
GENÈVE	15 14 A	BARCELONE	22 12 D	MONTPELLIER	24 14 N
LILLE	15 10 A	BERLIN	16 9 P	NEW-YORK	17 8 C
LIMOGES	13 9 P	BELLEVILLE	15 9 A	OSLO	13 7 P
LYON	18 13 A	LE CAYEN	28 18 D	PALMA DE MAJORQUE	26 18 N
MARSEILLE	21 13 C	COPENHAGUE	15 9 A	PARIS	25 9 C
NANCY	13 9 C	DAKAR	32 26 D	PARIS	24 18 N
NANTES	18 9 D	DUBLIN	22 19 D	PARIS	24 18 N
NICE	22 14 N	HAARLEM	27 21 N	PARIS	24 18 N
PARIS-MONTAIGNE	16 9 N	HONGKONG	15 11 P	PARIS	22 14 P
PARIS	20 12 P	BANGKOK	29 24 N	PARIS	20 18 N
PARIS	24 12 C	ISTANBUL	20 17 N	PARIS	20 18 N
PERDRE	16 9 D	OSAKA	25 15 N	PARIS	17 8 D
RENNES	18 11 P	LISSONE	24 15 D	PARIS	19 12 C
STRASBOURG	13 10 A	LONDRES	15 9 D	PARIS	17 11 P

A B C D N O P T *

avec brume et brouillard, ciel couvert, ciel dégagé, ciel nuageux, orage, pluie, tempête, neige

500 من الأصل

Le Carnet du Monde

Fiançailles

M. et M^{me} François JOLY, M. et M^{me} Jean-Marie ROUVIER, ont la joie de faire part des fiançailles de leurs enfants, Bénédicte et François.

Mariages

Jean DORANDEU, président du Comité français de l'Office européen pour les langues minoritaires, Michèle PIAT de DORANDEU, tenez le goût de participer-vois au cement de leur fil.

Frederic, allier pharmacien, 5 ans comp. ESSA de Lyon, Sylvie LE NADAN, all. pharmacienne, 6 ans comp. ESSA de Lyon.

El casement se va celebrer aquest esta a l'Esglise Sant-Maurici de Jully-la-Bury (Borgonya).

42, rue de la Procession, 75015 Paris.

Décès

Le président de l'université J. Fournier de Grenoble, Le directeur de l'Institut des sciences néclaires (ISN), Le directeur de l'UFPR de physique, Ses collègues collaborateurs et amis, font part du décès du

professeur Robert BOUCHEZ, survenu le 4 octobre 1988, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie aura lieu le samedi 8 octobre 1988, à 11 heures, en la salle de centre fuséaire intercommunal, avenue du Grand-Sablon, à La Tronche (38700).

Ni fleurs ni couronnes.

Henri et Anne Bustarret, leurs enfants et petits-enfants, Jacques et Geneviève Bustarret et leurs enfants, Jacques et Marie Peter et leurs enfants, Anne Bustarret, Vincent Bustarret, ont la douleur de faire part du décès de

Jean BUSTARRET, directeur général honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique, commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur du Mérite agricole français et espagnol, commandeur des Palmes académiques, ancien président de l'Académie d'Agriculture de France, membre de l'Académie royale d'Agriculture de Suède, membre étranger de l'Académie des sciences agricoles de l'URSS,

survenu le 5 octobre 1988, à Louveciennes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 10 octobre 1988, à 10 heures, en l'église Saint-Symphorien, à Versailles.

10, rue de l'Abbaye, 75006 Paris.

L'Académie d'agriculture de France au regret d'annoncer le décès, le 5 octobre 1988, de son ancien président Jean BUSTARRET, directeur général honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique, commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le lundi 10 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Symphorien de Versailles.

CARNET DU MONDE

Toutes rubriques 79 F Abonnés 69 F Communicat. diverses 82 F Renseignements : 42-47-95-03

Revue Roland Garros et Air bleu

La revue Icare publie deux numéros consacrés à l'aviateur Roland Garros et à la compagnie Air bleu, deux numéros de haute tenue où l'iconographie et les documents originaux racontent ces deux pages de l'histoire des ailes françaises.

C'est en 1888, il y a cent ans, que naissait Roland Garros, l'homme qui allait traverser le premier la Méditerranée, en 1913, et inaugurer le tir à la mitrailleuse à travers l'Inde, en 1911 qu'eut lieu le premier service postal aérien du monde, en Inde, à Allahabad, et cet exploit du Français Henri Péguy allait être prolongé, à partir de 1935 et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, par Air bleu, moins célèbre que l'Aéropostale, mais acteur essentiel de l'épopée du courrier.

Air bleu - Icare, n° 124, prix franco : 100 F. Roland Garros, n° 125, 105 F, BP 184, 93508 Pantin Cedex. Tél. : 48-43-61-31, poste 3561.

Le Perreux-sur-Marne. Abidjan.

M. Gervais Coffie, son épouse, Ses enfants, Et petits-enfants, Les familles Cortesi, Labou, Marchetti, Troalon et Coffie, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Gervais COFFIE, née Monique Labou, survenu le 3 octobre 1988, dans sa cinquante-septième année, au Perreux-sur-Marne.

18, allée de l'Alma, 94170 Le Perreux-sur-Marne, 4, boulevard de France, Cocody Abidjan.

M. Gérard Diers, son épouse, M. et M^{me} Vincent Diers, M^{me} Véronique Diers, M^{me} Béatrice Diers, M. Frédéric Diers, ses enfants, Stéphanie, Karol, Xavier, Kirsty, ses petits-enfants, M^{me} Louis Bandino, sa mère, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Gérard DIERS, née Michéline Bandino.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 11 octobre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame de Vincennes, où l'on se réunira.

M^{me} Marie Edelman, son épouse, Ses enfants et petits-enfants, Ses sœurs et frères, Ses belles-sœurs et beaux-frères, Ses neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

docteur Charles EDELMAN, survenu le 25 septembre 1988, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les familles Peillon, Fauget, Vaculik, Carron, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Angéline PEILLON, leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, survenu le 3 octobre 1988, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 7 octobre 1988, au cimetière de Montmartre.

1, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

Valérie et Jean-Claude Lemoine, M^{me} veuve Claude Quessot, et ses enfants, leurs familles, ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Lise QUESSOT-LEMOINE, cartographe-illustratrice, survenue à Paris, le 3 octobre 1988.

Les obsèques auront lieu le 10 octobre 1988, dans la plus stricte intimité.

122, rue Nationale, 75013 Paris.

Royan. Nevers. Turin. Alger.

M. et M^{me} Ezio Schierano, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pietro SCHIERANO, Via Cento Croci, 21, 100 25 Pino-Torinese (Italie).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du vendredi 7 octobre :

UN DÉCRET Du 3 octobre 1988 portant classement parmi les sites du département de l'Eure de l'ensemble formé sur la commune de Livret-sur-Autou par le site des abords du village de Livret-sur-Autou.

UN AVIS Concernant l'application du premier alinéa de l'article premier de la loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 relative à l'assurance, aux prêts d'argent et à certaines opérations de démarchage et de publicité.

SEMINAIRE. - La Fondation Saint-Simon organise des séminaires destinés à un public de journalistes, hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprise, syndicalistes, intellectuels, chercheurs... Chaque séminaire réunit une trentaine de participants. Le programme comporte les thèmes suivants : « Où va la société française ? », « Vers un nouveau modèle de relations sociales », « L'évolution du paysage politique », « La Révolution de 1789 et nous », « La France et sa justice », « Les nouvelles technologies ». On peut se procurer auprès de la Fondation Saint-Simon, 91 bis, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : 42-22-38-52.

Moissac. Marseille. Harrison (USA).

M^{me} R. Eoche Duval, née Monique Prieur, M^{me} C. Bayle, née Claude Prieur, M^{me} H. W. Schulz, née Colette Prieur, ont la tristesse de faire part du décès de

Madeleine SIMON, survenue le 3 octobre 1988, à New-Rochelle (USA), dans sa cent-vingt-neuvième année.

611 Harrison Avenue, Harrison N.Y. 10528.

Par une nuit noire et froide, la vie a lâchement abandonné

Chantal VASSEUR, malgré une lutte acharnée. Son amie Dany Agostini-Bium.

20, avenue Leclerc, 90000 Belfort.

Anniversaires

Il y a quinze ans

Désir ILLOUZ était victime d'un accident.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

M^{me} Marie LEVASSEUR (née Louise), Germaine Auzéby Et les amis de la Maison pour tous-Moufflard,

demandent une pensée à ceux qui l'ont connue, en union avec le messie qui sera célébrée à son intention le samedi 15 octobre 1988, à 11 heures, en la chapelle de la Maison provinciale de la Congrégation du Saint-Esprit : 30, rue Lhomond, Paris-5^e, métro Monge.

Entrée des voitures : 4, rue Erasme, 7, rue Larrey, 75005 Paris.

Depuis cinq mois

Charles POLLOCK, avec la douleur qui est sienne, repose sous un Grand Arbre.

Son repos est éternel.

Sylvia et Francesca Pollock.

En souvenir de

Berto TAUBERT, artiste peintre, disparu subitement le 8 octobre 1974.

Sa fille, Sa petite-fille, Sa famille demandent une pensée émue à ceux qui l'ont connu et aimé.

Services religieux

La commémoration religieuse du premier anniversaire du décès de

M^{me} Gracia MREJEN, née Berdago, aura lieu le dimanche 9 octobre 1988, à partir de 18 heures, au 54, avenue Secrétan, à Paris-19^e.

Communications diverses

Comité de soutien cherche famille habitant le 5^e arrondissement de Paris, pour parrainer une petite fille de six ans. Tél. : 47-07-14-14.

Soutenances de thèses

Université Paris-III, le mercredi 12 octobre à 14 h 30, salle Bourjès, M. Jarbo : « Quelques aspects des commentaires métalinguistiques relatifs aux choix de formes grammaticales en français langue étrangère. Analyse de productions langagières d'apprenants arabophones du Proche-Orient ».

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes, appartements achats, immeubles, fonds de commerce, REUIL N13, IMMO MARGADET, locations non meublées offres, Région parisienne, locations non meublées demandées, Paris, 7^e arrdt, M^{me} BAC, 13^e arrdt, 16^e arrdt, M^{me} EXELMANS, 92 Hauts-de-Seine, NEUILLY/MALLOT, Province, PALAVAS-LES-FLOTS (34), ANTIMAUZ, Pensions de familles, Vacances, Tourisme, Antiquités, Divers, automobiles, ventes, Sessions et stages, עברית, CONFÉRENCES, Appel, NE RÉSISTEZ PLUS À VOTRE DESIR D'ÉCRIRE, ALCOOL : PIÈGE, Rénovation Urbaine et Sociale, Conférences, Sessions et stages, עברית, IMITATION SÉRIEUSE À L'ÉPREUVE, LAND ROVER 109.

GROUPÉ ZAUBERMAN ACHÈTE TERRAINS IMMEUBLES LIBRES OU OCCUPÉS paiement comptant PROMOVIM 3, rue Etienne-Marcel 75001 PARIS. Tél. : 42-36-56-28. EXPERTISE VOS IMMEUBLES de toutes catégories PARIS & BANLIEUE RÉNOVATION - PROMOTION

L'AGENDA ASSOCIATIONS

ANIMAUX CLUB VACANCES DES ANIMAUX PENSION CHIENS CHATS Antiquités Divers automobiles ventes Sessions et stages עברית

ANIMAUX CLUB VACANCES DES ANIMAUX PENSION CHIENS CHATS Antiquités Divers automobiles ventes Sessions et stages עברית

Économie

SOMMAIRE

■ Le groupe chimique français Rhône-Poulenc poursuit sa stratégie offensive sur le marché américain en négociant le rachat de l'agrochimie d'Uniroyal (lire ci-dessous).

■ Alsthom veut « délocaliser » des productions en Chine

pour se placer sur les marchés du tiers-monde (lire ci-dessous).

■ Epéda-Bertrand Faure pourrait, face à l'offre publique d'échange de Valeo, trouver un allié en Peugeot (lire ci-contre).

■ Depuis 1921, les Allemands crœusent en Bavière un canal pour joindre le Rhin au Danube. En 1992, la jonction sera effective, et la mer du Nord communiquera avec la mer Noire (lire page 33).

Face à l'offensive de Valeo

Peugeot est sollicité pour venir au secours d'Epéda-Bertrand Faure

Quel industriel mobiliser pour la contre-offre que les dirigeants d'Epéda-Bertrand Faure (EBF) veulent présenter face à l'offensive menée par Valeo, premier équipementier automobile français, dans l'orbite de l'Italien Carlo de Benedetti ? Si les investisseurs financiers sont relativement faciles à décider — tout sera pour eux une question de prix — il n'en va pas de même pour les partenaires industriels. C'est la maison Lazard qui a été chargée de se mesurer en quête de cet équilibre. Ni Sommer-Allibert ni Labinal, auxquels on a pu songer, ne correspondent au signallement. S'ils sont bien fournisseurs de l'automobile, ils n'ont pas plus de complémentarité avec EBF que Valeo.

de sièges automobiles. ECIA couvrirait à EBF, dont il viendrait renforcer le principal domaine d'activité. Il a été approché par les chasseurs de « chevalier blanc ».

Mais pour l'heure, le principal handicap d'ECIA est d'appartenir au groupe Peugeot qui a réaffirmé, comme son concurrent nationalisé Renault, qu'il n'était pas question pour les constructeurs de mettre de l'argent dans les équipements automobiles. Pourront-ils longtemps tenir cette position alors même qu'ils sont pour le moins réticents à l'opération lancée par Valeo sur EBF ? L'ambiguïté de leur situation (le Monde du 7 octobre) leur fait en tout cas regretter la dissolution en 1987, pour cause d'absence de moyens financiers, de l'IDICA (Institut de développement pour les industries de composants automobiles), filiale constituée en 1982 par l'IDI (Institut de développement industriel), des banques et les deux constructeurs automobiles français. Destinée à favoriser la restructuration dans le secteur des équipements, elle aurait pu servir de bras séculier à Renault et à Peugeot dans le dossier EBF.

G. B.

La restructuration de l'industrie électro-mécanique européenne

Alsthom veut s'associer avec des entreprises chinoises

Alsthom, premier fabricant français de matériel électrique (ferrière, turbines, etc.) est en train de négocier avec la Chine la création de sociétés communes, joint ventures, afin de coproduire sur les plusieurs gammes d'équipements électriques, destinés à terme à réexporter vers d'autres pays. Une stratégie de « délocalisation » dans le secteur des biens n'est pas nouvelle pour Alsthom, mais elle est déjà répandue dans les pays de consommation (textile, mobilier, etc.). Une stratégie résumée également suivie par

le groupe sidérurgique Krupp, qui vient d'annoncer lui aussi son intention de construire en Chine des locomotives et a signé un contrat pour la construction d'une usine de laminage à froid d'aluminium.

Nécessité fait loi. Cette approche est dictée par les exigences des pays clients qui veulent « localiser » une part croissante de leurs achats afin, à terme, de produire eux-mêmes les équipements nécessaires au « décollage » économique. L'époque des contrats clé en main est terminée, celle de la simple sous-traitance tire aussi à sa fin. D'où l'idée de sauter encore une étape en s'associant purement et simplement avec des producteurs locaux, sous peine de les voir devenir de futurs concurrents, pour fabriquer et réexporter de concert le matériel vers des pays moins développés.

Le métier change, explique M. Jean-Pierre Desgorges, président d'Alsthom, « on est passé de la vente d'équipements à celle de pièces, désormais on vendra surtout du savoir-faire ».

Cette nouvelle politique est aussi pour le groupe français le seul moyen à terme de faire face à la concurrence croissante des géants, notamment japonais, du secteur, sur les seuls marchés porteurs à très long terme de l'entreprise : les pays en développement.

Alsthom est, en effet, confronté à un double problème. D'une part, la saturation des marchés de l'énergie et des transports dans les pays occidentaux, notamment en Europe, où, sauf en Espagne, la plus grande partie des besoins sont largement satisfaits. D'autre part, la concentration en cours dans un secteur de plus en

plus concurrentiel. La fusion surprise l'an dernier du suédois Asea et du suisse Brown Boveri, créant le numéro un mondial de l'électromécanique, a causé un choc. Une bonne chose, assure aujourd'hui le patron d'Alsthom. Il fallait cela pour que les grands groupes européens se mettent à parler ensemble. Depuis lors, « tout le monde parle avec tout le monde », mais pour l'heure sans résultat.

Favorable, par nécessité, à une alliance avec l'un de ses concurrents actuels, sous une forme toutefois moins radicale que la fusion Asea-BBC, permettant de respecter la personnalité de chaque partenaire, la direction du groupe n'en souligne pas moins les difficultés d'une telle opération. Les alliés possibles sont peu nombreux : l'allemand Siemens, l'italien Ansaldo ou le britannique GEC (General Electric Company). Mais, outre leurs caractères propres (Siemens est trop grand, Ansaldo est public), les obstacles sont nombreux : coût financier et humain des restructurations nécessaires, prééminence, maintien de l'image et du capital commercial, etc.

En attendant, Alsthom mène donc sans tapage une stratégie adaptée à ses moyens. Elle passe d'abord par des rapprochements ou des rachats d'entreprises moyennes, comme l'allemand MAN, le belge ACEC Energie, la branche électrique de Schlumberger Industries, etc. afin de se renforcer sur des créneaux ou des marchés étrangers. Et, ensuite, par des alliances internationales sur le modèle de celle négociée avec la Chine et qui pourrait n'être qu'un premier pas.

V.M.

ABB poursuit ses acquisitions en RFA

Le groupe helvético-suédois ASEA-Brown-Boveri, numéro un mondial de l'électromécanique, continue à y aller à l'assaut par la fusion d'ASEA et de Brown-Boveri (BBC), poussant son redéploiement en multipliant alliances et rachats. Il vient ainsi de signer un accord de principe avec la firme allemande AEG (groupe Daimler Benz) pour lui racheter ses activités dans la construction de turbines à vapeur. La transaction, dont le montant n'a pas été précisé, pourrait devenir effective l'année prochaine, après l'approbation de l'office allemand des cartels.

ABB a par ailleurs décidé de coopérer avec le groupe Siemens pour la construction de réacteurs nucléaires à haute température. Une société commune à 50-50 devrait être créée à cet effet par KWU (branche énergie de Siemens) et la filiale allemande d'ASEA-Brown-Boveri sous le nom de HTR. La nouvelle société, dont le siège sera à Francfort, devrait être opérationnelle au début de l'année prochaine.

Cette association vise essentiellement le marché soviétique. ABB et Siemens étaient en effet jusqu'ici chacun en train de négocier avec Moscou la construction d'une centrale de 200 mégawatts à haute température. Désormais, les négociations seront menées conjointement, indique-t-on chez ABB. Dans le nucléaire, la rarefaction des marchés pousse en effet de plus en plus les différents groupes à se rapprocher. Ainsi l'allemande, la constructrice française de chaudières nucléaires, étudiée-l'avec Siemens, KWU la conception d'un nouveau réacteur de 600 mégawatts dit à haute sécurité.

F. V.

En conflit depuis le 15 juin dernier

Le GAN se réconcilie avec ses agents généraux

Le conflit aigu qui opposait depuis trois mois aux dirigeants du GAN, compagnie d'assurances nationalisée, ses mille six cents agents généraux, a pris fin au terme d'un accord signé le mercredi 28 septembre.

A partir du 15 juin dernier, ces agents avaient, pour manifester leur irritation, décidé de reverser en vrac à la compagnie les primes versées pour chaque contrat, sans ventilation aucune. Ils reprochaient au PDG du GAN, M. François Heilbrömer, sa politique d'augmentation modifiée et non générale des primes d'assurance automobile, acceptée, selon eux, de les handicaper par rapport à la concurrence et, surtout, ils nourrissaient toute une série de griefs sur les « lenteurs administratives » du siège, réclamant des aides pour l'informatisa-

tion. Ils s'inquiétaient enfin de voir le GAN, à la veille du Marché européen, « sans stratégie, sans ambition et sans âme ».

L'accord signé le 28 septembre va leur donner en grande partie satisfaction, permettant de porter de six cents à mille quatre cents le nombre des agents en liaison informatique avec le siège tout en abaissant le coût du matériel et des transmissions. Si le GAN garde son système de hausse modifiée de ses tarifs automobile, des « souplesses commerciales » sont autorisées pour les agents. Le coût de ces mesures a été jugé « raisonnable » par M. Heilbrömer qui, toutefois, pourrait avoir fait pas mal de concessions à est juger par la satisfaction des agents généraux.

F. R.

INSOLITES

Économie en cubes

Ce sont vingt petits cubes en tre naturel avec des mots, des lettres, des cartes sur leurs faces. Jeu d'enfants pour adultes à la fois amusant et éducatif. L'ambition de faire mieux connaît quatre-vingt-cinq ans d'existence économique française. Commerce, communication, gestion, informatique en sont équivalents anglo-saxons. « Répartition » veut en dispatching et à crédit on ne peut prétendre être aussi vaillant que fresh money. Et surtout pas « public postage » au lieu de mailing ou « attaquer » à la place de raiding ? Quant au n'importe quel marketing, « mercuriale » et à ses enfants « mercantile (-ne) », ils ont déjà droit cité chez IBM.

Ces cubes, qui peuvent se reformer aussi en carte morale de la francophonie, sont à l'initiative de l'Association pour la promotion du français en affaires (APFA), patronnée par son sponsoring... par Mattin.

café du Nord

Le Néerlandais a bu en 1987 quatre tasses et demie, soit plus de demi-litre de café par jour (37 litres pour l'année), révèle une association néerlandaise des producteurs dans son rapport annuel. Pour autant il n'est pas le même source, que le café consommé mondial, nière les pays scandinaves : suédois, suédois, danois et norvégien, dans l'ordre. Précision : le Néerlandais, qui préfère le « grand crème » au « petit », ajoute dans 69 % des cas lait ou de la crème, mais il ne boit que 55 % de café seulement.

Anglais

Les Anglais détestent le thé. Une étude du département américain à l'Agriculture en 1987, l'Anglais moyen n'a bu que 2,77 litres de thé, soit 4 % de moins que l'année précédente et 40 % de moins en 1981 (4,5 kg). La raison : utilisation de plus en plus grande du thé en sachets par rapport à la méthode traditionnelle. Les Britanniques continuent toutefois à boire le thé chaud, contrairement aux Américains qui, selon l'étude, le boient à 80 % glacé.

poste redécouverte

Un service de courrier fonctionnant uniquement avec des bicyclettes a été mis en place à Genève, en Suisse, à partir du 15 septembre, a annoncé Vélo, une association qui veut contribuer à la défense de l'environnement. Lucerne est la sixième ville au monde à se doter d'un tel service, après New-York et Munich. Cinq ou six vélos équipés de « tout terrain », munis de pare-brise, essuie-glace et éventuellement de remorques — pour les lettres, — sillonnent l'agglomération. Les bénéficiaires, ils sont servis par radio avec la centrale assure les colis pendant leur départ.

Poursuivant son offensive aux Etats-Unis

Rhône-Poulenc est candidat au rachat de l'agrochimie d'Uniroyal

Rhône-Poulenc poursuit sa conquête de l'Onest : après avoir racheté il y a deux ans l'agrochimie d'Union Carbide, le chimiste français convoite désormais les unités d'Uniroyal dans ce secteur. L'opération, si elle se réalise, permettrait à Rhône-Poulenc d'accroître de 250 millions de dollars (1,5 milliard de francs) son chiffre d'affaires dans l'agrochimie et, bien évidemment, de renforcer son implantation aux Etats-Unis.

Pour le moment, rien n'est encore conclu, loin de là, et aucun « feu vert » officiel n'a encore été demandé aux pouvoirs publics. L'activité convoitée par le français est une des composantes importantes de la filiale chimique d'Uniroyal, créée il y a deux ans à une compagnie charbonnière du New-Jersey, Avery : elle représente un chiffre d'affaires de 250 millions de dollars sur un total de 700 millions de dollars pour l'ensemble d'Uniroyal chimie.

Lors de ce rachat, les observateurs s'interrogent sur les intentions réelles d'Avery, dont le principal actionnaire est Triangle Industries, qu'ils soupçonnent de ne jouer qu'un rôle d'intermédiaire dans cette affaire (le Monde du 16 mai 1986). Ils avaient apparemment raison : Avery, dont les ventes

n'atteignent que 7 millions de dollars, n'a jamais réussi à donner un nouveau souffle à la filiale chimique d'Uniroyal. Au début de l'année, on a donc appris qu'il cherchait à s'en débarrasser. Toutefois, les négociations s'achoppent : Uniroyal souhaite vendre toute sa filiale, mais Rhône-Poulenc n'est intéressé que par son agrochimie, une activité qui lui permettrait en particulier de se renforcer dans le secteur des traitements de semences. Parmi les autres solutions possibles, le groupe américain

envisagerait un « Leverage Buy Out » (LBO), c'est-à-dire un rachat de l'entreprise par ses salariés. Rhône-Poulenc a réalisé en 1987 14,8 % de son chiffre d'affaires dans l'agrochimie, où il occupe le troisième rang mondial avec 8,4 % du marché. Le rachat, il y a deux ans de l'agrochimie d'Union Carbide lui avait permis de porter sa part sur le marché américain de 1,3 à 5,7 % dans ce domaine.

FINANCEMENT ENTREPRISES DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Le 29 NOVEMBRE 1988 à l'Hôtel Intercontinental 3 rue de Castiglione 75001 PARIS

Organisée par le Comité de liaison des Centrales de Bilans (Banque de France, Caisse des Dépôts - SEDES, Crédit National, Direction de la Prévision, INSEE). Introduction par M. J.C. MILLERON, Directeur général de l'INSEE.

Président de séance M. AJOLY, Directeur général de la Société AIR LIQUIDE.

- "Politique de financement, quel degré de liberté pour l'entreprise ?"
- "Politique de distribution des dividendes"

Président de séance M. D. LEBEGUE, Directeur général de la Banque Nationale de Paris

- "Désendettement et taux d'intérêt : étude des disparités entre firmes"
- "Structures financières des PME"

INSCRIPTIONS AUPRES DE INSEE Département Entreprises, Bureau 322, 18, Bd Adolphe Poincaré 75015 PARIS CEDEX 14. Tél. (1) 45 40 15 97.

Paiement par chèque à l'ordre de SEDES Centrale de Bilans, 250 F jusqu'au 28 octobre 1988, 1100 F après cette date.

REPÈRES

Masse monétaire Progression accélérée en France en août

« La tendance à une expansion [de la masse] monétaire plus rapide, qu'on observe depuis le deuxième trimestre, se poursuit » au mois d'août, note le Bulletin de France, dans un communiqué publié jeudi 6 octobre. L'agrégat M2 (billets de banque, dépôts à vue et sur livrets) a certes légèrement diminué en août par rapport à juillet (-0,4 % après +2,4 % en juillet). Exprimé en glissement sur douze mois et entre moyennes trimestrielles centrées, le taux de croissance de M2 est passé de 3,7 % à 4,3 % d'un mois à l'autre. Apprécié enfin par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 1987, base de calcul de référence, la variation de M2 s'établit à 4,2 % en août. En comparaison avec les limites inférieures de l'objectif (4 % à 6 %).

Toujours d'après la Banque de France, la progression du crédit intérieur total, après une forte accélération au premier trimestre, suit, depuis lors, un rythme annuel voisin de 11 %. La croissance des crédits à l'économie distribués par les banques reste proche de 17 % depuis avril (contre 16,3 % en mai et 14,5 % en décembre).

Chômage

Recul en RFA en septembre

Le nombre des chômeurs a diminué de 3,1 % en données brutes en septembre, annonce l'office fédéral du travail, ramenant le taux de chômage à 7,3 %, contre 7,8 % en août. En pourcentage de la population active salariée, le taux le plus utilisé en RFA, le nombre des sans-emploi s'inscrit à 8,1 %, contre 8,5 % en août. La communication de l'office souligne que, pour la première fois depuis longtemps, le chômage était en septembre 1988 inférieur à celui du mois correspondant de l'année précédente (2,107 millions en septembre 1987).

Circulation

Un poids lourd sur dix est étranger

Selon une estimation de l'Observatoire économique et statistique des

transports, les poids lourds étrangers représentent 10 % de la circulation des poids lourds en France, et même 20 % si on exprime leur trafic en tonne-kilomètre. Sur autoroute, cette proportion atteint 25 %.

L'accélération de la croissance économique en Espagne et au Portugal et l'europanisation des marchés devraient accroître en outre la pénétration des étrangers en trafic sur le réseau français. Certaines études estiment que les poids lourds étrangers représenteront 40 % du trafic sur autoroute en l'an 2000. Si l'on tient compte de l'usage des infrastructures qu'il génère, ce flux étranger ne rapporte rien à la France.

Harmonisation européenne

M. Bérégozov prépare une loi sur l'assurance

M. Pierre Bérégozov, ministre de l'économie, des finances et du budget, a indiqué, jeudi 6 octobre, à Vernon (Eure), à l'occasion de l'inauguration des nouvelles installations du Centre national de prévention et de protection, qu'il avait demandé à ses services de « préparer les textes nécessaires pour mettre en conformité le règlementation nationale des assurances avec les directives européennes ». Un projet de loi sera examiné à la session parlementaire du printemps prochain, a annoncé le ministre d'État.

« Je souhaite que la facilité des contrats d'assurance fasse l'objet d'un alignement sur le pays « le moins exigeant » au plan fiscal », a commenté M. Bérégozov, s'adressant ainsi directement aux Britanniques. A l'intention des assureurs français, le ministre a en outre déclaré : « les baisses d'impôts [comme celle de la taxe sur les conventions d'assurance les plus exposées à la concurrence internationale déjà prévues dans le budget 1989] devront intégralement être répercutées à leurs assurés », ajoutant qu'il avait demandé au directeur des assurances d'être particulièrement vigilant sur ce point.

سكزا من الأصلي

سكوا من الاصل

Économie

Les bâtisseurs de l'Europe sociale ne marchent pas tous au même rythme

Dans la perspective du grand marché intérieur de 1993, l'Europe sociale ne marche pas au même rythme. Ils ne marchent pas tous au même rythme. Ancien artisan du recadrage de la CFDT en 1978, secrétaire général du Comité économique et social européen, M. Jacques Moreau a organisé les 4 et 5 octobre, dans le cadre de la fondation « Europe et société », dont il est le délégué général, un colloque sur le dialogue social européen qui a révélé une grande diversité d'approches.

Face aux craintes que fait naître parfois l'échéance de 1993, M. Zigmund Tyszkiewicz, secrétaire général de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), s'est voulu rassurant : « Le marché intérieur, ce n'est pas un nouveau mal, ce n'est pas comme le SIDA. Il faut le voir comme le remède et non comme la maladie ». Pourtant, M. Pierre Guillen, vice-président du CNPF, n'a pas caché que, dans un premier temps, le grand marché allait entraîner des « poussées de chômage ». D'où la nécessité, reconnue également par M. Erdmann, du patronat allemand (BDA), d'anticiper et de construire une politique sociale européenne mais... en prenant son temps : « La pire injure qu'on puisse faire à la construction sociale européenne, a affirmé M. Guillen, serait de l'accélérer à coup de marches forcées ».

Le patronat redoute, comme M. Erdmann, « une harmonisation artificielle imposée d'en haut par les autorités de Bruxelles ». Hostile, comme l'UNICE, aux conventions collectives européennes, M. Erdmann a admis que « les conventions collectives nationales

devront davantage tenir compte de la dimension européenne », ne serait-ce que pour favoriser la mobilité des salariés au sein de l'Europe. Faut-il aller plus loin ? Une telle question est encore en débat tant à l'UNICE qu'au CNPF.

A titre personnel, M. Guillen a exprimé une évolution en semblant admettre des accords d'orientation au niveau européen. Deux de ses articles de la Revue des Deux Mondes (octobre 1988), M. Guillen reconnaît que du dialogue social européen « doivent naître, en outre, des orientations communes, afin d'assurer progressivement la convergence des politiques sociales de chaque pays, en particulier par le truchement de la politique contractuelle, en tenant compte de leur situation économique respective ».

Pour M. Edmond Maire, le rythme actuel est « proche de zéro pour l'Europe sociale », et il y a « urgence à progresser ». Le dialogue social actuel entre l'UNICE et la Confédération européenne des syndicats, « c'est mieux que rien, mais, comme dirait Raymond Devos, c'est encore pas grand-chose ». Pour le secrétaire général de la CFDT, l'absence d'espace social « risquerait de conduire à une tour de Babel menaçant d'effondrement ». S'il refuse une « Europe de l'uniformité passée en rouleau compresseur de directives européennes », il réclame un « socle de droits sociaux », garanti par la législation et permettant une vraie relance contractuelle, avec des « accords contractuels », des comités de groupe, comme chez Thomson ou Hoechst, et un dialogue social sectoriel dans les branches.

MICHEL NOBLECOURT.


LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Sept grandes sociétés aident les nouveaux créateurs

Pour soutenir la création d'activités, sept grandes sociétés (BSN, EDF, Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Thomson, Union-Sector) se sont associées au Comité de liaison des comités de bassins d'emplois (CLCBE, 9, rue Georges-Pitard, 75015 Paris. Tél. : (1) 48-42-67-60), pour lancer un concours doté de 300 000 F de prix. Il s'agit d'aider des salariés, des chômeurs ou des étudiants en fin d'études qui veulent réussir leur intégration économique, dans une ville ou dans une région, en misant sur l'émergence de nouveaux marchés. Ces « nouveaux créateurs » devront faire la preuve de la viabilité de leur projet, capable de dégager un minimum de trois emplois au cours des trois ans. Ils devront aussi, avec le concours de partenaires financiers, mobiliser des moyens au niveau local. Enfin, leur idée devra être transférable dans d'autres régions. Présidé par M. Jacques Badet, maire de Saint-Chamond, les comités de bassins d'emplois ont trouvé un relais dans ces sept grandes entreprises. A des degrés divers, Elf, Saint-Gobain ou BSN, par exemple, ont accompagné le mouvement en créant des structures spécifiques, chargées de soutenir techniquement des projets et de financer partiellement des créations d'entreprises, par essaiage ou en partenariat. A la suite des restructurations, d'autres, comme Union-Sector, ont mis en place des sociétés de développement en accompagnement du plan social.

● Accord à la CISI-Télématique. — Un protocole d'accord a été signé, le 28 septembre, avec les syndicats CFDT (majoritaire), CGC, CGT et FO de la CISI-Télématique (groupe CEA), après une grève d'une semaine du personnel d'exploitation de Saclay, Cadarache et Grenoble. La direction avait dénoncé l'accord d'entreprise et les négociations, en vue d'un nouveau texte, n'avaient pas abouti. Trois dispositions devaient figurer dans le nouvel accord : la « prime de résultat » sera en partie intégrée à la rémunération sous forme d'un demi-trimestre mois, des assurances sociales données en cas de réductions d'emplois sur un reclassement des salariés concernés dans le groupe CISI ou dans le groupe CEA ; les salariés placés en préretraite progressive

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 1988, sous la présidence de M. Bernard Tristan. Cette séance a été essentiellement consacrée à l'examen de la fusion de SICOTEL avec SOGECOMI.

Après avoir approuvé les modalités de ce rapprochement, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer le traité de fusion prévoyant l'absorption de SOGECOMI par SICOTEL avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1988. La signature est intervenue le même jour.

En accord avec les conclusions du Commissaire aux Apparis et à la Fusion, la parité d'échange a été fixée à deux actions SOGECOMI pour une action SICOTEL, alors que les calculs effectués en fonction de l'écrit net révélaient approximativement 7 actions SOGECOMI pour 4 actions SICOTEL. Une correction en faveur des actionnaires de SICOTEL a en effet été opérée en raison notamment de l'avantage que procurera à l'actionnaire de SOGECOMI l'accès au marché boursier.

La SICOMI résultant de la fusion prendra le nom de GENEFIM.

Pour l'ensemble de l'année 1988, les opérations nouvelles de GENEFIM, tant en crédit-bail qu'en location simple, devraient représenter un montant de l'ordre de 500 millions de francs. Ses engagements futurs, composés d'immuables diversifiés, s'élèveront à 3 milliards de francs environ. Le patrimoine propre, foncé par baux commerciaux, constituera le tiers de ses investissements.

Le traité de fusion ainsi que le changement de dénomination sociale seront soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée générale mixte qui aura également pour objet diverses modifications statutaires.

Le conseil d'administration a également approuvé la situation de SICOTEL au 30 juin 1988 qui extérieurement a réalisé de 35,4 MF, en hausse par rapport au semestre correspondant de 1987. Hors événements exceptionnels, cette progression s'établit à 6,8 %.

Le dividende, qui sera versé par GENEFIM au titre de l'exercice 1988, devrait connaître, sauf événement imprévisible, un taux de croissance supérieur à celui de l'inflation.

Retraites complémentaires L'ARRCO refuse l'adhésion des salariés de la Sécurité sociale

La caisse de retraites complémentaires et de prévoyance des cent quatre-vingt mille salariés du régime général de la Sécurité sociale, la CPOSS (Caisse de prévoyance du personnel des organismes de Sécurité sociale), risque d'affronter de sérieuses difficultés à l'avenir. Le bureau de l'ARRCO (Association des régimes de retraites complémentaires), qui réunit la très grande majorité des caisses de retraites complémentaires de salariés, a en effet refusé sa demande d'adhésion mardi 27 septembre. La CPOSS devrait donc se débrouiller seule pour faire face à des charges croissantes.

Les difficultés de la CPOSS remontent à déjà plusieurs années. La caisse offre un régime de retraite avantageux, en particulier pour les cadres, puisqu'elle assure aux retraités une pension totale représentant 75% du revenu d'activité des trois dernières années — c'est-à-dire sur le maximum atteint dans la carrière, — alors que la moyenne est de 70% pour les salariés non cadres du privé et plutôt de 60% pour les cadres.

Pour parvenir à l'équilibre, la CPOSS s'en est tirée en consommant ses réserves et en augmentant le « taux d'appel » de la cotisation (1), faisant passer celle-ci en pratique de 12% à 13,55% en 1987, puis à 14,1% depuis mai dernier. Mais la question reste posée pour 1989, cette augmentation du « taux d'appel » n'étant prévue que jusqu'à la fin de décembre prochain ; sans nouvelle mesure, le régime pourrait être confronté à un déficit de l'ordre de 96 millions de francs sur l'exercice (pour des dépenses totales de 3,33 milliards).

Surtout, ces mesures, qualifiées récemment de « politique à la petite semaine » par M. Jean Vander Meulen (CNPF), président de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS), qui gère le personnel du régime général, ne règlent pas l'avenir. Depuis 1980, tandis que le nombre de retraités augmente, les effectifs des agents du régime général plafonnent (le nombre d'actifs par retraité est passé de 5,5 en 1980 à 3,5) et sont appelés à diminuer sensiblement dans les dix prochaines années avec l'informatisation.

En juin dernier, le conseil d'administration de l'UCANSS votait le principe d'une demande d'adhésion à l'ARRCO pour les non-cadres et à l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) pour les cadres, de façon à bénéficier de la « solidarité générale » des salariés. Cette adhésion devrait être ratifiée par un accord paritaire entre l'UCANSS et les syndicats du personnel, au vu des conditions posées

par l'ARRCO et l'AGIRC. D'autre part, un régime « chapeau » devrait assurer la différence entre le montant des retraites actuelles et celles versées par l'ARRCO et l'AGIRC pour les retraités et les salariés en exercice.

C'est cette demande que le bureau de l'ARRCO a rejeté mardi 27 septembre : seule la CFDT a voté pour, la CGC s'abstenant, FO, la CGT, la CFEC et le CNPF votant contre. La raison donnée est que l'arrêté du 25 juin 1973, qui détermine le champ de l'ARRCO, exclut les régimes qui sont soumis à un agrément ministériel, comme la CPOSS. En fait, les syndicats du personnel, sauf la CFDT (la CGC étant hésitante à l'AGIRC et à l'ARRCO, et les confédérations ne veulent pas aller contre leur position. C'est notamment le cas à FO, à la veille de la succession de M. Bergeron : ce syndicat, le plus influent avec la CGT, refuse toute remise en cause des avantages acquis.

G. H.

Pour les 10 et 11 octobre

Préavis de grève sur les lignes A et B du RER

La CGT et les conducteurs automobiles de la RATP ont déposé un préavis de grève, pour le lundi 10 et le mardi 11 octobre, sur les lignes A (Saint-Germain-en-Laye-Marne-la-Vallée) et B (Roissy-Charles-de-Gaulle-Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Cet arrêt de travail est destiné à obtenir des compensations salariales à l'entrée en service prochain du système de contrôle de vitesse SACEM sur la ligne A, qui réduira aux heures de pointe l'intervalle entre deux trains de deux minutes trente à deux minutes.

SACEM (système d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance) est un système électronique qui contrôle en permanence la vitesse de la rame et la conformité de sa marche par rapport aux signaux. En cas d'anomalie ou d'erreur, l'automatisme déclenche un arrêt immédiat. Plus sûr pour les passagers et plus confortable pour le conducteur, SACEM sera installé, en 1991, sur les trains qui circulent sur la ligne C du RER, l'autre liaison embouteillée de la région parisienne.

VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique OSP - 64, rue La Boétie, 45-63-12-86
MINITEL 36.15 CODE A3T puis OSP

Vente sur licitation au Palais de Justice de Paris le LUNDI 17 OCTOBRE 1988 à 14 heures
STUDIO LIBRE à PARIS (15^e)
5, rue DUPLEX - MISE A PRIX : 120 000 F
S'adresser à Maître A. BIRONAT, avocat, 64, rue d'Amsterdam Paris (9^e).
Tél. : 48-74-17-24 - Maître Jean-Jacques BERTRAND, avocat, 15 bd Richard-Lenoir Paris (11^e). Tél. : 48-05-15-66.

Vente sur saisie au Palais de Justice de Créteil le JEUDI 20 OCTOBRE 1988 à 19 h 30.
PROPRIÉTÉ à VILLEJUIF (94800)
43, rue du Docteur Paul-Langevin - 2 étages - 5 Pièces cour et JARDIN
MISE A PRIX : 580 000 F
S'adresser à Maître Th. MAGLO, avocat 4, allée de la Toison d'Or à Créteil (94000). Tél. : 43-87-18-90.

Vente au Palais de Justice de Paris le mardi 17 octobre 1988 à 14 h.
APPARTEMENT à PARIS 18^e
2/12, rue GUSTAVE BOULANGER - 158, rue DAMIENNOT
38/89, rue BELLAIRD - 82/86 rue DU POTEAU et 89/91, rue DU BUISSEAU
2^e étage - entrée 2 pièces cuisine, salle de bains avec w.c.
LIBRE DE LOCATION - M. à P. : 280 000 F
S'adresser à M. J. COPPER ROYER, avocat à Paris 17^e, 42, rue Ampère. Tél. : 47-66-21-43, SERVICE DES DOMAINES (D.N.L.D.)
11, rue Troussard à Paris 9^e - SERVICES DES VENTES JUDICIAIRES
Tél. : 42-66-91-40. Pour visiter sur place le 11 OCTOBRE 1988 entre 11 h et 12 h.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à NANTERRE le JEUDI 20 OCTOBRE 1988, à 14 h. EN UN LOT
UNE PROPRIÉTÉ à SURESNES (92)
124, rue Carnot
Composant PAVILLON s/cave de 4 P.P. et jardin - s/terrain de 194 m²
M. à P. : 200 000 F
S'adresser à M. DENNIERY-HALPHEN, avocat, 12, rue de Paris à BOULOGNE (92) - Tél. : 46-05-36-84.
M^e BOUDRIOT et VIDAL DE VERDUN, avocats à Paris (9^e), 53, bd. Malesherbes
Tél. : 45-22-04-36 - Tél. avocats pr. Trib. Grds Inst. de NANTERRE - sur place pour visiter, le 17 OCTOBRE, de 15 h à 16 h.


VENTE sur licitation, au Palais de Justice de NANTERRE le JEUDI 20 OCTOBRE 1988, à 14 heures
UNE PROPRIÉTÉ à COURBEVOIE (92)
17, rue Jules Ferry
Composant UN TERRAIN sur lequel est édifié un ATELIER
M. à P. : 200 000 F
S'adresser à M^e P. CHAUMONT, avocat, 15 av. Charles-de-Gaulle, NEUILLY/S/SEINE (92)
Tél. : 47-22-40-13 - M^e TOULLEC, avocat à SURESNES (92) 8, rue de Raistrat
Tél. : 47-28-96-62 - M^e FITREMANN, avocat à PARIS (9^e) - 11 bis, rue Portalis
Tél. : 45-23-22-56 - Tél. avocats près T.G.I. NANTERRE - Sur les lieux pour visiter.

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
Chambre des Notaires de Paris, MARDI 25 OCTOBRE 1988, à 14 h
4 APPART. 2 et 3 P. - 1 STUDIO - 1 CHAMBRE
(dont un APPART. 3 P. avec TERRASSE) - à PARIS (16^e) entre
LE BOULEVARD SUCRET ET LE CHAMP DE COURSES D'AUTEUIL
M^e BONNEL, CHEUVREUX, BOURGES, notaires associés,
79, boulevard Malesherbes, Paris (9^e) - Tél. : 42-94-16-08 - (M. MAGNINER).

Vente au Palais de Justice de NANTERRE, le JEUDI 20 OCTOBRE 1988 à 14 h
EN UN SEUL LOT
de chacun 1 pièce, entrée, cuisine, salle de bain, w.c., terrasse
au 9^e étage, escalier 1 du Bâtiment A
1^{er} premier porte gauche, l'autre deuxième porte à gauche
ISSY-LES-MOULINEAUX (92)
8-10 rue Jeanne d'Arc - MISE A PRIX : 300 000 F
S'adresser à Maître Jean-Yves KERROS, avocat au Barreau du Val-de-Marne, 54, avenue Maurice-Thorez 94200 IVRY-FRANCOISE, Tél. : 46-58-47-14.
Maître DENNIERY-HALPHEN, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, 12, rue de Paris 92100 BOULOGNE. Tél. : 46-05-36-84.



Le Monde PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330



Aujourd'hui 7 octobre, M. Jacques FRIEDMANN, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne de Paris, M. Lucien LAVIGNE, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne de Paris, et M. Jean TORRES I PICAMAL, Directeur Général de la Caixa de Barcelona, vous annoncent l'ouverture du Bureau « Conseil-Assistance » fondé par la Caixa de Barcelona et la Caisse d'Epargne de Paris, 77, rue du Louvre, 75001 Paris.

L'EUROPE EST PROCHE LES CAISSES D'EPARGNE SE RAPPROCHEMENT

CAIXA DE BARCELONA

Caisse d'Epargne Ecureuil de Paris

Économie

CONJONCTURE

Selon un expert en vue de la Banque Bruxelles Lambert

Les taux d'intérêt devraient prochainement chuter

Baisse sensible des taux d'intérêt fin 1988 début 1989 et maintien de la tendance à la baisse du dollar qui pourrait atteindre le seuil de 2 deutschemarks en 1989 (1). Telles sont les prévisions encourageantes, mais peu orthodoxes, de M. Roland Lüscher, le conjoncturiste très en vue de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), dont on retiendra qu'il avait prévu le krach d'octobre 1987 et annoncé ensuite, contre l'avis général, la poursuite de la croissance et la reprise du dollar.

hors pétrole) chutent depuis juin, et il en est de même de ce fidèle indicateur qu'est le prix de l'or : deux signes qu'il est difficile d'interpréter comme présageant une accentuation des tensions inflationnistes. « Nous allons assister à une phase d'excitation, puis, à la fin de l'année ou au début 1989, à partir des Etats-Unis, la chute des taux sera brutale. Il faudrait mieux une diminution graduelle, mais c'est là un phénomène nouveau ; tout le monde en est informé et tout le monde a la même réaction. »

La Bourse s'enveloppera-t-elle ? Ce n'est pas évident, car cette dégringolade rapide des taux, les analystes sont encore capables de l'interpréter comme le lever de rideau d'une récession.

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Après avoir prophétisé la récession, les économistes, comme outrés d'avoir été contredits par les faits, expliquent depuis quelques mois que c'est le retour de l'inflation, fruit de la surchauffe, et la guerre des taux qui menacent désormais nos pays. « Ce sont les économistes qui ont un coup de chaleur », s'exclame M. Lüscher au retour du Presidential Leadership Summit, un rendez-vous américain d'éminences financières, où il a pu entendre M. Martin Feldstein, l'ancien chef des conseillers économiques du président Reagan, affirmer sa conviction que le dollar chuterait jusqu'à un niveau de 1,4 deutschemark dans les trois ans !

L'analyse de la BBL ne prend pas le danger inflationniste très au sérieux. Il constate que, malgré la hausse des taux d'intérêt à court terme, les taux à long terme ne progressent plus. Cela indique que les gens tablent sur un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et s'anticipent plus, comme ils l'ont fait durant l'été, une forte baisse des prix.

Par ailleurs, observe-t-il, les cours des matières premières (y compris

M. Roland Lüscher ne croit pas que la remontée récente du dollar puisse être considérée comme une « bulle » éphémère. Il fait valoir que l'environnement économique international est favorable, citant à cet égard les réformes fiscales qui, parties des Etats-Unis et du Royaume-Uni, s'étendent au Japon, à l'Allemagne, à la France, à la Belgique, ou encore la dérégulation (qui atteint même l'URSS : la « perestroïka », dit-il, c'est de la dérégulation), la concertation internationale et l'action des banques centrales qui, contrairement à ce qui s'est passé après la crise de 1929, maintiennent une certaine expansion de la masse monétaire. « L'accord du Louvre fonctionnait. On a l'impression que les banques centrales veulent stabiliser le cours du dollar autour de 1,80-1,90 deutschemark et que c'est là un niveau avec lequel tout le monde peut vivre. »

Surtout, M. Roland Lüscher est convaincu que les raisons profondes de la faiblesse du dollar — le déficit budgétaire et celui du commerce extérieur — vont disparaître. L'assainissement budgétaire résultera de l'application de la loi qui impose une diminution progressive du déficit, mais aussi du surplus

croissant de la sécurité sociale et de l'augmentation du taux d'épargne, très faible aujourd'hui aux Etats-Unis. Quant au déficit du commerce extérieur, dont le niveau élevé a déclenché le krach d'octobre, « il aura disparu en 1989 ». Notre analyste fait valoir que la réindustrialisation des Etats-Unis est en cours, ce qui explique le niveau élevé des importations. « Depuis un an et demi, les achats extérieurs de biens de consommation sont stables, mais ceux de biens d'équipement ont progressé de 30 % ».

Faire l'union monétaire européenne

Le scénario du bon sens serait de s'en tenir à un rééquilibrage des comptes extérieurs, s'opérant en douceur sur deux ans, en maintenant le cours du dollar à 1,80-1,90 deutschemark ; en cas d'élection de M. Michael Dukakis surtout, M. Lüscher redoute des initiatives interventionnistes. « Il annoncerait un plan spectaculaire pour diminuer le déficit budgétaire et fera pression sur les Européens pour qu'ils prennent des dépenses militaires. Cela renforcerait la valeur du dollar et on ira alors tout droit, dès 1989, à un dollar à 2 deutschemarks et au-dessus. »

Car, pour M. Roland Lüscher, le vrai danger, à terme, une fois le double déficit américain éliminé, c'est le retour à une pénurie de dollars. Comment y faire face ? « Si nous voulons nous affranchir de la dépendance du dollar, il ne sert à rien de critiquer les Américains et leur politique, mais il faut rapidement faire notre union monétaire et créer une banque centrale européenne. Il est nécessaire que la Bundesbank accepte de partager son indépendance ! »

PHILIPPE LEMAÎTRE.

(1) Le dollar est actuellement aux alentours de 1,86 deutschemark.

ÉNERGIE

En violation de l'embargo de 1985

Du charbon sud-africain pénètre en France par la Belgique

BRUXELLES de notre correspondant.

Le ministre belge des affaires économiques (socialiste flamand) a demandé au Comité supérieur de contrôle — en quelque sorte la police des polices de l'administration belge — d'effectuer une enquête dans les services de son ministère à propos des graves anomalies découvertes dans la délivrance des licences d'exportation de charbon de la Belgique vers la France. Pour détourner l'embargo décrété par le gouvernement de M. Laurent Fabius en novembre 1985 à l'égard du charbon provenant d'Afrique du Sud, les fonctionnaires délicieux auraient fait passer du charbon originaire initialement du pays de l'apartheid pour du charbon de provenance d'Australie. Le détournement du trafic était très élémentaire : les bateaux entraînés en Belgique porteurs de charbon sud-africain, avec des licences en bonne et due forme. C'est au moment de la réexportation vers la France que les licences étaient truquées.

Révélé par le journal flamand De Morgen, ce scandale pourrait conduire la Belgique à adopter à son tour, comme le souhaite d'ailleurs le Parti socialiste flamand, une politique d'importations plus restrictive à l'égard de Pretoria. Ce sont, semble-t-il, des progressions inhabituelles des exportations de charbon de Belgique vers la France qui ont mis la pièce à l'oreille des enquêteurs. Ceux-ci ont en effet constaté que ces exportations étaient passées de 6 000 tonnes en 1984 à 31 000 tonnes en 1985, 337 000 tonnes en 1986 et déjà plus de 540 000 tonnes dans le contrat de 1987. Autre anomalie statistique : les exportations de charbon australien vers la Belgique se révélaient être inférieures aux exportations de ce même charbon australien de la Belgique vers la France.

Le comité de contrôle, qui n'a pas révélé les conclusions de son enquête, pourrait traduire plusieurs fonctionnaires du ministère de l'économie devant les tribunaux.

J.-A. F.

L'Association technique pour l'importation charbonnière (ATIC), qui détient en France le monopole des importations de charbon, avoue son embarras face à cette affaire — plus belge qu'autre chose — assurait-on vendredi 7 octobre. « Les Belges lavent leur linge sale sur notre dos », ajoutait-on, en soulignant que les documents d'origine fournis par les négociants belges étaient cohérents avec les importations. « Il y a toujours un transit de charbon par les ports belges et hollandais vers la France », précise l'ATIC, qui assure qu'il existe de grandes similitudes entre les qualités de charbon sud-africain et australien, et que les importations aujourd'hui suspectes ont été faites pour le compte des importateurs-revendeurs français, et non pour les grands consommateurs de houille (EDF, la sidérurgie, les cimentiers, etc.).

Le système français prévoit en effet que l'ATIC mi-établissement public mi-association, agisse comme une centrale d'achat pour le compte des clients finaux (consommateurs ou négociants), lesquels traitent cependant la plupart du temps directement avec leurs fournisseurs. S'il est révélé que l'origine du charbon transitant par la Belgique a bien été falsifiée, l'affaire pourrait du côté français déboucher sur une escroquerie pure et simple. Les importateurs français ignoraient-ils l'origine réelle de leurs achats ? Si tel est le cas ils ont été trompés sur la nature de la marchandise, bien qu'il soit normalement possible de détecter l'origine du charbon par l'analyse de sa qualité — il existe comme pour le pétrole des « crus » différents selon l'origine.

V.M.

L'UFC revient à l'Institut de la consommation Retour au bercail

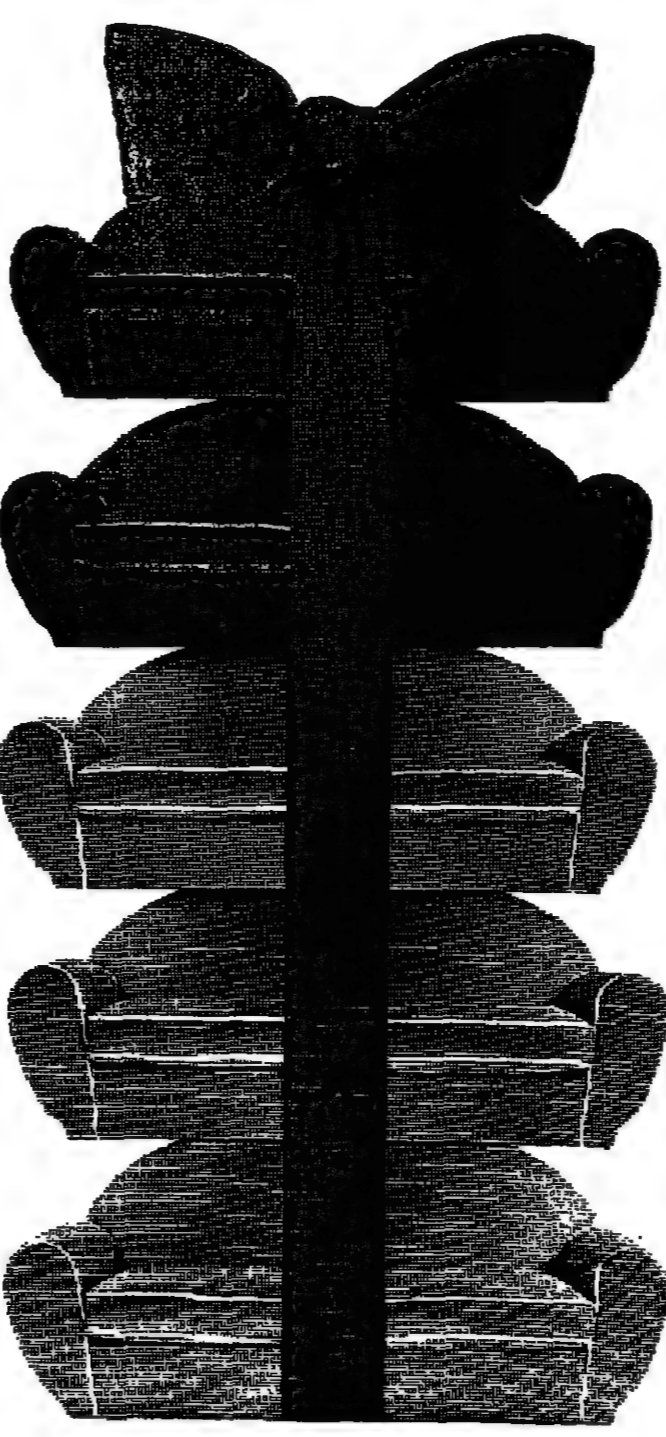
La présidente de l'Union fédérale des consommateurs (UFC), Marie-José Nicol, a été nommée jeudi 6 octobre membre du conseil d'administration de l'Institut national de la consommation (INCC). M^{me} Veronique Nieritz, secrétaire d'Etat chargée de la consommation qui a signé l'arrêté ministériel, s'en réjouit, car cela ne peut que renforcer le mouvement des consommateurs.

Ainsi prend fin une querelle qui dure depuis seize ans. En effet, le 19 septembre 1972, l'UFC avait quitté avec fracas l'Institut né en 1967, lui reprochant, « à tort de soutenir les organisations de consommateurs, (de freiner) leur développement ». Depuis cette date, l'UFC, editrice de la revue Que choisir ?, et l'INCC, éditeur de la revue 50 millions de consommateurs, ont souvent fait figure de concurrents acharnés dans la défense des consommateurs comme dans la publication d'essais comparatifs. A vrai dire, les responsables de Que choisir ?, à l'époque, supportaient mal que l'INCC publie lui aussi une revue grand public.

Depuis, le statut de l'INCC a changé (décret du 30 décembre 1982) et son conseil d'administration ne comprend plus de représentants des professionnels. Le recours, tout formel, de l'UFC au bercail de l'Institut ne règle pas pour autant tous les problèmes. Est-il le prétexte à un travail en commun en matière d'essais comparatifs, avec les économies d'échelle que cela suppose ? Comment s'harmoniser le travail des deux équipes à l'horizon de 1993 ? Et le gouvernement continuera-t-il à souhaiter que l'INCC prenne en charge un centre national d'essais, dont M. Belladur avait préparé la mise en place et contre lequel le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) et l'UFC qui en est membre avaient tiré à boulets rouges ?

JOSEF DOYERE.

Avec le N° Vert les commandes répondent à l'appel.



Utilisez un outil marketing puissant pour augmenter l'impact de vos campagnes publicitaires.

Parce qu'il est gratuit, simple, et qu'il exerce un très fort attrait sur le public, le Numéro Vert est votre nouveau média publicitaire et promotionnel.

Lancement d'un produit avec demande de documentation, offres d'essais, jeux-concours, renvoi sur les points de vente, commandes par correspondance : votre Numéro Vert permet une adaptation immédiate et permanente aux besoins réels de votre clientèle.

Finis les bons de commande et les bons à découper. Vos clients passent directement de la demande d'information à l'action. Le Numéro Vert, un numéro si facile à repérer et à mémoriser. Avec le Numéro Vert, le succès répond à l'appel.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, contactez votre Agence Commerciale FRANCE TELECOM ou appelez notre Numéro Vert national :

N° Vert 05 00 00 01
APPEL GRATUIT



سكوا من الأصيل

Économie

TRANSPORTS

Le canal Main-Danube mettra en relation en 1992 la mer Noire et la mer du Nord

RATISBONNE de notre envoyé spécial

Quel bel ouvrage que ce canal Main-Danube en construction entre Nuremberg et Regensburg (Ratisbonne), au cœur de la Bavière ! Il faut avoir vu l'impressionnant canyon de l'écluse de Hipolstejn haute de plus de 24 mètres et la route liquide creusée à travers champs et forêts pour comprendre la détermination allemande à mettre en communication, en 1992, le bassin du Rhin et celui du Danube, la mer du Nord et la mer Noire. L'association « les Nautas », qui rassemble la fine fleur des professions fluviales, en France, a convié récemment plus de cent cinquante professionnels élus, hauts fonctionnaires et membres de cabinets ministériels, à visiter et à évaluer une infrastructure décidée en 1921.

A vrai dire, c'est Charlemagne qui entreprit le premier, en 793, de relier un affluent du Main, le Schwäbische Rezat, et un affluent du Danube, l'Altmühl. Cette voie d'eau de 2 000 mètres de long ne fut jamais achevée, peut-être à cause de conditions météorologiques défavorables, sûrement en raison des batailles qui se firent rage entre hobereaux du lieu.

Onze siècles plus tard, le roi Louis I^{er} de Bavière, qui ne construisait pas que des monuments, relança le projet et, en 1837, ouvrit le chantier d'un canal de 172 kilomètres de long, 10,5 mètres de large et 1,46 mètre de profondeur, entre Bamberg et Kelheim. A partir de 1846, des péniches d'une capacité de 120 tonnes à pleine charge purent emprunter, mais l'absence d'aménagement du Main et du Danube et le tout-puissant chemin de fer eurent tôt fait de reléguer le canal Louis au rang de charmant vestige du temps du halage.

C'est le 30 décembre 1921 qu'est créée la société Rhin-Main-Danube (RMD). Elle reçoit la concession pour aménager et exploiter les capacités hydrauliques du Main, du Danube bavarois, de l'Altmühl, de la Regnitz et de la Lech inférieure jusqu'en l'an 2050. Ses principaux actionnaires actuels sont la République fédérale d'Allemagne (64 %), l'Etat libre de Bavière (33 %), ainsi que la ville de Nuremberg et d'autres collectivités locales (3 %).

22 kilomètres à construire

A travers tous les régimes politiques et malgré la guerre, la RMD a poursuivi son but : creuser une voie navigable de classe IV, c'est-à-dire capable d'accueillir jusqu'aux convois poussés de 3 300 tonnes. La liaison de 677 kilomètres comporte une section du Main (Aschaffenburg-Bamberg : 297 kilomètres) achevée en 1962, le canal Main-Danube (Bamberg-Kelheim : 171 kilomètres) en cours de finition et une section du Danube (Kelheim-frontière autrichienne : 209 km) achevée en 1978.

Le canal proprement dit est large de 55 mètres et profond de 4 mètres. Il franchit le Jura franconien où la ligne de partage des eaux culmine à 406 mètres au-dessus du niveau de la mer. Patiemment, la RMD l'a construit, à partir de 1960, écluse après écluse, bief après bief, centrale hydroélectrique après centrale.

« Nous sommes assurés aujourd'hui », affirme M. Hans-Peter Seidel, membre du directoire de RMD, chargé des questions techniques. « Bien sûr, il nous reste 22 km encore sans travaux, mais la dernière écluse vient d'être commencée et nous savons que les autorisations de creuser les derniers tronçons nous seront accordées. C'est inéluctable. La totalité de l'ouvrage sera achevée à la fin de l'année 1992. En 2050, nous aurons remboursé 80% de nos emprunts consentis sans intérêts par l'Etat fédéral et l'Etat bavarois, le solde, soit 700 millions de deutschemarks (2,4 milliards de francs) sera remis en nature aux deux Etats, sous la forme de centrales hydroélectriques en bon état de marche. »

Les prévisionnistes n'ont pas su dire précisément le trafic fluvial qui résultera de la mise en service complète des 3 500 km de voies d'eau entre la mer Noire et la mer du Nord, à travers la Roumanie, la Yougoslavie, la Hongrie, l'Autriche, la RFA et les Pays-Bas. Sur le versant rhénan, on a dépassé les 20 millions de tonnes transportées par an, essentiellement des matériaux de construction et des produits pétroliers à usage local. Sur le versant danubien, le trafic, beaucoup plus international, tourne autour de 3 millions de tonnes où le fer, l'acier et les matériaux de construction occupent la plus grande part. Ces

trafic communiqueront-ils entre eux ? Les experts estiment que, entre Bamberg et Ratisbonne, on devrait comptabiliser chaque année entre 4 millions et 15 millions de tonnes. Pour fixer les idées, rappellons que le trafic du Rhône s'élève, en France, à 4 millions de tonnes.

C'est en 1982 que le canal Main-Danube a été définitivement autorisé. Une coalition formée par les sociaux-démocrates, les Verts et les chemins de fer ouest-allemands avait décidé qu'il n'était pas utile de l'achever. Le retour au pouvoir des démocrates-chrétiens a permis à RMD de repartir de l'avant, en mettant les écologistes dans sa poche.

Ceux-ci ne trouvaient rien à redire au transfert d'eau du Danube vers le Main que nécessitait le canal en raison des caractéristiques géologiques et climatiques du Nord n'ont pas été de la Bavière. Au contraire, le pompage dans le Danube de l'eau d'éclusage sera pour avantage d'améliorer notablement la qualité des rivières actuellement asphyxiées par les effluents urbains et industriels.

En revanche, les Verts se sont battus vigoureusement pour défendre des sites comme celui de la vallée de l'Altmühl entre Diefurt et Kelheim, où les forêts de hêtres, les châteaux perchés (Randeck) et les vieux villages (Meibera) forment un décor wagnérien. La RMD a donc fait un effort important pour inscrire son canal dans cet environnement précieux. Elle a accepté que les rives ne soient pas rectilignes,

mais qu'elles s'écartent en fonction des plans d'eau souhaités. Elle a respecté les bras morts, accepté un tracé sinueux des chemins de service, varié l'inclinaison des talus et planté immédiatement les bords de la voie d'eau en cherchant à retrouver la végétation d'origine. Frayères protégées, vieilles maisons écluisées retapées, sentiers-piétons tracés : le résultat est si remarquable que le nouveau venu à l'impression que le canal est une vénérable rivière dont on a parfois payagé les abords. Il en a coûté 15 % de plus que l'aurait exigé les seuls ouvrages techniques.

Par quel miracle est-on parvenu à trouver les 20,5 milliards de francs (en monnaie courante) qu'aura coûté l'aménagement de cette liaison exceptionnelle ? Cinquante-quatre centrales électriques construites par RMD fournissent 2,3 milliards de kilowatts environ, qui sont vendus aux sociétés distributrices d'électricité au prix élevé de plus de 19 centimes le kilowatt-heure. Avec ces recettes, RMD peut ainsi autofinancer la moitié de ses investissements, qui ont atteint 1 milliard de francs au cours de l'exercice 1987. Les besoins de financements restants sont couverts par des prêts sans intérêts de l'Etat de Bavière et de l'Etat fédéral.

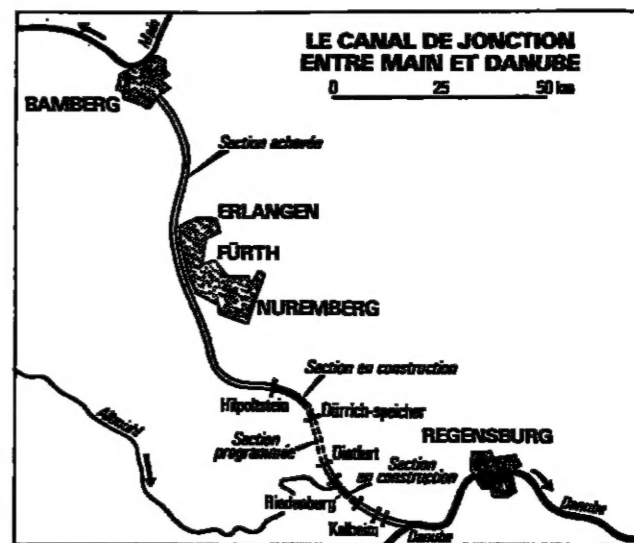
De quoi plonger les professionnels français de la navigation fluviale dans des calculs mirifiques, eux qui s'imaginent tant que soit réalisée la liaison du Rhône au Rhin. Comment ne se souviendraient-ils pas que le Rhône fournit six fois plus d'électricité que Main-Danube, hélas ! ache-



té 25 % moins cher par EDF ? 20 milliards de francs dépensés en Bavière en soixante et onze ans ; 15 milliards à trouver pour Rhône-Rhin : ce n'est pas la mer à boire si l'on croit la leçon allemande, ainsi que l'a souligné M. Raymond Denonal, président de l'Association des Nautas : « Nous sommes venus chercher une leçon de persévérance : il faut des années pour venir à bout d'un grand ouvrage qui corrige et complète la géographie ; la volonté et la patience triomphent de tous les obstacles. Une leçon de calcul économique aussi : la polyvalence de la voie d'eau permet de financer le franchissement de seuils le plus élevé d'Europe, grâce à la récupération de l'énergie électrique produite par cet aménagement à but multiple. »

Une leçon à suivre.

ALAIN FAUJAS.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Paluel-Marmont S.A.

AN 30-06-88, le résultat courant avant impôt s'élève à 18 MF contre 4,8 MF pour la totalité de l'exercice précédent. En raison de bénéfices exceptionnels de 88,7 MF, le bénéfice net après impôt dépasse 92 MF.

Ce résultat est dû à une activité importante d'ingénierie financière et à des opérations exceptionnelles de restructuration d'actifs au cours des six premiers mois de l'exercice qui ne se reproduiront pas au cours du deuxième semestre.

Le résultat de l'exercice complet sera peut-être en léger retrait par rapport au bénéfice semestriel puisque la plupart des rentrées attendues ont été encaissées au cours du 1^{er} semestre.

Le dividende de l'exercice devrait être sensiblement augmenté.

Parmi les événements marquants depuis le début de l'année, on peut signaler le renforcement de la participation dans la Compagnie LEBON de 19 % à plus de 30 %, la restructuration de certains actifs immobiliers à l'instar de celle du groupe et une prise de participation significative dans SOFINNOVA.

GRUPE SOVAC

NOTRE MÊME - VOUS FINANCIER

Le conseil de surveillance de SOVAC, réuni le 5 octobre 1988 sous la présidence de M. Michel David-Weill, a pris connaissance de l'activité et des résultats du groupe pour les huit premiers mois de 1988.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les financements nouveaux consentis au 31 août 1988 par l'ensemble des sociétés du groupe ont atteint 14 380 millions de francs, en augmentation de 6 % par rapport au 31 août 1987.

Les nouveaux prêts par ces mêmes sociétés, qui s'élevaient à 44 260 millions de francs au 31 août 1988, ont progressé de 9 % par rapport au 31 août 1987.

Pour les huit premiers mois de 1988, le résultat d'exploitation consolidé net provisoire, part des tiers exclus, est de 249,7 millions de francs. Ce résultat rapporté aux huit douzièmes de celui de l'exercice 1987 fait apparaître une baisse de 9 %. En tenant compte des résultats hors exploitation qui correspondent essentiellement à des amortissements comptables de servitudes et de fonds de commerce, le résultat consolidé net provisoire, part des tiers exclus, est ramené à 241,3 millions de francs, en baisse de 11 %.

Ces chiffres appellent les remarques suivantes :

- La conclusion d'accords de première importance avec de nouveaux partenaires (Le Printemps, France-Loisirs, Axia) a occasionné des coûts significatifs d'études informatiques et de mises en place commerciales alors que le chiffre d'affaires et les résultats attendus de ces accords n'interviendront que dans les exercices ultérieurs ;
- Des observations de même nature que celles qui précèdent peuvent être faites à propos du lancement de SOVAC Evolution, nouvelle formule de crédit immobilier à taux ajustable, qui, intervenant à la fin du 1^{er} trimestre 1988, n'a eu d'effets sur les mises en place de crédits qu'à partir de fin mai ;
- Les conditions de la concurrence ont conduit à des baisses de marge sur la production nouvelle, et, au titre des réaménagements, sur une fraction de l'encours ancien de crédits immobiliers.

Les perspectives commerciales des derniers mois de 1988 apparaissent plus favorables et de nature à permettre une croissance plus rapide des encours consolidés à un niveau de marge stabilisé.

ACTIVITÉ COMMERCIALE DU GROUPE SOVAC

(chiffres caractéristiques du groupe)

	En millions de francs		Pourcentage d'évolution		
	Financements nouveaux	Encours global	Financements nouveaux	Encours global	
			1 août 1987	1 août 1988	31-08-87
SOVAC et filiales ou participations directes	6 556	26 838	+ 5	+ 21	+ 7
- Particuliers (1)	2 769	7 060	4	13	+ 14
- Entreprises	1 240	2 678	+ 24	+ 85	+ 25
- Immobilier	2 547	17 100	- 1	+ 10	+ 2
CRÉDIPAR et filiales	7 244	16 412	+ 6	+ 33	+ 11
Filiales d'entre-mer (2)	588	990	+ 28	+ 44	+ 21
Total général	14 380	44 260	+ 6	+ 28	+ 9

(1) Financements de ventes à crédit, prêts personnels, crédits en compte.
(2) Chiffres provisoires.

EUROTUNNEL

RAPPORT SEMESTRIEL

Le rapport semestriel du Groupe Eurotunnel au 30 juin 1988 a été publié le 3 octobre 1988.

Une copie de ce rapport a été envoyée à chaque actionnaire nominatif, ainsi qu'aux titulaires d'unités et/ou de bons de souscription au porteur qui avaient demandé une copie du rapport annuel publié en avril 1988.

Les copies du rapport semestriel peuvent être obtenues auprès de :

Banque Indosuez, 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris
R.F.C., 120, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - Tél. : 45.62.62.95

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Cession partielle des actions détenues par l'Etat dans la Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (S.N.S.S.S.)

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL lance un appel d'offres pour la vente d'un bloc de 9 399 actions représentant 13 % du capital actions de la Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (S.N.S.S.S.)

La S.N.S.S.S. exploite et vend du sel marin. Elle réalise la grande majorité de ses ventes sur les marchés extérieurs. La Direction de la société est assurée par l'actionnaire majoritaire. La S.N.S.S.S. témoigne d'excellents résultats d'exploitation depuis de nombreuses années.

Le bloc de 9 399 actions offertes sera attribué comme suit :

- 7 230 actions à des personnes physiques et morales sénégalaises.
- 2 169 actions à des personnes physiques et morales quelle que soit leur nationalité.

Pour que l'offre soit jugée recevable, toute personne devra avoir retiré le dossier d'appel d'offres - elle-même ou par son représentant, à l'adresse ci-dessous.

Toutes les offres doivent parvenir au Secrétariat de la Commission de suivi du Désengagement de l'Etat : rue Béranger FERAUD X rue des Essarts, BP 1477 DAKAR - Téléphone : 221-21-65-68 ou 221-21-01-68 - Téléc 21410 au plus tard le lundi 7 novembre 1988 à 15 heures (heure de Dakar). Elles devront être accompagnées d'une caution égale à 10 % du montant de l'offre. Cette caution sera restituée aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues.

Le Président de la Commission Spéciale de Suivi du Désengagement de l'Etat,
Tijane SYLLA.

Marchés financiers

La Société générale maintient le relèvement de ses tarifs sur la carte bancaire

L'affaire de la carte bancaire ? « Nous nous sentons bien », assure M. Marc Viénot, PDG de la Société générale, privatisée en juin 1987, qui a, on le sait, relevé ses tarifs sur cette carte, tandis que le Crédit lyonnais puis la BNP, restés nationaux, revenaient sur cette mesure.

L'avertissement de M. Pierre Bérégovoy, ministre de tutelle des banques, les a-t-il « incités » à annuler ce relèvement ? « Nous ne nous sentons pas concernés. D'ailleurs, je n'ai pas reçu la moindre incitation à faire quoi que ce soit. Que s'est-il passé à la Société générale ? En octobre 1987, nous avons pris conscience de la dégradation de l'équilibre financier de la carte bancaire. Une enquête menée auprès de nos clients nous a révélé que 89 % d'entre eux étaient satisfaits de leurs cartes et que 82 % n'en connaissent pas le prix, le croyant même supérieur. En février 1988, nous avons pris la décision de relever les prix de nos cartes en modulant les augmentations, mesure qui va nous rapporter 10 % de plus. Toutefois, nous n'avons pas jugé prudent de la mettre en œuvre avant les vacances, période où nos clients utilisent intensivement leur carte. L'accusation d'entente ? « Les enquêtes sont venues chez nous et ont trouvé les traces de toutes nos délibérations : nous ne redoutons rien. »

feuille (800 millions de francs) permettent d'augmenter de 1 milliard de francs les provisions sur les risques « pays en voie de développement », couverts, désormais, à près de 60 %, peut-être davantage. « A 70 % ce sera suffisant », a assuré M. Viénot. Interrogé sur l'actionnariat de la Société générale et les mouvements sur son titre, en hausse notable, il a indiqué qu'avec 30,5 % de « noyau dur », 5 % d'autocontrôle par une filiale, 7 % détenus par le personnel et les « amis », il était « sûr » de 51 % du capital, dont 15 % à 20 % est aux mains de fidèles clients de la banque, la masse flottante étant de 30 %, « ce qui peut expliquer les mouvements du titre ».

Accord DEC-Tandy dans la micro-informatique

Digital Equipment Company (numéro deux mondial de l'informatique spécialisée dans les ordinateurs de taille moyenne - les « minis »), poursuit sa politique d'alliances sur les segments de marché dont il est absent, en particulier dans la micro-informatique. Il a annoncé, jeudi 6 octobre, qu'il va commercialiser sous sa marque les ordinateurs personnels fabriqués par l'entreprise américaine Tandy. Avec 1,13 milliard de dollars de chiffre d'affaires (7 milliards de francs) dans la micro-informatique, selon le classement de Datamation, Tandy occupe la cinquième place mondiale dans ce domaine.

Digital Equipment multiplie depuis le début de l'année les accords avec des constructeurs d'ordinateurs personnels : il a ainsi conclu une alliance avec Apple, Compaq et Olivetti. Néanmoins, il s'agit surtout d'accords technologiques permettant d'assurer la compatibilité de leurs machines avec les mini-ordinateurs de Digital. Avec Tandy, les choses sont différentes : Tandy fabriquera pour Digital des micro-ordinateurs qui seront commercialisés sous la marque DEC. En d'autres termes, Digital collera des étiquettes.

NEW-YORK, 6 octobre =

L'incertitude

A quelques heures de la publication des chiffres du chômage aux Etats-Unis pour septembre, la Bourse de New-York jouit encore d'irrégularité jeudi. Après avoir oscillé pendant toute la séance autour du niveau affiché la semaine précédente, l'indice Dow Jones a fini la journée sur une légère hausse, de 1,06 point à 2 107,5.

Quelque 154 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des valeurs en hausse dépassait celui des baisses, à raison de 771 contre 607. Le cours de 531 est resté inchangé. Les investisseurs doutent que les statistiques sur le chômage tirent véritablement le marché de sa léthargie. Pour eux, le marché va encore être confronté à deux événements susceptibles de gêner l'incertitude : l'anniversaire du krach du 19 octobre 1987, qui fait l'objet d'une intense publicité aux Etats-Unis, et les élections présidentielles de novembre.

TW Services, qui bénéficie d'une OPA, a progressé de 1 3/4 à 26 5/8. American Petrofina a gagné 2 1/2 à 71 et Warner Lambert est monté d'un point et demi à 75 3/4.

En revanche, AMR a cédé près d'un dollar à 48, International Paper 7/8 de point à 44,5 et J.P. Morgan 5/8 à 36,25.

VALEURS	Cours de 6 oct.	Cours de 7 oct.
Alcoa	84 5/8	85 1/4
AT&T	28 3/8	28 3/8
Boeing	94 1/4	94 1/4
Chrysler	64 1/4	64 1/4
De Post de Houston	80 3/8	80 1/8
Eastman Kodak	48 3/8	48 1/4
General Electric	51 7/8	51 7/8
General Motors	43	42 7/8
IBM	112 1/2	112 1/2
Johnson & Johnson	53 7/8	54
Kellogg	113 7/8	114
McCormick	42 3/4	42 3/8
Pfizer	54 1/2	55 1/2
Schlumberger	32 3/4	32 3/4
Union Pacific	39 3/4	39 3/4
U.S. Steel	38 3/4	38 3/4
Western Union	25	25 7/8
Xerox	34 1/4	34 1/4
Warner Corp.	57 3/4	58 1/2

LONDRES, 6 octobre ↑

Nette hausse

La reprise amorcée mercredi s'est poursuivie le lendemain, jour de départ de l'indice FT s'est apprécié de 0,7 % à 1 481,5. Le marché était d'ailleurs nettement plus actif avec 573 millions de titres échangés, contre 480 millions la veille. La Bourse londonienne consolide ses gains durant toute la séance, avec une demande qui restait très sélective. La faiblesse des cours du pétrole continuait à peser sur des valeurs comme Enterprise Oil et Shell. Consolidated Gold Fields, toujours fermement opposé à l'OPA du groupe minier Minsidor, se dépréciait fortement. Une forte demande d'investisseurs américains propulsait les cours du groupe pharmaceutique Glaxo, ainsi que ceux de l'agence de publicité Saatchi and Saatchi. Parmi les secteurs en vedette, figuraient les grands magasins et les brasseries.

Les valeurs tournées vers l'exportation (Jaguar, ICI) et les industrielles se montraient irrégulières. Les fonds d'Etat étaient orientés à la hausse, ainsi que les mines d'or.

VALEURS	Cours de 6 oct.	Cours de 7 oct.
Alco	861	866
Boisjourné	1 310	1 220
Chrysler	64 1/4	64 1/4
Fujitsu	3 140	3 100
Honda Motor	1 970	2 010
Hitachi	4 320	4 380
Mitsubishi Heavy	958	975
Sony Corp.	8 020	8 240
Toyota Motors	2 470	2 500

PARIS, 7 octobre =

Hésitante

La dernière séance de la semaine s'est achevée sur une note hésitante, l'indice français évoluant entre 0,2 % et 0,24 % à 1 191,9. Le redressement positif et s'accroissait à + 0,07 %. Les investisseurs ont en effet accueilli avec sérénité les chiffres du chômage américains de septembre publiés en début d'après-midi. Sensiblement analogues à ceux du mois précédent (+ 5,4 % contre + 5,8 %), ils n'ont entraîné aucune inquiétude de la part des investisseurs dans un autre. A l'image des autres semaines, le volume des transactions est demeuré élevé, portant principalement sur les valeurs opérationnelles et sur quelques actions particulières. A commander par Paris, dont le titre gagnait près de 3 %. Les numéros préférés à M. Eskandari, président de Pargésa, et à ses amis de prendre une participation importante dans le consortium financier de la rue d'Artois. Le dément de Pargésa jeudi après-midi n'a pas réussi à calmer les esprits.

Engagement également pour l'action de 29 575 actions. Les investisseurs étaient échauffés, tentant à porter que le rattachement envisagé dans les jours précédents se poursuivait plus décevantement. Agitation également autour d'Aurélien, où les investisseurs étaient échauffés, tentant à porter que le rattachement envisagé dans les jours précédents se poursuivait plus décevantement. Agitation également autour d'Aurélien, où les investisseurs étaient échauffés, tentant à porter que le rattachement envisagé dans les jours précédents se poursuivait plus décevantement.

Les volumes support du MONEP, qui représentent les plus grosses affaires et la cote connaissent des sorts déplorables. Si Thomson-CSF et Peugeot étaient recherchés, un revanche Peugeot et Michelin s'écroulaient en léger repli. Recul également de la Navigation mène, après l'effacement de son titre, à donner un coup de frein à la hausse des valeurs de ce secteur sur le marché de Tokyo. L'indice Nikkei a gagné 85,93 points, soit 0,32 % à 27 258,27, après une perte de 233,13 points jeudi.

La Bourse continue à vivre au rythme des bulletins de santé de l'empereur, consistant les opérations qui soulignent, d'une part, que pour la première fois depuis l'après-guerre, un début d'année finit avec un déficit budgétaire. D'autre part, la publication des chiffres de chômage américains et à la veille d'un week-end de trois jours, puisque la Bourse japonaise sera fermée samedi et lundi, jour férié au Japon.

NTT a touché, vendredi, son plus bas niveau de cotation, tandis que les titres des secteurs de la construction et des compagnies aériennes regagnaient du terrain.

VALEURS	Cours de 6 oct.	Cours de 7 oct.
Alco	861	866
Boisjourné	1 310	1 220
Chrysler	64 1/4	64 1/4
Fujitsu	3 140	3 100
Honda Motor	1 970	2 010
Hitachi	4 320	4 380
Mitsubishi Heavy	958	975
Sony Corp.	8 020	8 240
Toyota Motors	2 470	2 500

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.S.P.S.A.	291	291	Le gr fin de mois	270	280 80
Amis de l'Associé	510	510	Lyon Investissement	271	278
Amis de l'Associé	284	285	Lyon Investissement	170	170
B.C.	430	430	Lyonnais	253	253
B. Danady & Assoc.	468	464	Morand Immobilier	127	129 90
B.C.M.	540	540	Morand Immobilier	498	498
E.L.P.	648	648	Morand Immobilier	142	144
Edison	281	288	Morand Immobilier	252	252
Edison	885	880	Morand Immobilier	362	320
Edison	1050	1050	Morand Immobilier	781	781
Edison de Ligne	1579	1579	Morand Immobilier	159	159
Edison	718	718	Morand Immobilier	335	335
Edison	850	850	Morand Immobilier	436	436
C.A.I.-de-Fr. (K.C.I.)	205	205	Morand Immobilier	86	86
C.A.T.C.	135 70	137 80	Morand Immobilier	408	411
C.M.E.	1100	1144	Morand Immobilier	1572	1572
C. Equip. Ind.	315	315	Morand Immobilier	217	220 70
C.E.S.L.D.	753	759	Morand Immobilier	296 10	296 10
C.E.P. Comptabil.	181	181	Morand Immobilier	398	398
C.S.I. Informatique	846	848	Morand Immobilier	550	540
Comptabil. d'Org.	570	585	Morand Immobilier	1429	1429
C.M.M.	205	205	Morand Immobilier	322 20	322 20
C.M.M.	225	220	Morand Immobilier	910	905
Couffray	910	910	Morand Immobilier	310	310
Duval	485	485	Morand Immobilier	275 50	280
Duval	185 80	186	Morand Immobilier	159	165
Duval	1078	1038	Morand Immobilier	400	400
Duval	1018	1000	Morand Immobilier	330	333
Duval	600	600	Morand Immobilier		
Duval	1080	1080	Morand Immobilier		
Edison Bullion	118	113 20			
Edison Bullion	28 50	28			
Edison Bullion	228 50	228			
Edison Bullion	245	245			
Edison Bullion	550	540			
Edison Bullion	27	27			
Edison Bullion	104	104			
Edison Bullion	159	165			
Edison Bullion	420	420			
Edison Bullion	328	325			

LA BOURSE SUR MINITELE
36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 6 octobre 1988

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Décembre dernier	Mars dernier	Décembre dernier	Mars dernier
Accor	520	34,50	57	28	-
CCE	330	39,50	-	380	-
EAF-Aquitaine	400	2	-	70	-
Lafarge-Coppée	1 300	146	-	19,80	35
Michelin	180	10,50	15	11,50	15
Midi	1 645	80	145	130	-
Paribas	400	76	83	1120	-
Peugeot	1 300	38	80	118	125
Saint-Gobain	520	40	-	12	-
Société générale	440	43	-	15	-
Thomson-CSF	180	10,50	16	14,20	-

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 6 oct. 1988
Nombre de contrats : 34 804.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Dernier	106,15	105,70	105,15
Précédent	106,30	105,80	105,20

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 88	Mars 89	Déc. 88	Mars 89
106	0,93	1,45	0,79	1,75

INDICES

CHANGES	BOURSES
Dollar : 6,3450 F ↑	PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87) 5 oct. 6 oct. Valeurs françaises : 134,3 134,5 Valeurs étrangères : 117,3 117,3 (S&P, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC : 382,3 382,3 (S&P, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40 : 1 433,6 1 436,28 NEW-YORK (Indices Dow Jones) 5 oct. 6 oct. Industrielles : 2 106,51 2 107,75 LONDRES (Indices Financial Times) 5 oct. 6 oct. Industrielles : 1 471,7 1 481,5 Mines d'or : 173 174,2 Fonds d'Etat : 88,19 88,39 TOKYO 6 oct. 7 oct. Nikkei Dow Jones : 27 172,34 27 258,27 Indice général : 1 046,31 1 049,95

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS	DEUX MOIS		SIX MOIS	
		Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.	Rep. + ou dép.
S.E.U.	6,3530	6,3558	- 48 - 33	- 85 - 69	- 259 - 178
S. can.	5,2417	5,2477	- 139 - 109	- 259 - 218	- 578 - 578
Yen (100)	4,7352	4,7483	+ 121 + 147	+ 226 + 267	+ 698 + 732
D.M.	3,4835	3,4884	+ 69 + 92	+ 141 + 170	+ 424 + 491
Florin	3,8283	3,8227	+ 53 + 65	+ 101 + 120	+ 324 + 371
F.S. (100)	16,2518	16,2574	+ 23 + 113	+ 74 + 221	+ 319 + 714
F.S.	4,8145	4,8183	+ 145 + 163	+ 271 + 297	+ 746 + 826
L. (1 000)	4,5672	4,5719	- 139 - 183	- 237 - 191	- 721 - 633
F.	18,7569	18,7635	- 462 - 485	- 791 - 711	- 2062 - 1872

TAUX DES EUROMONNAIES

S.E.U.	4 3/4	5	8 3/16	8 5/16	8 1/4	8 3/8	8 9/16	8 11/16
R.M.	5 1/4	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
F.S. (100)	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2
F.S.	3 3/8	3 5/8	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 7/8	
L. (1 000)	9	10	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8	10 3/4	11 1/8
F.	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4
R. Banque	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 1/16	7 1/16	7 1/16	7 1/16	8 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SACM
GROUPE
ALPI

WARTSILA
DIESEL

La Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse (SACMM), filiale d'ALPI, et Wartsila Diesel, division de la société finlandaise OY WARTSILA AB, ont engagé des discussions en vue d'unir leurs activités dans le domaine des moteurs diesel industriels.

Aux termes de ces discussions, Wartsila et Alpi prévoient de regrouper leurs opérations actuelles en France en intégrant à la SACMM les activités de Wartsila Diesel en France, y compris ses actions de la société DUVANT-CREPELLE.

A la suite d'une augmentation de capital de SACMM et après ces apports, Wartsila et Alpi seront à parité les principaux actionnaires de la SACMM, dont le capital restera en majorité français.

L'activité mondiale actuelle de constructeur de moteurs diesel rapides de la SACMM continuera à être développée en France, ainsi que l'ensemble des activités de fabrication, vente et service relatives aux gammes CREPELLE et WARTSILA.

Une telle collaboration va permettre de constituer un ensemble international puissant, capable de proposer une gamme complète de moteurs rapides et semi-rapides modernes et de hautes performances, appuyé sur un réseau mondial de vente et de service, disposant d'un fort potentiel de recherche et développement.

La SACMM jouera un rôle important dans cette organisation.

La mise en œuvre de ces dispositions est soumise à l'accord des autorités gouvernementales concernées en France et en Finlande.

publicis

RÉSULTATS SEMESTRIELS - PERSPECTIVES 1988

PUBLICIS S.A. - Société-Mère

Les revenus financiers de PUBLICIS S.A. se sont élevés au 30 juin 1988, à F 37 192 663 contre F 34 819 734 au premier semestre 1987 et son bénéfice net s'établit à F 31 200 835 contre F 28 698 968.

Les revenus prévisionnels de PUBLICIS S.A. pour l'exercice 1988 devraient atteindre F 49 000 000 pour un bénéfice net après impôts de F 36 500 000.

GROUPE PUBLICIS

Le Groupe PUBLICIS a réalisé, au 1^{er} semestre 1988, un chiffre d'affaires de F 4 297 396 000, en progression de 20 %, et un bénéfice net courant, part du Groupe, de F 63 746 000 en hausse de 42,5 %.

Les tendances actuelles permettent d'estimer, aujourd'hui, à titre prévisionnel, que le chiffre d'affaires annuel consolidé 1988 pourrait s'élever à F 8 300 000 000, en augmentation d'environ 15 %.

Dans ces conditions, le résultat courant consolidé après impôts dépasserait F 110 000 000, en progression de 30 %.

Ainsi, après une année 1987 en forte progression, l'activité 1988 se présente sous des auspices favorables. Cette tendance devrait se poursuivre en 1989 avec les conséquences et les premiers effets bénéfiques de l'alliance conclue en mai dernier avec le Groupe F.C.B. et la poursuite de notre développement intensif en Europe.

FAITS ET RÉSULTATS

● Résultats « équilibrés » pour la Chapelle-Darblay en 1988. - Après la prise en compte de 200 millions de francs d'amortissements, la Chapelle-Darblay devrait enregistrer, à la fin de 1988, des résultats « équilibrés », indique M. Estopé Pissault, PDG, seul maître à bord depuis le départ, en juillet dernier, de son ancien associé, le groupe canadien Cascades. Le chiffre d'affaires devrait atteindre 1,5 milliard de francs. Pour 1989, M. Pissault, qui a appelé à la direction générale M. Jean Rigollet, ancien directeur industriel et technique de Renault-Véhicules Industriels (RVI), table sur un bénéfice d'environ 150 millions de francs et sur un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs. Les conditions de la reprise avaient été très favorables : le remboursement du prêt de 900 millions de francs se dénouera qu'en 1992 et celui des aides de l'Etat (1 milliard de francs) s'interviendra que lorsque le cash-flow dégagé aura atteint 330 millions de francs.

● Pissault (bois), un bénéfice net en augmentation en 1988. - Le groupe Pissault (filiale bois) devrait enregistrer, cette année, un bénéfice net consolidé de 380 millions de francs, contre 307 millions de francs en 1987. Le groupe Pissault, qui sera introduit sur le second marché de Paris la semaine prochaine, réalisera un chiffre d'affaires consolidé de 7 milliards de francs, contre 6,1 milliards de francs l'an dernier. Le groupe réalise toujours l'essentiel (40 %) de son chiffre d'affaires dans le négoce, le reste étant notamment le fait de l'or (23 %) ou du mouble (12 %). Ces chiffres n'incluent pas le groupe papeterie de la Chapelle-Darblay, qui est détenu par M. Pissault en son nom propre.

● Irving Bank accepte l'offre de la Bank of New-York. - La direction de l'Irving Bank a annoncé, le 5 octobre, à la surprise générale qu'elle recommandait à son conseil d'administration d'accepter la dernière offre de rachat de 1,5 milliard de dollars (9,6 milliards de francs) de la Bank of New-York, mettant ainsi fin à une bataille boursière de plus d'un an. Au terme de l'accord, les deux établissements vont fusionner, ce qui permettra à la Bank of New-York de compter parmi les plus grands groupes américains. Ensemble, les actifs des deux établissements sont estimés à 47,8 milliards de dollars (305 milliards de francs).

● Roussel-Uclaf : hausse de 50 % de son bénéfice en 1988. - Le groupe pharmaceutique Roussel-Uclaf devrait dépasser, cette année, un résultat net consolidé, hors opérations exceptionnelles, en hausse de plus de 50 % par rapport au résultat comparable de 1987 (qui fut de 320 millions de francs hors vente de Rochas). Le chiffre d'affaires consolidé de Roussel-Uclaf devrait croître de 9 %, passant de 9,7 milliards de francs l'an dernier à 10,5 milliards de francs cette année. La SFF (Société Française Financière), qui détient 54 % du capital de Roussel-Uclaf, et

سكوا من الاملي

Second marché PARIS

Marchés financiers

BOURSE DU 7 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 53

Main market table with columns for VALEURS, Cours précéd., Cours, and % change. Includes sub-sections for Règlement mensuel and various stock indices.

36-15 LEMOUC

Comptant (indication)

SICAV (indication)

6/10

Comptant and SICAV tables listing various securities, their prices, and market indicators.

Cote de changes

Marché libre de l'or

Tables for exchange rates (Cote de changes) and gold market (Marché libre de l'or).

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

Legend for market symbols: e: coupon détaché - o: offert - * : droit détaché - d: demandé - ● : prix précédent - ★ : marché continu

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Après la victoire du « no » au Chili. 4 Les émeutes en Algérie. 5 Le premier ministre iranien évacue les divisions au sein du régime. 6 URSS : regain d'initiatives après les changements à la tête du parti et de l'Etat.	8 L'élection des présidents de conseils généraux. 11 L'embaras de l'opposition avant le référendum sur la Nouvelle-Calédonie.	16 La grève des infirmières dans les hôpitaux. - La nouvelle loi limite pour l'incorporation des appelés. 22 Le voyage de Jean-Paul II dans l'Est de la France. - La grève dans les prisons.	24 Théâtre : Retour au désert, de Bernard-Marie Koltès ; Glengarry Glen Ross et Uncle Vanja ; Le Naufragé, d'après Thomas Bernhard ; Souvenirs assésiens. 25 Au Cirque d'hiver, Astérix, revu par Savary. - Communication.	30 La restructuration de l'industrie électromécanique européenne. 31 Les bâtisseurs de l'Europe sociale, pas tous au même rythme. 32 Du charbon sud-africain pénètre en France par la Belgique. 35 Marchés financiers.	Abonnements 2 Annonces classées 29 Campus 28 Carnet 29 Loto 28 Météorologie 28 Jeux 20 Philatélie 28 Radio-Télévision 27 Spectacles 26	● L'Algérie, le Chili en direct 24 heures sur 24. FLASH ● Bourses : faites vos comptes BOURSE ● Abonnés-vois au Monde. ABO 36-15 tapez LEMONDE ● Une semaine à travers le monde JOUR ● Jouez avec le Monde. JEU 36-15 tapez LM

CHILI

Violents incidents à Santiago : deux morts

Santiago (AFP). — Deux personnes ont été tuées par balles et de nombreuses autres blessées, vendredi matin 7 octobre, lors de violents incidents survenus dans une banlieue ouvrière de Santiago, au cours de manifestations de l'opposition célébrant le triomphe du « no » au plébiscite du 5 octobre, selon des sources policières.

Les morts sont Patricia Palma, trente ans, et Luis Alberto Sara, mineur.

D'après des témoins, un commando civil armé a ouvert le feu avant de prendre la fuite.

Le procès des accusés de l'assassinat de Georges Besse est renvoyé

Le procès de Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, accusés, les deux premières d'être les principales responsables de l'assassinat de Georges Besse, le 17 novembre 1986, les deux autres d'avoir été complices, et qui devait s'ouvrir vendredi 7 octobre devant la cour d'assises de Paris siégeant sans jurés, a été renvoyé ce même jour à une session ultérieure. C'est là une conséquence de la grève des surveillants de prison, qui n'avaient pas « extrait » les accusés, empêchant ainsi leur venue au Palais de justice.

Le renvoi a été décidé par une ordonnance du président de la cour d'assises, M. Xavier Versini, qui a fait application de l'article 287 du code de procédure pénale. Ce texte prévoit, en effet, que « le président peut, soit d'office, soit sur requête du ministère public, ordonner le renvoi à une session ultérieure des affaires qui ne lui paraissent pas en état d'être jugées au cours de la session au rôle dans laquelle elles sont inscrites ». Cependant, l'avocat général, M. Gérard Guilloux, a tenu à faire savoir à la presse — toutes ces négociations et discussions ayant eu lieu en chambre du conseil — que, pour sa part, il avait demandé que la cour se réunisse en audience publique et que soit débattu l'éventualité d'un renvoi au lundi 10 octobre.

J.M. Th.

M. Strauss-Kahn invité du Grand Jury RTL-Je Monde

M. Dominique Strauss-Kahn, député socialiste du Val-d'Oise, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, sera l'invité du « Grand Jury RTL-Je Monde », le dimanche 9 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien secrétaire national aux études du Parti socialiste, ancien commissaire général adjoint du Plan en 1984, répondra aux questions d'André Fassinou et d'Éric Laruewicz, du Monde, de Dominique Pennequin et de Jacques Estoune, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

M. Straus-Kahn invité du Grand Jury RTL-Je Monde

M. Dominique Strauss-Kahn, député socialiste du Val-d'Oise, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, sera l'invité du « Grand Jury RTL-Je Monde », le dimanche 9 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien secrétaire national aux études du Parti socialiste, ancien commissaire général adjoint du Plan en 1984, répondra aux questions d'André Fassinou et d'Éric Laruewicz, du Monde, de Dominique Pennequin et de Jacques Estoune, de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

POLOGNE : dans un document interne du comité central

Le parti s'inquiète de la renaissance de Solidarité

« Le principal danger est la renaissance de structures de solidarité sous leur forme de 1981, c'est-à-dire d'un parti de grèves et de confrontation, et c'est sur cela que nous devons concentrer toute notre attention. » Cet avertissement est contenu dans un document interne du comité central du PC polonais (POUP), destiné aux sections du parti dans toutes les entreprises, et parvenu jeudi 6 octobre à plusieurs organes de presse occidentaux à Varsovie.

Ce n'est sans doute pas par hasard que ce document est tombé entre les mains de journalistes, en plein préparatif de la table ronde qui devrait réunir, vers la mi-octobre, une soixantaine de représentants de l'opposition et du pouvoir polonais et dont on sait qu'elle ne fait pas l'unanimité au sein du POUP. L'appareil du parti serait profondément divisé sur la question de la régularisation de Solidarité. Le texte exprime l'inquiétude de voir la discussion sur le pluralisme syndical ouvrir la voie à la recréation d'un syndicat qui serait en fait un vaste mouvement politique d'opposition. Il se propose pour une formule qui permettrait à des clubs et associations de canaliser les revendications politiques.

« Il s'agit pour nous, avant tout, de tirer des conclusions de nos expériences pas si éloignées, de libérer les syndicats et donc l'économie de la confrontation politique destructrice, dit ce texte. Nous sommes également aujourd'hui ouverts à la

Le problème de la légalisation

Evocant la table ronde et un éventuel conseil d'entente national, « une offre sérieuse mais que nous ne sommes pas décidés à réaliser coûte que coûte », le comité central poursuit : « Nous avons de grandes chances d'aboutir. Nous pouvons perdre à cause de l'anarchie de la société, de la propagande irritante que propagent nos adversaires ; tout cela constitue une menace pour le processus d'entente nationale. C'est ainsi qu'il faut présenter le problème à la société afin de gagner des sympathisants à notre cause. »

« On relève néanmoins des tentatives pour limiter les négociations de la table ronde à un seul problème : la légalisation de Solidarité. On entendrait ainsi des actions dans le but de créer des faits accomplis, d'organiser une pression (...)

- ### Les élus
- AIN : M. Paul Girod (UDF), sénateur.
 - CANTAL : M. Roger Besse (RPR), député.
 - FINISTÈRE : M. Charles Miosse (RPR), député.
 - HAUTE-GARONNE : M. Pierre Izard (PS), député.
 - LOIR-ET-CHER : M. Roger Goemaere (RPR), député.
 - MANCHE : M. Pierre Aguiton (UDF-PR), député.
 - MEURTHE-ET-MOSELLE : M. Jacques Baudot (UDF-CDS), député.
 - PUY-DE-DÔME : M. Pierre Bouchaudy (PS), député.
 - HAUT-RHIN : M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS), député.
 - SOMME : M. Fernand Demilly (UDF-PSD), député.
 - VENDEE : M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député.
 - ILE-DE-FRANCE : HAUTES-DE-SEINE : M. Charles Pasqua (RPR), sénateur.
 - OUTRE-MER : LA RÉUNION : M. Eric Boyer, div. d.
- ### Les réélus
- AIN : M. Jacques Boyon (RPR), député.
 - ALLIER : M. Jean Cluzel (UDF-CDS), sénateur.
 - HAUTES-ALPES : M. Marcel Lesbros (UDF), député.
 - ALPES-MARITIMES : M. Jacques Médecin (RPR), député.
 - ARDECHE : M. Henri Torre (UDF-PR), sénateur.
 - ARIÈGE : M. Robert Naudi (PS), député.
 - AUBE : M. Bernard Laurent (UDF-CDS), sénateur.
 - AVEYRON : M. Jean Puech (UDF-PR), sénateur.
 - CALVADOS : M. Michel d'Ornano (UDF-PR), député.
 - CHARENTE : M. Pierre-Rémy Houssin (RPR), député.
 - CHARENTE-MARITIME : M. François Blaizot (UDF-CDS), député.
 - CHER : M. Jean-François Demiau (UDF-PR), député.
 - CORREZE : M. Charles Coyrac (RPR), député.
 - CORSE-DU-SUD : M. José Rossi (UDF-PR), député.
 - HAUTE-CORSE : M. François Giacobbi (MRG), sénateur.
 - COTE-D'OR : M. Henry Berger (RPR), député.
 - DORDOGNE : M. Bernard Bioulac (PS), député.
 - DOUBS : M. Georges Gruillot (RPR), sénateur.
 - DROME : M. Rodolphe Pesce (PS), député.
 - GARD : M. Gilbert Baumet (div. g.), sénateur.
 - GERES : M. Jean-Pierre Joseph (PS), député.
 - HÉRAULT : M. Gérard Saumade (PS), député.
 - INDRE : M. Daniel Bernardet (UDF), député.
 - INDRE-ET-LOIRE : M. André-Georges Voisin (app. RPR), sénateur.
 - ISERE : M. Alain Carignon (RPR), député.
 - JURA : M. Pierre Brantus (UDF-CDS), sénateur.
 - LANDES : M. Henri Emmanuel (PS), député.
 - LOIRE : M. Lucien Neuwirth (RPR), sénateur.
 - HAUTE-LOIRE : M. Jacques Barrot (UDF-CDS), député.
 - LOIRE-ATLANTIQUE : M. Charles-Henri de Cossé Brissac (UDF-PR), sénateur.
 - LOIRET : M. Kléber Malécot (UDF), sénateur.
 - LOT : M. Maurice Faure (MRG), ministre d'Etat.
 - LOT-ET-GARONNE : M. Jean François-Poncelet (UDF), sénateur.
 - HAUTE-MARNE : M. Pierre Niederberger (UDF-PR), député.
 - MEUSE : M. Rémy Herment (UDF), sénateur.
 - MOSELLE : M. Julien Schwartz (RPR), député.
 - OSÈ : M. Jean-François Mancel (RPR), député.
 - ORNE : M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur.
 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : M. Henri Grenet (UDF-rad), député.
 - PYRÉNÉES-ORIENTALES : M. René Marqués (UDF), député.
 - BAS-RHIN : M. Daniel Hoefel (UDF), sénateur.
 - HAUTE-SAONE : M. Jean Reyboz (div. d.), député.
 - SAONE-ET-LOIRE : M. René Beaumont (UDF-PR), député.
 - SARTHE : M. Michel d'Aillières (UDF-PR), sénateur.
 - SAVOIE : M. Michel Barnier (RPR), député.
 - HAUTE-SAVOIE : M. Bernard Pellarin (UDF), sénateur.
 - DEUX SEVRES : M. Georges Treille (UDF-rad), sénateur.
 - TARN : M. Jacques Durand (PS), sénateur.
 - TARN-ET-GARONNE : M. Jean-Michel Baylet (MRG), secrétaire d'Etat aux collectivités locales.
 - VAUCLUSE : M. Jean Garcia (PS), député.
 - VIENNE : M. René Monory (UDF-CDS), sénateur.
 - HAUTE-VIENNE : M. Jean-Claude Peyronnet (PS), député.
 - VOSGES : M. Christian Poncelet (RPR), sénateur.
 - ILE-DE-FRANCE
 - SEINE-ET-MARNE : M. Paul Sérany (UDF-CDS), sénateur.
 - YVELINES : M. Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), député.
 - VAL-D'OISE : M. Pierre Sahvi (UDF-CDS), sénateur.

Sur le vif

Tak a du pif

Ce matin, coup de téléphone de notre correspondant à la Réunion :

— Tu connais la dernière de Tak ?

— C'est quoi, ça, Tak ?

— C'est les initiales d'André Thier-Ah-Koon, le député-maire de Tampon. Le champion du marketing. Le roi de la self-promotion. Il s'invite aux mariages, aux enterrements et aux premières communions. Il signale par haut-parleur sa présence dans les Boeing-747 aux cinq cents passagers des vols sur Paris. Et puis, là, il a une idée géniale : imprimer sa photo sur les cartes de ramassage scolaire de tout le département.

— Ecoute, Djoug, t'es bien mignon, je t'adore, mais c'est vraiment pas le moment de me casser les pieds en me racontant les trucs de Tak. Je bosse, moi, figure-toi, j'essaye d'écrire une chronique, là, en ce moment.

— C'est bien pour ça que te t'appelle, idiot, c'est pour que tu le signales aux élus locaux en métropole. Ça peut leur remonter le moral.

— Pourquoi ? Ça va pas ?

— Alors, toi, sortie de ton placard, de ton vestiaire de gym et de ton couloir de métro, t'es vraiment au courant de rien. Depuis qu'ils peuvent plus échanger leur gaule sur toutes les chaînes aux infos régionales, ils dépriment complètement, les mecs.

— Arrête ! On voit qu'eux à la devanture de FR 3.

— Ça leur suffit pas. Ils s'y sentent à l'étroit.

— Et tu crois qu'en montrant leur tronche sur des cartes scolaires... Quel intérêt ? Ça vote pas, les gosses.

— Moi, je leur refille le tuyau. A eux de l'exploiter. Crois-moi, c'est un drôle de filon : t'as les pochettes d'allumettes, les mouchoirs en papier, les cartons de lait, le PC des sanitaires... Ah ! très important, j'allais oublier, ça, Tak n'y marque jamais : envoyer des stylos aux journalistes pour les encourager à parler d'eux.

— Faut commencer par là ! Ton Tak, tu lui diras que moi, c'est Waterman, plume souple, encre bleue.

CLAUDE SARRAUTE.

Inaugurant les nouveaux laboratoires de l'INRA

M. Mitterrand insiste sur « la place préminente de la recherche dans la guerre économique »

M. Mitterrand a inauguré, vendredi 7 octobre, les nouveaux laboratoires de biotechnologie de l'Institut national de la recherche agroalimentaire à Jouy-en-Josas (Yvelines) (1).

Critiquant la politique de « démantèlement » des grands organismes de recherche tentée par le gouvernement précédent, il a insisté sur sa volonté d'« inverser la tendance » et de « restaurer la confiance » dans les chercheurs.

« Nous voulons assigner à notre dispositif de recherche, a-t-il dit, une place préminente dans la guerre économique qui se livre dans le monde et qui décidera de notre statut de grand pays scientifique et industriel ».

(1) Le Monde du 29 septembre.

Pour la première fois depuis son inauguration en 1953 Rodin vous offre :

20%

D'ESCOMPTE* SUR SES TISSUS D'AMEUBLEMENT EN STOCK

*sauf articles déjà soldés ou en promotion, *offre à durée limitée, pouvant être close sans préavis. Profitez-en sans tarder!

RODIN

36, CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS

Préservez votre dos fragile avec le sommier articulé à lattes de bois

TIRELLI inclinable tête et pied soutient bien la colonne vertébrale

CAPÉLOU

37, AV. DE LA RÉPUBLIQUE, 75011 PARIS. TEL. 43 57 46 33 - MÉTRO PARTHENAY

CHALLENGES

CANAL+

LA STRATEGIE ROUSSELET EN CLAIR

Dirigenti, executives, vorgesetzten, cadres : LES MANAGERS EUROPÉENS AU BANC D'ESSAI

EGALEMENT DANS LE NUMERO D'OCTOBRE :

- Portrait : Ralph Lauren, vendeur de rêves
- Débat : cercles de qualité et salaire au mérite en question !
- Formation : les stages de langues efficaces
- Outils : les nouveaux produits pour améliorer vos exposités

En vente en kiosque : 25 F

Le numéro du « Monde » daté 7 octobre 1988 a été tiré à 581 845 exemplaires

PIANOS DAUDÉ

75 bis av. de Wagram 75017 PARIS 47-83-64-17 — 43-27-88-84

VOTRE PIANO STEINMANN à 12 700 F
VOTRE PIANO KLINGMANN à 10 900 F

En promotion à partir de 220 F/mois
Livraison gratuite
OUVERT LE DIMANCHE

CE QUI VA SANS DIRE VA MIEUX EN LE DISANT... ET

LE PRÊT-À-PORTER MASCULIN
SIGNÉ DES GRANDS COUTURIERS
à des prix É-TON-NANTS (de - 25 % à - 35 %)
C'EST STEPHANE MEN'S de Paris

2 MAGASINS « RÉVOLUTIONNAIRES » A PARIS A VOTRE SERVICE

Ouverts (en fond de cour) de midi à 19 h 30 du lundi au samedi
Champs-Élysées : 5, rue de Washington — Métro George-V
Rive gauche : 130, bd Saint-Germain — Métro Odéon
A Strasbourg : 19, faubourg National (1 étage)

هكذا من الأصل